# Les jeunes
# de 16 à 25 ans :

# une chance
# pour la Bretagne

"Copyright © Région Bretagne – Conseil Économique et Social de Bretagne
7 rue du Général Guillaudot – 35069 RENNES Cedex
Novembre 2003"

"Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique
par les rapporteurs.
Les demandes doivent être adressées
au Président du Conseil Économique et Social de Bretagne"

"Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR,
venez visiter le site Internet de la région Bretagne :
http:\\www.region-bretagne.fr"

# AVANT-PROPOS

Au mois de mai 2002, le Bureau du Conseil Économique et Social de Bretagne, sur proposition de la Commission « Cadre de vie, Affaires Sanitaires et Sociales, Culture et Sport », retenait à l'unanimité comme projet d'autosaisine, l'étude « Les jeunes en Bretagne ».

L'intention était de proposer à l'ensemble des acteurs une connaissance plus actualisée et plus objective des jeunes de Bretagne pour faire contre-pied à une opinion publique qui, alors, en généralisant trop les questions d'insécurité, en était arrivée à considérer les jeunes comme « un problème ».

A charge donc pour la Commission de réunir des données régionales fiables, de faire un véritable état des lieux sur la population jeune, si possible par Pays, et de mesurer grâce aux auditions d'experts, de dirigeants d'institutions et de 22 jeunes, les points forts, les points faibles à dégager de leurs conditions de vie et de leur insertion.

Pour mieux cadrer ses travaux, la Commission a, pour l'essentiel, porté un regard sur la catégorie des jeunes de 16 à 25 ans qui correspond au public principal du champ de compétence de la Région en matière de formation.

D'emblée, il faut souligner le manque d'homogénéité des informations recueillies, notamment des statistiques, voire parfois l'inexistence d'observations exploitables sur tel ou tel domaine précis.

Néanmoins, l'abondance et la densité des contributions nous ont permis d'instruire des connaissances consolidées, les rapprochant des informations nationales pour caractériser la situation régionale et, chaque fois que cela a été possible, de localiser ces informations par pays. Des matériaux riches qui au total nous rendent **optimistes et confiants dans l'avenir de ces jeunes** ont pu être rassemblés, grâce à :

- 51 auditions,
- 22 rencontres pour recueillir en direct les itinéraires de vie de 22 portraits de jeunes,
- plusieurs contributions écrites,
- de nombreuses exploitations d'ouvrages, d'enquêtes, d'études, d'articles de presse.

**Non, les jeunes en Bretagne ne constituent pas un problème** ; ils sont une ressource et l'intérêt de notre étude aura été de mieux les resituer dans la dynamique régionale**. La jeunesse constitue une véritable chance pour la Bretagne** et nos préconisations sont une véritable invitation faite à tous les acteurs pour **mieux la connaître et la reconnaître dans sa qualité de composante à parité dans notre société.**

Ils sont attachés à la région, exigeants pour leur insertion, déterminés dans leurs projets et disposés à nous exprimer leur propre manière de voir. Ceci méritait bien ce rapport qui, nous l'espérons, contribuera à prendre la mesure des enjeux pour l'avenir de la Bretagne.

# Remerciements

Nous exprimons nos sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont collaboré, par leur participation active, à la réalisation de cette étude :

- *Remerciements* aux 51 personnes ou services pour leurs apports lors des auditions ainsi qu'à tous ceux ayant adressé des contributions écrites complémentaires ;

- *Remerciements* particuliers aux 22 jeunes qui ont accepté d'être interviewés sur leurs itinéraires de vie ainsi qu'au journaliste Tugdual RUELLAN pour sa mobilisation et la qualité de son écriture ;

- *Remerciements* aux différentes institutions ou organismes qui ont mis à notre disposition leur centre de ressource documentaire ;

- *Remerciements* à M. Joseph MALIDIN, Président de la Commission « Cadre de Vie, Affaires Sanitaires et Sociales, Culture et Sport » du Conseil Économique et Social de Bretagne ainsi qu'à l'ensemble de ses membres pour le grand intérêt manifesté à l'occasion de cette étude et pour la qualité de leur coopération ;

- *Remerciements* à Melle Séverine PIOT et M.Yannick N'KEMBE, étudiants à l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (E.N.S.A.I.), pour leur participation au traitement des données statistiques ;

- *Remerciements* à toute l'équipe technique du C.E.S.R et particulièrement à Mme Valérie PLANCHAIS pour la qualité de son travail au secrétariat ;

- *Remerciements* enfin aux conseillers techniques du C.E.S.R, Melle Claire ESCULIER, Melle Virginie GICQUEL et, principalement, à M. Fabien BRISSOT qui a repris l'ensemble de cette étude en cours de route et qui s'y est investi avec beaucoup de compétence.

**Les rapporteurs :**
**Mme Andrée CARIO et M. Jean LEMESLE**

# COMPOSITION DE LA COMMISSION

**Co-Rapporteurs :** Mme Andrée **CARIO** et M. Jean **LEMESLE**

- M. Joseph **MALIDIN**, Président
- Mme Yvette **DEMAY**, Vice-Présidente
- M. Christian **MADEC**, Secrétaire
- M. Yannick **BARBANÇON**
- Mme Marie-Renée **BOT**
- M. Michel **DAVID**
- Mme Christine **DIVAY**
- Mme Marie-Paule **FORGET**
- Mme Nicole **FRANÇOIS**
- M. Jean-Claude **GRIMAUD**
- M. Daniel **HARDY**
- Mme Annie **HERVOT**
- Mme Evelyne **HUAUMÉ**
- M. Pierre **JAMET**
- M. Jean-Louis **LATOUR**
- Mme Marie-**Thérèse LE POTTIER**
- M. Émile **LEGAVRE**
- M. Michel **MORVANT**
- M. François **MOURET**
- M. Yves **OLLIVIER**
- M. Yves **PELLE**
- Mme Colette **PERRODO**
- M. Henri **PERROT**
- M. Loïc **RICHARD**
- M. Alain **ROLLAND**
- M. Noël **ROUDAUT**
- M. Daniel **ROUSSEL**
- Mme Anne **SAGLIO**

**ASSISTANCE TECHNIQUE :**

| | |
|---|---|
| Melle Claire **ESCULIER** puis<br>M. Fabien **BRISSOT** | Conseillers techniques au<br>Conseil Économique et Social de Bretagne |
| Melle Françoise **PRUNAULT** puis<br>Mme Valérie **PLANCHAIS** | Secrétaire au<br>Conseil Économique et Social de Bretagne |
| Melle Séverine **PIOT** | Étudiante à l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, stagiaire au CESR |
| M. Yannick **NKEMBE** | Étudiant à l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, stagiaire au CESR |

# SOMMAIRE

*SYNTHESE*

*INTRODUCTION*

***PREMIERE PARTIE***

**LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET LA MOBILITE TERRITORIALE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS**

***DEUXIEME PARTIE***

**LES CONDITIONS ET MODES DE VIE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS**

*CONCLUSION*

*ANNEXES*

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET/OU RENCONTRÉES

TABLE DES MATIERES

# *SYNTHESE*

La présente étude se situe dans le prolongement des récents travaux du Conseil Economique et Social de Bretagne où la question des jeunes est abordée, notamment : « Perspective de la démographie de la Bretagne à l'horizon 2020 » (1998) ; « Jeunes et ouverture internationale » (2001) ; « Prospective des facteurs d'attractivité en Bretagne » (2002) ; « Création et reprise d'entreprises » (2003).

Son cahier des charges partait du constat suivant : « *Au cours de ces dernières années, l'opinion publique a progressivement modifié son regard sur les jeunes : non seulement, la jeunesse semble confrontée à de nombreux problèmes, mais, par « simplisme »,* ***l'opinion bascule et tend parfois à faire de la jeunesse elle-même un problème****… Du coup, la société tout entière semble placée dans un « entre-deux » de doutes, d'incertitudes sur cette jeunesse et les craintes prennent le pas sur la confiance en leur réussite, avec pour effet, de rendre incertaines les actions publiques, malhabiles à fonder une véritable politique pour et avec les jeunes.* »

Au terme de cette réflexion sur le contexte démographique, la mobilité territoriale et les conditions et modes de vie, nous arrivons à la conclusion que les jeunes sont, pour la Bretagne, **une chance et un atout à mieux *connaître* et *reconnaître*.** Dans quel contexte démographique les jeunes vont-ils désormais vivre ? C'est une première question… Quelles vont être leurs conditions de vie et comment celles-ci peuvent-elles s'améliorer ? C'est notre seconde question.

## IERE PARTIE. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE, LA MOBILITE TERRITORIALE ET L'ACTIVITE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS EN BRETAGNE

Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans est en nette diminution depuis 1990 en Bretagne alors que leur répartition géographique est de plus en plus concentrée.

### *1. La part des jeunes dans la population en Bretagne : une nette diminution depuis 1990*

En 1999, 384 646 jeunes âgés de 16 à 25 ans résidaient en Bretagne, ils représentaient 13.2% de la population totale de la région. Ce taux ne diffère que très légèrement du taux national (13%). L'évolution du nombre de jeunes est contrastée depuis 1962 puisque cette population a atteint son maximum en 1990, au-delà de 400 000 individus, pour se réduire fortement ensuite. Ainsi, entre 1962 et 1990 l'effectif de jeunes augmente de 311 300 à 431 540, pour chuter ensuite à 384 646 en 1999.

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**A l'échelle des pays de Bretagne, les évolutions sont hétérogènes**. Ainsi, sur la période *1982-1999*, seuls 4 pays sur 21 voient leur effectif de jeunes de 16-25 ans croître : un pays se distingue par sa forte croissance, le pays de Rennes (+20.3%) ; un groupe de croissance moyenne comprend les pays de Brocéliande (+3%) et de Vallons Vilaine (+7.3%) et un pays est marqué par la stabilité, Vannes (+1.2%). Un pays est très déficitaire, le Centre Ouest Bretagne (-43.7%).

**Variation de la population des jeunes de 16 à 25 ans entre 1962 et 1999 par pays**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

A partir des projections de l'INSEE et selon les trois scénarios étudiés, y compris dans le plus optimiste, **l'effectif de jeunes chuterait jusqu'en 2010**. Entre 1999 et 2010, la diminution serait de -31 968 pour le scénario central.

A l'échelle des 21 pays de Bretagne, sur la base du « scénario central », jusqu'en 2020 la progression démographique ne concernerait que 5 pays : Vallons-Vilaine (+18%), Rennes (+9%), Redon-Vilaine (+6%), Vitré (+3%) et Vannes (+1%). **Dans plus de la moitié des pays (11), la part des jeunes de 16-25 ans dans la population passerait sous le seuil des 10% en 2020.**

Outre l'aspect strictement démographique lié aux effets de la structure par âge et de la fécondité propres à chaque pays, quatre tendances sous-tendent ce mouvement des jeunes de 16 à 25 ans. Premièrement, de plus en plus diplômés, ils se dirigent vers les grands centres scolaires, universitaires et de formation professionnelle où l'offre d'enseignements est la plus importante. Deuxièmement, le mode de vie urbain et ses opportunités attirent les jeunes. En troisième lieu, la jeunesse recherche la proximité de la jeunesse. Et enfin, les jeunes actifs se déplacent en direction de pôles d'activité offrant le plus d'opportunités.

Sur le long terme, il est donc possible d'observer un phénomène d' **« urbanisation » de la jeunesse** qui va de pair avec la tendance à **l'allongement de sa « scolarisation ».**

## *2. Une mobilité intrarégionale prépondérante qui renforce leur concentration géographique dans les pôles urbains, scolaires et universitaires*

**Le recensement de 1999 fait apparaître un solde migratoire régional positif de + 5 802 jeunes avec les autres régions françaises**. La répartition de l'ensemble des 16-25 ans sur le territoire régional est plus concentrée que celle de la population totale. Les jeunes de 16 à 25 ans vivent principalement dans les pôles urbains scolaires et universitaires. En 1999, le seul pays de Rennes rassemblait 80 608 jeunes de 16 à 25 ans, soit 21% de l'effectif régional. A eux seuls, les 6 pays de Rennes, Brest, Cornouaille, Vannes, Lorient et Saint-Brieuc regroupaient près des 2/3 des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne (64%).

**Les migrations de pays à pays des 16/25 ans à l'intérieur de la Bretagne (59%) sont plus importantes que les migrations de la Bretagne vers d'autres régions (41%). Mais, les disparités du solde migratoire des pays de Bretagne sont importantes.** Ainsi, en 1999, seuls trois pays présentaient un solde migratoire positif : Rennes, Brest et Vannes. Tous les autres pays affichaient un solde migratoire négatif. Un rapprochement entre la carte de l'offre d'enseignement et celle des mouvements migratoires fait clairement apparaître l'attraction des pôles universitaires et scolaires sur la jeunesse**.** En outre, dans l'ensemble du « Grand-Ouest » ressort **un phénomène général de concentration des populations autour des principales aires urbaines, qui concerne très directement les jeunes**. En effet, la période de formation, du choix des orientations qui vont déterminer ensuite la vie professionnelle, est une période où la mobilité est fréquente et souvent recherchée. Elle s'opère au bénéfice des zones à fort potentiel qui apportent aux jeunes les équipements, les services ou les emplois qu'ils recherchent.

### *3. Une activité marquée par la « scolarisation » avec de fortes variations selon les territoires*

En Bretagne, les jeunes de 16-25 ans sont, comme au plan national, **majoritairement, et de plus en plus, scolarisés** en tant qu'élèves ou étudiants dans la proportion de 62.2%, soit un effectif de 239 116 jeunes au recensement de 1999.

**Plus d'un jeune sur trois de la tranche d'âge des 16-25 ans était recensé comme « actif »** , soit 135 454 jeunes. Ils étaient 101 902 en emploi (26.5% de l'ensemble des 16/25 ans), 5 291 militaires du contingent et 28 961 au chômage (7.5% de l'ensemble des 16/25 ans). Enfin, on dénombrait 9 376 jeunes inactifs non étudiants. En ce qui concerne les actifs, le taux de chômage était de 21.3% en 1999, soit le double du **taux régional tous âges confondus** (10.7%).

***Sur le plan territorial***, **la proportion des jeunes en emploi est en général plus élevée dans les pays présentant une offre d'enseignement réduite** et/ou une plus faible proportion d'élèves ou d'étudiants. Ainsi, dans les pays de Vitré et de Fougères, les taux de jeunes en emploi sont respectivement de 41% et 36%**,** les pays du Trégor-Goëlo, Brest, Rennes et Lorient connaissent de faibles taux compris entre 20% et 24%. **Le taux de chômage des jeunes varie fortement d'un pays à l'autre** : 13.5% (Pays de Vitré) et 28.5% (Pays de Lorient).

## II EME PARTIE : LES CONDITIONS ET MODES DE VIE DES JEUNES

### *1. Leurs études*

Si la région Bretagne est souvent présentée comme « l'académie de la réussite scolaire », des éléments montrent qu'elle n'est pas encore celle de la réussite de tous.

#### *1.1. La région Bretagne se caractérise par sa réussite scolaire*

La région compte actuellement 142 976 lycéens et 102 865 étudiants, la durée des études s'allonge et les jeunes sont de plus en plus diplômés.

Le premier constat est en effet celui d'un **allongement de la durée des études**. Pendant que le nombre des 16-25 ans diminuait de 10% entre 1990-1999, sur la même période, le nombre d'étudiants dans les établissements universitaires augmentait fortement de +33%. Cette tendance va de pair avec une **féminisation des niveaux supérieurs** : le taux de féminisation est de 47.5% au niveau baccalauréat et de 59.8% en deuxième et troisième cycles universitaires.

En outre, **les jeunes sont de plus en plus diplômés.** Cette élévation générale du niveau de qualification des jeunes est plus prononcée en Bretagne qu'au plan national. Comme dans le reste de la France, être titulaire d'un CAP ou d'un BEP est encore la situation la plus fréquente chez les

16-25 ans *sortis du système scolaire*. La proportion des 16-25 ans ayant un niveau d'étude supérieur au bac (20%) place la région en seconde position derrière l'Ile de France (24%). A l'inverse, le taux régional de jeunes *sortis* du système scolaire titulaires d'un diplôme de niveau supérieur à bac +2 est inférieur au taux national, ce qui pourrait être lié, pour ce niveau d'étude, à une plus grande attractivité, en termes d'offre de formation et d'offre d'emplois, d'autres régions.

**La part de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme en Bretagne (11% en 1999) est presque deux fois moins élevée qu'au niveau national.** La diminution du nombre de jeunes sortis sans diplôme du système scolaire est particulièrement importante : de 36 711 en 1990, leur nombre chute à 14 137 en 1999, baisse qui est constatée dans l'ensemble des 21 pays de Bretagne.

Mais, l'emblème le plus souvent mentionné de cette « académie de la réussite scolaire », est **le taux de réussite au baccalauréat qui place régulièrement la région Bretagne en tête du palmarès national**. Ainsi, par exemple, en 2003, selon les résultats provisoires du Ministère de l'Éducation Nationale, l'académie de Rennes arrive première au classement des taux de réussite au baccalauréat général : 89.2% contre 83.6% au plan national. De plus , en 2001, elle obtenait, dans une génération, **la proportion de jeunes bacheliers la plus élevée de France** avec un taux de 70%, contre 62% au niveau national. Par ailleurs, il faut souligner **le succès de la qualification par l'apprentissage** dont la progression a été particulièrement forte en Bretagne **:** entre 1990 et 2001, le nombre de jeunes apprentis a presque doublé, passant de 8 544 à 16 429. Toutefois, depuis 2001, on observe un tassement des effectifs d'apprentis puisqu'au 1er janvier 2003, leur nombre est passé à 16 231.

### *1.2. Cette réussite n'est cependant pas encore la « réussite de tous »*

La bonne réussite scolaire de ses jeunes est un atout pour la Bretagne, toutefois des progrès restent à faire pour que l'académie de Rennes soit aussi l'académie de la réussite de tous.

#### a. Les conditions de vie matérielles des élèves et étudiants : des moyens souvent précaires

De bonnes conditions de vie matérielle et sociale sont nécessaires aux élèves et étudiants pour réussir leurs parcours de formation.

- ***Les ressources des étudiants souvent précaires et insuffisantes***, représentent une source d'inégalité des chances, au vu notamment des différences de revenus des familles. Ces ressources varient avec l'âge et le mode d'habitation des jeunes. D'une façon générale, la progression en âge est associée à une sensible progression des ressources monétaires et à une augmentation de la part des revenus obtenus par l'activité des jeunes eux-mêmes. Face à cette situation, l'emprunt et le travail apparaissent alors comme des opportunités autant que comme des palliatifs financiers pour favoriser l'autonomie des jeunes. En effet, le niveau des bourses d'études n'est pas toujours suffisant et leur modalité de liquidation provoque parfois des crises de trésorerie chez les étudiants bénéficiaires.

***- Les aides au logement*** constituent aussi l'une des ressources importantes des jeunes qui logent majoritairement dans le parc privé. Cette « privatisation » de l'offre du logement des étudiants pose parfois certains problèmes lorsque les garanties exigées par le bailleur ne sont pas à la portée du jeune, même si des aides telles que le Locapass du 1% logement permettent, dans certains cas, une avance du dépôt de garantie et un cautionnement d'un certain nombre de loyers. **L'offre de logements étudiants en structure publique paraît notoirement insuffisante.** Ainsi, en Bretagne, la capacité d'accueil en Cité Universitaire ne comprenait que 5 843 lits pour 102 865 étudiants en 2002, soit un taux de couverture de seulement 5.68% nettement inférieur au niveau national. Pour un nombre croissant d'étrangers sans ressources suffisantes, la situation du logement semble encore plus alarmante. Elle pose aussi de sérieuses difficultés aux jeunes et à

leurs familles en cas de nécessité de ***double-logement***, notamment à l'occasion d'une formation par alternance. On comprend alors la progression de la ***colocation*** chez les étudiants, mode d'habitation qui peut être contraint ou résulter d'un choix de vie, ainsi que la tendance à la **décohabitation plus tardive** de chez les parents.

- Enfin, même si d'importants progrès ont été réalisés grâce à l'action de la Région Bretagne, ***les lieux de rencontre et de socialisation*** des lycéens et étudiants paraissent encore insuffisamment développés pour favoriser le « vivre ensemble » et le « faire ensemble » des jeunes.

b. La diversification des parcours de formation et des modèles de réussite sociale n'est pas encore suffisamment développée ni valorisée

Alors que les inégalités liées au sexe et à la naissance demeurent une réalité, l'égalité des chances et l'objectif de « réussite de tous » rencontrent des obstacles :

***- La diversité des parcours de formation*** ne paraît pas suffisamment promue pour permettre à chacun, selon ses capacités physiques et mentales, son intelligence manuelle, rationnelle, relationnelle ou émotionnelle de trouver sa place dans la société. Les enseignements technologique et professionnel, agricole et maritime restent encore trop souvent dévalorisés aux yeux des élèves, des familles et de certains enseignants de l'enseignement général, alors que les besoins en recrutement dans ces filières sont élevés en Bretagne. Si la formation par alternance apparaît comme un facteur de bonne insertion professionnelle, elle ne semble pas encore suffisamment valorisée auprès des jeunes, malgré les actions et la volonté particulièrement affirmée de la Région Bretagne. L'activité de formation représente un investissement pour le jeune et l'entreprise, néanmoins, le développement de l'alternance semble freiné par des rémunérations qui, en stage ou en contrat, ne paraissent pas toujours suffisamment attractives. **Le système de formation apparaît souvent comme un véritable labyrinthe**. Certes, des réseaux diversifiés d'information existent et sont appréciés par les jeunes (Réseau d'Information Jeunesse, Centres d'Information et d'Orientation, Missions Locales…), mais la qualité du service rendu aux jeunes serait sans doute améliorée si leurs interventions étaient mieux articulées. En ce sens, la création d'un *« point d'accueil unique pour l'information des jeunes »* constituerait une avancée.

- ***Les actions de connaissance et de reconnaissance mutuelles de l'école et de l'entreprise*****,** tels que les stages de découverte, sont encore insuffisamment développées. Si les formations en alternance sont fondées sur cette alliance entre l'école et le milieu professionnel, dans les autres types de formation, théorie et pratique ne sont pas toujours en harmonie, d'où de fréquentes inadaptations et déceptions à l'arrivée sur le marché du travail.

- ***La diversité des parcours de réussite n'est pas encore suffisamment valorisée.*** Ceci appelle **un changement de mentalité et de regard social sur la réussite**, pour les personnes valides comme pour les personnes handicapées, quel que soit leur âge. En effet, des représentations culturelles peuvent engendrer des résistances, notamment envers les métiers manuels liés à « *l'intelligence du geste* » qui, souvent, restent vécus comme une orientation par défaut , alors même que des besoins en recrutement restent insatisfaits en Bretagne. La représentation de la réussite et l'estime de soi étant liées, le *développement de la « validation des acquis et de l'expérience » (V.A.E) et celui de « la formation tout au long de la vie »* sont, pour ce changement de mentalité, porteurs d'espoir. En ce sens, l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès à la formation des salariés tout au long de la vie professionnelle pourra contribuer à améliorer l'insertion et l'adaptation des salariés de tous âges dans l'entreprise.

### *1.3. Une gestion de l'échec scolaire qui n'est toujours pas aussi efficiente que celle de la réussite : « La pire chose que l'on puisse retirer à un jeune, ce sont des raisons d'espérer »*

La région Bretagne qui connaît de brillants taux de réussite aux examens présente **aussi l'un des taux de suicide de jeunes parmi les plus élevés de France**. Certains travaux récents sur le phénomène de sursuicidité en Bretagne s'interrogent sur une possible corrélation entre un taux de suicide élevé chez les jeunes et **la pression scolaire** à laquelle ils sont soumis.

Même si des filets de sécurité existent pour **les jeunes qui « décrochent** », les moyens consacrés à ces dispositifs ne sont pas toujours suffisants pour remettre le pied à l'étrier, notamment de ceux qui sont en situation d'*illettrisme.*

Enfin, **la requalification à entreprendre des jeunes *sortis du système scolaire sans aucun diplôme* (15 000 environ) représente une opportunité à saisir d'urgence** pour répondre au défi du renouvellement des actifs, au bénéfice de ces jeunes et du développement régional.

## *2. Leur entrée dans la vie active : un « entre-deux » permanent*

**Le travail reste une valeur centrale pour la majorité des jeunes** même si leur rapport au travail semble néanmoins plus *détaché* que celui de leurs aînés. La situation « *d'entre-deux* » permanent caractérise l'entrée des jeunes de 16 à 25 ans dans la vie active. **L'insertion professionnelle n'est plus une trajectoire linéaire vers l'autonomie personnelle et financière**, elle est faite d'allers-retours récurrents entre étude et emploi, emploi et chômage, emploi et stage, un emploi et un autre emploi.

### *2.1. Les parcours d'entrée dans la vie active sont discontinus*

#### a. Les barrières à l'entrée dans la vie active demeurent nombreuses

S'il n'est pas possible pour un système de formation d'être en stricte adéquation avec l'emploi, réduire la marge de distorsion qui existe entre les qualifications et les emplois reste un des objectifs de l'adaptation des formations. **Il existe en Bretagne un certain paradoxe du chômage des jeunes** : malgré une excellence scolaire régionale, la part des jeunes de moins de 25 ans dans l'ensemble des chômeurs y est plus élevée qu'en moyenne nationale, tout comme la part des chômeurs de moins de 25 ans dans l'effectif des 15-24 ans. L'une des hypothèses les plus convaincantes pour expliquer ce décalage est **l'existence d'une certaine différence entre un niveau de formation initiale élevé et une structure relativement peu qualifiée des emplois offerts**. Ainsi, majoritairement bien qualifiée, **une partie des jeunes en Bretagne est contrainte d'accepter régulièrement le *déclassement à l'embauche***. Dans les prochaines années, les besoins en renouvellement des cadres des entreprises ou des administrations vont offrir à ces jeunes de nouvelles perspectives d'emploi. **En ce sens, le niveau de formation initiale élevé des jeunes de Bretagne va constituer un atout certain.**

L'Etat a multiplié les mesures visant à diminuer le coût du travail pour les entreprises, sans que les résultats aient toujours été à la hauteur des effets escomptés quant à la réduction du chômage des jeunes.

Par ailleurs, les jeunes subissent fortement les contraintes de flexibilité. Ils constituent, pour certains gestionnaires d'entreprise, une « *variable d'ajustement* ». Ainsi, la plus grande souplesse des jeunes compense la moindre adaptabilité des autres salariés. Dans certains cas, sous couvert de nécessité économique, les jeunes se heurtent aussi à une véritable ***discrimination à l'embauche***, notamment certaines catégories d'entre eux, tels **les jeunes femmes, les jeunes issus de l'immigration et les jeunes personnes handicapées.**

***La mobilité*** **constitue donc un atout pour les jeunes demandeurs d'emploi. Or, son coût représente souvent un obstacle.** En effet**,** avant même l'obtention du travail, *l'activité de recherche d'emploi* entraîne des charges importantes pour aller passer des entretiens d'embauche rarement indemnisés. Ces coûts de déplacement et de court-séjour sont particulièrement pénalisants en zone rurale : permis de conduire, acquisition d'un premier véhicule, frais de transports. Les jeunes des familles ayant de faibles ressources rencontrent de sérieuses difficultés.

b. La précarité dans l'emploi des jeunes augmente, la "valeur travail" évolue

**Pour beaucoup, la précarité de l'emploi devient la règle, et la stabilité, l'exception**. Ainsi, la proportion de jeunes de 16 à 25 ans en Contrat à Durée Déterminée en Bretagne est passée de 14.5% en 1990 à 24% en 1999. Sur la même période, le taux de jeunes en emploi intérimaire est passé de 2.5% à 7.5%. **Les jeunes filles sont encore plus touchées par la précarité**, avec, en 1999, un taux de chômage de 27% contre 17% pour les garçons.

A la précarité subie par de nombreux jeunes, il faut opposer, pour d'autres, plus rares, un choix de ***nomadisme professionnel*** par goût de la liberté de « pouvoir partir du jour au lendemain » à la recherche de meilleures conditions de travail et de rémunération ou pour multiplier les expériences avant de s'engager plus durablement.

c. Le système des emplois aidés est devenu trop complexe et instable

Les gouvernements successifs font preuve de volonté et d'imagination pour créer des dispositifs incitatifs, mais, si certains de ces contrats ont souvent permis l'insertion des jeunes les plus en difficulté (Contrat Emploi Solidarité, Contrat Emploi Consolidé, Contrat Initiative Emploi), d'autres ont surtout bénéficié aux jeunes déjà diplômés. En Bretagne, 56,4% des Emplois-Jeunes ont concerné des jeunes de niveau supérieur ou égal à bac +2, contre 42,8% au plan national. Trois grandes caractéristiques décrivent ces contrats aidés : leur grande diversité nuit à la bonne information des jeunes et des entreprises, de même que leur instabilité réglementaire ; enfin, ils ont finalement un faible impact sur le chômage des jeunes.

### *2.2. Les conditions d'accès et d'intégration des jeunes au monde professionnel ne sont pas toujours satisfaisantes*

a. La relation jeune-entreprise

Même s'il faut souligner les efforts entrepris par certaines branches professionnelles pour améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes à leur entrée dans l'entreprise, ***les réseaux et dispositifs d'accompagnement vers l'emploi*** **sont particulièrement divers et manquent souvent de lisibilité.**

Pour un certain nombre de jeunes, toutes les formes *d'aides relationnelles*, personnelles, amicales ou familiales peuvent être mobilisées pour accéder à l'emploi. Elles sont un élément clef de l'entrée dans la vie active. Les inégalités en fonction de l'origine sociale du jeune ne peuvent ici être éludées, tant elles paraissent constituer une source d'inégalité des chances.

*D'où la nécessité d'un accompagnement public ou associatif* mobilisant plusieurs dispositifs confiés à des acteurs différents : Trajet d'Accès à l'Emploi (TRACE) dont le pilotage est assuré par le réseau des Missions Locales et des Points d'Accueil et d'Information et d'Orientation ; Parrainage par des bénévoles servant de médiateurs, voire de « coachs », entre le jeune et l'entreprise ; Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ confié à l'Agence Nationale Pour l'Emploi qui prévoit un suivi renforcé du jeune.

Le dispositif TRACE parait particulièrement efficace pour l'insertion de jeunes en grandes difficultés : la moitié d'entre eux trouve un emploi à la sortie du programme. Il semble que dans l'accompagnement des jeunes, deux dimensions complémentaires sont à prendre en compte concomitamment : *l'accès direct à l'entreprise* par la valorisation immédiate de leurs atouts et potentialités ainsi que, pour certains, *une prise en charge globale* par l'écoute et l'accompagnement. Face à la complexité du système des aides à l'insertion des jeunes, le Département d'Ille-et-Vilaine a mis en place ***un dispositif original et exemplaire : la « Bourse Emploi 35 ».*** Le jeune signe un contrat par lequel il s'engage à réaliser une démarche d'insertion ou de qualification professionnelle dans un **objectif d'accès à l'emploi**. Un accompagnement lui est alors proposé allié à une aide financière de 305 € par mois pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable éventuellement deux fois.

***Créer ou reprendre son entreprise*** **entre 16 et 25 ans n'est pas la situation la plus fréquente** chez les jeunes entrant dans la vie active : en Bretagne, les jeunes de moins de 25 ans *créateurs d'entreprise* représentaient 8.3% de l'ensemble des porteurs de projets en Bretagne contre 8.5% sur le plan national. Ces mêmes données pour les *repreneurs d'entreprise* de moins de 25 ans font apparaître un taux régional de 6% contre un taux national de 8.4%. Toutefois, certains jeunes n'hésitent pas à se prendre ainsi en main et, par esprit d'initiative et de création, par goût du risque, de la responsabilité et sans doute aussi par un profond désir d'indépendance et de liberté, deviennent de jeunes entrepreneurs. Pourtant, les difficultés ne sont pas absentes pour ces jeunes soumis à **des conditions difficiles pour démarrer.** Cette voie d'insertion et de réussite professionnelle gagnerait à être mieux connue et valorisée pendant les années de formation initiale, au sein des collèges et des lycées notamment.

b. Les conditions économiques qui facilitent ou handicapent le jeune dans sa prise d'emploi

***Le coût logistique*** **de l'entrée dans la vie active est particulièrement élevé** en termes de logement, de transport et de ressources :

**- *L'accès au logement*** **est un des piliers de l'autonomie des jeunes** entrant dans la vie active. Or, son coût et ses modalités d'accès sont aujourd'hui en grande partie inadaptés à la précarité des ressources, à la mobilité professionnelle et aux modes de vie des jeunes, tant dans le parc privé que dans le parc public.

- ***Les moyens de transport*** inadaptés aux besoins des jeunes, lorsque le logement fait défaut à proximité du lieu de travail ou lorsque l'éloignement est un choix personnel, constituent également un frein puissant à l'entrée des jeunes dans la vie active, surtout en milieu rural .

- Enfin, ***la faiblesse de leurs ressources propres*** se traduit par l'intensité et la durée de la prise en charge des jeunes par leurs familles. Entrer dans la vie active en restant dépendant de l'aide parentale faute d'une rémunération suffisante, ne peut être vécu qu'amèrement par un certain nombre de jeunes. Or, **le salaire, comme l'emploi, ne suivent plus nécessairement le diplôme**. Une partie des jeunes en emploi, sont, à leur entrée dans la vie active, des *« travailleurs pauvres »*, c'est à dire dont le salaire ne permet pas au ménage de dépasser *le seuil de pauvreté* , soit environ 550 € pour une personne seule en 1999. Le niveau de vie des ménages de 50-59 ans a atteint 40% de plus que celui des moins de trente ans en 1995, alors qu'il lui était supérieur de seulement 10 à 15% en 1975. Depuis cette date, même si des efforts ont été faits dans certaines branches professionnelles, telles que le bâtiment, pour revaloriser les rémunérations, les salaires moyens d'embauche des jeunes ont diminué relativement à ceux des salariés plus âgés.

## *3. Leur santé*

Les jeunes en Bretagne déclarent se porter généralement bien et se sentent même très majoritairement « heureux ». Cependant, **les décès par mort violente des jeunes (accident de la route, suicide) constituent le point noir pour la Bretagne**.

### *3.1. Les principales causes de mortalité et les maladies des jeunes en Bretagne : la tragédie des morts violentes*

**Les accidents de la route sont en Bretagne, comme au niveau national, la première cause de mortalité des jeunes**. Dans notre région, la route tue une centaine de jeunes de 15 à 24 ans par an. Les garçons sont les premières victimes des accidents de la route, puisque le nombre moyen annuel de tués entre 1997 et 1999 est de 73, alors que celui des jeunes femmes est de 25. Les soirées et les week-ends sont les plus meurtriers.

**La Bretagne est aussi marquée par un taux de suicide des jeunes supérieur de 50% au taux national.** Si les tentatives de suicide sont plus nombreuses chez les jeunes femmes, la mort violente par suicide touche majoritairement les jeunes hommes qui représentent 72% des décédés par suicide. **Près de 9% des jeunes de 14 a 18 ans ont déjà fait au moins une tentative de suicide au cours de leur vie**, une proportion en augmentation. Plus inquiétant : **parmi les élèves ayant fait plusieurs tentatives de suicide (2% des jeunes), près de la moitié déclarent que personne ne s'en est rendu compte** et seulement 1/5 a été ou est pris en charge par un médecin ou un psychologue. Or, **1/3 des jeunes ayant tenté de se suicider récidive dans l'année. Sur 10 personnes, tous âges confondus, qui se suicident ou tentent de le faire, plus de 8 donnent des signes précurseurs**, verbaux ou non verbaux, de leurs intentions **Dans ce domaine, la prévention par la vigilance et l'écoute est donc primordiale.**

***Dans le domaine des maladies,*** les jeunes connaissent en Bretagne des difficultés de santé en grande partie comparables à celles de l'ensemble des jeunes Français. Parmi les maladies ayant entraîné la mort, on trouve par ordre décroissant : les décès par tumeurs (30%), les maladies du système nerveux (17%) et les maladies de l'appareil circulatoire (13%).

### *3.2. Face aux conduites à risque : des actions de prévention de proximité*

Les conduites à risque caractérisent la jeunesse. Les conséquences pathologiques de certaines d'entre elles appellent des actions de prévention de proximité.

#### a. La polyconsommation de substances psychoactives

**La polyconsommation de substances psychoactives (alcool, tabac, drogues) en Bretagne est particulièrement développée chez un certain nombre de jeunes de 16-25 ans**, notamment à l'occasion des rassemblements festifs. Les expérimentations et consommations sont de surcroît de plus en plus précoces.

**Les ¾ des jeunes ne sont pas consommateurs réguliers d'alcool mais sa consommation est beaucoup plus fréquente chez les garçons que chez les filles**. L'attitude des jeunes à l'égard de l'alcool est marquée par l'ambivalence : alors que l'alcool est reconnu comme source d'accident, la perception de sa dangerosité est systématiquement minimisée lors de sa consommation festive. 62% des jeunes sont considérés comme non-fumeurs, 29% des filles et 26% des garçons fument chaque jour et **la proportion de jeunes fumeurs est plus importante en Bretagne qu'au plan national. Le tabagisme se féminise donc et s'avère de plus en plus précoce** : l'âge moyen de la première cigarette est de 13 ans, et plus l'âge augmente, plus le nombre de cigarettes consommées par jour est important.

La consommation de drogues reste faible chez les jeunes, toutefois on assiste à une véritable **banalisation du cannabis**. Alors qu'un jeune sur deux (48%) s'est vu *« proposer »* de la drogue gratuitement ou à la vente, dont une majorité « chez les copains », le cannabis tient la première place (cité par 90% des jeunes), suivent ensuite l'ecstasy (15%) et la cocaïne ou le crack (10%). Il faut souligner que **les jeunes en errance ou en grande difficulté sont les plus concernés par la toxicomanie.**

b. Des actions de prévention de proximité

**Ecouter peut sauver une vie**. Les difficultés scolaires, professionnelles ou sociales sont source de tensions psychologiques et parfois de pathologies en santé mentale, lorsque le mal- être devient trouble anxieux ou dépression. **Les lieux d'écoute et de parole pour les jeunes** au nombre de 30 actuellement en Bretagne, tels que les *« points-écoute-jeunes »*, constituent un réseau de vigilance et de prévention à mieux reconnaître. Par ailleurs, il faut souligner que **les structures de soutien aux proches et aux familles de jeunes en souffrance psychique sont quasi-inexistantes en Bretagne**.

**L'Assurance Maladie** prend une part active dans la mise en œuvre d'une politique de santé publique et de prévention. Pour la Bretagne, **le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information en Santé** (F.N.P.E.I.S) affecté aux jeunes de 16 à 25 ans était de 640 000 € en 2002. La majorité des dossiers fait partie des **Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins pour les personnes démunies** (P.R.A.P.S).

**Les services de santé scolaire et universitaire n'ont pas toujours les moyens de développer des politiques de prévention adaptées**, notamment en matière de prise en charge de la souffrance psychique des adolescents et jeunes adultes.

Quant à la prévention-santé **pour *les jeunes actifs*, les données sont là quasi inexistantes**.

## *4. Leur vie en société*

### *4.1. Mieux reconnaître les jeunes en tant qu'acteurs à parité*

a. Une approche de leurs valeurs

**Les jeunes sont porteurs de valeurs *:* la famille, le travail et l'amitié.** Ils ne sont pas indifférents à ce qui se passe dans la société et nombre d'entre eux s'engagent facilement, de façon intense mais éphémère, pour défendre les causes de **l'environnement, de l'humanitaire, de la création culturelle, de la lutte contre le racisme et les discriminations**. Ils expriment également un fort attachement à leur région. Sur le plan des options religieuses, même si la tradition catholique est en Bretagne une réalité, certains jeunes choisissent toutefois plus facilement des spiritualités à la carte.

b. La diversité de leurs pratiques socioculturelles et sportives

Le manque de données homogènes à tous les échelons territoriaux ne permet pas de fonder un diagnostic et un bilan général sur ce thème. Cette carence est regrettable car l'évolution démographique des effectifs de jeunes pourrait nécessiter, à court terme, l'adaptation d'un certain nombre d'équipements socioculturels et sportifs. Le sport continue actuellement de représenter une pratique de loisir très appréciée des jeunes, notamment en milieu rural. Les activités d'expression musicale et de danses sont également très recherchées par les jeunes.

c. Leur contribution à la vie en société

**L'engagement dans la vie de la cité n'emprunte plus les voies traditionnelles** telles que partis politiques, organisations syndicales, mouvements d'éducation populaire. Un décalage certain apparaît entre le langage des institutions et celui d'un grand nombre de jeunes. Pourtant, par leurs divers engagements et par leur participation à la vie associative, les jeunes apportent une contribution importante à la réalisation de nombreux services, activités et projets et peuvent s'unir à des groupes d'adultes lorsque ceux-ci les reconnaissent et acceptent de **« faire avec eux ».**

### *4.2. Incivilités et délinquance juvéniles : le fait d'une petite minorité*

De récentes études nationales mettent en évidence le fait qu'il existe un petit pourcentage de jeunes qui commettent une part importante des délits et que 80 % des jeunes mis en cause ne récidivent pas. Au plan régional, les auditions des services de la Prévention Spécialisée, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou de la Police ont confirmé ce constat. En Bretagne, selon les données préfectorales, 6 165 mineurs ont été mis en cause dans des actes de délinquance en 2001 **: la part des mineurs délinquants dans la population des mineurs de 10-19 ans n'était que de 1.60%.** Cette délinquance juvénile est un phénomène majoritairement urbain et masculin, même si les communes « rurbaines » et certaines communes rurales constatent, ces dernières années, son augmentation. En tendance, on remarque un rajeunissement de l'âge d'entrée dans la délinquance et une aggravation des délits, notamment en matière d'atteintes aux personnes.

Par ailleurs, il faut souligner que la frontière entre mineur-délinquant et mineur-victime est étroite. **Un jeune délinquant est souvent aussi un jeune en souffrance**. Pour prévenir la délinquance, il est donc indispensable de s'interroger sur ses sources : une situation familiale troublée, un échec scolaire ou l'abandon du jeune au monde déstructurant de la rue sont souvent des facteurs de risque. Les actions de prévention doivent donc être développées dans trois directions: **la famille, l'école et la rue.** Or, les professionnels et institutions en charge de ces interventions déplorent la stagnation de leurs moyens face à la montée des besoins.

Enfin, face à la surpopulation carcérale et à l'effet le plus souvent déstructurant de la prison sur le jeune, **les mesures judiciaires dites de « troisième voie »** telles que la médiation ou la réparation pénale, plus constructives que l'incarcération, doivent être développées aussi souvent que possible. Par contre, pour la minorité suractive de délinquants, la voie de la sanction constitue une étape nécessaire à la prise de conscience du jeune.

## CONCLUSION :

Les données recueillies, les témoignages des 22 jeunes rencontrés et les analyses construites à partir des auditions, ont largement démontré qu'en Bretagne, **la jeunesse de 16 à 25 ans mérite d'être mieux connue et reconnue. Elle est une richesse et une chance pour le développement et la vitalité de notre Région.**

***Les jeunes de 16 à 25 ans sont un ATOUT.*** Ils sont déterminés face à leur avenir, de plus en plus nombreux à acquérir un bon niveau d'étude et de qualification, soucieux de leur insertion dans une vie professionnelle dans laquelle ils s' engagent en privilégiant la recherche d'une qualité dans le travail et dans leurs conditions d'emploi et, enfin, souvent attachés à demeurer dans leur région. Leurs valeurs nous rendent optimistes : ils sont portés par des convictions renouvelées où la recherche d'un équilibre de vie entre leur travail, leur vie personnelle, la famille et les loisirs structure leurs pratiques et leur identité. Ils souhaitent écarter les rapports de violence et aspirent au respect des différences. **Nous sommes loin de la caricature des jeunes "à problème".**

**De plus, les jeunes vont constituer UNE RESSOURCE HUMAINE PRECIEUSE pour la Bretagne** car les évolutions démographiques proches (d'ici à 2010) vont susciter dans la plupart de nos 21 pays bretons une tension sur le marché de l'emploi, notamment par une plus grande rareté de la main d'œuvre jeune disponible, au moment même où le départ à la retraite des classes d'âge plus nombreuses va se faire sentir. D'où l'importance d'aider les jeunes de Bretagne à s'inscrire dans des parcours diversifiés de réussite et également de savoir rendre la région attractive aux jeunes d'autres régions.

***Les jeunes sont* PARTIE PRENANTE DE LA VIE EN SOCIETE.** En effet, contrairement à l'opinion la plus répandue les jeunes ne sont pas "indifférents". Ils sont engagés dans différents champs de la vie en société. Si leur contribution est peu visible, c'est parce qu'elle s'exprime moins selon les modes habituels institués par notre société (syndicats, associations, partis politiques, mouvements). Leur activité est appréciée et importante dans les domaines sportifs, culturels, humanitaires, caritatifs, environnementaux et dans celui des services aux familles. Elle témoigne de leurs capacités à prendre localement, et à travers leurs propres réseaux, des responsabilités citoyennes. Si leurs concours paraissent parfois éphémères et de courte durée, c'est parce qu'ils sont souvent contraints à construire leur vie à travers des parcours séquentiels, caractérisés par une grande mobilité où l'aléatoire et l'incertain engendrent, surtout entre 18 et 25 ans, une réelle nomadisation. Notre société par contre n'a pas pris la mesure de leurs aspirations et de leurs capacités. Combien d'instances les *reconnaissent à parité* dans les institutions ? En recherchant leur association ou leur adhésion à nos systèmes de gestion, d'animation, nous souhaitons davantage recueillir leur caution, là où il faudrait reconnaître leur part, leur place à travers leurs propres expressions. Toutes les personnes auditionnées l'ont pourtant souligné **: "tout se passe mieux si on fait *avec* eux et non *pour* eux".** C'est un appel à généraliser par des pratiques contractuelles, le soutien et l'accompagnement de leurs projets. *La démarche participative* peut trouver là toute sa raison d'être.

**Quelles sont les zones de progrès à privilégier pour faciliter leur insertion réussie en Bretagne ?**

La grande majorité des jeunes prépare son avenir à travers des parcours d'étude ou de vie professionnelle de réussite. Néanmoins, il nous faut souligner certaines **« zones de fragilité »** voire de précarité, notamment celles *des jeunes décrocheurs, des jeunes en échecs scolaires répétés*, *des jeunes en errance* de rue et en anomie sociale, *des jeunes au chômage* fréquent, *des 15 000 jeunes qui n'ont aucune qualification*, *des jeunes mineurs installés par la récidive dans la délinquance* et pour lesquels la réinsertion appelle des mesures particulières.

**En Bretagne, leur nombre au total est infime** par rapport aux 380 000 jeunes**, c'est une raison supplémentaire pour nous mobiliser davantage et mieux**. Davantage, car des moyens sont en place, mais souvent ils ne sont pas à la hauteur des enjeux. Mieux, car une mauvaise coordination ne favorise pas toujours la synergie entre les métiers et les services.

Concernant leurs conditions de vie, les constats sont parfois sévères pour un certain nombre d'entre eux et ceux qui cumulent plusieurs types de handicaps ont devant eux un parcours plein d'obstacles :

- Il s'agit de manière assez fréquente de **la faiblesse de leurs ressources**. Certes, les familles assurent une bonne part des charges, mais pour ceux dont les parents sont pauvres, ils ne peuvent être à égalité de chances pour leur avenir. Il faut ajouter que, même pour ceux qui sont dans la vie active, le niveau des rémunérations est parfois peu gratifiant**. La difficulté d'accès au logement** constitue, pour une grande partie des jeunes, un frein à leur autonomie, tant dans les grands centres urbains qu'en certaines zones rurales. Ce déficit et cette inadaptation de l'offre de logement aux besoins et ressources des jeunes, nuit à leur mobilité et à leur insertion sociale.

- ***En ce qui concerne leur rapport à l'entreprise***, leur accueil et leur intégration en milieu professionnel pourraient mobiliser les responsables du management pour que soit effectivement réussie leur insertion, gage pour l'employeur d'une *fidélisation* qui va devenir précieuse au vu de la raréfaction de la main d'œuvre dans certains secteurs dans les années à venir. Par ailleurs, un *accès plus direct* des chômeurs à l'entreprise devrait être encouragé pour dynamiser leur relation au travail. Enfin, une intégration réussie passe aussi par un bon accompagnement du jeune, notamment pendant la première année d'activité professionnelle.

- ***Leur rapport à la santé*** recèle aussi pour quelques-uns des facteurs de vulnérabilité**. Le *mal-être* peut parfois déboucher sur des conduites à risque, addictives ou suicidaires**, et la situation en Bretagne est, sur ce point, particulièrement inquiétante : morts violentes par accident de la route, progression du tabagisme, fréquence des consommations abusives de boissons alcoolisées et de drogues. Ceci appelle **un renforcement des dispositifs régionaux *d'écoute, d'information et de prévention.***

« *Jeunesse, le devoir d'avenir »* titrait récemment un rapport du Commissariat Général au Plan. En Bretagne, plus qu'ailleurs, la Région et de nombreux acteurs ont montré leur capacité à relever des défis et à entreprendre les innovations nécessaires. Ces dialogues et ce pilotage paraissent indispensables pour qu'au plus vite ***une politique régionale de la jeunesse*** puisse être proposée à la Région ainsi qu'à tous les acteurs publics et privés de la région.

# PRECONISATIONS

## PRECONISATIONS GENERALES

➢ **1. Réaliser, au niveau régional, *une synthèse bisannuelle*** sur les situations de vie des jeunes de 16 à 25 ans à partir des études et travaux réalisés et l'enrichir par ***une consultation directe des jeunes.***

➢ **2. Mettre en place, tous les deux ans, une *Conférence Régionale de la Jeunesse*** *(C.R.J.)* qui, à partir de la synthèse bisannuelle et de la consultation directe des jeunes, facilitera la concertation et la coordination entre les différents acteurs concernés par les questions de jeunesse et proposera des programmations régionales expérimentales d'action jeunesse.

➢ **3. Remédier aux situations de *« pauvreté-précarité »*** d'un certain nombre de jeunes (cf autres préconisations)

➢ **4. Expérimenter en Bretagne la création d'un *« point d'accueil unique »*** pour l'écoute, l'information et l'orientation des jeunes, étudiants ou actifs, afin de renforcer et d'optimiser les réseaux existants tout en préservant une répartition géographique équitable de ses antennes territoriales. Soutenir, plus activement, les campagnes d'information visant à lutter contre les inégalités liées à la naissance ou au sexe en promouvant toutes les actions d'égalité des chances.

➢ **5. Intégrer *la dimension santé* dans toutes les politiques publiques** et améliorer la coordination régionale et locale des acteurs-santé intervenant auprès des jeunes.

## PRECONISATIONS POUR LEURS ETUDES

**1. Gérer l'échec scolaire aussi bien que la réussite**
➢ Sensibiliser les enseignants et les familles au dépistage du décrochage scolaire et multiplier les filets de sécurité, les passerelles et les parcours de nouvelles chances tout au long de la vie.

**2. Remédier à la faiblesse des ressources d'un certain nombre d'étudiants**
➢ Améliorer les conditions financières de réalisation des études, et pour ce faire, multiplier et réévaluer les bourses étudiantes en mensualisant systématiquement leur versement afin d'éviter les crises de trésorerie des jeunes.
➢ Développer les prêts d'honneurs aux étudiants (prêts à taux zéro), en prenant exemple sur les dispositifs mis en place par les conseils généraux.

**3. Favoriser les actions de rapprochement entre l'école et le monde professionnel,** en renforçant les aides régionales à la réalisation de stages en milieu professionnel. A tous les niveaux de formation, soutenir plus intensément les formations en alternance permettant aux jeunes de s'informer, de se former, de s'orienter et d'acquérir de l'expérience. Revaloriser le statut des apprentis.

## PRECONISATIONS POUR LEUR ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

**1. Créer au niveau régional une « Bourse-Emploi Bretagne »**
Un contrat unique d'insertion professionnelle liant les engagements du jeune et de la collectivité, l'accompagnement vers et dans l'emploi ainsi que les ressources, pourrait être créé par la Région Bretagne sur le modèle de la Bourse-Emploi 35 mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Cet engagement réciproque du jeune et de la collectivité publique pourrait, par analogie, s'appeler « Bourse-Emploi Bretagne ».

**2. Encourager les actions misant sur un accès plus « direct » à l'entreprise** pour les personnes en difficulté d'emploi et améliorer les conditions d'accueil et de travail des jeunes dans l'emploi. En effet, les rapprochements concrets avec les lieux de travail sont pour beaucoup de demandeurs d'emploi un facteur dynamisant leur permettant de faire valoir, en situation réelle, leurs atouts et potentialités.

**3. Améliorer « l'accompagnement logistique » des jeunes** à l'entrée dans la vie active : Logement, transport et ressources.

**4. Créer un fonds régional d'appel à projets** pour susciter une grande et rapide mobilisation régionale destinée à concevoir des actions particulières de **qualification professionnelle** pour les jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire sans aucun diplôme et, pour certains, sans réelle maîtrise de la lecture et de l'écriture. Ce fonds pourrait être en partie alimenté par les crédits européens.

## PRECONISATIONS POUR LEUR LOGEMENT

**1. Pour tous les parcs de logement**
- Inscrire au budget de la Région Bretagne ***un fonds spécial régional pour le soutien aux expérimentations et aux innovations visant à améliorer le logement des jeunes***.

**2. Dans le parc public**
- Intégrer systématiquement un **« volet jeune » dans les Programmes Locaux de l'Habitat**
- Développer l'information des jeunes sur leurs droits concernant en particulier l'aide du 1% logement dite **« Locapass ».**
- Inscrire au prochain Contrat de Plan Etat-Région les crédits nécessaires au **doublement du nombre de places en Cité Universitaire en Bretagne.**

**3. Dans le parc privé**
- Mettre en place **un Programme Social Thématique** pour le logement des jeunes en mobilisant l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et encourage la création d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat **(O.P.A.H) thématiques pour le logement des jeunes.**
- Organiser **un réseau de propriétaires bailleurs** spécialisés dans le logement des jeunes
- Soutenir les associations ou organismes exerçant un rôle de **médiation entre les jeunes et les propriétaires.**

**4. Dans le parc semi-public**
- Là où il n'existe pas de Foyer de Jeunes Travailleurs, aider à la création de **mini-foyers pour les jeunes**. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux pourrait être confiée aux organismes H.L.M, aux communes ou au PACT-ARIM.

## PRECONISATIONS POUR LEUR SANTE

**1. Améliorer l'information-santé des jeunes**, en utilisant leurs médias (SMS, Internet, télévision, évènements festifs, médiation par les pairs…) et en les impliquant par une ***démarche participative***.

**2. Renforcer les réseaux d'écoute et de soutien** aux jeunes et à leurs familles pour prévenir les conduites addictives et le risque suicidaire.

**3. Soutenir les actions de formation et de conseil** aux parents et éducateurs, notamment dans les associations de parents d'élèves, familiales, d'animation socioculturelle, sportives et de travailleurs sociaux.

## PRECONISATIONS POUR LEUR VIE EN SOCIETE

**1. Mieux reconnaître les jeunes en tant qu' « *acteurs à parité » :***

➢ ***Constituer une représentation des jeunes dans tous les conseils de développements des 21 Pays de Bretagne*** et élargir la représentativité du Conseil des Lycéens de Bretagne à l'ensemble des jeunes.

➢ ***Soutenir et valoriser les initiatives s'inscrivant dans la dynamique de projet des jeunes*** par le développement de fonds d'appels à projet régionaux sur le modèle du fonds des initiatives jeunes créé par certaines collectivités locales de Bretagne. Encourager les démarches réellement participatives : « *avec* et *par* plutôt que *pour* les jeunes ».

➢ ***Poursuivre les actions régionales d'aide à l'ouverture internationale des jeunes***. Le Conseil Économique et Social de Bretagne rappelle, en ce sens, l'intérêt de mettre en œuvre ses préconisations formulées dans le rapport « les jeunes et l'ouverture internationale : vers une dynamique internationale » adopté en mai 2001.

**2. Incivilités/Délinquance**

➢ ***Réaffirmer le rôle de la famille et de la parentalité*** dans la prévention des incivilités et de la délinquance juvéniles et améliorer la coordination des professionnels et dispositifs institutionnels pour *aider* les familles, souvent seules et désemparées, face à la délinquance de leur enfant et mieux prendre en compte la grande fragilité de certaines familles monoparentales.

➢ ***Accroître la présence des acteurs jeunesse*** de la prévention générale comme de la prévention spécialisée le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires pour ne pas abandonner les jeunes à la rue.

➢ ***Promouvoir les dispositifs de réparation*** plutôt que l'incarcération souvent déstructurante, aussi souvent que possible, et lorsque la nature du délit le permet.

# *INTRODUCTION*

# INTRODUCTION

Pourquoi et dans quel contexte l'idée de cette étude est elle née ? Quels en ont été le déroulement et la méthode ?

## *I. La genèse de l'étude*

### *1.Une étude qui se situe dans le prolongement de travaux déjà réalisés par le Conseil Economique et Social de Bretagne*

La présente étude se situe dans le prolongement des récents travaux du Conseil Economique et Social de Bretagne (C.E.S.R) où la question des jeunes est abordée, notamment : « Perspective de la démographie de la Bretagne à l'horizon 2020 » (1998) ; « Jeunes et ouverture internationale » (2001) ; « Prospective des facteurs d'attractivité en Bretagne » (2002) ; « Création et reprise d'entreprises » (2003).

### *2. Le refus d'une vision exclusivement sécuritaire des adultes sur la jeunesse*

C'est au printemps de l'année 2002 qu'a germé, au sein de la commission « cadre de vie, affaires sanitaires et sociales, culture et sport » du C.E.S.R, l'idée d'une étude sur les jeunes en Bretagne, alors que plusieurs faits divers mettant en cause des jeunes provoquaient, dans l'opinion publique, une vision trop exclusivement sécuritaire de la jeunesse.

Le cahier des charges de l'étude, adopté par le Bureau du C.E.S.R au mois de mai 2002, faisait le constat suivant : « *Au cours de ces dernières années, l'opinion publique a progressivement modifié son regard sur les jeunes : non seulement, la jeunesse semble confrontée à de nombreux problèmes, mais, par « simplisme »,* ***l'opinion bascule et tend parfois à faire de la jeunesse elle-même un problème****… Du coup, la société tout entière semble placée dans un « entre-deux » de doutes, d'incertitudes sur cette jeunesse et les craintes prennent le pas sur la confiance en leur réussite, avec pour effet, de rendre incertaines les actions publiques, malhabiles à fonder une véritable politique pour et avec les jeunes.* »

L'étude part donc du refus de considérer a priori les jeunes comme un problème ou une menace pour la société ainsi que d'une volonté d'aller à la rencontre de leur réalité et de leurs atouts.

### *3. Les jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne : une tranche d'âge peu connue*

Même si des travaux de qualité avaient été réalisés par l'I.N.S.E.E ou la Région Bretagne sur la tranche d'âge des 16-25 ans, ils étaient souvent très ciblés et ne permettaient pas d'avoir une vision d'ensemble de la jeunesse en Bretagne.

Ces jeunes sont en transition permanente. Leur visibilité sociale est brouillée. La mobilité les caractérise. En effet, ils sont toujours en « entre-deux » : entre le lycée et l'université, entre une formation initiale et une autre formation initiale, entre la formation et l'entreprise, entre la

cohabitation familiale et le logement autonome, entre un emploi et un autre, entre un territoire et un autre… Cet « entre-deux » s'étend aujourd'hui avec le « phénomène d'allongement de la jeunesse ».

D'où la nécessité de travailler à une meilleure connaissance des conditions et modes de vie des jeunes de 16 à 25 ans.

### *4. Pourquoi les jeunes de 16 à 25 ans ?*

Deux raisons principales peuvent être avancées pour justifier de notre choix d'étudier les jeunes à travers la tranche d'âge des 16-25 ans :

- La méconnaissance transversale de cette tranche d'âge en Bretagne,
- Les jeunes de 16-25 ans sont le public privilégié des actions de formation de la Région.

### *5. Les objectifs de l'étude*

Les 5 objectifs initiaux de l'étude étaient les suivants :

❶ Mieux connaître les jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne : démographie, territoires, conditions et modes de vie

❷ Identifier « les atouts » et les « zones de fragilité » des jeunes

❸ Mesurer les écarts entre la parole des institutions et les attentes des jeunes en les écoutant en tant qu'acteurs, d'où la réalisation de portraits.

❹ Mobiliser les acteurs jeunesse

❺ Formuler des préconisations à destination du Conseil Régional de Bretagne et de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par les politiques de jeunesse

### *6. La double originalité de l'étude : une dimension transversale et une approche territorialisée*

La première originalité de l'étude est sa dimension transversale sur les questions de jeunesse : sa première partie analyse le contexte démographique, l'activité et la mobilité territoriale des jeunes, quant à sa deuxième partie, elle tente de mieux connaître les conditions et modes de vie des jeunes à travers l'approche de quatre grandes thématiques : Leurs études, leur entrée dans la vie active, leur santé et leur vie en société.

La seconde originalité réside dans une approche territorialisée des jeunes à l'échelon des 21 pays de Bretagne.

## *II. Le déroulement et la méthode de l'étude*

Le parcours de recherche de l'étude s'est déroulé à travers les étapes suivantes :

➢ ***L'organisation d'un forum prospectif*** sur le thème de la jeunesse au XXIème siècle pour le lancement de l'étude le 27 juin 2002 à Rennes.

➢ ***Le recueil de données statistiques*** auprès de divers organismes, notamment l'I.N.S.E.E. Bretagne, et leur traitement par deux étudiants stagiaires de l'E.N.S.A.I

➢ ***La réalisation de près de 51 auditions*** de personnes et d'organismes concernés par les questions de jeunesse en Bretagne, dans toute leur diversité qualitative et territoriale.

➢ L'accomplissement par le journaliste Tugdual Ruellan de ***22 portraits de jeunes en Bretagne***, échantillon non représentatif mais dont les témoignages sont autant d'outils d'exploration des conditions et modes de vie des jeunes à travers leurs paroles et itinéraires de vie.

➢ ***Les recherches documentaires générales*** à partir d'une bibliographie multidisciplinaire.

Notre étude sur les jeunes en Bretagne constitue, avec modestie, **une tentative d'approche systémique et autant que possible, territorialisée, des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne**.

Au terme de cette réflexion sur le contexte démographique, la mobilité territoriale, les conditions et modes de vie, sans méconnaître les difficultés auxquelles ils sont confrontés, qui peuvent d'ailleurs devenir des atouts si les moyens de les résoudre sont mis en oeuvre, nous arrivons à la conclusion qu'**ils sont avant tout, pour la Bretagne, une chance et une force à mieux connaître et reconnaître. Leur place est essentielle pour la vitalité de la région et le sera encore davantage demain.**

**Dans quel contexte démographique les jeunes vont-ils désormais vivre ? C'est une première question… Quelles vont être leurs conditions de vie et comment celles-ci peuvent-elles s'améliorer ? C'est notre seconde question.**

# PREMIERE PARTIE

*Le contexte démographique et la mobilité territoriale des jeunes de 16 à 25 ans*

Qui sont les jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne ? Où sont-ils ? Que font-ils ? Les récents travaux de l'INSEE issus du recensement de la population de 1999[1] et de la démarche « Ariane 2 » de la Région Bretagne[2] permettent, notamment, de dresser un état des lieux démographique (Ch.1) et territorial (Ch.2) des jeunes appartenant à la tranche d'âge étudiée.

[1] - Octant n°87, octobre 2001, INSEE Bretagne « Qu'ils travaillent ou non, les jeunes sont de plus en plus diplômés »
- Portrait social, « les jeunes », INSEE, collection Contours et Caractères, 2000
- Tableaux de l'économie bretonne 2002-2003, INSEE Bretagne

[2] Plan Régional Ariane 2, CD ROM de présentation, Conseil régional de Bretagne, décembre 2001
- Rencontres territoriales d'Ariane 2, CD ROM, Arnaud Crépin (INSEE Bretagne) , décembre 2001

# Chapitre 1

*Le contexte démographique des jeunes de 16 à 25 ans*

# PLAN


## SECTION 1. LA PART DES JEUNES DANS LA POPULATION ET LEUR ACTIVITE D'APRES LES RESULTATS DU RECENSEMENT DE 1999

**1. Les jeunes dans la population au plan régional**

**2. Les jeunes dans la population à l'échelle des pays**
*2.1. La répartition géographique de l'effectif des 16-25 ans*
*2.2. La part des jeunes dans la population des pays*

**3. L'activité des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne**
*3.1. Les jeunes de 16 à 25 ans sont majoritairement élèves ou étudiants*
*3.2. Les jeunes actifs*
*3.3. Un certain paradoxe du chômage des jeunes en Bretagne*

## SECTION 2. L'ÉVOLUTION DE LA TRANCHE D'AGE DES 16-25 ANS DEPUIS 1962 EN BRETAGNE

**1. Au plan régional : une croissance puis une nette diminution récente**

**2. A l'échelle des pays**
*2.1. Variation des effectifs des 16-25 ans entre 1962 et 1999 à l'échelle des pays*
*2.2. Variation des effectifs entre 1982 et 1999 à l'échelle des pays : des écarts importants*
*2.3. Les grands pôles urbains et universitaires*

## SECTION 3. LES PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

**1. Les projections au plan régional**

**2. Les hypothèses de projection par pays à l'horizon 2020**
*2.1. L'effectif des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne à l'horizon 2020 selon le scénario central*
*2.2. Une part inégale des 16-25 ans dans la population au sein de chaque pays*

Les jeunes représentent en Bretagne une population dont la part est comparable à la moyenne nationale. Cependant, depuis 1990, leur nombre tend à diminuer nettement (environ - 45 000), ce qui s'accompagne également de fortes disparités dans leur présence selon les territoires. C'est ce que montre l'analyse des résultats du dernier recensement (Section 1), l'évolution de la tranche d'âge des 16-25 ans depuis 1962 (Section 2) et les projections démographiques (Section 3).

# SECTION 1. LA PART DES JEUNES DANS LA POPULATION ET LEUR ACTIVITE D'APRES LES RESULTATS DU RECENSEMENT DE 1999

Les résultats du recensement de 1999 sur l'état de la population des 16-25 ans en Bretagne peuvent s'analyser au plan régional (1.) et à l'échelle des pays (2.). Ils nous renseignent aussi sur l'activité des jeunes (3.).

## 1. LES JEUNES DANS LA POPULATION AU PLAN REGIONAL

En 1999, 384 646 jeunes âgés de 16 à 25 ans résidaient en Bretagne et représentaient 13.2% de la population totale de la région.

La répartition par sexe n'accuse pas de différence remarquable, puisque les garçons représentent 51.5% de la tranche d'âge contre 48.5% pour les filles.

*(Source : INSEE Bretagne, Octant n°83, sept 2000)*

*(Extrait d'Octant n°87, INSEE Bretagne, 10/2001)*

La part des jeunes de 16 à 25 ans dans la population bretonne (13.2%) ne diffère que très légèrement de celle de cette tranche d'âge dans la population française (13%). Sur le plan national, la Bretagne se place en 11ème position des régions ayant la plus forte proportion de jeunes de 16-25 ans parmi la population. L'écart entre le Nord-Pas-de-Calais, région comportant proportionnellement le plus de 16-25 ans, et la Corse, région en comportant le moins, est de 4 points (respectivement 15 et 11%).

Ces résultats ne doivent pas occulter de fortes disparités territoriales dans la répartition des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne au niveau de ses 21 pays.

## 2. LES JEUNES DANS LA POPULATION A L'ECHELLE DES PAYS

La Bretagne compte 21 pays qui sont autant de « territoires de projet » présentant une « cohérence géographique, culturelle, économique ou sociale »[3].

[3] Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 4 février 1995

Les Pays en Bretagne

*(Source : site internet de la préfecture de la Région Bretagne, mai 2003)*

Les résultats du recensement de 1999, projetés au niveau des pays, font ressortir de fortes disparités territoriales, tant au niveau de l'effectif (2.1.) des jeunes de 16 à 25 ans que de leur part (2.2.) dans la population du pays.

### *2.1. La répartition géographique de l'effectif des 16-25 ans*

Si l'on considère la répartition de l'ensemble des 16-25 ans sur le territoire régional, on constate qu'elle est plus concentrée que celle de la population totale. Les jeunes de 16 à 25 ans vivent principalement dans les pôles urbains scolaires et universitaires, ce qui n'est pas étonnant puisque 62,2%[4] d'entre eux sont élèves ou étudiants en 1999. En revanche, les pays du centre de la Bretagne sont marqués par le vieillissement de la population qu'accompagnent une sous-représentation des jeunes et un mouvement de départ.

Le seul pays de Rennes rassemble 80 608 jeunes de 16 à 25 ans, soit 21% de l'effectif régional. Viennent ensuite le pays de Brest avec 56 243 jeunes représentant 14.6% de l'effectif régional, puis le pays de Cornouaille avec 34 557 jeunes (9%).

A eux seuls, les 6 pays de Rennes, Brest, Cornouaille, Vannes, Lorient et Saint-Brieuc rassemblent près des 2/3 des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne (64%).

Par opposition, le pays de Centre Bretagne ne compte que 4 968 jeunes (1.3%), le pays de Vallons Vilaine 5 061 (1.3%) et le pays de Centre Ouest Bretagne 9 322 (2.4%).

[4] Octant n°87, octobre 2001, INSEE Bretagne « Qu'ils travaillent ou non, les jeunes sont de plus en plus diplômés »

**Répartition géographique de l'effectif des jeunes de 16-25 ans en Bretagne par pays en 1999**

*(Source : RP 1999, INSEE)*

**Effectif des 16-25 ans au recensement de 1999 par pays**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Nous avons vu que le poids des 16-25 ans dans l'effectif de la population régionale totale était de 13.2%. Qu'en est-il au niveau des pays ?

### *2.2. La part des jeunes dans la population des pays*

La concentration des jeunes sur certains territoires est illustrée par le fait que trois pays présentent une proportion de jeunes de 16 à 25 ans dans leur population totale particulièrement élevée : Rennes (19.2%), Brest (15%) et Vannes (13.4%). Cette concentration correspond notamment à la présence de pôles de formation.

**Part des jeunes de 16 à 25 ans dans la population totale par pays en 1999**

*(Source : INSEE, Recensement de la Population 1999, exploitation CESR)*

A l'inverse, 5 pays présentent une représentation des jeunes nettement plus faible, se situant entre 9% et 11% de leur population totale : Centre-Ouest Bretagne, Auray, Morlaix, Dinan et Trégor-Goëlo.

## 3. L'ACTIVITE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS EN BRETAGNE

En premier lieu, il convient de souligner que les jeunes de 16 à 25 ans sont majoritairement élèves ou étudiants (3.1.), que leur entrée dans la vie active est de plus en plus tardive et discontinue (3.2.) et qu'il existe un certain paradoxe du chômage des jeunes en Bretagne (3.3.).

Ces points étant développés dans la IIème partie de l'étude (Ch.1 et Ch.2), il s'agit uniquement ici de dresser un rapide tableau de l'activité des jeunes d'après les résultats du dernier recensement pour répondre à la question : « que font-ils ? ».

### *3.1. Les jeunes de 16 à 25 ans sont majoritairement élèves ou étudiants*

Concernant l'activité des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne, il faut en premier lieu noter qu'**ils sont majoritairement élèves ou étudiants dans la proportion de 62.2%,** ce qui représente un effectif de **239 116 jeunes** au recensement de 1999.

Les graphiques ci-après, qui décrivent l'activité des jeunes, font bien ressortir ce phénomène dominant de « scolarisation » de la jeunesse.

**La situation des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne en 1990 et 1999**

| | Ensemble | | | Hommes | | | Femmes | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Effectifs 1999 | En % 1999 | En % 1990 | Effectifs 1999 | en % 1999 | en % 1990 | Effectifs 1999 | en % 1999 | en % 1990 |
| Elèves ou étudiants | **239 116** | 62,2 | 55,9 | **116 399** | 58,8 | 53,4 | **122 717** | 65,7 | 58,6 |
| Actifs ayant un emploi | **101 902** | 26,5 | 31,0 | **59 437** | 30,0 | 34,0 | **42 465** | 22,8 | 27,8 |
| Chômeurs | **28 261** | 7,5 | 8,2 | **13 242** | 6,7 | 6,2 | **15 719** | 8,4 | 10,3 |
| Militaires du contingent | **5 291** | 1,4 | 2,7 | **5 187** | 2,6 | 5,1 | **104** | 0,1 | 0,1 |
| Inactifs (non étudiant) | **9 376** | 2,4 | 2,2 | **3 734** | 1,9 | 1,2 | **5 642** | 3,0 | 3,3 |
| **Ensemble** | **384 646** | 100,0 | 100,0 | **197 999** | 100,0 | 100,0 | **186 647** | 100,0 | 100,0 |

** : jeunes sans emploi, personnes au foyer*

*(Source : INSEE Bretagne, extrait d'Octant n° 87)*

En 1990, la proportion d'élèves ou d'étudiants représentait 55.9% de la population des jeunes de 16 à 25 ans. Dix ans plus tard, en 1999, ce taux était porté à 62.2%.

C'est entre 20 et 23 ans que les taux de scolarisation ont le plus progressé. Ainsi, la proportion de jeunes encore scolaires ou étudiants à 20 ans est passée de 63.8% en 1990 à 73.4% en 1999 ; pour ceux qui le sont encore à 25 ans, elle est passée de 7% à 12.3% dans la même période.

Cette tendance est plus marquée chez les filles, l'augmentation du taux de scolarisation masculin étant à rapprocher de la suppression du service national obligatoire. En effet, alors qu'en 1990, 13% des garçons de 21 ans faisaient leur service obligatoire, ce dernier ne mobilisait plus que 3.4% des jeunes gens de cet âge en 1999.

**Part des 16-25 ans en cours d'étude selon le sexe et l'âge en 1990 et 1999**

*Source : Insee, recensements de la population 1990 et 1999*

*(Source : Extrait d'Octant n°87, INSEE Bretagne)*

Les jeunes « en galère » ou « en errance » non recensés statistiquement doivent également être pris en compte. En effet, certains jeunes « en galère » ou « en errance » ne sont pas comptabilisés par les statistiques officielles. Leur « invisibilité » institutionnelle ne doit pas masquer leur existence et leurs besoins qui sont, eux, bien réels. Les auditions des services des

Missions Locales, DRTEFP[5], DPJJ[6], ATD Quart Monde, Services de la Prévention Spécialisée, PLIE[7] et de l'APRASE[8] Rennes convergent sur ce constat et soulignent l'aggravation du phénomène.

## *3.2. Les jeunes actifs*

**En 1999, plus d'un jeune sur trois de 16 à 25 ans étaient actifs** (35%), c'est à dire en emploi ou à la recherche d'un emploi. Sur une population totale de 384 646 jeunes de 16 à 25 ans, les actifs étaient au nombre de **135 454 en 1999**. Mais ce qualificatif d'« actifs » recouvre une variété de situations. En effet, sur ces 135 454 actifs, ils étaient 101 902 en emploi (26.5% de l'ensemble des 16/25 ans), 5 291 militaires du contingent (1.4% de l'ensemble des 16/25 ans) et 28 961 au chômage (7.5% de l'ensemble des 16/25 ans). Enfin, on dénombrait 9 376 jeunes inactifs non étudiants[9] (2.4% de l'ensemble des 16/25 ans). Le nombre de jeunes chômeurs rapporté à la population active des jeunes de 16 à 25 ans[10], c'est-à-dire le taux de chômage, était donc de 21.3% en 1999 selon l'INSEE, soit un taux en moyenne deux fois plus élevé que le taux régional, tous âges confondus, qui était en 1999 de 10.7%[11].

Quelles sont les grandes caractéristiques de l'emploi des jeunes en Bretagne ?

### *3.2.1. Les jeunes en activité professionnelle sont de moins en moins nombreux*

Cette tendance de fond est liée à l'allongement des études qui diffère l'âge d'entrée dans la vie active. Elle est particulièrement significative en Bretagne du fait des niveaux de qualification plus élevés qu'au plan national.

Alors qu'en 1990, les jeunes actifs[12] représentaient 41,9%[13] des effectifs de jeunes de 16 à 25 ans (180 815), ils ne sont plus que 35.4% en 1999 (136 164) .

Le taux d'activité des 15-25 ans en 1999 croît avec l'âge. Il reste inférieur à 25% avant 21 ans et atteint 81.1% à 25 ans. Il faut souligner qu'entre 1990 et 1999, ce taux d'activité a diminué pour toutes les tranches d'âges et, particulièrement, entre 21 ans et 25 ans. La baisse du taux d'activité des jeunes est illustrée par les tableaux suivants.

[5] Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
[6] Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
[7] Plan Local pour l'Insertion et l'Emploie de Brest
[8] Association de Promotion d'Action et d'Animation Sociale
[9] Inactifs non étudiants = malades, SDF, population carcérale…
[10] Selon l'INSEE, la population active se compose des personnes ayant un emploi, y compris les militaires du contingent et des chômeurs (Portrait Social, Les jeunes, p76)
[11] Tableaux de l'économie bretonne 2000-2001, INSEE, p83
[12] Actifs = actifs ayant un emploi, chômeurs, militaires
[13] Dont 10% d'apprentis qui sont comptés comme actifs ayant un emploi selon l'INSEE

**Variation des taux d'activité des jeunes de 21 à 25 ans entre 1990 et 1999**

| Ages | Diminution du taux (en points) |
|---|---|
| 21 ans | -8.4 |
| 22 ans | -11.6 |
| 23 ans | -12.8 |
| 24 ans | -10.3 |
| 25 ans | -5.9 |

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Sur plus long terme, la diminution du taux d'activité des jeunes est encore plus significative :

**Progression sur 20 années des taux d'activité des 16-25 ans en Bretagne**

| Age | 1982/1999 |
|---|---|
| 16 | -1.0 |
| 17 | -5.9 |
| 18 | -12.2 |
| 19 | -24.3 |
| 20 | -26.2 |
| 21 | -30.9 |
| 22 | -26.1 |
| 23 | -21.1 |
| 24 | -12.5 |
| 25 | -4.8 |

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Si l'on compare la Bretagne à la moyenne constatée en métropole, on remarque que le taux d'activité est plus faible en Bretagne pour les 15-23 ans (avec un écart de 5 à 6.5 points pour les tranches des 19,20 et 21 ans) et légèrement supérieur pour les 24 ans (0.5) et 25 ans (+1.3).

**Comparaison Bretagne/France métropolitaine**

| | Bretagne comparée à France Métropolitaine | | |
|---|---|---|---|
| **Age** | **1982** | **1990** | **1999** |
| 16 | -1.1 | -0.7 | -0.5 |
| 17 | -5.6 | -3.0 | -1.3 |
| 18 | -8.7 | -5.6 | -2.7 |
| 19 | -5.8 | -7.3 | -4.8 |
| 20 | -0.8 | -6.5 | -6.5 |
| 21 | 3.1 | -4.1 | -5.8 |
| 22 | 3.4 | -2.2 | -2.6 |
| 23 | 3.8 | -0.3 | -1.4 |
| 24 | 4.0 | 1.8 | 0.5 |
| 25 | 4.4 | 2.6 | 1.3 |

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Évolution de l'activité des jeunes de 16-25 ans en Bretagne entre 1990 et 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

### *3.2.2. Une baisse du taux d'activité plus sensible chez les jeunes filles*

Si l'on apprécie la baisse de l'activité entre 1990 et 1999 à partir du taux d'emploi (population active occupée rapportée à la population totale de la tranche d'âge), elle a été globalement un peu plus sensible chez les filles que chez les garçons. Le taux d'emploi a diminué de 5 points pour les femmes et de 4 points pour les hommes, creusant davantage l'écart qui existait entre les taux d'emploi masculin et féminin. Un des éléments d'explication du plus faible taux d'emploi féminin réside dans le fait que les filles prolongent davantage leurs études.

**Part des jeunes ayant un emploi selon l'âge et le sexe (1990-1999)**

*Source : Insee, recensements de la population 1990 et 1999*

Le recul du taux d'emploi n'intervient qu'à partir de 21 ans pour les garçons. A 20 ans, ils sont même un peu plus nombreux en emploi qu'en 1990, du fait notamment de la suppression du service national obligatoire.

**Évolution de l'activité masculine des 16-25 ans entre 1990 et 1999 en Bretagne**

**Évolution de l'activité féminine des 16-25 ans entre 1990 et 1999 en Bretagne**

*(Source : INSEE Bretagne, exploitation CESR)*

### *3.2.3. Les jeunes en emploi sont de plus en plus qualifiés*

Alors que la proportion de jeunes ayant un emploi passe de 31% en 1990 à 26.5% en 1999, ces jeunes sont de plus en plus qualifiés Ainsi, en 1990, seulement 25.5% des jeunes en emploi avaient le niveau Bac ou Bac +, en 1999 ils sont 48.5%. Il y a dix ans, le CAP était le

diplôme dominant chez les jeunes salariés. Aujourd'hui, la moitié des jeunes salariés sont bacheliers.

**Répartition des jeunes de 16 à 25 ans ayant un emploi selon le diplôme le plus élevé obtenu**

*(Source : INSEE Bretagne, Octant n°87)*

Par ailleurs, la proportion de jeunes de 16 à 25 ans employés sans diplôme s'est réduite de moitié en 10 ans, passant de 17% à 10 % des jeunes en emploi.

### *3.2.4. La proportion de jeunes travaillant dans les secteurs primaire et secondaire est plus importante en Bretagne qu'au plan national*

Si l'on s'intéresse maintenant à la structure de l'emploi des jeunes, on constate que, comme les adultes, les jeunes de 16 à 25 ans travaillent majoritairement dans le tertiaire[14] (68%), viennent ensuite les secteurs secondaire[15] (27%) et primaire[16] (5%).

On observe que la proportion de jeunes travaillant dans les secteurs primaire et secondaire est plus importante en Bretagne qu'au plan national, respectivement de 3.1% et de 19%[17]. Cette différence étant particulièrement marquée pour ce qui concerne les garçons.

[14] Transports, services aux entreprises, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale, administration
[15] Industrie et construction
[16] Agriculture, sylviculture, pêche

**Structure de l'emploi des jeunes de 16-25 ans en Bretagne en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Les filles ayant un emploi travaillent à 83% dans le secteur tertiaire, alors que ce taux n'est que de 57.5% chez les garçons en Bretagne.

### *3.2.5. Les jeunes actifs sont principalement employés ou ouvriers*

Entre 16 et 25 ans, seulement 1.9% des jeunes en emploi ont le statut de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Les professions intermédiaires représentent 10.9%, les employés 35.1% et les ouvriers 42.2%. Le reste se répartit entre stagiaires et apprentis (10%).

**Structure de l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne par CSP**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

[17] Les données nationales ne portent que sur les 15-29 ans. La classe d'âge étant proche de celle des 16-25 ans, il semble possible d'effectuer quelques comparaisons sur les grandes tendances

On constate cependant une évolution, puisqu'entre 1990 et 1999, les proportions d'employés, professions intermédiaires, cadres supérieurs ont toutes légèrement augmenté aux dépens des ouvriers.

Les différences d'activité selon le sexe sont particulièrement marquées. Ainsi, plus de la moitié des garçons sont ouvriers, alors que plus de la moitié des filles sont employées.

**Structure de l'emploi des 16-25 ans par sexe en 2000**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Ces observations régionales peuvent être complétées par une observation des disparités territoriales existantes à l'échelle des 21 pays bretons.

### *3.2.6. L'emploi est plus important dans les pays à faible proportion d'étudiants*

Tant en matière de taux d'emploi que de structure d'activité, il existe d'importantes disparités territoriales.

On observe assez logiquement que les pays où les taux d'emploi sont les plus faibles sont aussi ceux où la proportion de scolaires et d'étudiants est la plus forte.

On peut distinguer quatre groupes de pays à cet égard :

1- Les pays du Trégor-Goëlo, Brest, Rennes et Lorient connaissent de faibles taux d'emploi situés entre 20% et 24%, le minimum étant atteint pour le pays de Rennes. Il est utile de noter que les villes de Rennes, Lorient et Brest constituent les principales villes universitaires de Bretagne et donc concentrent sur leurs agglomérations une part importante des étudiants de la région, ce qui peut expliquer les taux d'emploi particulièrement faibles relevés dans ces pays.

2- Les pays de Guingamp, Saint-Brieuc, Cornouaille, Auray et Vannes possèdent des taux d'emploi relativement faibles, entre 27% et 29%.

3- Aux pays de Dinan, Centre-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Morlaix, Vallons-Vilaine, Brocéliande, Redon-Vilaine, Saint-Malo, Centre-est-Bretagne et Pontivy correspondent des taux plus élevés, entre 30% et 34.5%.

4- Enfin, les pays de Vitré et de Fougères, les pays situés les plus à l'est, présentent des taux d'emploi nettement supérieurs, avec respectivement 41% et 36% de jeunes en emploi en 1999.

La comparaison entre la carte des taux d'emploi par pays et le graphique des taux d'élèves et étudiants par pays permet de mettre en évidence la corrélation pouvant exister entre pays à fort taux d'emploi et pays à faible taux d'étudiants.

**Taux de jeunes de 16-25 ans en emploi dans les pays bretons en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Part élèves, étudiants dans la population des 16-25 ans en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

### *3.3. Un certain paradoxe du chômage des jeunes en Bretagne*

Au dernier recensement de la population de 1999, selon l'INSEE, **le taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne était de 21.3%, ce qui représentait 28 961 jeunes**. Alors que les jeunes en Bretagne sont plus diplômés que la moyenne nationale, leur situation en termes de chômage est moins favorable qu'au plan national, ce qui représente un certain paradoxe du chômage des jeunes en Bretagne. Ce phénomène est d'autant plus étonnant que le taux de chômage, tous âges confondus, pour la Bretagne était de 10.7% en moyenne annuelle en 1999, soit un taux inférieur au taux national de 11.3%.[18]

L'emploi ne suit pas toujours le diplôme. En effet, d'une part, la part des jeunes demandeurs d'emploi dans l'ensemble des chômeurs est plus élevée en Bretagne qu'au plan national (3.3.1.) et, d'autre part, la proportion de jeunes chômeurs de moins de 25 ans dans l'effectif des 16-24 ans est également plus importante qu'au plan national (3.3.2.) ; quant aux taux de chômage, ils varient fortement d'un pays à l'autre(3.3.3.).

#### *3.3.1. Une proportion de jeunes demandeurs d'emploi plus élevée en Bretagne que dans le reste de la France*

Sur les trois dernières années 2000-2001-2002, on constate que la part des jeunes de moins de 25 ans dans l'ensemble des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (D.E.F.M.) est plus importante qu'au niveau national[19]. En 2002, cette part était de 21.30% en Bretagne, alors qu'elle ne représentait « que » 19.60% en moyenne nationale.

**Evolution comparée du % de jeunes de moins de 25 ans dans les DEFM en décembre 2000-2001-2002**

*(Source : DRTEFP Bretagne, BRET)*

[18] Tableaux de l'économie bretonne 2000-2001, INSEE, p83
[19] D'après DRTEFP Bretagne, BRET 12/2000-2001-2002

Il faut signaler que cette part des jeunes dans le chômage est sous-évaluée, tant au plan régional que national. En effet, certains jeunes chômeurs ne sont pas recensés, car ils ne s'inscrivent pas à l'ANPE.

### *3.3.2. La part des chômeurs de moins de 25 ans **dans l'effectif des 16-24 ans** est également plus importante*

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans n'est pas calculé régionalement en dehors des périodes de recensement, ce qui représente un obstacle de taille pour effectuer des comparaisons entre les niveaux de chômage régional et national. Aussi, afin d'éviter les effets de structure de l'indicateur précédent[20], il est possible de calculer la part des chômeurs de moins de 25 ans dans l'effectif des 16-24 ans au plan régional et au plan national depuis 1996.

**Part des chômeurs DEFM (cat. 1) de moins de 25 ans dans l'effectif des 15-24 ans en Bretagne et en France entre 1996 et 2001**

*(Source : INSEE, DARES, DRTEFP, exploitation CESR)*

Sur les 6 années courant de 1996 à 2001, la part régionale de jeunes de moins de 25 ans au chômage sur l'effectif total de la population des moins de 25 ans est supérieure à la part nationale, sauf en 1999 et 2000, seules années où elle rejoint le niveau national.

Ainsi, en 2001, cette part était de 5.42% en Bretagne, alors qu'au plan national, ce taux n'était que de 4.94%.

[20] Effet de structure : la part des jeunes dans l'ensemble des chômeurs peut être plus élevée pour deux raisons : ou il y a plus de jeunes chômeurs ou il y a moins de chômeurs âgés dans l'ensemble des chômeurs. Il s'agit ici d'un effet de structure démographique de l'indicateur.

Si l'on rapporte ces résultats à l'excellence scolaire bretonne, cette situation semble constituer un certain paradoxe. Alors qu'en général, l'accès à l'emploi est facilité par le niveau de qualification, en Bretagne le diplôme ne suffit pas.

Ce paradoxe du chômage des jeunes bretons pourrait être expliqué, d'une part, par une inadéquation entre la structure des emplois offerts et la structure des formations, en particulier l'importance de l'emploi non qualifié lié à la structure de l'économie régionale et, d'autre part, par des conditions d'emploi, de carrière et de rémunération qui ne seraient pas à la hauteur des attentes des jeunes.

Cette situation inciterait les jeunes diplômés à accepter le « déclassement » à l'embauche ou à émigrer vers d'autres régions présentant un besoin en emplois plus qualifiés ou de meilleures opportunités de carrière et de rémunération. Ce départ représente pour beaucoup d'entre eux un problème, lorsque les jeunes formés en Bretagne et y restant fortement attachés souhaiteraient y travailler, comme le suggèrent les témoignages recueillis à l'occasion de la réalisation des 22 portraits de jeunes réalisés pour cette étude. Il pourrait être intéressant qu'une étude approfondie portant sur les causes d'émigration des jeunes hors de Bretagne soit réalisée pour mieux comprendre ce phénomène. A l'inverse, un départ suivi ultérieurement d'un retour en Bretagne, peut être à la fois formateur pour le jeune en termes de compétences et bénéfique pour l'activité qu'il peut ensuite déployer dans la Région.

### *3.3.3. Les taux de chômage des jeunes varient fortement d'un pays à l'autre*

Alors qu'en 1999, le taux de chômage régional des jeunes de 16/25 ans était de 21.3%, on constate de fortes variations d'un pays à l'autre. En effet, par exemple, le taux de chômage le plus faible est celui du pays de Vitré avec 13.5%, alors que le pays de Lorient connaît un taux de 28.5%. Deux hypothèses peuvent être avancées : d'une part, la population active des jeunes de 16 à 25 ans varie fortement d'un pays à l'autre et, d'autre part, dans les pays à forte proportion d'étudiants, les demandeurs d'emploi sortis du système scolaire auraient une moindre employabilité, eu égard au marché local de l'emploi.

La comparaison des taux de chômage par pays, avec la part des élèves et étudiants dans chacun d'entre eux, permet dans certains cas d'établir une corrélation entre un taux de chômage élevé et une forte proportion d'étudiants sans qu'on puisse en déduire un principe général ou une relation de cause à effet.

**Taux de chômage des jeunes de 16-25 ans en Bretagne en 1999 par pays**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans par pays en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Ce phénomène est confirmé par les évolutions constatées entre les recensements de 1990 et 1999. Alors que le taux de chômage des jeunes s'élève de 1.72% au niveau régional, seuls les pays de Pontivy et du Centre Bretagne voient leurs taux de chômage diminuer respectivement

de 3.37 points et de 0.73 points. En revanche, dans le pays de Rennes le taux de chômage des moins de 25 ans croît de 4.3 points.

**Évolution des taux de chômage des 16-25 ans par pays en Bretagne - RP 1990 et 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Variation du taux de chômage des 16-25 ans par pays entre 1990-1999, en points**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

En conclusion de cette approche, il est important également de noter que **la frontière entre études et travail devient plus floue, puisque de plus en plus d'étudiants exercent parallèlement une activité salariée.**

C'est ce que montre l'étude du sociologue Christophe Moreau consacrée aux jeunes dans Rennes Métropole et dans le Méné.[21] Elle fait apparaître que *« si les parents jouent un rôle financier important pour les étudiants, celui-ci diminue avec l'âge ; toutefois les revenus d'une activité constituent la principale ressource pour 40% des étudiants ».*

# SECTION 2. L'EVOLUTION DE LA TRANCHE D'AGE DES 16-25 ANS DEPUIS 1962 EN BRETAGNE

Les tendances régionales (1) doivent être complétées par des observations à l'échelle des pays (2) qui traduisent d'importantes différences d'évolution démographique entre territoires.

## 1. AU PLAN REGIONAL : UNE CROISSANCE PUIS UNE NETTE DIMINUTION RECENTE

Les jeunes de 16 à 25 ans représentaient 12.9% de la population totale régionale en 1962 et 13.2% en 1999. Compte tenu de l'accroissement total de la population, les effectifs ont fortement augmenté, passant de 311 300 en 1962 à 384 650 en 1999, progressant ainsi de 73 350, soit de 23.56%. Cependant, cette croissance est contrastée sur la période, puisque cette population atteint son maximum, au-delà de 400 000 individus, en 1990, pour se réduire fortement ensuite. Ainsi, entre 1962 et 1990, l'effectif de jeunes passe de 311 300 à 431 540, pour chuter à 384 650 en 1999[22].

**Évolution de l'effectif et de la part des jeunes de 16 à 25 ans dans la population bretonne entre 1962 et 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

[21] « La vie des 18-25 ans dans la Métropole Rennaise et dans le Mené », LARES, Christophe Moreau, 2002

[22] On retrouve la tendance au plan national pour les 15-29 ans dans le Portrait social consacré aux jeunes de l'INSEE. Toutefois, nous ne disposons pas d'éléments de comparaison au plan national pour les 16-25 ans

## 2. A L'ECHELLE DES PAYS

Si la tendance est à la hausse des effectifs entre 1962 et 1999 sur le plan régional, on constate de forts contrastes dans les évolutions au niveau des pays.

A partir de 1982 et surtout de 1990, a été souligné le renversement de tendance, puisque les effectifs sont orientés à la baisse. Il apparaît donc intéressant d'analyser, au niveau de chacun des 21 pays bretons, les variations de long terme sur la période 1962-1999 (2.1.) et les variations de court terme entre les recensements de 1982 et 1999 (2.2.), afin de mieux percevoir les évolutions récentes, notamment dans les grands pôles urbains et universitaires (2.3.).

### *2.1. Variation des effectifs des 16-25 ans entre 1962 et 1999 à l'échelle des pays*

Entre 1962 et 1999, on constate que la moitié des pays bretons environ a vu s'accroître son effectif de jeunes de 16 à 25 ans.

Quatre groupes peuvent être distingués :

- Les pays à forte croissance sont au nombre de 5 : Rennes (+124%), Vannes (+69%), Vallons Vilaine (+57%), Brest (+45%) et Brocéliande (+40%). Les grands pôles urbains et d'enseignement attirent les jeunes. A noter la place particulièrement importante du Pays de Rennes en matière de croissance démographique des jeunes.

- Les pays à moyenne croissance sont au nombre de 3 : Saint Brieuc (+20%), Vitré (+17%), Lorient (+15%).

- Les pays connaissant une relative stabilité de la population des jeunes sont majoritaires : Redon Vilaine (+5%), Auray (+4%), Saint Malo (+3%), Cornouaille (+1%), Pontivy (0%), Morlaix (-2%). Ces pays résistent tant bien que mal à l'attraction des pôles urbains et universitaires plus importants.

- Les pays qui subissent une baisse du nombre de jeunes :
Centre Ouest Bretagne (-41%), Centre Est Bretagne (-14%), Centre Bretagne (-14%), Fougères (-10%), Dinan (-9%), Guingamp (-8%), Trégor-Goëlo (-6%), Les pays de centre Bretagne perdent une partie de leur effectif de jeunes, aspirée par les centres urbains et universitaires. A noter le fort déficit présenté par le Centre Ouest Bretagne.

## Variation de la population des jeunes de 16 à 25 ans entre 1962 et 1999 par pays

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

## Variation en % de la population des 16-25 ans dans les 21 pays bretons entre 1962 et 1999

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Variation en effectif de la population des 16-25 ans dans les 21 pays bretons entre 1962 et 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

### *2.2. Variation des effectifs entre 1982 et 1999 à l'échelle des pays : des écarts importants*

Alors qu'entre 1962 et 1999, la variation des effectifs de jeunes était positive dans 12 pays sur 21, elle ne le reste que pour 4 pays, si l'on considère la période intercensitaire 1982-1999. Le point de rupture se situe en 1990. En effet, de 431 540 jeunes en 1990, l'effectif régional chute brutalement pour atteindre 384 650 jeunes en 1999. Sur cette période couvrant les 20 dernières années, il est possible de distinguer les pays en fonction de leur évolution démographique :

- Un pays très déficitaire : le Centre Ouest Bretagne dont l'effectif diminue de 43.7%. La tendance observée depuis 1962 se confirme. L'exode des jeunes vers les pôles urbains et universitaires continue.

- Un groupe de pays moyennement déficitaires qui connaissent des baisses d'effectifs comprises entre -22 % et -6%. On y trouve les pays de : Morlaix (-27.4%), Centre Bretagne (-26.9%), Centre Est Bretagne (-25.4%), Dinan (-23.8%), Cornouaille (-23.6%), Pontivy (-22.6%), Guingamp (-21.8%), Trégor Goëlo (-21.8%), Auray (-21.3%), Fougères (-17.4%), Redon-Vilaine [23](-14.9%), Lorient (-14.3%), Saint Brieuc (-12.7%), Saint Malo (-10%), Brest (-7.2%), Vitré (-6.3%). Tous en perte d'effectifs, ces pays résistent tant bien que mal à l'attraction des centres urbains et universitaires plus importants, notamment Rennes et Vannes.

- Un pays marqué par la stabilité : le pays de Vannes qui connaît une croissance de 1.2%.

[23] Dans les résultats du recensement de 1999, le pays de Redon-Vilaine est limité à sa partie bretonne.

- Un groupe de croissance moyenne comprenant les pays de Brocéliande (+3%) et de Vallons-Vilaine (+7.3%). Ces pays bénéficient de la force d'entraînement du pays de Rennes.

- Un pays à forte croissance comprenant le seul pays de Rennes qui croît de 20.3% entre 1982 et 1999. Il apparaît comme « le centre de gravité des 16-25 ans » en Bretagne.

**Variation des jeunes de 16-25 ans entre 1982 et 1999 par pays**

*(Source INSEE, exploitation CESR)*

**Variation des effectifs des 16-25 ans entre les RP 1990 et 1999 par pays**

*(Source INSEE, exploitation CESR)*

Nous avons vu que les pays où les jeunes ont le poids le plus important en 1999 sont Rennes, Brest et Vannes. Qu'en est-il de l'évolution démographique de ces trois pôles urbains depuis 1982 ?

### *2.3. Les grands pôles urbains et universitaires*

En tendance, on note que la part des pôles urbains de Rennes-Brest-Vannes dans la population des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne augmente de 7 points entre 1982 et 1999, alors que celle de tous les autres pays réunis diminue d'autant. Il y a donc bien un déplacement de la localisation des jeunes vers les pôles urbains. Cette concentration urbaine relève de plusieurs explications : elle dépend en effet de l'évolution globale de la structure par âge de chaque pays de Bretagne, du nombre des naissances lié à la présence ou non de jeunes couples, elle tient également aux migrations des jeunes pour leurs études ou leur emploi notamment.

**Évolution de la part des 16-25 ans des pôles urbains Rennes-Brest-Vannes dans la population bretonne des 16-25 ans entre 1982 et 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

L'analyse rétrospective qui précède a permis de mettre en exergue les disparités territoriales existant en Bretagne au regard de l'évolution de la population des jeunes de 16 à 25 ans entre 1962-1999 et 1982-1999.

Qu'en est-il des perspectives d'évolution de cette population aux horizons 2020 et 2030, au niveau régional puis à l'échelon des pays ?

Observe-t-on une continuité dans les tendances ou des renversements de situation ?

## SECTION 3. LES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

L'étude réalisée par l'INSEE, le Conseil régional de Bretagne, la Préfecture de Région et le Conseil Economique et Social de Bretagne publiée en juin 2002[24] envisage trois scénarios pour l'évolution démographique régionale à l'horizon 2030 en fonction des variations de la fécondité, de la mortalité et des migrations[25].

[24] « Projections démographiques : trois scénarios pour la Bretagne et ses pays », INSEE Bretagne, juin 2002
[25] Voir aussi « Octant n°87 », octobre 2001, INSEE Bretagne

• **Le scénario bas** est celui du **« repli »** :
- fécondité à 1,8 enfants par femme,
- baisse du quotient de mortalité selon les tendances nationales,
- migration nette identique à la période 1982-1990.

• **Le scénario central** est celui du **statu quo** : il prolonge les tendances les plus récemment observées :
- progression de la fécondité à 2 à partir de 2005,
- baisse du quotient de mortalité selon les tendances nationales,
- migration nette identique à la période 1990-1999.

• **Le scénario haut** ou **« volontariste »** :
- fécondité et mortalité comme scénario central,
- doublement du solde migratoire, avec une forte augmentation pour de jeunes de 19 à 24 ans.

Les évolutions sont données par tranche d'âge au niveau régional et par pays. Mais la tranche d'âge des 16-25 ans n'existe pas en tant que telle dans ces projections. En effet, les projections les plus rapprochées ne portent que sur les 0-19 ans et les 20-39 ans, ce qui appelle une nouvelle analyse spécifique de la tranche des 16-25 ans.

Qu'en est-il des projections démographiques de la population des jeunes de 16 à 25 ans, au plan régional (1) puis à l'échelle des pays (2) ?

## 1. LES PROJECTIONS AU PLAN REGIONAL

En premier lieu, il convient de noter que dans les trois scénarios, y compris dans le plus volontariste, l'effectif chuterait jusqu'en 2010. Entre 1999 et 2010, la perte d'effectif serait de -13 601 jeunes pour le scénario haut, -31 968 pour le scénario central et –34 728 pour le scénario bas.

**Projections démographiques pour les 16-25 ans en Bretagne à l'horizon 2030 selon 3 scénarios**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Depuis 1990, l'effectif des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne est en forte diminution. Il faudrait attendre 2010 pour voir s'infléchir la tendance selon les scénarios central et haut, alors que, selon le scénario bas, l'effectif continuerait à baisser régulièrement jusqu'en 2030. Il faut rappeler que le scénario le plus volontariste suppose une forte augmentation du solde migratoire.

La part des jeunes dans la population régionale, qui était de 13,2% en 1999, continuerait également de diminuer pour atteindre, selon le scénario central, 11,5 % en 2010, 11,22% en 2020 et 11,12% en 2030.

**Évolution de l'effectif et de la part des jeunes de 16 à 25 ans dans la population de Bretagne entre 1962 et 1999 et projections démographiques 2010-2020-2030 selon le scénario central (SC)**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

## 2. LES HYPOTHESES DE PROJECTION PAR PAYS A L'HORIZON 2020

Les hypothèses de projection par pays varient en fonction des scénarios dans un sens plus ou moins favorable. Afin de pouvoir établir des comparaisons, nous avons fait le choix d'étudier les tendances par pays en prenant le scénario central pour référence, puisqu'il représente la tendance médiane d'évolution.

Sur la période 1982-1999 nous avons pu observer que seuls trois pays présentaient une variation positive de l'effectif de leurs populations : Rennes, Brocéliande, Vallons-Vilaine et, dans une moindre mesure, Vannes.

A l'horizon 2020, quel serait le nouveau paysage breton des jeunes de 16 à 25 ans sur la base du scénario central, au niveau de leur effectif (2.1.) et de leur part dans la population (2.2.) ?

## *2. 1. L'effectif des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne à l'horizon 2020 selon le scénario central*

Les projections s'étalant de 1999 à 2030, il est intéressant d'observer les variations de populations par pays à une date intermédiaire, soit en 2020, les grandes tendances au plan régional étant déjà bien dessinées à cette étape.

**Répartition de l'effectif des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne par pays en 2020 (scénario central)**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Variation de la population des 16-25 ans en effectif entre 1999 et 2020 (scénario central)**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Sur cette période, le taux régional est négatif. La région perd 7% de son effectif de jeunes de 16-25 ans.

**Variation en % de l'effectif de la population des 16-25 ans par pays selon le scénario central entre 1999 et 2020**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

### *2.1.1. Une forte concentration de la progression du nombre des jeunes sur 5 pays*

Entre 1982 et 1999, nous avons vu que seuls 4 pays sur 21 ont connu une croissance de l'effectif de leurs jeunes de 16 à 25 ans : Rennes, Vallons Vilaine, Brocéliande et, dans une moindre mesure, Vannes.

Selon le scénario central, entre 1999 et 2020, on retrouverait parmi les 5 pays en croissance démographique Rennes, Vallons-Vilaine et Vannes. Pour ces trois pôles, l'augmentation des effectifs serait donc confirmée. Toutefois, la croissance la plus forte revient au pays de Vallons de Vilaine (+18%) suivi par le pays de Rennes (+9%), Redon-Vilaine[26] (+6%), Vitré (+3%), Vannes (+1%). En termes de taux de croissance des effectifs, Rennes perdrait donc sa suprématie, sauf à considérer que la croissance perceptible en Vallons-Vilaine est un effet de la croissance du pays de Rennes. Les Pays de Vitré et Redon-Vilaine voient leurs effectifs augmenter. Quant au pays de Brocéliande, sa variation devient légèrement négative. Vannes traverse le temps dans la stabilité de ses effectifs de 16-25 ans (+1%).

Les effectifs des pays de Lorient (-25%), Dinan (-24%), Centre-Bretagne (-23%), Ploërmel Cœur de Bretagne (-20%), Fougères (-18%) et Trégor Goëlo (-17%) baissent fortement.

Les autres pays connaîtraient des variations négatives moyennes situées entre –16% (Morlaix) et –10% (Auray).

A noter que le pays de Brest verrait sa population de 16-25 ans diminuer de 11% entre 1999 et 2020, alors qu'au recensement de la population de 1999 le territoire faisait partie des 3 pays présentant le poids de jeunes de 16-25 ans le plus important (15% de la population du pays).

### *2.1.2. Un poids très inégale des pays au regard de la présence des jeunes*

Si l'on considère la part de chaque pays dans l'effectif total des 16-25 ans en 2020, le pays de Rennes à lui seul regroupe près d'un quart de l'effectif. En seconde place, le pays de Brest approche 15%, celui de Quimper 8.7% et Vannes 6.6%. Ces quatre pays rassembleraient plus d'un jeune sur deux en 2020. Avec les pays de Lorient et St Brieuc, on atteint 65% de l'effectif des 16-25 ans. Aucun parmi les 15 autres pays n'atteindrait 5% de l'effectif régional.

## *2.2. Une part inégale des 16-25 ans dans la population au sein de chaque pays*

Alors qu'en 1999, les jeunes représentaient en moyenne 13.2% de la population totale régionale, leur part dans la population tendrait à diminuer, mais inégalement selon les pays.

C'est principalement le pays de Rennes qui présenterait encore un poids supérieur de cette classe d'âge et, à un moindre degré, les pays de Brest et de Vitré. L'ensemble des autres pays de Bretagne montrerait une forte réduction du poids des 16-25 ans, en lien avec la tendance au vieillissement de la population soulignée par les projections démographiques.

[26] Dans les résultats du recensement de 1999, l'INSEE réduit le Pays de Redon-Vilaine à sa partie bretonne, alors que dans les projections démographiques, il est étendu à sa partie ligérienne (7 communes de ce pays faisant partie de la Région Pays de la Loire). Le pourcentage de 6% ici mentionné inclut donc la partie ligérienne du Pays de Redon.

**Part en % des jeunes de 16-25 ans dans la population totale du pays en 2020 (scénario central)**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

La forte attraction du pays de Rennes est mise en lumière avec force par ces projections démographiques. Même si sa croissance n'était plus aussi spectaculaire qu'avant 1999, son rayonnement sur les pays limitrophes ou proches (Redon) s'amplifierait, elle diffuserait ses effets de croissance en pays de Vallons Vilaine, de Redon et de Vitré.

Les pôles urbains moyens et les zones rurales continueraient à voir diminuer leur effectif de jeunes de 16 à 25 ans.

Il est possible d'avancer plusieurs hypothèses explicatives à cette évolution, outre l'aspect strictement démographique lié aux effets de la structure par âge et de la fécondité propres à chaque pays :

- Les jeunes de 16 à 25 ans, de plus en plus diplômés se dirigent vers les grands centres scolaires, universitaires et de formation professionnelle où l'offre d'enseignements est la plus importante,

- Le mode de vie urbain et ses opportunités attire les jeunes,

- Les jeunes actifs se déplacent en direction de pôles d'activité offrant plus d'opportunités,

- La jeunesse recherche la proximité de la jeunesse.

Sur le long terme, il est donc possible d'observer un phénomène d'urbanisation de la jeunesse qui va de pair avec la tendance au prolongement de sa scolarisation.

# Chapitre 2

*La mobilité territoriale des jeunes de 16 à 25 ans*

# PLAN


## SECTION 1. LE SOLDE MIGRATOIRE AU NIVEAU REGIONAL : PLUS D'ARRIVEES QUE DE DEPARTS

## SECTION 2. LE SOLDE MIGRATOIRE DES PAYS DE BRETAGNE

**1. Les migrations intrarégionales dépassent les migrations extrarégionales**

**2. Les disparités du solde migratoire des pays de Bretagne et leurs raisons**
*2.1. Les disparités du solde migratoire des pays*
*2.2. La raison principale de ces disparités : l'attraction des pôles urbains scolaires et universitaires*

## SECTION 3. LES MIGRATIONS HORS DE BRETAGNE : LES DEPARTS VERS PARIS RESTENT MESURES

**Conclusion**

**Préconisations**

Les mouvements migratoires des jeunes entre 16 et 25 ans sont importants. Une idée reçue voudrait que les jeunes en Bretagne émigrent vers les autres régions françaises de façon massive. Or, à l'échelle régionale, le solde migratoire reste positif (Section 1) malgré d'importantes disparités territoriales à l'échelle du solde migratoire des pays (Section 2). En outre, les migrations vers Paris restent mesurées (Section 3).

Ces mouvements traduisent l'attraction intense des pôles universitaires et urbains sur les jeunes, c'est pourquoi il est possible de parler d'un phénomène d'« urbanisation » de la jeunesse.

## SECTION 1. LE SOLDE MIGRATOIRE AU NIVEAU REGIONAL : PLUS D'ARRIVEES QUE DE DEPARTS

Même si le profil migratoire par âge entre 1990 et 1998 montre bien que la tranche d'âge des 16-25 ans connaît un nombre important de sorties de Bretagne, le recensement de 1999 fait apparaître un solde migratoire positif de + 5 802 jeunes avec les autres régions françaises. La région reste attractive jusqu'à 25 ans environ. C'est à partir de cet âge et jusqu'à 29 ans que les migrations interrégionales sont les plus intenses, en raison de la mobilité professionnelle. Cette dernière pouvant être liée aux contraintes inhérentes aux débuts de carrière dans certains emplois publics (concours d'Etat...) ou privé (siège parisien d'une société…)[27].

**Profil migratoire de 0 à 75 ans**

[27] INSEE Première, n°758, février 2001, « les migrations en France entre 1990 et 1999 : les régions de l'Ouest de plus en plus attractives », Brigitte Baccaïni

**Solde migratoire régional des 16-25 ans en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

# SECTION 2. LE SOLDE MIGRATOIRE DES PAYS DE BRETAGNE

## 1. LES MIGRATIONS INTRAREGIONALES DEPASSENT LES MIGRATIONS EXTRA-REGIONALES

Dans la tranche d'âge considérée, les migrations de pays à pays à l'intérieur de la Bretagne sont plus importantes que les migrations de la Bretagne vers d'autres régions.

**Part des migrations intrarégionales et interrégionales des 16-25 ans en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Une analyse plus fine, portant sur les départs de jeunes à l'extérieur de la Bretagne en 1999, montre que ces derniers sont tout à fait résiduels par rapport à l'ensemble de la population des 16-25 ans. Au plan régional en effet, seulement 41 901 jeunes sont partis dans une autre région en 1999. Sur les 384 646 jeunes de 16-25 ans recensés en Bretagne, cela ne représente

qu'une proportion de 10.9%. En d'autres termes, les départs hors de Bretagne ne concernent qu'un jeune de 16-25 ans sur dix.

**Poids des migrations interne et externe par rapport à la population sédentaire des jeunes de 16-25 ans en Bretagne**

*(Source INSEE, RP 1999, exploitation CESR)*

## 2. LES DISPARITES DU SOLDE MIGRATOIRE DES PAYS DE BRETAGNE ET LEURS RAISONS

Les disparités du solde migratoire des pays de Bretagne sont importantes, l'attraction des pôles universitaires et scolaires sur la jeunesse en est la principale raison.

### *2.1. Les disparités du solde migratoire des pays*

Si l'on analyse les migrations intra-régionales entre les pays, on constate de fortes disparités en matière de solde migratoire. En 1999, seuls trois pays ont un solde migratoire positif : Rennes, Brest et Vannes. On retrouve les pays ayant les poids de jeunes de 16-25 ans dans la population totale les plus importants. Tous les autres pays présentent un solde migratoire négatif.

## Nombre de départs de jeunes des pays à destination d'autres pays bretons ou d'autres régions rapportés à la population de jeunes par pays

## Solde migratoire des jeunes de 16 à 25 ans par pays en Bretagne en 1999

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

La comparaison des courbes de taux de migration nette par âge du Pays de Rennes et du Pays de Centre Ouest Bretagne illustre bien la différence d'attractivité d'un territoire par rapport à un autre pour les jeunes de 16-25 ans.[28] A la différence du Pays de Rennes, au fort potentiel scolaire et universitaire, et dont le dynamisme économique offre des opportunités d'emploi et d'activités diversifiées, le Centre Ouest Bretagne présente entre 18 et 25 ans un taux de migration nette déficitaire, comme le montrent les graphiques ci-dessous :

**Taux de migration nette par âge des Pays de Rennes et Centre Ouest Bretagne en 1999**

*(Source : INSEE, RP 1999)*

La représentation graphique, ci-dessous, des soldes migratoires intrarégionaux (migrations à l'intérieur de la Bretagne) et extrarégionaux (migrations avec le reste de la France) de ces

[28] Taux de migration nette = solde migratoire / population stable ou population stable = sédentaire = (arrivées + départs) / 2

deux pays fait clairement ressortir que, dans la tranche d'âge des 16-25 ans, le poids des migrations intrarégionales (de pays à pays à l'intérieur de la Bretagne) est beaucoup plus important que celui des migrations avec le reste de la France.

**Solde migratoire intrarégional et extrarégional des jeunes de 16 à 25 ans du Pays de Rennes**

**Solde migratoire intrarégional et extrarégional des jeunes de16 à 25 ans du Pays de Centre Ouest Bretagne**

La proportion de jeunes migrants d'un pays vers l'extérieur de la Bretagne est contrastée, mais reste généralement très faible. En effet, le nombre de jeunes partis hors de Bretagne de 16-25 ans varie entre 461 pour le Pays de Vallons-Vilaine et 6 739 pour le Pays de Rennes. Ce nombre de départs est proportionnel au nombre de jeunes par pays. Quant aux taux de départs hors région des jeunes, ils sont compris entre 8.4% pour le Pays de Rennes et 14,3% pour le Pays de Lorient [29].

[29] Le taux « hors pays » de19.2% n'est pas significatif compte tenu de la faiblesse des valeurs concernées, il n'est donc pas à prendre en compte).

## Nombre de départs de jeunes de 16-25 ans à l'extérieur de la Bretagne en 1999 par pays

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

## Poids des jeunes de 16-25 ans ayant quitté la Bretagne par pays en 1999

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

### *2.2. La raison principale de ces disparités : l'attraction des pôles urbains scolaires et universitaires*

La carte des migrations entre espace urbain et espace rural en 1999 dans le Grand Ouest confirme le phénomène d'urbanisation de la jeunesse. Cette tendance lourde à l'urbanisation est d'ailleurs générale en Bretagne comme le montre le Professeur Alain EVEN dans une récente synthèse prospective sur « La Bretagne en devenir »[30]. Dans l'ensemble du Grand-Ouest ressort d'ailleurs un phénomène de concentration autour des principales aires urbaines, qui concerne assez nettement les jeunes. En effet, la période de formation, avec le choix des orientations qui vont déterminer ensuite la vie professionnelle, est une période où la mobilité est fréquente et souvent recherchée. Elle s'opère au bénéfice des zones à fort potentiel qui apportent aux jeunes les équipements, les services ou les emplois qu'ils recherchent.

**Le partage entre espaces urbain et rural en 1999**

*(Source : Extrait d'Octant n°91, octobre 2002, INSEE Bretagne)*

[30] Alain EVEN, Professeur à l'Université de Rennes 2, Président de la Section Prospective du Conseil Économique et Social de Bretagne, « La Bretagne en devenir », INSEE, Octant n°94, juin 2003

**Échanges migratoires entre l'espace à dominante rurale de l'Ouest et l'espace à dominante urbaine métropolitain entre 1990 et 1999, selon l'âge du migrant en 1999**

*Source : Insee, recensements de la population de 1990 et 1999*

Si, de plus, on compare le solde migratoire aux cartes des établissements scolaires du second degré et d'enseignements supérieurs, il apparaît clairement que les phénomènes de scolarisation et d'urbanisation de la jeunesse sont liés.

**Établissements d'enseignement supérieur en Bretagne**

*(Source : Rectorat d'Académie de Rennes)*

La part représentée par les élèves et étudiants en formation post-baccalauréat dans la population scolarisée au lieu de résidence en mars 1999 est la traduction de l'offre de formation à ce niveau : elle est en effet plus importante que la moyenne dans toutes les aires urbaines de Rennes, Brest, Quimper, Vannes, Lorient, Saint Brieuc, Lannion ainsi qu'à l'ouest du pays de Guingamp et dans le secteur de Pontivy.

En revanche, les pays de Fougères, Vitré, Dinan et de la Bretagne centrale (Loudéac, Ouest de Ploërmel, Est de Pontivy) ont une part de jeunes scolarisés de niveau post bac inférieure à la moyenne régionale. L'absence d'établissements d'enseignement supérieur (BTS, IUT, Université, prépa, etc…) dans la plupart de ces territoires ruraux explique cette faible part[31].

**Part des élèves et étudiants Post-Bac**
**dans la population scolarisée au lieu de résidence par pays**

*(Source : Extrait du CD Rom, Ariane 2, données générales)*

Pour les élèves du secondaire scolarisés au lieu de résidence, on constate le même phénomène d'urbanisation de la jeunesse lié à celui de scolarisation, d'où l'importance d'une bonne organisation des transports scolaires pour compenser les coûts élevés, pour les familles, de l'éloignement des établissements d'enseignement.

[31] Texte tiré du CD Rom Ariane 2, Conseil régional de Bretagne, INSEE

**Part des élèves du secondaire scolarisés dans leur pays de résidence en 1999**

(*Source : Extrait du CD Rom Ariane 2, Conseil régional de Bretagne, INSEE)*

La carte des pôles lycéens permet de comprendre cette répartition des élèves du secondaire scolarisés dans leur pays de résidence. Là où il n'y a pas d'établissement d'enseignement, les jeunes, subissant l'éloignement, sont contraints à une mobilité quotidienne pour poursuivre leurs études.

**Carte des pôles lycéens d'après l'effectif des lycées en 1999,**

*(Source : Extrait du CD Rom d'Ariane 2, Conseil régional de Bretagne)*

L'attraction des pôles urbains scolaires et universitaires explique donc en grande partie la répartition géographique de la jeunesse sur le territoire breton.

Pour mieux appréhender les facteurs de disparités territoriales, les études réalisées pour les rencontres territoriales d'Ariane 2 par l'INSEE Bretagne[32] permettent de dresser une carte typologique des zones d'emploi bretonnes selon le profil de leurs 16-25 ans.

En fonction de 12 variables[33], les 18 zones d'emploi peuvent être regroupées en types de territoires. On observe que les zones beiges (taux de scolarisation élevé-faible déficit migratoire) et rouges (fortes proportions d'étudiants-excédent migratoire de jeunes) regroupaient à elles seules, en 1999, 267 898 jeunes de 16-25 ans, soit 70% de l'effectif total des jeunes de 16-25 ans. Il est intéressant de constater que la carte des effectifs de cette tranche d'âge, selon le scénario central en 2020, confirme la très forte attraction sur la jeunesse de ces territoires[34] comprenant les pays de : Brest, Rennes, Brocéliande, Vallons-Vilaine, Trégor-Goëlo, Guingamp, St-Brieuc, Cornouaille, Lorient et Vannes.

**Zones d'emploi bretonnes selon le profil de leurs 16-25 ans**

*(Source : CD Rom Ariane 2, Rencontres Territoriales, mai 2001, INSEE, Arnaud Crépin )*

[32] Travaux de M.Arnaud CREPIN

[33] Poids des 16-25 ans dans la population, proportion d'élèves, d'étudiants et d'inactifs parmi les 16-25 ans, taux d'activité et taux de chômage des 16-25 ans, proportions de sans diplôme/CEP, de BEPC/CAP/BEP, de bacheliers, et de diplômés du supérieur parmi les 16-25 ans actifs, taux de migration nette de 16-25 ans avec les zones d'emploi bretonnes et avec le reste de la France.

[34] Voir Ch. 1 de la première partie

## SECTION 3. LES MIGRATIONS HORS DE BRETAGNE : LES DEPARTS VERS PARIS RESTENT MESURES

En 1999, ils étaient 12 936 jeunes de Bretagne à s'installer à Paris, dont une majorité de jeunes filles. Ces dernières représentent en effet 60% environ des jeunes bretons arrivant à Paris entre 16 et 25 ans. Sur un total de 41 901 départs de jeunes de 16-25 ans hors de la région Bretagne en 1999, les émigrants vers Paris représentaient une proportion de 30.9%. Les migrations vers Paris sont donc minoritaires, puisque 69.1% des jeunes sortant de Bretagne émigrent vers d'autres régions.

**Nouveaux bretons de 16-25 ans à Paris selon le sexe en 1999**

| | Total | Masculin | Féminin |
|---|---|---|---|
| Effectif | 12 936 | 5 376 | 7 560 |
| *%* | *100%* | *41.6%* | *58.4%* |

*(Source INSEE, exploitation CESR)*

**Répartition hommes-femmes des jeunes bretons de 16-25 ans à Paris en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

On note que la proportion de jeunes étudiants et de jeunes actifs est à peu près la même, avec une légère majorité aux actifs (52%). En d'autres termes, la majorité des jeunes vont à Paris d'abord pour y travailler, sauf pour ceux provenant du Pays de Rennes qui sont d'abord étudiants.

La récente étude du Conseil Général du Finistère sur les jeunes[35] va plus loin dans l'analyse et s'interroge sur les destinations des jeunes diplômés de niveau III et supérieurs âgés de 25 à 29 ans entre 1990 et 1999. Ce département constate que, parmi les 11 000 jeunes diplômés ayant quitté le Finistère entre 1990 et 1999, 4 150 sont domiciliés en Ile-de-France (37.1%), 2 450 dans les autres départements bretons (22%) et 1200 dans les pays de la Loire (10.9%). Selon les auteurs du rapport *« la place importante de la région parisienne s'explique par l'attractivité des offres d'emploi. Si l'on compare ces chiffres avec ceux portant sur les jeunes*

[35] « Jeunes en Finistère », Conseil général du Finistère, 2003, p21

*diplômés s'étant installé dans le Finistère entre 1990 et 1999, on observe un « déficit » très fort du Finistère par rapport aux départements des Pays de la Loire et de l'Ile de France. Globalement, il y a un arrivant des Pays de la Loire pour deux sortant vers les Pays de la Loire et il y a un arrivant de l'Ile-de-France pour six sortant vers l'Ile-de-France. »* Cette **double attraction de la Région des Pays de la Loire (Nantes essentiellement) et de la région parisienne sur les jeunes diplômés** du Finistère est d'ailleurs un phénomène observable pour l'ensemble des jeunes diplômés de Bretagne.

**Situations comparées des jeunes bretons et rennais néo-parisiens en 1999**

| | Région | Rennes |
|---|---|---|
| **Total** | **12 936** | **2 038** |
| Actif ayant un emploi ou chômeur | 52.40% | 47.60% |
| Militaire du contingent | 0.90% | 0.40% |
| Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré | 45.20% | 49.90% |
| Personne âgée de moins de 15 ans ou autre inactif | 1.50% | 2.10% |

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Situation des nouveaux jeunes bretons de 16 à 25 ans à Paris en 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Ces résultats valables pour la ville de Paris le seraient sans doute également pour l'ensemble de la région parisienne.

D'une façon plus générale, la proportion de jeunes sortant de l'enseignement secondaire ou supérieure ayant quitté la Bretagne au cours de leur trois premières années de vie active est supérieure à la moyenne des régions françaises, comme le montre le graphique ci-après, issu de l'enquête du CEREQ « Génération 98 ».

## Mobilité professionnelle et région de formation

**(proportion de jeunes sortis du système scolaire en 1998 ayant quitté leur région de formation au cours des trois premières années de vie active)**

*(Source : CEREQ, Bref n° 198, juin 2003, « D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active »)*

# Conclusion

## *De la nécessité d'une meilleure connaissance des 16-25 ans en Bretagne*

L'objectif de cette première partie était de dresser un état des lieux de la situation des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne.

La tranche d'âge étudiée se caractérise par une population en nette diminution depuis 1990, majoritairement scolarisée et de plus en plus attirée par les grands pôles urbains et universitaires régionaux, ce qui entraîne une concentration territoriale de plus en plus forte des jeunes.

La mobilité intrarégionale est plus forte que la mobilité interrégionale. La mobilité professionnelle contrainte ou choisie entraîne des migrations extrarégionales surtout après 25 ans. Si les structures scolaires et universitaires retiennent les jeunes, en revanche, la structure des emplois offerts contraint parfois une partie des jeunes à chercher du travail ailleurs, alors qu'un fort sentiment d'attachement à la Bretagne caractérise la tranche d'âge.

Cette concentration modifie fortement la structure par âge des territoires en accentuant le vieillissement de certains pays, essentiellement ruraux, et en rajeunissant d'autres, principalement l'aire urbaine de la capitale régionale. Cette évolution porte en elle les germes d'une « fracture intergénérationnelle du territoire » qui tend à s'accentuer en Bretagne. Là où les jeunes se retrouvent plus nombreux, dans certains pays, ils contribuent à vitaliser la dynamique sociale, culturelle et éducative, économique même, compte tenu de leur contribution locale. Alors que leur poids dans la population va devenir inférieur ou proche de 10%, selon les scénarios démographiques prospectifs à l'horizon 2020, ils seront encore plus précieux pour répondre aux besoins du marché local de l'emploi et assurer, localement, un certain nombre de services.

# PRECONISATIONS DE LA PREMIERE PARTIE

Les jeunes de 16 à 25 ans sont dans un « entre-deux » permanent. Cette population en passage, en devenir, est difficilement saisissable. Est-ce suffisant pour expliquer l'éclatement des données statistiques permettant de mieux la connaître ? ANPE, INSEE, Conseil Régional, DRASS, DRTEFP, DRJS, Mutuelles, CAF, Conseils Généraux et Villes…

Le premier résultat de l'étude est un constat d'émiettement, voire parfois d'inexistence, des éléments de connaissance des jeunes de 16 à 25 ans et de manque de mise en cohérence des données les concernant.

C'est pourquoi la première préconisation de l'étude vise à améliorer cette connaissance pour mieux fonder et structurer les politiques de jeunesse en Bretagne. Cette meilleure connaissance pourra servir de base aux actions proposées par une Conférence Régionale de la Jeunesse à instaurer et faisant l'objet de la préconisation n°2.

Enfin, l'enjeu de la chute démographique des jeunes de 16 à 25 ans d'ici à 2010 dans les trois scénarios implique, dans un souci d'aménagement du territoire et pour limiter la polarisation urbaine liée à la scolarisation, de porter une attention soutenue à la répartition territoriale de l'offre de formation. Cela conduit à une troisième préconisation.

## Préconisation n°1 :

## Co-produire une « intelligence partagée » qui fédère et rassemble les éléments d'une meilleure connaissance des situations de vie des jeunes de 16 à 25 ans

Cette meilleure connaissance des jeunes de 16 à 25 ans est nécessaire pour faciliter le guidage stratégique régional. Le CESR propose d'entrer dans une « logique cognitive de proximité »[36] par la réalisation d'une synthèse statistique et d'une consultation directe bisannuelles.

### *1. Faire la synthèse des études et travaux aujourd'hui dispersés*

Cette intelligence régionale partagée prendrait la *forme d'une synthèse-diagnostic régionale et par Pays, essentiellement statistique, réalisée tous les deux ans sous forme d'un état-bilan sur les jeunes de 16 à 25 ans,* en s'inspirant des travaux déjà réalisés par l'INSEE pour le plan régional des formations Ariane 2 de la Région Bretagne. Ainsi la diffusion, voire la coordination des études et travaux d'ordres économique, social, culturel, sanitaire réalisés par les cabinets d'études, les laboratoires de recherche, les universités et les grandes écoles seraient à structurer pour donner naissance à une véritable « banque grise régionale » de données sur les questions de jeunesse.

Cette mise en réseau des données et des acteurs par la réalisation d'une synthèse bisannuelle appelle le Conseil régional comme chef de file, un opérateur à désigner et une unité de traitement et d'homogénéisation des outils, protocoles et indicateurs.

[36] Yves Morvan, « le rôle des régions dans le développement des territoires », Cahiers économiques de Bretagne, n°4, 2002, p 23

### *2. Consulter directement les jeunes*

Elle serait complétée sur le plan qualitatif par *une consultation directe des jeunes* qui pourrait être réalisée, par exemple, par l'INSEE et éventuellement traitée, si l'institution en était d'accord, par l'E.N.S.A.I[37] de Ker Lann, afin de renforcer la visibilité et la reconnaissance du point de vue des jeunes.

Cette meilleure connaissance statistique et directe des jeunes pourrait être mobilisée au cours d'une *Conférence Régionale de la Jeunesse.*

## Préconisation n°2 :

## Mettre en place une Conférence Régionale de la Jeunesse (C.R.J.) pour animer la coordination et la concertation régionales entre les différents acteurs afin de développer plus de cohérence dans les politiques mises en œuvre en faveur des jeunes de 16 à 25 ans

### *1. Faciliter la consultation et organiser le dialogue entre les différents acteurs concernés par les questions de jeunesse*

- Services régionaux de l'Etat (Direction Régionale Jeunesse et Sports, Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation, Rectorat, Etablissements d'Enseignement, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Régionale de l'Équipement, Directions Départementales de la Sécurité Publique…),
- Conseil régional,
- Conseils Généraux,
- Autres collectivités territoriales,
- Acteurs économiques,
- Institutions et associations,
- Représentants de la jeunesse.

Actuellement, les politiques en faveur de la jeunesse sont émiettées, cloisonnées, fragmentaires et ponctuelles, chaque acteur faisant face, dans son secteur, à un certain nombre de besoins et initiant des réponses souvent éphémères. Si nous voulons considérer la jeunesse comme un atout à valoriser pour la Bretagne, il paraît impératif d'organiser et de structurer une concertation régulière. A l'instar de ce qui a été mis en place pour les personnes âgées (CORERPA), une Conférence Régionale annuelle de la jeunesse pourrait faire le bilan des actions en cours et évaluer les besoins régionaux et par pays.

Approfondir, régulièrement et ensemble, les données les plus récentes faciliterait le passage à des actions coordonnées sur les différents territoires.

[37] Ecole Nationale de la Statistique, de l'Analyse et de l'Information

***2. Dégager des programmations régionales expérimentales d'actions jeunesse***

Sous l'autorité de la Région, la Conférence Régionale de la Jeunesse serait chargée d'étudier la synthèse-diagnostic (préconisation n°1), d'en dégager les orientations prioritaires et de proposer des programmations expérimentales adaptées à telles situations ou à tels territoires.

## Préconisation n°3

## Limiter les effets de la diminution démographique et de la polarisation urbaine par une répartition volontariste de l'offre de formation, notamment en sauvegardant les formations de niveau Bac + 2 dans les zones rurales fragilisées

Selon les trois scénarios démographiques étudiés, la population de jeunes de 16 à 25 ans devrait être en forte diminution jusqu'en 2010 au moins.

Cette nette diminution démographique alliée au phénomène de scolarisation-urbanisation est une tendance cumulative impliquant une polarisation territoriale de la jeunesse toujours plus forte.

Ainsi, dans la tranche d'âge étudiée, l'offre de formation apparaît comme un facteur d'aménagement du territoire. Moins il y a d'établissements secondaires et de formations supérieures sur un territoire, plus il vieillit.

L'offre de formation de proximité, traditionnellement bien développée en Bretagne, peut être considérée comme un levier de l'aménagement du territoire à mobiliser et un facteur d'égalité des chances entre les familles, compte tenu du coût représenté par l'éloignement des établissements d'enseignement. Or, compte tenu de la baisse des effectifs à venir, les fermetures d'établissements d'enseignement risquent de se multiplier, accentuant encore les migrations des jeunes et le vieillissement dans la majorité des Pays bretons, au bénéfice d'une plus grande concentration de cette population..

Une politique volontariste visant à limiter ce phénomène d'aspiration par le vide de certains territoires ruraux doit être poursuivie.

Aussi, il est préconisé, pour les territoires fragilisés, de maintenir et de développer une offre de qualité en formations initiale et continue, notamment au niveau BTS, adaptée aux besoins en emploi.

L'état des lieux réalisé dans la première partie doit être à présent approfondi en considérant, dans la deuxième partie de cette étude, les conditions et modes de vie des jeunes : leurs études, leur entrée dans la vie active, leur santé et leur vie en société.

# DEUXIEME PARTIE

*Les conditions*
*et*
*modes de vie*
*des jeunes*

L'état des lieux de la démographie, de l'activité et de la mobilité territoriale des jeunes, dressé dans la première partie, a mis en évidence les phénomènes de nette diminution démographique, de scolarisation et d'urbanisation des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne. Il est complété ici par une réflexion centrée sur quatre thèmes : le chapitre premier traite des études et de la vie étudiante (Ch. 1), le second de l'entrée dans la vie active des jeunes (Ch. 2), le troisième de leur santé (Ch. 3) et, le dernier, de leur vie en société (Ch. 4). Utilisant les études et ouvrages de référence, cette réflexion s'appuie sur les 43 auditions réalisées par la Commission "Cadre de vie", ainsi que sur les 22 portraits de jeunes joints en annexe au rapport.

# Chapitre 1

*Leurs études*

# PLAN

## SECTION 1. LA REGION BRETAGNE SE CARACTERISE PAR SA REUSSITE SCOLAIRE

**1. L'allongement de la durée des études**
*1.1 Malgré une population de jeunes en diminution, le nombre d'étudiants augmente fortement*
*1.2. La féminisation de la réussite scolaire*

**2. Des jeunes de plus en plus diplômés**
*2.1. Une élévation générale du niveau de qualification*
*2.2. La forte diminution des jeunes « sortis sans diplôme »*
*2.3. Réussite aux baccalauréats : mention très bien*

**3. Les clés de la réussite scolaire ?**
*3.1. Des raisons historiques*
*3.2. Un contexte socio-économique favorable*
*3.3. L'obsession de la réussite scolaire*
*3.4. La diversité des enseignements proposés*
*3.5. Des moyens à la hauteur*
*3.6. Une offre de formation de proximité bien répartie*
*3.7. Une très forte préscolarisation*

**4. Paroles de jeunes sur leurs études : *« Je ne lâcherai pas, c'est clair ! »***

## SECTION 2. CETTE REUSSITE N'EST CEPENDANT PAS ENCORE « LA REUSSITE DE TOUS »

**1. L'amélioration des conditions de vie des élèves et étudiants**
*1.1 Des ressources souvent précaires et insuffisantes*
*1.2. La difficulté de se loger*
*1.3. Les lieux de socialisation et de vie collective des lycéens et étudiants*

**2. La diversification des parcours de formation et des modèles de réussite sociale**
*2.1. La diversification des parcours de formation*
*2.2. Améliorer l'information et l'orientation pour lutter contre les inégalités*
*2.3. Rapprocher l'école du monde professionnel et réciproquement*
*2.4. Changer le regard social sur la réussite*

**3. Une gestion de l'échec aussi efficiente que celle dela réussite**
*3.1. Pression scolaire et risque suicidaire*
*3.2. Des filets de sécurité existent pour les « décrocheurs »*
*3.3. Ne pas abandonner les jeunes en rupture : « la pire chose que l'on puisse retirer à un jeune, ce sont des raisons d'espérer »*
*3.4. Jeunes sans qualification et choc démographique de 2005*

S'il est un point sur lequel les 22 jeunes interrogés dans le cadre des portraits sont intarissables, c'est bien celui de leurs études. La précision et le développement des réponses dans ce domaine de leur vie indiquent que le sujet relève pour eux de la plus haute importance.

**En 1999[38], ils étaient 239 116 jeunes de 16-25 ans à être élèves ou étudiants en Bretagne, soit 62.2% de l'effectif de la classe d'âge.**

**En 2003**, la région compte **142 976 lycéens**[39] et **102 865 étudiants**[40] se répartissant comme suit :

**Effectif des lycéens en Bretagne en 2002/2003**

| | | |
|---|---|---|
| Education nationale (public et privé) | Lycées | 82 604 |
| | Lycées professionnels | 27 104 |
| | Post-Bac | 14 897 |
| | ***Sous-total*** | ***127 605*** |
| Enseignement agricole | | 17 835 |
| Enseignement maritime | | 536 |
| Total effectif lycéens | | 142 976 |

*(Source : Région Bretagne, Annuaire des lycées 2003)*

**Les étudiants en Bretagne (enseignement supérieur) en 2003**

| Etablissements | Effectifs |
|---|---|
| Universités | 64 698<br>dont 7 087 IUT |
| Sections de techniciens supérieurs | 15 526 |
| Écoles d'ingénieurs | 6 080 |
| Autres établissements | 3 369 |
| IUFM | 3 336 |
| Classes "prépa" | 3 256 |
| Écoles de formation aux professions sanitaires et sociales | 3 173 |
| Écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel | 2 193 |
| Établissements privés d'enseignement universitaire | 1 234 |
| **Total** | **102 865** |

*(Source : Rectorat d'Académie de Rennes, site web, juin 2003)*

La première partie de l'étude a montré le phénomène de « scolarisation de la jeunesse », la notion englobant à la fois les élèves du secondaire et les étudiants de l'enseignement supérieur. En effet, comme l'ont montré les deux derniers recensements en particulier, la situation des jeunes s'est profondément modifiée : les études s'allongent et les jeunes sont de plus en plus diplômés[41].

Cette tendance nationale est particulièrement prononcée en région Bretagne qui, compte tenu de son excellence scolaire et étudiante, se présente comme la région de la réussite scolaire (1.). Toutefois, des progrès restent à faire pour en faire la région de la réussite de tous (2.).

[38] Source INSEE, RP 1999
[39] Annuaire des lycées et IUT de Bretagne 2003, Région Bretagne, p3
[40] Site du Rectorat de l'académie de Rennes, www.ac-rennes.fr, 2003
[41] Octant n°87, octobre 2001, INSEE Bretagne

# SECTION 1. LA REGION BRETAGNE SE CARACTERISE PAR SA REUSSITE SCOLAIRE

L'académie de Rennes se distingue par l'excellence de ses résultats scolaires, tant dans l'enseignement général que dans l'enseignement technologique et professionnel.

L'allongement de la durée des études (1.) et l'élévation des niveaux de qualification (2.) sont des tendances nationales ; elles sont toutefois plus prononcées en Bretagne. La région aurait-elle donc trouvé les clés de la réussite scolaire (3.) ? Au-delà des facteurs économiques, sociaux ou culturels, c'est bien de la volonté et du travail de ses jeunes eux-mêmes que la Bretagne tire son succès (4.).

## 1. L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DES ETUDES

Les résultats du dernier recensement montrent une tendance générale à l'allongement des études, ce phénomène étant plus marqué chez les jeunes femmes.

### *1.1. Malgré une population de jeunes en diminution, le nombre d'étudiants augmente fortement*

Alors qu'entre 1990 et 1999, le nombre de 16-25 ans a diminué de 10%, le nombre d'étudiants dans les établissements universitaires a fortement augmenté (+33%). De 56% en 1990, le taux de jeunes scolaires ou étudiants est passé à 62.2% en 1999. Le pourcentage de jeunes encore scolaires ou étudiants à 20 ans est passé de 63.8% en 1990 à 73.4% en 1999. Pour ceux de 25 ans, il est passé de 7% à 12.3%. On constate que c'est entre 20 et 23 ans que les taux de scolarisation ont le plus progressé[42].

Concernant la répartition des étudiants par filière, les étudiants sont les plus nombreux en « langues, lettres, arts » (12 391)[43] et « sciences humaines et sociales » (10 749)[44].Viennent ensuite les IUT et le « droit et sciences politiques ». En termes d'évolution sur les deux dernières années, on constate une chute inquiétante des effectifs d'étudiants en « sciences de la nature et de la vie » (-15%) et en « sciences et structure de la matière » (-11%). Toutes les autres filières voient leurs effectifs se réduire, sauf « ingénieur » (+33%), « sciences économiques et gestion » (+25%), sciences et technologies (+18%), odontologie (+18%), STAPS[45] (+9%). Seules les sciences humaines et sociales sont stables avec environ 11 000 étudiants.

[42] Octant n°87, INSEE Bretagne, octobre 2001
[43] Région Bretagne, Ariane 2, chiffres année scolaire 2001/2002
[44] Idem
[45] Sciences et techniques des activités physique et sportive

**Évolution des effectifs d'étudiants à l'université par filière en 2000/2001 et 2001/2002**

*(Source : Région Bretagne, Ariane 2)*

### *1.2. La féminisation de la réussite scolaire*

On observe un phénomène de féminisation de la réussite scolaire. Les filles poursuivent en effet plus souvent et plus longtemps leurs études que les garçons : près de deux filles de 16 à 25 ans sur trois sont élèves ou étudiantes, contre 59% pour les garçons. Au cours de la dernière décennie, l'accroissement de la part des scolaires et étudiants parmi la population des 16-25 ans a été plus fort chez les filles (+7.1 points) que chez les garçons (+ 5.4 points). La progression des taux est maximale à 22 ans chez les jeunes femmes (+ 15 points) et à 21 ans chez les garçons (+13.3 points). La croissance des taux de la scolarisation masculine est à rapprocher de la fin du service national obligatoire[46]. D'autre part, plus le niveau d'études s'élève et plus les filles se taillent la part du lion. Ainsi, alors que le taux de féminisation au niveau baccalauréat est de 47.5%, il atteint 59.8% en deuxième et troisième cycles universitaires.

[46] Région Bretagne, Ariane 2, chiffres année scolaire 2001/2002

**Taux de féminisation par niveau d'étude**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

## 2. DES JEUNES DE PLUS EN PLUS DIPLOMES

Les jeunes de 16 à 25 ans sont de plus en plus diplômés. On observe une élévation générale du niveau de qualification (2.1.) alors que, parallèlement le nombre de jeunes sortant sans diplôme du système éducatif est en forte diminution (2.2.). Symbole de l'excellence scolaire bretonne, le taux de réussite au baccalauréat est parmi les plus élevés de la nation (2.3.).

### *2.1. Une élévation générale du niveau de qualification*

Les jeunes sortis du système scolaire sont en général plus diplômés en Bretagne que ne l'indique la moyenne nationale. La représentation graphique qui suit permet d'observer qu'en Bretagne, comme dans le reste de la France, être titulaire d'un CAP ou d'un BEP est la situation la plus fréquente chez les 16-25 ans sortis du système scolaire. La proportion de 16-25 ans ayant un niveau d'étude supérieur au bac (20%) place la région en seconde position derrière l'Ile-de-France (24%). On note toutefois un taux régional de jeunes, sortis du système scolaire et titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, inférieur au taux national.

*(Source : Extrait du CD Rom, Ariane 2, synthèse 16-25)*

## *2.2. La forte diminution des jeunes « sortis sans diplôme »*

### *2.2.1. Au niveau régional*

Avant même le succès au baccalauréat, la réussite du système scolaire en Bretagne peut être mesurée par l'évolution du nombre de jeunes de 16-25 ans sortis sans aucun diplôme. Ils étaient 36 711 jeunes en 1990, leur nombre chute à 14 137 en 1999, soit une diminution importante de 61.5% en seulement 10 ans, avec une baisse de 62% sensiblement plus importante chez les hommes que chez les femmes (60%).

**Jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire sans diplôme en Bretagne en 1990 et 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

**Jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire sans diplôme en 1990 et 1999 par sexe**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

### *2.2.2. A l'échelle des pays*

Comme le montre le graphique ci-dessous, dans l'ensemble des pays de Bretagne, la part des jeunes sans diplôme parmi les 16-25 ans sortis du système scolaire diminue entre 1990 et 1999.

**Part des jeunes de 16-25 ans sans diplôme parmi les 16-25 ans sortis du système scolaire par pays**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

## *2.3. Réussite aux baccalauréats : mention très bien*

### *2.3.1. Un taux de réussite parmi les plus élevés de France*

C'est devenu une habitude, chaque année, la Bretagne se voit attribuer une mention très bien pour ses résultats aux baccalauréats. Ainsi, en 2002, le taux moyen de réussite aux baccalauréats, toutes séries confondues, était de 85.40% (25 183 bacheliers) contre une moyenne nationale de 78.80%[47]. Les résultats provisoires pour l'année 2003 confirment cette excellence scolaire bretonne : au baccalauréat général, le taux de réussite est de 89.2% contre 83.6% en moyenne nationale, alors que, pour les baccalauréats technologiques et professionnels, ce taux est de 84.8% pour l'académie de Rennes contre 76.7% au plan national[48].

**Taux moyen de réussite aux baccalauréats en 2002**

*(Source : Ministère de l'Éducation Nationale)*

[47] Taux moyen de réussite à la session de juin 2002 en France Métropolitaine. Note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale n°02-38, juillet 2002

[48] Note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale 03-42, juillet 2003

**Taux de réussite aux baccalauréats général, technologique et professionnel en 2003**

*(Source : Note d'Information n°03-42, juillet 2003, Ministère Education Nationale)*

Fait encore plus marquant, pour toute une génération, la Région obtient la proportion de jeunes bacheliers la plus élevée de France[49], en atteignant un taux de 70%[50] en 2001, contre un taux national de 62%[51]. Pour mémoire, le taux national était d'environ 25% en 1970.

[49] Il semble que cette proportion est en légère diminution ces dernières années.
[50] On en déduit que 30% des jeunes d'une génération n'ont toujours pas la baccalauréat
[51] Ministère de l'Éducation Nationale, « géographie de l'école », n°8, avril 2003

**Proportions départementales de bacheliers dans une génération en 2001**

*(Source : Ministère Éducation Nationale, « Géographie de l'école », n°8, avril 2003)*

### *2.3.2. La diversité des baccalauréats*

En 2002, la répartition des 25 183 bacheliers de l'académie était la suivante :
- Bac général *:* 12 866 admis, soit 51% des bacheliers,
- Bac technologique : 7 718 admis, soit 31% des bacheliers,
- Bac professionnel : 4 599 admis, soit 18% des bacheliers.

Les résultats par département sont presque similaires.

La médaille d'or revient toutefois au Finistère avec le meilleur taux de réussite aux baccalauréats général et professionnel (respectivement 87% et 85.3%) en juin 2002, comme le rappelle la récente étude du Conseil général sur les jeunes de ce département[52].

**Taux de réussite au Bac 2002**

| Départements | Taux de réussite au Bac général | Taux de réussite au Bac technologique |
|---|---|---|
| Finistère | 87.0% | 85.3% |
| Ille-et-Vilaine | 86.3 | 83.7% |
| Côtes-d'Armor | 84.8 % | 85.0% |
| Morbihan | 83.9% | 84.5% |

#### 2.3.2.1. Le baccalauréat général

Le baccalauréat général comprend les séries littéraire (L), économique et sociale (ES) et scientifique (S).

En tendance, le nombre de candidats se présentant au baccalauréat général est en diminution dans toutes les séries (-2.6% en 2002 par rapport à 2001).

A la session de juin 2002, 12 866 élèves ont obtenu leur baccalauréat général, soit un taux de réussite de 85.7% dans l'académie de Rennes, à comparer avec le taux national de 80.3%.

A noter que, toutes séries confondues, les filles réussissent mieux que les garçons, puisque leur taux de réussite est de 88.1 %, alors que celui des garçons n'est que de 82.4%.

C'est dans la série Littéraire (L) que le taux de réussite est le meilleur (88%).

En évolution par rapport à 2001, on constate une diminution du nombre de candidats admis en série L (-11,8%) et en série Scientifique (-2.8%). Alors que la série Economique et Sociale (E.S) est la seule série à voir son nombre d'admis progresser en 2002 (+ 5%).

#### 2.3.2.2. Le baccalauréat technologique

Le baccalauréat technologique comprend les séries :
- Sciences et Technologies Industrielles (STI),
- Sciences et Technologies de Laboratoires (STL),
- Sciences Médico-Sociales (SMS),
- Sciences et Technologies Tertiaires (STT),
- Techniques de la Musique et de la Danse (F11),
- Hôtellerie (HOT).

[52] Conseil général du Finistère « Jeunes en Finistère », 2003, p15

Dans l'académie de Rennes, les bacheliers technologiques sont 7 718 et représentent 31% de l'ensemble des bacheliers en 2002. Le premier baccalauréat technologique est le Bac STT, avec 55.4% du nombre des admis. Vient ensuite le Bac STI, avec 25.5% des admis. Puis le Bac SMS avec 13.8%. Les bacs STL (3.7%), HOT et F11 (1.6%) sont peu nombreux. Le taux de réussite tous bacs technologiques confondus, est de 84.5%, alors que le taux national est de 77%. Les filles réussissent, là aussi, mieux que les garçons (86.9% contre 81.9%).

A noter que, contrairement à la tendance observée sur les sessions précédentes, la part des bacheliers technologiques sur l'ensemble des bac techno et généraux marque le pas en 2002 (37.4% en 2002 contre 38.7% en 2001).

#### 2.3.2.3. Le baccalauréat professionnel

Le baccalauréat professionnel comprend le domaine de la production et celui des services. Les spécialités de ces bacs pro sont très nombreuses. Les bacheliers professionnels se répartissent à part égale entre le domaine des services et celui de la production. Au total, ils étaient 4 599 à obtenir leur diplôme en juin 2002. Les taux de réussite dans les deux domaines sont équivalents (85,8%). Ce taux est supérieur au taux national qui est de 77,2%. Les filles réussissent ici encore mieux que les garçons. Le nombre de candidats à se présenter aux épreuves du bac pro est en augmentation (5 360 élèves en 2002 contre 5 170 en 2001).

Les réussites de l'enseignement technologique et professionnel ne se limitent pas aux taux de succès au baccalauréat.

### *2.3.3. Les réussites de l'enseignement technologique et professionnel*

Il a été montré que l'académie de Rennes remporte les palmes en matière de réussite dans les filières technologiques et professionnelles.

L'action de la Délégation Académique aux Enseignements Techniques (D.A.E.T.) de l'Académie de Rennes[53] encourage cette tendance.[54]

Déjà, en 2000, une note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale, consacrée aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III (BTS), IV (Bac) et V (CAP/BEP), mettait en évidence les excellents résultats de l'académie de Rennes.[55]

En effet, en 2000, l'académie de Rennes se plaçait au premier rang national pour les taux de réussite au CAP, BEP, Bac technologique, Bac professionnel et au deuxième rang pour les BTS.

Par ailleurs, aux niveaux V et VI, l'académie de Rennes figure parmi les trois académies où l'insertion professionnelle est la plus aisée et le temps d'accès à un premier emploi le plus réduit.

Il faut aussi relever la montée en puissance de la qualification par l'apprentissage, nettement favorisée par l'action de la Région Bretagne.

[53] Audition de M.Orhan, Directeur de la D.A.E.T. à l'Académie de Rennes, le 24/10/2002

[54] La D.A.E.T est le conseiller du Recteur pour l'ensemble des enseignements professionnels initiaux dispensés du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (BTS), quelle que soit leur forme : statut scolaire ou apprentissage. Sa compétence s'étend également aux enseignements technologiques en collège et en lycée.

[55] Note d'information DPD-02-11- session 2000

## Les parcours de formation après la classe de troisième

**Mini-lexique**

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
BEP : Brevet d'Études Professionnelles
BT : Brevet de Technicien
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

*(Source : ONISEP)*

### *2.3.4. Le succès de l'apprentissage*

La relation école-entreprise constitue un élément fondamental de l'ouverture du système éducatif sur son environnement économique et social. Dans le cadre de l'apprentissage, la qualité de cette relation est un gage majeur pour la formation, la qualification et l'insertion professionnelle du jeune. L'alternance permet un ajustement des phases pratiques et théoriques de la formation dans des situations de travail formatives[56].

Entre 1990 et 1999, le nombre de jeunes apprentis en Bretagne connaît un taux de croissance de 60% en passant de 8 544 à 13 637. La tendance est nationale (+50%), mais elle est plus marquée en Bretagne, où le Conseil régional soutient et encourage cette évolution. Toutefois, depuis 2001 (16 429 apprentis), on observe un tassement des effectifs puisqu'au 1er janvier 2003, leur nombre est passé à 16 231[57].

**Évolution des contrats d'apprentissage par diplôme**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

Cette augmentation tient en grande partie à la réforme de la filière. En effet, l'élargissement de l'éventail des formations et surtout le développement de l'apprentissage à des niveaux supérieurs au baccalauréat ont rendu cette filière de formation professionnelle plus attractive,

[56] « Quel apprentissage pour demain ? », Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de Formation Professionnelle Continue, décembre 2001, p5

[57] Tableau de bord Ariane 2, Région Bretagne, situation au 1/01/2003 . Compte tenu de la baisse démographique des jeunes de 16-25 ans en Bretagne, ce léger tassement observable depuis 2001, ne peut pas être interprété comme une non progression de l'apprentissage chez les jeunes.

même si les niveaux de rémunération des apprentis restent faibles. Le profil des apprentis a changé : ils sont plus âgés (19.7 ans en moyenne en 1999 contre 18.6 en 1990) et plus diplômés. On observe que l'apprentissage concerne surtout les pré-bacheliers. En effet, les diplômes de niveau V[58] constituent l'essentiel des formations.

Les apprentis se répartissent presque également entre les services (21%), le commerce (26%), la construction (24%) et l'industrie (26%). Quant au secteur de l'agriculture, il concerne 3% des apprentis[59].

**Répartition par secteurs d'activité des apprentis en 2001**

*(Source : DRTEFP Bretagne)*

Dans les 21 pays bretons, l'effectif des apprentis augmente entre 1990 et 1999. Toutefois, on observe que l'apprentissage a plus fortement augmenté dans les territoires à faible proportion d'étudiants. Ainsi, le pays de Vitré connaît une croissance de 125% du nombre d'apprentis entre 1990 et 1999, alors que le Centre Bretagne voit son effectif s'accroître de 144%.

[58] Brevets, CAP, BEP
[59] DRTEFP Bretagne, 2001

**Évolution des effectifs d'apprentis de 1990 à 1999 dans les pays de Bretagne**

*(Source : INSEE Bretagne, exploitation CESR)*

Selon les résultats du recensement de la population de 1999, la proportion d'apprentis dans la population totale des 16-25 ans par pays montre que cet indicateur varie de 2.3% pour les Pays de Rennes et de Brest à 6.1% pour le Pays de Vitré. La part de l'apprentissage chez les 16-24 ans, et par commune en 2000, varie, selon les données de la Région Bretagne (Ariane 2), entre 0 et 10%, taux supérieur au précédent indicateur car les apprentis sont recensés sur des territoires plus petits.

**Proportion d'apprentis dans la population totale des 16-25 ans en Bretagne par pays en 1999**

**Part de l'apprentissage chez les 16-24 ans par commune en Bretagne**

*(Source : Région Bretagne, CD Rom Ariane 2, Données générales, janvier 2000)*

A partir de la carte des apprentis en Bretagne, on distingue clairement une ligne de partage Est-Ouest. En effet, excepté l'agglomération rennaise, l'apprentissage est plus répandu dans la moitié Est de la région. On retrouve les taux les plus significatifs le long d'une large bande circonscrite au Nord par Lamballe (partie Est du pays de Saint-Brieuc) et Fougères, et au sud par Auray et Vannes. On observe ainsi que l'apprentissage est bien implanté dans les pays de Loudéac (moitié est), Ploërmel et Pontivy (sud du territoire), mais également dans le pays de Vitré. L'apprentissage est, par contre, moins présent pour la partie Ouest de la région, notamment dans le pays de Brest et le pays du Centre-Ouest-Bretagne. En règle générale, plus le pays est à dominante étudiante (Rennes, Brest, Lorient…) et moins la proportion d'apprentis est importante. Il semble que les pays à fort taux d'activité des jeunes sont aussi ceux où l'apprentissage est le plus développé. Ainsi, le pays de Vitré, qui a le taux de chômage des jeunes le plus faible de Bretagne (13.5% en 1999) est aussi celui où la proportion de jeunes apprentis est la plus forte (6.1%). Cette donnée semble confirmer que l'entrée dans la vie active des jeunes est favorisée par la formation initiale en alternance.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce qui apparaît comme une certaine « excellence scolaire bretonne ».

## 3. LES CLES DE LA REUSSITE SCOLAIRE ?

Cinq hypothèses pourraient expliquer les très bonnes performances de l'académie de Rennes en termes de réussites scolaire et universitaire.

### *3.1. Des raisons historiques*

Cette réussite tient d'abord à des raisons historiques : jusqu'aux années 60, la faible industrialisation de la région a fait de l'école le passage obligé pour accéder à l'emploi salarié, la voie de la promotion sociale[60].

### *3.2. Un contexte socio-économique favorable*

Le contexte socio-économique et culturel ne fait pas de la Région une zone défavorisée. En effet, le taux de chômage tous âges confondus y est plus faible que dans d'autres académies, la proportion d'élèves d'origine étrangère reste faible tout comme le nombre de boursiers, enfin le nombre de zones d'éducation prioritaire [61] reste modéré par rapport à d'autres régions[62].

### *3.3. L'obsession de la réussite scolaire*

Les bretons accordent une grande importance à la réussite scolaire, d'où :
- une pression scolaire plus forte que dans d'autres régions, [63]
- un nombre plus élevé de redoublements, notamment en 6ème[64].

[60] « La Bretagne, une région qui réussit ? », Jean-Luc Le Guellec, Syllepse 2002
[61] 8 ZEP à la rentrée 2001 en Bretagne, source Rectorat d'Académie de Rennes.
[62] « L'académie de toutes les réussites ».
Voir aussi, « l'excellence scolaire bretonne : effet de structure sociale et effet d'offre, Gabriel Langouet., projet de recherche retenu dans le cadre de l'appel d'offres du MEN « éducation et formation : disparités territoriales et régionales ».
[63] Pression qui peut être l'une des causes de la sursuicidité des jeunes en Bretagne, voir rapport de Y. Barbançon paru en novembre 2002 « la sursuicidité en Bretagne, contribution à une explication socio-culturelle »
[64] Intervention de M. Debène, Recteur et de M.Garotin, chef du SIO de l'académie de Rennes, devant le CESR, le 7 avril 2003

### 3.4. La diversité des enseignements proposés

La diversité des enseignements serait une des clés de la réussite régionale : part des enseignements publics et privés, et variétés des filières d'enseignement.

#### 3.4.1. Une possible « émulation » entre l'école publique et l'école privée

L'offre d'enseignement privé est particulièrement élevée en Bretagne, ce qui constituerait un facteur d' « émulation » avec l'enseignement public[65].

Plutôt que d'« émulation », certains préfèrent parler de « dynamique des conflits » ayant entraîné un fort engagement des forces politiques et sociales autour de l'école[66].

#### 3.4.2. La variété des filières d'enseignement

La variété des filières d'enseignements constitue une richesse pour la Bretagne et un facteur de réussite pour les élèves et étudiants :

- *Les enseignements technologiques et professionnels* connaissent un fort développement et des taux de réussites parmi les plus élevés de France,

- La place importante de *l'enseignement agricole* aux « 1001 débouchés »[67] doit être soulignée,

- Enfin, les 4 lycées maritimes[68] comptaient 536 élèves en 2002/2003[69].

### 3.5. Des moyens à la hauteur

Enfin, l'académie de Rennes serait particulièrement bien dotée en termes de moyens d'enseignement par rapport à d'autres régions françaises. Le taux d'encadrement des élèves y est relativement plus élevé et on y « surconsommerait » même les crédits budgétaires dans certains domaines[70].

### 3.6. Une offre de formation de proximité bien répartie

La carte des établissements[71] d'enseignement fait ressortir un bon maillage du territoire[72]. Cette offre de formation de proximité est un atout pour la réussite des élèves.

[65] 40 % des élèves scolarisés dans l'enseignement privé en Bretagne
[66] Jean-Luc Le Guellec « Le système éducatif en Bretagne : des atouts fragilisés », dans l'ouvrage « Bretagne, une région qui réussit ? », Editions Syllepse, 2002, pp 9-10
[67] Audition de M. P. Desnos, Coordinateur Emploi Formation à la Chambre d'Agriculture de Bretagne, le 8 octobre 2002
[68] St Malo, Etel, Guilvinnec, Paimpol
[69] Source, Région Bretagne, Annuaire des lycées, 2003
[70] Intervention de M. Debène, Recteur et de M.Garotin, chef du SIO de l'académie de Rennes, devant le CESR, le 7 avril 2003
[71] Voir 1ère partie de l'étude
[72] Jean-Luc Le Guellec « Le système éducatif en Bretagne : des atouts fragilisés », dans l'ouvrage « Bretagne, une région qui réussit ? », Editions Syllepse, 2002, p9-10

### *3.7. Une très forte préscolarisation*

Le taux de pré-scolarisation, c'est-à-dire de la scolarité des 2 ans, est de 68% en Bretagne, soit le double de la moyenne nationale. Certaines études y voient un facteur de réussite des jeunes[73].

## 4. PAROLES DE JEUNES SUR LEURS ETUDES : « JE NE LACHERAI PAS, C'EST CLAIR ! »

Pour les 16-25 ans interrogés dans le cadre des 22 portraits[74], cela ne fait aucun doute, la place accordée aux études est primordiale. Parmi ces témoignages, certains reflètent ce caractère battant des jeunes en Bretagne dont la diversité des parcours de formation fait la force.

Ainsi Emmanuelle, 20 ans, étudiante en STAPS[75] à Rennes et maman d'une petite fille de trois ans se bat : *« J'ai vécu 11 ans à Paris (...). J'ai rencontré quelqu'un de trois ans plus âgé et je suis tombée enceinte au début de ma première terminale. On s'est séparé, presque à la naissance. On a quand même décidé de la garder même si on n'était plus ensemble. J'ai fait un break pour ma grossesse. Après, je ne voulais pas retourner en terminale pour me retrouver avec des gens plus jeunes que moi. Donc, j'ai travaillé toute seule chez moi et j'ai eu mon bac en candidate libre. Je vis avec ma petite fille et je suis actuellement étudiante en STAPS, fac de sports. J'ai toujours voulu faire ça. C'est vrai que c'est un peu dur de se remettre dans les cours, d'avoir un rythme régulier, de ne pas faire trop comme on veut, ce que je faisais l'année précédente. Je fais mon année en deux ans. J'ai repiqué ; j'ai une dizaine d'heures de cours par semaine parce que j'ai déjà acquis les blocs l'année dernière. Je ne sais pas comment je vais faire l'année prochaine. Je me dis que je mettrai le temps qu'il faudra pour finir mes études. Je ne lâcherai pas, c'est clair ! »*

*Emmanuelle, Portraits de jeunes, Annexe*

Quant à Florent, 23 ans, de Ploemeur, il a décidé de créer son entreprise après un bac pro **:** *« J'ai suivi mes études à Saint-Jean-Brévelay, pensionnaire depuis l'âge de 14 ans. J'ai passé mon BEP, puis mon bac pro. Puis, j'en ai eu marre et j'ai suivi une formation de créateur d'entreprise pendant un mois avec le Greta de Lorient. J'ai reçu l'aide d'anciens professionnels, d'anciens banquiers. J'ai présenté mon projet. J'ai alors fait mon étude de marché et j'ai démarré. Je ne partais de rien.*

*Florent, Portraits de jeunes, Annexe*

Jérémie, 17 ans, apprenti au CFA de Pommerit-Jaudy (22) a choisi l'enseignement agricole : *« Je suis allé à l'école à Plouha, puis au collège ; je suis entré au centre de formation de Pommerit-Jaudy à partir de la seconde. Mes parents sont exploitants (poules pondeuses) et le secteur agricole me plaisait ; on a visité l'établissement et celui de Lamballe. Et j'ai choisi d'étudier ici. J'étais plutôt attiré par les vaches laitières et j'ai choisi cette spécialité en seconde pro jusqu'en terminale BEPA. J'ai le brevet des collèges. J'ai obtenu mon BEPA l'an passé. Je continue en bac pro en deux ans. Et j'espère poursuivre en BTS.»*

*Jérémie, Portraits de jeunes, Annexe*

[73] Idem p12
[74] Intégralité des portraits en annexe détaché.
[75] Sciences et techniques des activités physique et sportive

On retrouve dans ces témoignages la diversité des parcours de formation initiale des jeunes en Bretagne et une grande détermination face à l'avenir. Si la Bretagne est une terre d'excellence scolaire, c'est d'abord au travail et à la volonté de ses jeunes eux-mêmes qu'elle le doit.

Pourtant, si l'académie de Rennes apparaît comme l'académie des bonnes performances scolaires, il reste encore beaucoup d'actions à mener pour en faire l'académie de la réussite de tous.

# SECTION 2. CETTE REUSSITE N'EST CEPENDANT PAS ENCORE « LA REUSSITE DE TOUS »

La réussite scolaire de ses jeunes est un atout pour la Bretagne, toutefois des progrès restent à faire pour que l'académie de Rennes soit aussi l'académie de la réussite de tous. Cet objectif passe par l'amélioration des conditions de vie des élèves et étudiants (1.), par la diversification des parcours de formation et des modèles de réussite sociale (2.) et enfin par une gestion de l'échec aussi efficiente que celle de la réussite (3.).

## 1. L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS

Afin de soutenir les élèves et étudiants dans leurs parcours de formation, il apparaît nécessaire d'améliorer leurs conditions de vie matérielle et sociale. En effet, les ressources des étudiants sont souvent précaires et insuffisantes (1.1.), se loger demeure une difficulté importante (1.2.) et les lieux de socialisation sont encore trop rares (1.3.).

### *1.1. Des ressources souvent précaires et insuffisantes*

L'inégalité des ressources des étudiants est une source d'inégalité des chances (1.1.1.) et les aides financières existantes n'en sont que les palliatifs (1.1.2.).

#### *1.1.1. Ressources et égalité des chances*

##### 1.1.1.1. Les ressources varient avec l'âge et le mode d'habitation des jeunes

Selon que les jeunes étudiants vivent ou non sous le toit familial, la question des ressources se pose différemment. Les ressources varient avec l'âge, parce que le mode d'habitation évolue lui aussi avec le temps.

Selon l'Observatoire de la Vie Etudiante[76], « les étudiants décohabitants[77] ont beaucoup plus de ressources monétaires mensuelles que ceux qui sont restés vivre chez leurs parents, 698 € en moyenne mensuelle contre 333 € (…) Plus âgés, vivant dans les plus grandes villes et surtout recevant moins d'aides en nature, ils ont de surcroît beaucoup plus de dépenses".

Sur le plan national, 41% des étudiants vivent exclusivement chez leurs parents (cohabitants), 2% sont logés chez d'autres membres de la famille, alors que 17% sont logés en résidence collective. La part des étudiants vivant seuls ou en couple est de 27%.

Sur le plan régional, l'offre de logements collectifs pour les jeunes étudiants n'est pas suffisamment développée pour satisfaire les besoins existants. Par exemple, en 2002, le nombre de places en Cité U, sur la région Bretagne, n'était que de 5 843. Eu égard aux

[76] « La vie étudiante-repères », enquête 2000, Observatoire de la Vie Etudiante, 2002
[77] quittant le domicile parental

102 865 étudiants de l'académie de Rennes[78], cette capacité d'accueil paraît notoirement insuffisante.

*(Source : Observatoire de la Vie étudiante, 2002)*

**Type de logement des étudiants en France**

*(Source : Observatoire de la Vie étudiante, 2002)*

D'une façon générale, la progression en âge est associée à une sensible progression des ressources monétaires et à une augmentation de la part des rémunérations obtenues par les étudiants eux-mêmes.

[78] Rectorat 2003

**Montants moyens des ressources mensuelles en € des étudiants en France**

*(Source : Observatoire de la Vie Etudiante, 2002)*

**Origine des ressources des étudiants en France**

*(Source : Observatoire de la Vie étudiante, 2002)*

#### 1.1.1.2. Le financement des études par les solidarités familiales descendantes est une source d'inégalité des chances

On observe sur les graphiques précédents que les versements parentaux occupent une place très importante dans les ressources des étudiants, notamment en début d'études. En effet, jusqu'à 22 ans, les revenus familiaux représentent plus de 40% des ressources d'un étudiant, en moyenne nationale.

Sur le plan des ressources, il y a comme une inégalité des chances dès la ligne de départ, ce que semblent confirmer les revenus des parents par cycle d'études en Bretagne[79]:

**Revenus mensuels des parents par cycle d'études en Bretagne**

| | moins de 1 230 € | de 1 230 à 2 300 € | de 2 300 à 4 600 € | plus de 4 600 € |
|---|---|---|---|---|
| 1er cycle | 10.10% | 49.50% | 35.40% | 5.10% |
| 2e cycle | 9.10% | 41.80% | 38.20% | 10.90% |
| 3e cycle | 8.70% | 30.40% | 47.80% | 13.00% |
| **Total** | **9.60%** | **44.60%** | **37.90%** | **7.90%** |

*(Source : La Mutuelle des Etudiants, enquête LMDE, mars 2002)*

Plus le niveau d'études monte, plus les revenus des parents sont importants. Ainsi, en Troisième Cycle, 60% des parents des étudiants ont un revenu mensuel supérieur à 2 300 €.

Face à cette situation, les étudiants doivent recourir à des palliatifs financiers.

### *1.1.2. Les palliatifs financiers*

Les principaux palliatifs financiers sont l'emprunt, le travail et les aides financières à caractère social[80].

#### 1.1.2.1. Emprunter pour étudier

*« Mes parents ont financé l'intégralité de ma scolarité. J'ai fait un emprunt pour subvenir à mes besoins, un prêt étudiant. »,* Bertrand, 23 ans, étudiant en École d'Ingénieur à Bruz (35).

*Bertrand, Portraits de jeunes, Annexe*

Les données de l'Observatoire de la Vie Etudiante ne distinguent que trois sources de revenu pour les étudiants : la rémunération d'activité, l'aide de la collectivité et les versements parentaux. Il faut également mentionner la ressource pesant sur l'étudiant lui-même, lorsqu'il est contraint d'emprunter pour financer ses études.

Selon le Crédit Mutuel de Bretagne, plus de la moitié de ses jeunes clients âgés de 16 à 25 ans sont endetttés (55%). Pour les ¾ d'entre eux, il s'agit d'un prêt étudiant dont le montant varie entre 1 500 et 21 000 €. Ces étudiants qui s'endettent constituent des clients fiables pour la banque, les cas de surendettement ne survenant qu'à partir de la trentaine[81].

[79] INSEE Première, n°826, février 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille »

[80] Voir sur ce thème : 1) l'article d'Isabelle Rey-Lefebvre « Etudiants, la course aux financements », Le Monde 14-15/09/2003 : « Pour boucler leur budget, les jeunes doivent jongler entre parents, collectivités et travail salarié, leurs principales sources de revenu »

2) Dans ce même numéro voir aussi l'interview de Louis GRUEL, sociologue, Maître de Conférences à l'Université de Rennes 2, chargé de mission à l'Observatoire de la Vie Etudiante

[81] Audition de M. Lohéac-Faou, responsable du marché jeune du CMB, le 8 octobre 2002

Si cette option rend un réel service aux étudiants, on peut aussi penser que certains d'entre eux, contraints de recourir à l'emprunt, partent ainsi avec un handicap qui les suivra à leur entrée dans la vie active. Ils entreront en quelque sorte sur le monde du travail avec une « épargne négative », qui viendra grever, pendant plusieurs années, leurs premiers salaires.[82]

### 1.1.2.2. Travailler pour étudier

Travailler constitue aussi un moyen de financer ses études et sa vie étudiante. Selon l'Observatoire de la Vie Etudiante, les ¾ des étudiants exercent aussi une activité rémunérée. Parmi ces jeunes, 28% ne travaillent que l'été. Un étudiant sur deux exerce une activité rémunérée en cours d'année universitaire. La situation des ces derniers est très variable : 41% travaillent au moins à mi-temps, au moins six mois par an, 19% régulièrement mais moins longtemps, et 29% occasionnellement. 88% ont une activité parallèle aux études, les autres ayant une activité intégrée à leurs études (par exemple les internes à l'hôpital).

**Périodes d'activité rémunérée des étudiants en France**

*(Source : Observatoire de la Vie étudiante, « enquête 2000 », 2002)*

[82] Le Monde 14-15/09/2003, supplément « Argent », « Emprunter pour financer ses études », Isabelle Rey-Lefebvre

**Type d'études et activité rémunérée**

*(Source : Observatoire de la Vie Etudiante, 2002)*

L'exercice au moins à mi-temps, au moins six mois par an, d'une activité rémunérée, concurrente des études, est très peu fréquent dans les types d'études limités à Bac + 2 et il est inexistant en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE), où la charge de travail est particulièrement élevée.

Dans sa récente étude sur « La vie des 18-25 ans dans la Métropole rennaise et dans le Méné »[83], le sociologue Christophe Moreau, constate que « 35% des étudiants interrogés disposent de moins de 1 000 F par mois (ils sont 60% à 18-19 ans et 12% à 23-25 ans) ; ceci concerne plus particulièrement les garçons (42% contre 29% chez les filles). Les parents jouent un rôle financier important pour les étudiants, qui diminue avec l'âge ; toutefois, les revenus d'une activité constitue la principale ressource pour 40% des étudiants ». Il conclut que « les étudiants sont soutenus par leurs parents, mais qu'ils sont aussi nombreux à se débrouiller par eux-mêmes ».

Ainsi, alors que de plus en plus d'étudiants exercent une activité rémunérée, la frontière entre travail et étude devient plus floue.[84]

Les ressources des étudiants sont aussi composées d'aides financières publiques et sociales qui apparaissent insuffisantes et appellent un complément par le travail.

[83] « La vie des 18-25 ans dans la Métropole rennaise et dans le Mené », LARES, Ch. Moreau, 2002, document de synthèse, p12-13

[84] Voir sur ce thème l'article d'Isabelle Rey-Lefebvre, « Travailler pour étudier », Le Monde du 14-15/09/2003, supplément « Argent »

### 1.1.2.3. Le système des bourses étudiantes n'est pas toujours suffisant

Marlène, 21 ans est étudiante assistante sociale à Lorient : *« Oui, j'ai des bourses ; mes parents m'aident un peu. Je suis confrontée à des difficultés financières : Les bourses ne sont versées qu'en décembre à hauteur de 37% du montant annuel. Il faut attendre jusqu'au mois de février pour toucher le second de 13% et avril pour les 50% restants. Or, en avril, il ne reste plus que deux mois d'école ! Les fins d'année sont très dures pour tous les étudiants. L'an passé, nous avons manifesté notre mécontentement, mais nous n'avons pas, semble-t-il été entendus »* Ce témoignage indique les difficultés rencontrées, dans certains cas, pour la liquidation des bourses étudiantes.

*Marlène, Portraits de jeunes, Annexe*

Au niveau régional, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S) de Bretagne a pour mission l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Il développe son action dans 4 directions[85] :
- le logement,
- la restauration,
- les bourses,
- les divers services aux étudiants : culture, emploi temporaire, assistance sociale, loisirs et international.

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.N.O.U.S.) distingue les bourses pour étudiants français et les bourses pour étudiants étrangers (voir tableau page suivante).

[85] Audition de M. Samson, Directeur du CROUS Bretagne, le 3/12/2002

## Bourses et aides financières gérées par le C.R.OU.S

| Étudiants français | | Étudiants étrangers | |
|---|---|---|---|
| **Type d'aide** | **Public concerné** | **Type d'aide** | **Public concerné** |
| **Bourses sur critères sociaux** | Étudiant de moins de 26 ans, aux ressources familiales limitées et poursuivant des études dans le 1er et 2ème cycles | *Bourses étudiants étrangers* | Étudiant étranger résidant hors de l'Union européenne |
| **Bourses de mérite** | Étudiant de moins de 26 ans, aux ressources familiales limitées, titutaire d'un baccalauréat à la dernière session avec mention Très Bien, s'engageant à préparer l'ENA, l'ENM, un concours d'entrée dans une grande école scientifique, littéraire ou de sciences humaines ou à faire des études de médecine | Bourses sur critères sociaux | Étudiant étranger de moins de 26 ans, domicilié en France depuis au moins 2 ans poursuivant des études dans le 1er ou 2ème cycle, en possession d'un titre de séjour et dont le foyer fiscal de rattachement (père ou mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans |
| **Bourses de DEA et de DESS** | Étudiant de 3ème cycle | **Bourses sur critère sociaux** | Étudiant possédant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne de moins de 26 ans, poursuivant des études dans le 1er ou le 2ème cycle (nécessité pour l'étudiant ou les parents d'avoir occupé un emploi en France au cours de l'année n-2 de la demande) |
| **Bourses de service public** | Candidat à certains concours (ENA, ENM, concours d'accès à des corps de catégorie A) | **Bourses sur critère sociaux** | Étudiant titulaire de la carte de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides), de moins de 26 ans, aux ressources familiales limitées et poursuivant des études dans le 1er et 2ème cycles. |
| **Bourses d'agrégation** | Candidats à l'agrégation | **Crédits sociaux d'urgence** | Étudiant ayant à faire face à une difficulté passagère |
| **Bourses de voyage Allocation Erasmus et complément ministériel** | Étudiants poursuivant leurs études à l'étranger | **Legs** | Étudiant ayant à faire face à une difficulté passagère |
| **Bourses accordées aux étudiants des TOM** | Étudiants des territoires d'outre-mer | | |
| **Prêts d'honneur** | Étudiant ne pouvant bénéficier dans l'année d'une bourse d'enseignement supérieur | | |
| **Allocations d'études** | Étudiant ne pouvant bénéficier dans l'année d'une bourse d'enseignement supérieur | | |
| **Crédits sociaux d'urgence** | Étudiant ayant à faire face à une difficulté passagère | | |
| **Legs** | Étudiant ayant à faire face à une difficulté passagère | | |

*(Source : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), site www.cnous.fr au 16/07/2003)*

Selon le C.R.O.U.S Bretagne, en 2002, les bourses et allocations d'études ont représenté 60.4 Millions d'Euros. Ce montant a été réparti entre les « bourses à critères sociaux » (25 000 bénéficiaires), les « allocations d'études » (594 allocataires) et les « bourses versées sur critères universitaires » (486 boursiers).

**Nombre de bourses et d'allocations d'études du CROUS Bretagne**
**60,4 M€ en 2002**

*(Source, CROUS Bretagne)*

Il est à noter que les aides financières aux étudiants ne doivent pas être considérées comme une perte économique. En effet, la propension marginale à consommer des étudiants est, au sens keynésien du terme, particulièrement forte et ils contribuent ainsi activement au dynamisme économique local : logement privé, activités culturelles et de loisirs, restauration…

Le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU) est géré par le CROUS, il permet d'accorder aux étudiants des aides financières (don ou prêt) leur permettant de répondre momentanément à des difficultés nées d'une situation exceptionnelle. Les demandes sont faites auprès du service social étudiant (12 assistantes sociales seulement en Bretagne) et présentées en commission où siègent des étudiants élus. Selon le Bilan régional 2001 du FSU, « la commission sociale essaie d'apporter un soutien adapté à chaque situation examinée de façon globale : l'aide peut être alimentaire ou financière ; le taux moyen étant de 150 € par étudiant et par an. Il peut également être proposé à certains étudiants un logement à moindre coût en Cité Universitaire ». D'après le C.R.O.U.S « on constate que les étudiants boursiers du 5ème

échelon [86]demeurent confrontés à des difficultés pour équilibrer un budget trop juste si la bourse n'est pas complétée par une aide familiale ou un travail ». Ce constat signifie que le système des bourses et leurs montants ne sont pas toujours suffisants pour subvenir aux besoins des étudiants les plus en difficulté financièrement.

En 2001, les « dons » du FSU ont bénéficié à 1 730 étudiants français et étrangers pour un montant total de 195 613 €. Pour comparaison, ce montant était de 104 938 € en 1993. Les étudiants étrangers, dont le nombre est en très forte augmentation ces dernières années (372 demandeurs en 2000 et 495 en 2001), représentent 28% des bénéficiaires. Quant aux « prêts » du F.S.U, ils ont concerné 32 bénéficiaires dont seulement 2 étrangers pour un montant total de 5 652 €[87]. Il est à noter que les étudiants boursiers représentent 40% des attributaires du FSU et du FSDIE[88].

Selon le rapport annuel 2001 du service social du CROUS « la difficulté majeure provient des ressources insuffisantes, de nombreux étudiants arrivant sans moyens financiers suffisants pour couvrir une année : dans de nombreux cas, ils disposent d'un budget mensuel inférieur à 150 € ».

Le nombre et le montant des bourses publiques sont donc insuffisants pour couvrir les besoins des étudiants connaissant des difficultés financières. Pour « joindre les deux bouts », certains étudiants boursiers doivent faire appel au « système D », notamment en matière de logement.

#### 1.1.2.4. Les aides au logement

Parmi les aides financières reçues par les étudiants, la place des aides au logement est primordiale. Ces aides concernent en effet tous les étudiants locataires, en logement individuel ou collectif, et pas seulement les étudiants boursiers.

Les aides versées par les Caisses d'Allocations Familiales sont :

- *l'Aide Personnalisée au Logement (APL),* versée directement aux bailleurs des logements conventionnés (HLM, résidence CROUS, …). A Rennes par exemple, ils étaient 1 910 étudiants bénéficiaires de l'APL au 31/12/2002[89], soit seulement 9.44% des étudiants allocataires ;

- *l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS*), principale aide versée par la CAF aux étudiants. Elle ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné. Il peut s'agir d'une maison, d'un appartement, d'un studio, d'une chambre en foyer ou en résidence universitaire et même d'une chambre d'hôtel. Le logement peut être vide ou meublé, mais doit répondre à des normes minimales de confort. Cette aide est le plus souvent versée directement à l'étudiant. A Rennes, ils étaient 18 302 bénéficiaires de l'ALS au 31/12/2002, soit 90.56% des étudiants allocataires.

Le non-versement des APL ou ALS pour la première échéance du loyer pose souvent de sérieux problèmes de trésorerie aux étudiants, surtout s'ils n'ont pas bénéficié de l'aide des parents ou du « Locapass » du 1% logement pour leur avancer le paiement du dépôt de garantie.

[86] Échelon permettant l'obtention de la bourse la plus élevée en fonction des faibles revenus des parents
[87] D'après le Bilan d'utilisation des crédits FSU pour l'année 2001, CROUS Bretagne
[88] Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes.
[89] Source : CAF 35, « Principales données CAF relatives aux étudiants bénéficiaires d'aides au logement au 31 décembre 2002 »

En effet, les exigences du paiement du dépôt de garantie, ainsi que du cautionnement du logement à l'entrée, constituent sans doute les barrières à l'entrée les plus difficiles à franchir pour les étudiants, comme pour tous les autres jeunes.

Toutefois, à condition d'être informés de l'existence du dispositif, les étudiants de moins de 30 ans peuvent bénéficier de l'aide « Locapass » du 1% logement qui permet une avance gratuite de la caution et une garantie de paiement des loyers pour 18 mois sur trois ans. Seuls certains étudiants peuvent bénéficier du dispositif qui s'adresse d'abord aux jeunes salariés de moins de trente ans :
- Etudiants exerçant une activité professionnelle ou ayant un lien avec une entreprise du secteur privé ;
- Etudiants salariés inscrits au régime général de la sécurité sociale, quelle que soit la nature du contrat de travail ;
- Etudiants en CDD de + de 3 mois à la date de la demande et pouvant justifier d'un ou plusieurs CDD d'une durée minimale de 3 mois pendant les 6 mois précédant la demande ;
- Etudiants en formation continue, en formation permanente, en alternance, en apprentissage ;
- Etudiants stagiaires en entreprise pour les stages d'une durée supérieure à 3 mois ;
- Etudiants boursiers de l'Etat.

Sachant que la frontière entre les études et le travail est de plus en plus floue, cette aide « locapass » est promise à un bel avenir. En effet, de plus en plus d'étudiants exercent une activité rémunérée au cours de leurs études. Or, pour bénéficier du locapass, seules quelques heures de travail déclarées suffisent.

Améliorer les conditions de vie des élèves et des étudiants, suppose la prise en compte de leur difficulté à se loger.

### *1.2. La difficulté de se loger*

Anne-Claire, 23 ans, étudiante à l'IUFM de Rennes, originaire de Saint-Malo : *« Je suis actuellement dans une chambre chez l'habitant à Rennes. Je touche les APL par la CAF. Ma première année, je me suis retrouvée chez l'habitant à Cesson et j'ai donc décidé de changer l'année suivante car cela faisait loin du centre ville. J'ai trouvé ma chambre actuelle par le service logement du CROUS et j'y suis restée… La raison pour laquelle je suis restée ici est plus pratique. En effet, je ne paie pas les mois d'été et j'y laisse mes affaires. De plus, cela revient moins cher qu'un appartement et, vu les problèmes pour en trouver un à Rennes… »*

*Anne-Claire, Portraits de jeunes, Annexe*

**Type de logements des étudiants par âge en France**

*(Source : Observatoire de la vie étudiante, repères, 2002)*

L'accès au logement est un des piliers de l'autonomisation des jeunes. Or, se loger dans les grandes villes universitaires bretonnes est de plus en plus difficile et coûteux[90] et l'étudiant est souvent laissé à lui-même.[91] En effet, on observe un phénomène de « privatisation » du logement étudiant (1.2.1.), alors que les barrières à l'entrée demeurent (1.2.2.). La cohabitation avec les parents et la colocation (1.2.3.), les contraintes du double-logement (1.2.4.) et la situation alarmante de certains étudiants étrangers (1.2.5.) doivent également être pris en compte.

### *1.2.1. Le phénomène de « privatisation » du logement étudiant*

Il existe une carence en matière de prise en charge collective du logement des étudiants. Les structures collectives existantes telles que Cité U ou FJT sont en nombre insuffisant et nécessitent d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes. Alors que le logement social s'efface, le secteur privé s'impose, favorisé par le système des aides aux logements des Allocations Familiales.

Selon l'AROHLM[92], il existe peu de politiques spécifiques chez les bailleurs HLM à destination des jeunes. Ce qui pourrait s'expliquer par une certaine idée de l'égalité de traitement des habitants, ainsi que par l'influence des collectivités locales elles-mêmes favorisant d'autres publics jugés plus prioritaires. Par exemple, jusqu'à la mise en place du « numéro unique » il y a environ 2 ans, les demandes de logements HLM déposées par les étudiants étaient presque toujours refusées à Rennes.[93] Le parc HLM apparaît donc comme mal adapté aux demandes pressantes et à la mobilité des jeunes qui restent en moyenne 18 mois dans un logement[94].

[90] « Le marché locatif étudiant à Rennes en 2002 », Audiar, Observatoire de l'Habitat, n°5, déc 2002
[91] « Le casse-tête du logement » , Isabelle Rey-Lefevbre, Le Monde « Argent », 14-15/09/2003
[92] Association Régionale des Organismes HLM
[93] Audition de Mme Annie Bras-Denis, Directrice de l'AROHLM, le 3/12/2002
[94] Idem

**Capacités d'accueil-hébergement du CROUS Bretagne en 2002**

*(Source : CROUS Bretagne, 2002)*

Quant à la capacité d'accueil des logements étudiants gérés par le CROUS, elle n'est que de 8 630 lits, dont seulement 5 843 lits en Cité Universitaire[95]. Sur les 102 865 étudiants de l'enseignement supérieurs recensés en 2002 par le Rectorat en Bretagne, cela n'en concerne que 5.68%.

Or, selon un récent rapport du Sénat publié en 2003, *« s'agissant des capacités d'hébergement au niveau régional, le nombre de chambres disponibles (8 630) gérées par le CROUS Bretagne, rapporté au nombre d'étudiants apparaît comme inférieur à la moyenne nationale et rend plus difficile l'accès au logement étudiant »*[96].

**Nombre d'étudiants logés en cité universitaire en 2001-2002**

| Ville universitaire | Nombre total d'étudiants logés |
|---|---|
| Rennes | 6 146 |
| Brest | 1 476 |
| Quimper | 151 |
| Saint-Brieuc | 143 |
| Lannion | 304 |
| Vannes | 312 |
| Lorient | 98 |
| **ACADEMIE** | **8 630** |

*(Source : C.R.O.U.S. Bretagne, exploitation CESR)*

[95] Audition de M. Samson, Directeur du CROUS Bretagne, le 3 décembre 2002

[96] « Voyage au bout…de l'immobilier universitaire », Jacques Valade, Jean-Léonce Dupont, rapport du Sénat n°213, 2002-2003, p 59.

Quant au logement en Foyer de Jeunes Travailleurs (F.J.T.), il est tout à fait résiduel pour ce qui concerne les étudiants. Y sont logés essentiellement des étudiants suivant une formation en alternance dans l'enseignement technologique et professionnel (40% des résidents FJT) ou des étudiants en filière courte ou stage court en entreprise (20%). A titre plus exceptionnel, des étudiants en situation de rupture familiale y sont accueillis. En tout état de cause, la capacité d'hébergement des associations U.F.J.T. en Bretagne, n'était que de 3 162 places en 2002, tous publics et toutes formes de logement confondus[97].

Selon Christophe Moreau, concernant l'agglomération rennaise, « l'offre étant inférieure à la demande, et le climat frôlant parfois l'affolement, le secteur privé impose, d'une part, une énorme sélection par la nature des garanties demandées aux jeunes et, d'autre part, des coûts en augmentation. » Et de conclure que « de façon généralisée, on peut affirmer que l'accès au logement reste très difficile pour les jeunes ; de plus, leur grande mobilité, et donc leur « instabilité » résidentielle, ne facilite pas la tâche. Un tiers des jeunes éprouve des difficultés à trouver un logement dans les communes périphériques et 50% à Rennes »[98].

### *1.2.2. Les barrières à l'entrée (caution, dépôt de garantie)*

Face à cette carence de l'offre de logements, les étudiants se retrouvent dans un véritable parcours du combattant où le bailleur privé reste le maître du jeu, au détriment des étudiants présentant le moins de garanties financières.

Le dépôt de garantie, correspondant à l'avance de deux mois de loyer en plus du premier loyer, est un véritable « mur d'argent » pour les étudiants. Sans parler du cautionnement souvent exigé des parents par crainte d'insolvabilité du jeune en cours d'études.

Le bailleur privé recherche, c'est la loi du marché, la sécurité pour son bien et ses finances personnelles. D'où un phénomène de file d'attente où les étudiants les plus solvables a priori passent toujours devant. En revanche, si les parents ne peuvent ou ne veulent pas suivre…

Certains jeunes en difficulté financière en viennent même à faire du camping. C'est régulièrement le cas au camping municipal des Gayeulles de Rennes, du moins jusqu'à sa date de fermeture hivernale.

L'instauration depuis l'année 2000 du système locapass du 1% logement montre à quel point le marché du logement des jeunes de moins de trente ans est rigide en France.

Le coût du logement devient encore plus onéreux en cas de nécessité de double-logement.

### *1.2.3. La cohabitation prolongée chez les parents et la colocation*

Certains se retrouvent en situation de « cohabitation contrainte » ou choisie chez les parents, c'est le syndrome « Tanguy » ! Le sociologue Christophe Moreau note que cette cohabitation « génère fréquemment, aux dires des professionnels, des tensions familiales amplifiées, notamment dans les familles recomposées »[99]. La constitution de « bébés-couples »[100] au sein du domicile parental pose parfois quelques problèmes de cohabitation…

[97] Nombre de place au 31/12/2002- Audition de M.Jacky MENOT le 7/01/2003

[98] « La vie des 18-25 ans dans la Métropole rennaise et dans le Mené, LARES, Ch. Moreau, 2002, document de synthèse, p14

[99] « La vie des 18-25 ans dans la Métropole rennaise et dans le Mené, LARES, Ch. Moreau, 2002, document de synthèse, p 14

[100] J. Boissard

D'autres, par choix de vie communautaire et/ou par contrainte résultant de la faiblesse et de la précarité de leurs ressources, préfèrent le système de la colocation qui se développe considérablement dans les villes universitaires. Ainsi, selon Christophe Moreau, à Rennes, 43 % des jeunes partagent leur logement avec d'autres jeunes, c'est « *l'hébergement solidaire* »[101].

### *1.2.4. Le développement du double logement*

Marlène, 21 ans, est en formation d'assistante sociale à l'IRTS de Bretagne à Lorient. Elle a trouvé un stage qui l'intéresse au centre médico-social de Ploërmel. Pour sa formation en alternance, comme de nombreux jeunes, elle est contrainte au double logement : *« J'ai trouvé un logement à Lorient qui a de l'importance pour moi, même si je n'y suis qu'une semaine par mois, d'octobre à avril. Il s'agit d'une résidence étudiante. On est plusieurs dans le secteur, ce qui est sympa et permet le co-voiturage ».*

*Marlène, Portraits de jeunes, Annexe*

Dans les cas de formation en alternance ou de stages en entreprises, les étudiants sont de plus en plus soumis à un impératif de mobilité résidentielle. Or, en France, la mobilité reste un luxe, surtout pour les jeunes. Ainsi, de nombreux jeunes se retrouvent avec un logement pour le lieu de formation théorique et un logement pour le lieu de formation pratique, cas fréquent dans le cas de l'apprentissage.

Le double logement est parfois une situation financièrement intenable. Il l'est aussi fiscalement pour ceux qui occupent deux logements au 1er janvier de l'année. En effet, ils sont, dès lors, soumis à une double imposition en matière de taxe d'habitation.

### *1.2.5. Situation d'urgence pour le logement des étudiants étrangers*

Alors que le nombre d'étudiants étrangers est en forte progression en Bretagne, la question du logement d'un certain nombre d'entre eux devient de plus en plus urgente, en raison notamment de l'extrême faiblesse de leur situation financière (étudiants originaires de Pays d'Europe Orientale, Afrique du Nord…) En effet, selon le rapport du service social du CROUS Bretagne pour l'année 2001 : « de nombreux étudiants arrivent sans moyens financiers suffisants pour couvrir une année : dans de nombreux cas, ils disposent d'un budget mensuel inférieur à 150 € ». Ainsi, 13.5% des étudiants étrangers en Bretagne se trouvent en situation de demandeurs d'aide sociale auprès du CROUS.

[101] « La vie des 18-25 ans dans la Métropole rennaise et dans le Mené », LARES, Ch. Moreau, 2002, document de synthèse, p 14-16

**Évolution du nombre d'étudiants étrangers en Bretagne**

*(Source : CROUS Bretagne, 2002)*

Le nombre d'étudiants étrangers demandeurs d'aide sociale au CROUS est, lui aussi, en forte augmentation.

**Étudiants étrangers demandeurs d'aide au service social du CROUS Bretagne en 2000 et 2001**

*(Source : CROUS Bretagne, 2002)*

Pour une meilleure égalité des chances des jeunes à « l'âge des possibles », pour faire face à ces difficultés rencontrées par ces jeunes sur le chemin de l'autonomie, l'amélioration des conditions d'accueil et de logement des étudiants en Bretagne apparaît donc comme primordiale et ne peut, dès lors, être laissée à la seule loi du marché.

## *1.3. Les lieux de socialisation et de vie collective des lycéens et étudiants*

Bertrand, 23 ans, élève ingénieur à l'École Louis de Broglie à Bruz (35) : *« J'étais sélectionné pour aller à Bourges ; mais j'ai remarqué qu'il y avait ici à l'école Louis de Broglie de Ker Lann, beaucoup d'importance à la personne. Il y avait un côté très humain (...). Ici, je me suis senti accueilli. J'avais le choix ; j'ai donc retenu ici pour cet accueil, un environnement riche, une bonne formation générale humaine et une bonne vie associative. »*

*Bertrand, Portraits de jeunes, Annexe*

Ce témoignage souligne le besoin des jeunes de « vivre ensemble » (1.3.1.) et de « faire ensemble » (1.3.2.), par-delà le climat individualiste des études.

### *1.3.1. Vivre ensemble*

La traversée de l'adolescence à l'âge adulte est plus facile en équipage qu'en solitaire. Or, la réussite scolaire et universitaire sont essentiellement fondées sur l'évaluation d'un travail individuel, voire individualiste.

L'atomisation de la jeunesse, est favorisée par le déracinement lié au phénomène d'urbanisation-scolarisation[102]. Pour lutter contre « la société du vide », les jeunes expriment le besoin de lieux de socialisation.

Ainsi, les premières semaines d'entrée à l'université sont souvent une source d'anxiété et de solitude pour les nouveaux étudiants perdus dans la foule anonyme et silencieuse des amphithéâtres, d'où l'importance de l'accueil et des lieux d'écoute et de rencontre pour prévenir l'isolement et le repli sur soi. La prévention de l'échec scolaire, c'est d'abord l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants à l'université. Ceux des sections courtes (STS, IUT) et des grandes écoles sont moins sujets au « mal de l'amphi », puisqu'ils sont davantage encadrés avec d'ailleurs, parfois, les excès de certaines « semaines d'intégration ».

Le manque de structures collectives d'accueil en matière de logement étudiant peut, dans certains cas, représenter une source d'isolement de jeunes qui vivent mal le fait de se retrouver parfois au milieu d'une ville universitaire au milieu d'un désert affectif et relationnel. Tous les étudiants ne sont pas préparés psychologiquement à affronter la brutale décohabitation qui suit la réussite au baccalauréat. Perte de repères et difficulté à assumer son autonomie peuvent être des causes de mal-être. Ce mal-être doit être pris en compte pour prévenir les dépressions et autres risques suicidaires, particulièrement élevés en Bretagne. D'où l'importance de « *sas propédeutiques* »[103], de lieux de socialisation ou d'habitats communautaires pour améliorer le confort affectif et social nécessaire à l'épanouissement des jeunes mal préparés à l'indépendance de la vie étudiante[104].

Le sport, les loisirs, la vie culturelle et artistique sont des occasions d'épanouissement individuel et de socialisation fondamentales pour les jeunes. D'où l'importance du soutien des collectivités publiques aux politiques tarifaires « spéciales étudiants », permettant à chacun de pratiquer son activité préférée. La rénovation et la création des équipements sportifs et culturels est également à soutenir à proximité des lieux de vie des étudiants. Quant aux équipements socioculturels ou sportifs plus éloignés, il faut leur associer un système de transports collectifs, permettant aux étudiants dépourvus de moyens de transports individuels

[102] Voir Ière partie de l'étude
[103] Audition de M. Agreke et de M. Morlet du 04/03/2003, DRJS Bretagne
[104] Voir préconisations sur le logement étudiant plus haut : création de mini-foyers, augmentation de l'offre en Cité U ou F.J.T., etc

de s'y rendre. Ainsi, la création d'un multiplexe cinématographique dans l'agglomération rennaise a, semble-t-il, frustré plus d'un étudiant, compte tenu de son absence d'accessibilité par les moyens de transports en commun.

**Les pratiques culturelles des étudiants par strate démographique en France**

*(Source : Observatoire de la Vie Etudiante, Repères, 2002)*

*N.B : Il faut souligner l'absence de données régionales accessibles sur la fréquentation des équipements socioculturels par les étudiants.*

### *1.3.2. Faire ensemble*

L'individu se construit aussi autour de la réalisation de projets collectivement partagés. Les projets des étudiants et lycéens doivent être mieux valorisés et accompagnés dans le sens de l'actuelle campagne gouvernementale « envie d'agir », qui vise à développer le sens de l'engagement des jeunes[105].

Les auditions de jeunes du Forum des initiatives jeunes organisé par Rennes Métropole et le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne (organisation d'un repas de quartier à Rennes, création d'un journal d'information musicale)[106], les associations de jeunes tels que le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC)[107] ou l'organisation du festival des Folliards par la Fédération Rurale des Pays de Vilaine[108] ont montré à quel point le désir de faire ensemble et l'envie d'agir étaient intenses chez les jeunes. Cette énergie créative des

[105] Voir aussi « les engagements bénévoles des étudiants : perspectives pour de nouvelles formes de participations civiques », CNOUS, Guillaume Houzem, La Documentation Française, 2003
[106] Auditions de Melle Dupont, M. Blier, M. :Bidaud du 14/01/2003
[107] Audition de Melle Rousseaux, responsable régionale du MRJC le 10/09/2002
[108] Audition de M. Felez le 10/09/2002 sur le festival des Folliards, organisé par les jeunes eux-mêmes

jeunes devrait être mieux accompagnée et valorisée comme ressource pour une Bretagne en voie de vieillissement démographique[109].

Les jeunes étudiants s'engagent volontiers pour des projets à vocation humanitaire. C'est ce qu'ont montré les rencontres organisées en 2002 par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et la Coordination des Associations de Solidarité Internationale (CASI) de Bretagne : *« Pour l'ensemble des participants, l'expérience, dans l'échange avec des populations bien différentes, dans le fait d'être perçu et de se sentir « étranger », a été très enrichissante d'un point de vue personnel ; elle a engendré une meilleure connaissance de soi, une plus grande ouverture d'esprit, une prise de conscience accrue de l'importance fondamentale du respect, de la solidarité, du savoir-vivre en société, une plus grande sensibilité aux choses et aux êtres, une plus grande tolérance à la différence.(...) En découle le désir profond au retour de faire partager cette prise de conscience à d'autres personnes, d'agir dans le sens de plus de respect, d'humanité, d'humilité. En découle également l'espoir de voir se modifier la conscience collective (véhiculée par les médias) des sociétés occidentales. Celles-ci organisent un développement autocentré et destructeur des autres formes de développement ; leur bien-être matériel cache de moins en moins la perte de valeurs ou le vide d'humanité et de spiritualité ; leur esprit élitiste qui voit le progrès dans l'économie, la compétition et l'hypertechnicisme, en oublie les valeurs simples et essentielles, et délaisse, en toute bonne conscience justifiée, au Nord comme au Sud, ceux qui ne peuvent ou ne veulent accepter le jeu de la compétition »*[110].

Au seuil de l'exercice de la citoyenneté, tous les « vivre ensemble » et les « faire ensemble » des lycéens et étudiants doivent être soutenus et encouragés. Ce qui « fait lien », ce qui tire l'individu de lui-même pour l'ouvrir au « visage » de l'autre, à la dimension collective de la vie en société est à promouvoir, pour ne pas abandonner certains jeunes au « cybermonde » et à sa « cybersolitude », même si, pour d'autres, la pratique des nouvelles technologies de l'information et la communication peut être à l'origine de véritables communautés virtuelles sources de nouveaux liens sociaux.

Pour que l'académie de Rennes soit l'académie de la réussite de tous, il faut donc améliorer les conditions de vie des élèves et des étudiants en développant l'ensemble des actions et dispositifs leur permettant de faire face dignement et sereinement à la précarité et à l'insuffisance de leurs ressources, à la difficulté de se loger et à leurs besoins de socialisation.

Mais la réussite de tous ne deviendra possible que par la diversification des parcours de formation et des modèles de réussite sociale.

[109] voir II ème partie, ch 4 « leur vie en société »
[110] Compte rendu de la rencontre du Finistère du 4 décembre 2002

## 2. LA DIVERSIFICATION DES PARCOURS DE FORMATION ET DES MODELES DE REUSSITE SOCIALE

Julien, 22 ans, marin-pêcheur au Guilvinec (29) : *« J'ai suivi toute ma scolarité au Guilvinec dont je suis originaire. J'ai passé mon brevet. Après, je suis entré au lycée maritime pour passer mon BEP conduite et exploitation de navires de pêche. J'ai passé le capacitaire et le lieutenant. Le PCM aussi, permis de conduire des moteurs. Je suis sorti en juin 98 et j'ai embarqué de suite sur un côtier de 12 mètres. Quand on disait au collège (...), que l'on voulait faire marin, les professeurs se moquaient de vous. L'école de pêche, c'était vraiment la dernière roue de la charrette. Un pays de marins, vous vous rendez compte. Alors que c'est un lycée comme les autres où on apprend plein de choses. Il n'y a rien à redire. Ça m'a beaucoup marqué et je le répète parce que c'est lamentable » !*

*Julien, Portraits de jeunes, Annexe*

Faciliter la diversité des parcours de formation suppose ainsi une attention accrue aux points suivants : l'égalité des chances et la réussite de tous par la diversification des parcours de formation (2.1.), l'amélioration de l'information des élèves et étudiants (2.2.), le rapprochement entre l'école et le monde professionnel (2.3.) et surtout le changement du regard social sur la réussite (2.4.).

### *2.1. La diversification des parcours de formation*

Diversifier les parcours de formation, c'est permettre à chacun selon ses capacités physiques et mentales, son intelligence rationnelle, manuelle, relationnelle, émotionnelle, de trouver sa place dans la société.

Ces dernières années, l'enseignement technologique et professionnel s'est considérablement développé en Bretagne (2.1.1.), de même que la formation en alternance (2.1.2.) dont l'apprentissage[111]. C'est le cas dans les enseignements agricole et maritime (2.1.3.).

La diversification des parcours doit être alliée à une répartition équitable de l'offre de formation (2.1.4.). Toutefois, si les parcours et filières de l'enseignement se sont diversifiés, certains secteurs continuent à souffrir d'un déficit d'attractivité auprès des jeunes.

#### *2.1.1. L'enseignement technologique et professionnel*

Malgré l'insertion réussie de ses élèves[112], l'enseignement technologique et professionnel souffre encore d'un déficit d'image[113]. Les séries technologiques industrielles, qui débouchent sur des spécialités de techniciens supérieurs (BTS, DUT), très recherchées en Bretagne, et qui permettent un accès en classe préparatoire, doivent être valorisées. Enfin, si certaines spécialités évoluent favorablement au regard des perspectives d'emploi (transport, logistique..), d'autres manquent de candidatures (bâtiment et mécanique notamment)[114]. La féminisation des filières technologiques industrielles n'évolue pas de façon significative. L'information reste donc un moyen prioritaire pour inciter les jeunes à choisir les voies technologiques et professionnelles. La D.A.E.T[115] souligne en effet une moindre appétence

[111] Voir plus haut
[112] « L'insertion dans la vie active des jeunes à l'issue du bac pro et du CAP, session juin 2000, revue Zoom, académie de Rennes, janvier 2002.
[113] Sur ce thème voir l'ouvrage de P.Pellan « réussir l'école de tous les talents », Editions du Cloître, 2000
[114] Audition de M. Orhan, Délégué Académique aux Enseignements Techniques (DAET) et à l'Insertion professionnelle des jeunes, le 24 octobre 2002
[115] D.A.E.T. : Délégation Académique à l'Enseignement Technologique

des jeunes bretons et de leur famille pour l'enseignement professionnel que dans les autres régions.

### *2.1.2. La valorisation des formations par alternance doit être poursuivie*

Steven, 18 ans, apprenti menuisier à Muzillac (56) : *« Je suis en apprentissage de menuiserie ; je travaille donc quinze jours chez un patron, quinze jours au CFA à Vannes. Je suis dans une entreprise d'aménagement à Muzillac ; Nous faisons de l'agencement de bars, de magasins. C'est une équipe d'une dizaine de personnes. Le maître d'apprentissage, c'est un ouvrier. Ça se passe bien. C'est la même entreprise depuis que je suis en CAP. C'est ma quatrième année dans cette entreprise. Je pense que je serai embauché à la fin ».*

*Steven, Portraits de jeunes, Annexe*

La formation par apprentissage a connu, nous l'avons vu, un formidable essor ces dernières années[116]. Elle répond au souci d'une pédagogie alliant théorie et pratique et permettant de faire valoir l'expérience au moment de l'insertion du jeune dans le monde professionnel.[117]

### *2.1.3. Enseignements agricole et maritime*

L'enseignement agricole offre une diversité de débouchés impressionnante : productions animales et végétales, environnement, services en milieu rural, industries agroalimentaires (I.A.A). Le secteur de la production agricole est, lui aussi, très varié : élevage de gros et petits animaux, conchyliculture, cultures spécialisées, agro-équipements, entreprises de paysages, travaux forestiers. On compte 93 établissements d'enseignement agricole en Bretagne. Ses 18 000 élèves représentent 7% des scolaires bretons. L'enseignement scolaire agricole forme des jeunes de la 4ème à la licence. A tous les niveaux, on constate une tendance à la baisse des effectifs, dans un contexte marqué par un déficit démographique, une concurrence entre les secteurs professionnels et une image négative des métiers de plein air[118]. Pourtant, le témoignage de Jérémie, apprenti au CFA de Pommerit-Jaudy (22), illustre tout l'intérêt de ceux-ci :

*« Je suis allé à l'école à Plouha puis au collège ; je suis entré au centre de formation de Pommerit-Jaudy à partir de la seconde. Mes parents sont exploitants (poules pondeuses) et le secteur agricole me plaisait ; on a visité l'établissement et celui de Lamballe. Et j'ai choisi ici. J'étais plutôt attiré par les vaches laitières et j'ai choisi cette spécialité en seconde pro jusqu'en terminale BEPA(...). Pour l'instant, je souhaite poursuivre mes études jusqu'au BTS. Avec un bac, il y a moyen de travailler mais avec un BTS, il y a plus de débouchés, surtout en agriculture. Pas forcément pour s'installer mais davantage pour intervenir comme technicien ».*

*Jérémie, Portraits de jeunes, Annexe*

L'enseignement dispensé dans les 4 lycées maritimes bretons participe de cette diversité des parcours de formation. Avec 1 714 élèves à la rentrée 2003 contre 1 675 en 2002, ces lycées connaissent une réelle progression de leurs effectifs[119].

La diversification des parcours de formation passe par la diversification de l'offre de formation et sa répartition équitable sur l'ensemble du territoire breton.

[116] Voir plus haut
[117] Voir ch2 « leur entrée dans la vie active », les contrats d'insertion par alternance.
[118] Audition de M.P Desnos, coordinateur Emploi-Formation à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, le 8 octobre 2002
[119] Ouest France, 3 septembre 2003

### *2.1.4. Une répartition équitable de l'offre de formation*

Les migrations des jeunes de 16 à 25 ans sont très largement liées à la répartition territoriale de l'offre de formation régionale. Ainsi, l'offre de formation apparaît-elle comme un levier de l'aménagement du territoire, comme un des facteurs de son attractivité[120]. Dans cette perspective, le maintien et le développement d'une offre de formation post-bac en filières courtes de type BTS semblent particulièrement efficace pour garder ou attirer des jeunes sur un territoire.

Diversifier les parcours de formation ne va pas dans le sens d'une simplification du système de formation initiale, d'où l'importance d'améliorer encore l'information et l'orientation des élèves et étudiants.

## *2.2. Améliorer l'information et l'orientation pour lutter contre les inégalités*

Les inégalités liées à la naissance ou au sexe demeurent une réalité (2.2.1.). Améliorer l'information des élèves et des étudiants, c'est poursuivre l'idéal républicain d'égalité des chances et leur tisser un fil d'Ariane pour ne pas se perdre dans le labyrinthe de l'offre de formation (2.2.2.).

### *2.2.1. Les inégalités liées à la naissance ou au sexe demeurent*

L'enquête nationale réalisée par l'Observatoire de la Vie étudiante au printemps 2000 montre que les enfants des classes populaires sont sous-représentés dans tous les types d'études, à l'exception des Sections de Technicien Supérieur. Cette sous-représentation est d'autant plus accentuée que les types d'études sont plus prestigieux : dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), les enfants d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs constituent moins du cinquième des effectifs (19%) alors que les enfants de cadres supérieurs, d'industriels et de membres des professions libérales en constituent plus de la moitié.

[120] Intervention de M. GAROTIN, Chef du SIO de l'Académie de Rennes, Bureau du CESR du 07 avril 2003

**Origine sociale et type d'études en France**

*(Source : Observatoire de la vie étudiante, Repères 2002)*

Cette même enquête montre que les inégalités liées au sexe demeurent[121]. En effet, alors que les filles sont devenues majoritaires à l'Université en Lettres, en Droit et même en Médecine, les études scientifiques restent à dominante masculine.

**Sexe et type d'études en France**

*(Source : Observatoire de la vie étudiante, Repères 2002)*

Une meilleure information doit permettre aux jeunes de mieux s'orienter dans le labyrinthe des formations et d'améliorer l'égalité des chances quel que soit le sexe ou l'origine sociale.

[121] Voir aussi « la mixité scolaire à l'épreuve du sexisme dans les établissements », Martine Laronche, Le Monde, 8 janvier 2003

### *2.2.2. S'orienter dans le labyrinthe des formations*

> « *Je trouve qu'au lycée, on n'est pas assez orienté, informé. Il y a beaucoup de jeunes qui choisissent telle ou telle fac et puis qui arrêtent. Pour les jeunes qui ne savent pas quoi faire, on n'est pas accompagné. Aux USA, le jeune peut suivre, pendant quatre ans, un cursus avec beaucoup de choix. Nous, on doit choisir une fac et on n'en change pas. Je ne pense pas qu'à 18 ans, on sache vraiment ce qu'on peut faire de notre vie. Et plus ça va, plus on nous demande de choisir tôt ! A 14, 15 ans, qu'est-ce que tu veux faire dans ta vie ? J'ai une copine qui est en licence de droit, comme l'a fait sa sœur, et qui s'ennuie. Elle aurait voulu faire fac de sports. Donc elle continue en droit… »*
>
> *Emmanuelle, Portraits de Jeunes, Annexe*

La complexité du système de formation implique un accompagnement des jeunes dans leurs choix d'orientation. C'est l'une des missions essentielles des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), du Réseau Information Jeunesse et de celui des Missions Locales. Même si la diversité de ces activités est appréciée des jeunes, face à la multiplicité des acteurs de l'information et de l'orientation, la question de l'intérêt de la création d'un *« point d'accueil unique d'accueil des jeunes »* doit être posée.

#### 2.2.2.1. Les C.I.O.

Au niveau académique, le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) définit les objectifs, organise et anime les Services de l'Information et de l'Orientation (SIO). A ses côtés, la Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions ou D.R.O.N.I.S.E.P., élabore et diffuse l'information sur les formations et les métiers vers les élèves, les parents, les 23 Centres d'Information et d'Orientation ou C.I.O, les établissements scolaires et les entreprises.

Au niveau opérationnel, les Centres d'Information et d'Orientation sont des structures de l'Éducation Nationale qui accueillent les jeunes collégiens, lycéens et étudiants qui viennent y rencontrer des Conseillers d'Orientation Psychologues (C.O.P.) les informant sur les choix d'études, les filières de formation et les métiers[122]. Ces derniers interviennent également au sein des établissements scolaires. Ils sont les seuls psychologues intervenant auprès des jeunes en milieu scolaire à partir du collège. Au-delà de leur fonction de conseil, ils assurent aussi parfois une fonction de veille et de dépistage des souffrances psychiques chez les adolescents. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseiller d'Orientation Psychologue attache une grande importance à la qualité de la relation à tisser avec le jeune. Faisant abstraction de tout jugement sur les demandes formulées, il est conscient que, dans les choix d'orientation, c'est aussi la place du jeune dans la société qui est en jeu. D'où l'importance du travail sur les représentations qui est fait avec ce dernier. En effet, les demandes des jeunes sont en général caractérisées par une difficulté à se projeter dans un monde mouvant, par des motivations plus « extrinsèques » (famille, école) qu' « intrinsèques », par une certaine dévalorisation des métiers de la production en termes de réussite sociale ainsi que par une volonté de développement du partenariat école-monde professionnel [123].

Le développement de l'information sur l'orientation par la voie d'Internet est à souligner, comme en témoigne la création en 2002 du site www.nadoz.org de l'ONISEP Bretagne[124], dont le financement est partagé par moitié entre l'Etat et la Région Bretagne.

---

[122] 120 000 entretiens en 2001 en Bretagne

[123] Auditions de M. P. GAROTIN, Chef du SAIO et Délégué Régional de l'ONISEP et de Mme MARQUILLY, Directrice CIO Rennes Sud, le 8 /10/2002

[124] En partenariat avec le Rectorat et la Région Bretagne

Informer sur l'orientation, c'est aussi l'une des missions essentielles du Réseau Information Jeunesse Bretagne.

#### 2.2.2.2. Le Réseau Information Jeunesse

Pour 61% des jeunes fréquentant le Réseau Information Jeunesse Bretagne (R.I.J), les informations recherchées ont trait aux métiers, à l'emploi et à la formation[125].

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Au nom de l'Etat, le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports labellise les structures qui constituent le Réseau Information Jeunesse (RIJ) : centres, bureaux et points information jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités locales[126] avec qui sont passées des conventions de financement du réseau de proximité. Le réseau d'information jeunesse se positionne comme médiateur entre les jeunes et les organismes spécialisés, par exemple, l'ANPE.

L'action du RIJ est fondée sur une charte de l'information jeunesse qui pose le principe fondamental du droit à l'accès à l'information pour tous les jeunes : *« Composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen, l'accès à l'information doit être garanti comme un véritable droit pour tous les jeunes, sans aucune discrimination. Le préambule de la charte européenne de l'Information Jeunesse rappelle les fondements de ce droit ».* Selon les principes déontologiques énoncés dans la charte, l'information doit concerner tous les jeunes, sur tous les sujets : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs et vacances… L'accueil est gratuit et personnalisé. Les agents sont tenus au secret professionnel et au respect de l'anonymat des jeunes.

En Bretagne, le Centre Régional Information Jeunesse (C.R.I.J.) est chargé, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de mettre en œuvre la politique de l'information des jeunes. Pour cela, il s'appuie sur un réseau de partenaires locaux et départementaux de façon à mettre en place ses structures de proximité : Bureaux et Points Information Jeunesse.

Les Bureaux Information Jeunesse (B.I.J.) sont des structures dont les permanents se consacrent, à temps plein, à l'information des jeunes.

On compte un Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne (C.R.I.J.B.), 2 associations départementales, 6 Bureaux Information Jeunesse (B.I.J.) et 60 Points Information Jeunesse (P.I.J.) répartis sur les quatre départements :

| Départements | BIJ | Nombre de PIJ[127] |
|---|---|---|
| Finistère | Quimper et Brest | 20 |
| Ille-et-Vilaine | Rennes (CIJB) | 16 |
| Morbihan | Vannes et Lorient | 8 |
| Côtes-d'Armor | Saint-Brieuc | 16 |

*(Source : CRIJ Bretagne)*

[125] Auditions de Mme Renault, Directrice du CRIJ Bretagne et de M. Le Calvez, responsable ADIJ du Morbihan le 7 janvier 2003
[126] Charte de l'information jeunesse
[127] D'après « Actuel Bretagne » n°1.01 de mars 2002

Le maillage du territoire est réalisé au niveau des Points Information Jeunesse qui, au nombre de 60, se trouvent dans des structures fixes ou mobiles (Maison des Jeunes, centres sociaux, espace jeunes communal, communauté de communes…) qui décident d'ajouter l'activité « information jeunesse » à leurs autres activités. La recherche d'information est une pratique sociale de proximité. En effet, le jeune s'orientera d'abord vers son réseau relationnel et vers la proximité géographique pour se renseigner. L'accès à l'information est donc un enjeu de l'aménagement du territoire en Bretagne. Malgré la multiplication des sources d'information, la fréquentation du réseau information jeunesse augmente chaque année depuis dix ans.

Le R.I.J. de Bretagne accueille tous les ans près de 250 000 jeunes. Le public accueilli est le suivant :
- Son niveau de formation est élevé : 82.2% a un niveau bac ou supérieur au bac ;
- Les étudiants, collégiens et lycéens représentent 49% du public, les demandeurs d'emploi, salariés ou stagiaires en formation 46% et 5% sont sans activité professionnelle ;
- La grande majorité des jeunes se situe dans la tranche d'âge 16-25 ans (71%) ;
- Le public est majoritairement féminin (64%) ;
- Les informations recherchées traitent d'abord des métiers, de l'emploi et de la formation (61%), puis des loisirs et des vacances (25%), de la vie quotidienne (7%) et de l'international (7%).

Différentes études font apparaître peu et de moins en moins de différences entre les jeunes urbains et les jeunes ruraux. Toutefois, en matière d'accès à l'information, les jeunes ruraux sont nettement défavorisés, la quasi-totalité des points information jeunesse étant situés en ville. La recherche d'information, comme nous l'avons déjà signalé, étant une pratique sociale de proximité, la plupart des jeunes ruraux ont des difficultés de transport et sont, de ce fait, fortement pénalisés. En milieu rural, le nombre réduit de personnes ressources, conjugué à une connaissance très forte des habitants entre eux, sont des obstacles très importants dès que les questions du jeune deviennent personnelles et intimes. L'anonymat de la ville facilite la confidence.

Pour aider les jeunes de 16 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi à s'orienter, le réseau des missions locales de Bretagne mène également une action primordiale.

#### 2.2.2.3. Le réseau des Missions Locales

S'inspirant de l'esprit du rapport du Pr Bertrand SCHWARTZ publié en 1981, les Missions Locales (M.L) ont été créées par l'ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982. Instituées sous la forme d'associations Loi 1901, elles sont chargées, sur un territoire donné, d'accompagner, dans le cadre d'une mission de service public, les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. La Charte des Missions Locales adoptée en 1990 pose les quatre grands principes de son action :
- une volonté de travailler en partenariat sur un territoire donné,
- une intervention globale au service des jeunes,
- un espace d'initiative et d'innovation,
- une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement.

L'accueil est fondé sur une *approche globale du jeune.* L'accompagnement s'appuie sur une démarche volontaire et contractualisée avec le jeune, notamment au moyen du programme « Trajet d'Accès à l'Emploi », ou TRACE mis en place par la Loi d'orientation contre les exclusions du 29 juillet 1998. Cette approche globale induit un accompagnement dans les domaines du logement, du transport, voire de la santé et des loisirs. Pour favoriser l'insertion

professionnelle et sociale des jeunes, la Mission Locale développe des prestations d'insertion autour de quatre problèmes rencontrés :

- *L'orientation et la découverte des métiers* sont favorisées par la Prestation d'Orientation Professionnelle ou P.O.P et par l'Évaluation en Milieu de Travail (E.M.T) ;

- *La qualification professionnelle* est développée à travers le programme régional des stages et les contrats en alternance ;

- Pour pallier la précarité de l'emploi et la discontinuité des parcours d'insertion, *l'accompagnement du jeune* en matière de transport, de logement et d'adaptation au milieu professionnel est organisé par la Mission Locale ;

- Enfin en matière de *traitement social*, des aides financières sont allouées : Le Fonds d'Aide au Jeunes (F.A.J.) pour réaliser un projet d'insertion par exemple, la Bourse Emploi 35 mise en place par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine pour permettre au jeune de réaliser son projet professionnel, la Bourse d'Accès à l'Emploi qui entre dans le programme TRACE et le chèque mobilité de la Région Bretagne.

Selon Anne Fayolle, Directrice de la Mission Locale de Rennes[128], le public des Missions Locales est composé principalement de jeunes faiblement qualifiés et en situation de grande précarité : 60% ont un niveau CAP/BEP et 54% sont sans ressources. Son action de proximité est relayée, sur le bassin d'emploi de Rennes, par 45 Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.).

Les CIO reçoivent surtout les jeunes non titulaires du baccalauréat, le Réseau Information Jeunesse les titulaires d'un baccalauréat, alors que les missions locales se consacrent à l'insertion des plus fragiles et des moins qualifiés (niveaux V et VI). Cette multiplicité des points d'information chargés d'aider les jeunes à s'orienter dans le labyrinthe des formations ne risque-t-elle pas de commencer par les désorienter ? Ne faudrait-il pas créer un « point d'accueil unique » pour l'écoute et l'information des jeunes ?

#### 2.2.2.4. Information jeunesse et point d'accueil unique

L'idée d'un « point d'accueil unique » pour l'information jeunesse semble, à première vue, attrayante. Le « point d'accueil » consisterait à regrouper en un même lieu des services s'adressant à la jeunesse, alors que ces services sont aujourd'hui éclatés physiquement et juridiquement : insertion sociale et professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi (Mission Locale), orientation scolaire (CIO), information sur l'Europe (Guide Europe), prévention de la santé (Centre de Planification Familiale), accès au logement (CROUS, HLM)…

Son premier avantage serait d'épargner aux jeunes des déplacements multiples. Il permettrait de faire des économies d'échelle sur le plan financier ; toutefois, la masse salariale représentant près de 70% des charges de l'information jeunesse, ses économies sont à relativiser. Le point d'accueil unique peut aussi être une source de synergie des acteurs au service des jeunes, ces derniers n'ayant qu'un interlocuteur clairement identifié.

Là où il n'y a rien, notamment, on l'a vu, en milieu rural, le niveau pertinent pour créer un point d'information jeunesse est le premier niveau intercommunal, par exemple la communauté de communes.

[128] Audition du 8 octobre 2002

L'information et l'orientation du jeune doit aussi découler de l'expérience vécue sur le terrain par un rapprochement entre l'école et le monde professionnel.

### 2.3. Rapprocher l'école du monde professionnel

Marlène, 21 ans, étudiante assistante sociale à Lorient : *« J'ai 6 mois de stage et 5 l'année prochaine. C'est là que l'on voit la réalité du terrain ».*

*Marlène, Portraits de jeunes, Annexe*

Anne-Claire, 23 ans, étudiante à l'IUFM de Rennes : « *Mis à part avoir acquis des connaissances dans ma matière, je n'estime pas avoir appris ce métier sur les bancs de l'université(...). Je travaille à côté pour me permettre de vivre ma vie d'étudiante, mais aussi pour voir si mon futur métier me plaira vraiment. Contrairement à certaines formations en alternance, nous ne sommes pas du tout confrontés à notre futur métier. Même s'il nous est proposé un stage en première année d'IUFM, je ne pense pas que rester au fond de la classe à observer un professeur pendant une semaine soit vraiment suffisant ! Il faut vraiment être motivé pour suivre son parcours dans la jungle de l'université, même si celle-ci apporte tout de même une autonomie (surtout si l'on habite loin de chez ses parents) ».*

*Anne-Claire, Portraits de jeunes, Annexe*

Comme Anne-Claire et Marlène, de plus en plus de jeunes expriment leur désir d'une meilleure relation entre l'école et le monde professionnel. Ainsi, les stages en milieu professionnel, que leur vocation soit l'information ou la formation, sont plébiscités. L'offre de stages ne suit pas toujours la croissance de la demande, d'où d'importantes difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver un stage. Ce dernier permet au jeune de découvrir et de se découvrir : en ce sens, il est non seulement un moyen d'acquérir une expérience, qui fait trop souvent défaut à l'approche du marché de l'emploi, mais aussi une source d'information, voire de vocation, pour l'orientation des jeunes.

Si les formations en alternance sont fondées sur cette alliance entre l'école et l'entreprise, il semble important de continuer l'effort entrepris dans les autres types de formation où théorie et pratique, rêve et réalité dans l'expérience des jeunes ne font pas toujours bon ménage, d'où des déceptions et de l'amertume qui surviennent souvent à l'entrée sur le marché du travail.

Conscient de la nécessité d'œuvrer à ce rapprochement école-monde professionnel, le Rectorat d'Académie a confié cette mission à la Délégation Académique aux Enseignements Techniques de l'Académie de Rennes par l'intermédiaire de sa Cellule Académique des Relations avec les Entreprises (CARE). Ainsi, le Réseau Éducation-Economie (R2E) regroupe les collèges, lycées et lycées professionnels de l'académie de Rennes. Son objectif est de développer et d'organiser la coopération des établissements avec les entreprises et les milieux économiques, afin notamment d'informer sur les métiers. Pour ce faire, les stages en entreprise sont encouragés et une « charte d'accueil des jeunes en entreprise » a même été élaborée.

Si les actions visant à rapprocher l'école de l'entreprise, et réciproquement, existent, elles méritent d'être davantage encouragées et soutenues financièrement. Les rémunérations des périodes d'alternance, en stage ou en contrat (apprentissage notamment), devraient être rendues plus attractives pour inciter les jeunes à s'engager dans cette voie, qui a prouvé son efficacité pour une bonne et rapide insertion professionnelle. Ainsi, les aides publiques à la réalisation de stages suffisamment rémunérés devraient être développées sur le modèle de l'aide de la Région Bretagne dite d'« Accueil d'Étudiants en Stage de Fin d'Etudes ». Cette

aide, classée sous la rubrique « performance des entreprises » du guide des actions du Conseil régional[129], vise à « encourager l'entreprise à tester de nouvelles fonctions et à anticiper sur les recrutements ». Les bénéficiaires de l'aide sont les PME-PMI employant moins de 250 personnes. Sous réserve que la durée de stage soit supérieure à 4 mois et le stagiaire titulaire d'un bac + 3 minimum, une subvention de 1500 € est versée à l'entreprise par mois de stage pour 6 mois maximum. Autre condition : le stagiaire doit être rémunéré au minimum au S.M.I.C. Cette aide paraît particulièrement adaptée aux difficultés régionales d'insertion des jeunes, souvent surdiplômés mais sans expérience, par rapport aux emplois offerts localement aujourd'hui. En effet, la pénurie de main d'œuvre de niveau cadre se profilant à l'horizon 2005 devrait faire de l'excellence scolaire bretonne un atout dans les prochaines années.

Mais ces actions n'aboutiront vraiment que si l'on change le regard social sur la réussite.

## *2.4. Changer le regard social sur la réussite*

*« Quand on disait au collège, que l'on voulait être marin, les professeurs se moquaient de nous »* nous dit un jeune marin pêcheur interrogé dans le cadre des 22 portraits. Ce témoignage souligne combien la diversification des parcours de réussite et l'idéal de la réussite de tous passent avant toute chose par un changement du regard social sur la réussite. En effet, représentation de la réussite et estime de soi sont liées (2.4.1.). Or, on constate une dévalorisation persistante des métiers de l'artisanat et de la production (2.4.2.). De plus, la réussite doit profiter aux personnes valides comme aux personnes handicapées (2.4.3.). En ce sens, la formation tout au long de la vie est porteuse d'espérance (2.4.4.).

### *2.4.1. Représentation de la réussite et estime de soi*

Qu'est-ce que la réussite ? De la réponse sociale à cette question dépend le sentiment de réussite ou d'échec de l'individu et, à partir de là, l'estime de soi, qui est essentielle pour l'équilibre psychique de l'individu, jeune ou moins jeune[130]. Dans une région marquée par la sursuicidité des jeunes, il n'est pas possible de faire l'économie de cette réflexion.

Comment s'orienter dans une société qui semble désorientée et parfois désemparée à l'égard de l'insertion de ses jeunes ? C'est au cœur de cette problématique qu'interviennent les Conseillers d'Orientation Psychologues lors de leurs entretiens-conseils au cours desquels le travail sur les représentations du jeune est primordial.

### *2.4.2. La dévalorisation persistante des métiers de l'artisanat et de la production*

De nombreuses actions visant à améliorer l'image des métiers de l'artisanat et de la production sont en cours en Bretagne[131]. Elles doivent être poursuivies, notamment auprès des enseignants de l'enseignement général, afin que soient revalorisés aux yeux des élèves, comme à ceux de leurs parents, des formations et métiers trop souvent assimilés à la notion « d'échec scolaire » ou d'orientation par défaut.

[129] Guide des Aides, p 134
[130] Sur le sujet, voir « L'estime de soi », Christophe André, François Lelord, 2001, Plon
[131] Sur ce thème, voir l'ouvrage de Pascal PELLAN « Réussir l'école de tous les talents », Editions du Cloître, 2000

### 2.4.3. La réussite de tous, valides ou handicapés

Diversifier les parcours et les modèles de réussite, c'est permettre aux publics les plus fragiles ou en difficulté de s'insérer dans la société. Ainsi, les politiques d'accessibilité et de non-discrimination en faveur des jeunes handicapés physiques ou mentaux doivent être renforcées. La réussite scolaire ou universitaire ne tient parfois qu'à la suppression d'une marche, à l'aménagement d'une rampe d'accès ou à l'aménagement des rythmes scolaires. Le courage d'Anne-Claire, 21 ans, élève en Bac pro Secrétariat et atteinte d'osthéogénèse imparfaite, en témoigne avec force :

> « *J'ai suivi une scolarité complètement normale à Saint-Pol et au lycée de Landivisiau. Il y avait un ascenseur et les profs étaient sympas. J'ai été beaucoup plus acceptée au lycée qu'au collège, tant par les élèves que les professeurs. Au collège, j'étais très mal perçue par les élèves qui me tapaient dessus. Ma mère était un peu au courant et elle en a parlé au directeur ; mais il lui rigolait au nez. Et après, les élèves me retombaient dessus. Alors, j'ai gardé ça pour moi et j'ai encaissé. Après, je suis allée jusqu'au BEP secrétariat. Après, en 2001 je suis arrivée à Rennes où j'ai passé un an et demi au Service d'Accompagnement et de Soutien (S.A.S) de Beaulieu. En septembre 2002, je me suis inscrite à l'école de reconversion professionnelle Jean Janvier à Rennes. Je suis en bac pro secrétariat, que je passerai en juin 2004 avec aussi, j'espère, un BEP comptabilité* ».
>
> *Anne-Claire, Portraits de jeunes, Annexe*

### 2.4.4. La formation tout au long de la vie

La réussite de tous passe aussi par la possibilité de se former tout au long de la vie. *« Nous avons observé que l'instruction ne devait pas abandonner les individus au sortir de l'école, qu'elle devait embrasser tous les âges, qu'il n'y en avait aucun où il ne fut possible et utile d'apprendre. »* Cette citation n'est pas extraite des portraits de jeunes, mais du « Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique » de Condorcet[132]. Changer le regard social sur la réussite, c'est sortir de la pensée unique du « tout formation initiale ». Les parcours des jeunes et moins jeunes sont de plus en plus marqués par des temps de rupture biographique. Les parcours de formation initiale ne sont plus de longs fleuves tranquilles débouchant dans l'estuaire de la vie professionnelle. Ils s'apparentent plutôt aujourd'hui à du « canyoning »[133] à travers les cours d'eaux incertains de l'insertion professionnelle. Ainsi, comme le souligne le Commissariat Général du Plan dans son récent rapport sur la jeunesse : *« l'entrée dans la société de la connaissance, dans l'économie du savoir et de l'information implique de renforcer encore l'investissement éducatif individuel et collectif et de l'organiser autrement tout au long de la vie, d'introduire de nouvelles régulations sur le marché du travail afin que la flexibilité recherchée du système productif ne continue pas à se faire au prix de l'accroissement de l'insécurité des trajectoires professionnelles et des parcours de vie »*[134].

Ainsi, le regard social sur la réussite deviendrait-il moins angoissé et définitif, la pression collective intériorisée par le jeune moins exacerbée, si le taux de réussite des jeunes au baccalauréat n'était plus l'alpha et l'oméga de la politique éducative française. La frontière entre formation initiale et formation continue devient plus floue au moment où vie professionnelle et études sont de plus en plus mêlés. Alors que « les entre-deux » deviennent

[132] Œuvres, VII, cité dans le rapport « Jeunesse le devoir d'avenir », D.Charvet, p193, doc°française, 2001

[133] Le canyoning consiste à descendre des torrents dont l'eau a creusé la roche durant des millénaires, façonnant ainsi inlassablement des étroits, des vasques, des biefs & toboggans. Sa pratique fait appel à des techniques empruntées à l'alpinisme, l'escalade, la randonnée, la spéléologie et à l'eau vive.

[134] « Jeunesse, le devoir d'avenir », Commissariat Général au Plan, Dominique Charvet, 2001, p 186

la normalité (entre deux formations, entre deux emplois…) et qu'apparaissent de « nouveaux âges de la vie », l'idéal d'une éducation permanente, d'une formation tout au long de la vie, revient avec force. En ce sens, *l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003* relatif à l'accès à la formation des salariés tout au long de la vie professionnelle pourra contribuer à améliorer l'insertion et l'adaptation des salariés de tous âges dans l'entreprise.

La diversification des parcours de formation et surtout le changement du regard social sur la réussite doivent permettre la prévention de l'échec scolaire. Toutefois, lorsque ce dernier survient, il faut apprendre à le gérer aussi bien que la réussite pour ne laisser personne au bord de la route, voire au bord du gouffre.

## 3. « GERER » L'ECHEC AUSSI BIEN QUE LA REUSSITE

Thomas, 24 ans, jeune résident au foyer Saint-Benoît Labre de Rennes *: « Je me suis orienté vers le CFA de Vannes. Je travaillais chez un restaurateur. Puis, j'ai eu quelques différends avec mon père et il m'a mis dehors. Et tout a commencé à dégringoler (…) ».*

*Thomas, Portraits de jeunes, Annexe*

Comment éviter la « dégringolade » lorsque l'échec scolaire survient ? La question doit être posée dans une région marquée par la « sur-réussite » au bac et la « sursuicidité » de ses jeunes. Certaines études récentes s'interrogent sur une possible corrélationentre pression scolaire et risque suicidaire en Bretagne (3.1.). Les filets de sécurité existent pour « les décrocheurs » (3.2.) mais ne sont pas suffisants pour « récupérer » les jeunes en rupture (3.3.). La question de la formation des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en Bretagne va donc devenir cruciale à partir du choc démographique de 2005 (3.4.).

### *3.1. Pression scolaire et risque suicidaire*

Le nouveau projet académique pour les années 2003-2006 affiche la volonté de s'attacher à la réussite de tous les élèves, sans occulter une situation régionale particulièrement inquiétante et paradoxale : alors que les taux de réussite scolaire sont au plus haut en Bretagne, la région est aussi marquée par la sursuicidité et l'importance des conduites addictives de ses jeunes.

Selon une récente étude de la Mutualité française *« les travaux ont mis en évidence un lien fort entre les tentatives de suicide des jeunes et la pression scolaire dont ils sont l'objet, soit sur un plan collectif ou institutionnel, soit sur le plan familial. Le rapprochement des courbes de l'augmentation du nombre de tentatives de suicide et de décès par suicide chez les jeunes, et des courbes de l'amélioration en Bretagne du taux de réussite au Bac et du taux d'accès au niveau du Bac, met en évidence des similitudes : dans les deux cas le phénomène est récent (années 1970), et ils sont concomitants dans le temps. Ces constats ne peuvent manquer d'interpeller l'observateur, à défaut d'établir à eux seuls un lien de cause à effet unique »*[135].

D'après l'étude de l'Observatoire Régional de la Santé en Bretagne (ORSB)[136], la dépressivité exprimée par les élèves varie selon le type d'établissement fréquenté. Ainsi, les élèves de lycée général et technologique sont les jeunes exprimant le plus fréquemment un sentiment dépressif[137], suivis de très près par les élèves de lycée professionnel et de l'enseignement agricole. C'est chez ces derniers que l'idée du suicide est la plus exprimée.

[135] Y. Barbançon : « La sursuicidité en Bretagne, contribution à une explication socioculturelle », 2002, p 111
[136] « La santé des jeunes en Bretagne », résultats détaillés, Dr Isabelle Tron, 2003, pp88-93
[137] Magazine Phosphore, Site www.phosphore.com, mars 2003

**La dépression juvénile :**

« La dépression est une *maladie* qui se caractérise par une modification importante de l'humeur : on devient triste, on souffre, on est ralenti, ce qui conduit à un sentiment d'impuissance générale, avec des idées morbides et suicidaires »[138].

**La dépressivité des jeunes en Bretagne selon le type d'établissement fréquenté**

AGRI : Lycées Agricoles
CLG : Collèges
LGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique
PRO : Lycée d'enseignement professionnel

*(Source : ORSB, « La santé des jeunes en Bretagne », Dr I.Tron, 2003, d'après une enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif des collégiens et lycéens de Bretagne)*

Toujours selon l'ORSB, la dépressivité croît avec l'âge et elle est, tout comme la tentative de suicide, beaucoup plus importante chez les filles que chez les garçons.

Dès lors, la vigilance de la communauté éducative doit être accrue en Bretagne pour repérer les jeunes en souffrance psychique et prévenir le risque suicidaire[139]. A cet effet, la multiplication des lieux d'écoute en établissement secondaire ou supérieur devrait être encouragée.

### *3.2. Des filets de sécurité existent pour les « décrocheurs »*

Le décrochage reste un phénomène limité, mais insuffisamment pris en compte jusqu'à une période récente (3.2.1.), tout comme les ravages de l'illettrisme et de sa nouvelle forme "l'illectronisme" (3.2.2.), même si les filets de sécurité existent (3.2.3.).

[138] Magazine Phosphore, Site www.phosphore.com, mars 2003
[139] Voir sur le sujet « la souffrance psychique des adolescents et jeunes adultes », rapport du Haut Comité de la Santé Publique, février 2000

### *3.2.1. Le décrochage : un phénomène limité, mais insuffisamment pris en compte*

En janvier 2003, le quotidien Ouest-France a publié une enquête sur « ces jeunes qui décrochent de l'école »[140]. Le chapeau de l'article résume bien la situation : *« Ils abandonnent les études pour quelques jours, plusieurs mois et pour toujours. Ils n'ont parfois pas 16 ans. Un ressort s'est cassé : celui de la motivation et du désir d'apprendre. L'histoire des « décrocheurs » qui représentent, chaque année, 15 à 20% d'une génération de potaches, est celle d'un désamour avec l'école. Et d'une injustice souvent très sociale… ».*

Soucieuse de cerner un phénomène jusqu'alors peu connu, l'Académie de Rennes s'est très récemment préoccupée des « décrocheurs » quittant les lycées professionnels (LP) en cours de formation en 1999/2000[141]. Alors que l'effectif d'élèves scolarisés en LP était de 21 123, les décrocheurs comptabilisés étaient 681, soit 3.2% des élèves de LP. Les élèves de BEP et CAP en 2 ans sont les plus nombreux à interrompre leur formation (325), puis viennent les élèves en Bac Pro (174). C'est en première année de formation que les décrochages sont les plus nombreux. Les spécialités les plus touchées sont dans l'ordre « mécanique, électricité et électronique » et « échanges et gestion ». Le nombre d'abandons croît avec l'âge jusqu'à 19 ans, alors que 2 décrocheurs sur 3 ont entre 18 et 20 ans. L'enquête conclut à un « phénomène limité ». Pourtant, certains de ses résultats ne laissent pas d'inquiéter :

- *« plus d'une fois sur trois, on ignore ce que sont devenus les décrocheurs (…) » ;*
- *« dans la plupart des cas, l'abandon d'une formation en cours n'est pas une situation « prévue » par l'établissement. Ainsi, les établissements n'ont pu identifier des signes « avant-coureurs » que dans un cas sur trois » ;*
- *« Près de la moitié des réponses [des établissements] ne font état d'aucune action d'accompagnement » ;*
- *« Dans 5% des cas, le traitement des difficultés rencontrées par ces élèves amène à la mise en place d'un suivi individualisé ».*

Le phénomène est peut-être limité, son dépistage et son traitement paraissent en revanche insuffisamment pris en compte jusqu'à présent, ce qui justifie la première préconisation du rapport du Rectorat consistant à « sensibiliser les lycées professionnels à la notion de décrochage »[142].

Le premier des témoins d'alerte est celui de l'absentéisme scolaire[143] chronique ou massif, qui précède le décrochage dans 46,4% des cas.

A l'Université, les décrocheurs sont nombreux lors de la première et de la deuxième année de DEUG. Comme le fait remarquer Pascal Plantard[144] *« très rares sont les disciplines universitaires desquelles les étudiants décrocheurs sortent sans amertume et sans séquelles ! (…) Dans ce cas, c'est la culture académique qui manque tant pour se repérer à l'université que pour préparer les concours ; dans d'autres, c'est l'absence de perspectives d'orientation sérieuse qui fait échouer ces jeunes dans des filières trop floues ou trop généralistes ; dans d'autres encore, c'est l'écoute, le soutien, la diversification, le tutorat…qui n'arrive pas au bon moment pour pallier aux manques de motivation, d'autonomie et d'acquis scolaires. Les*

[140] Ouest France : 24/25/26 janvier 2003
[141] « Les décrocheurs, un phénomène limité », Zoom, Académie de Rennes, mars 2001
[142] « Les décrocheurs, un phénomène limité », Zoom, Académie de Rennes, mars 2001
[143] Voir à ce sujet le rapport de Luc Machard sur « les manquements à l'obligation scolaire », Ministère Délégué à la Famille, janvier 2003
[144] Pascal Plantard , « les étudiants de la démocratisation face à l'emploi », article paru dans l'ouvrage coordonné par Jean-Luc Le Guellec « Bretagne, une région qui réussit ? », éditions Syllepse, 2002, pp 55-56

*trajectoires ainsi produites en conduisent certains vers des emplois précaires sans qualification et d'autres vers les dispositifs d'insertion interminables. »* Est à signaler également le cas des « décrocheurs de dernière minute », ceux qui, en fin d'année scolaire ou universitaire, « craquent » sous la pression et l'anxiété montante à l'approche des examens.

Le coût trop élevé des études pourrait aussi expliquer, parfois, le décrochage d'étudiants dont les ressources sont insuffisantes et/ou qui éprouvent de grandes difficultés dans la gestion de leurs budgets[145].

Effet ou cause, le décrochage peut être lié à des situations d'illettrisme.

### *3.2.2. La lutte contre l'illettrisme et « l'illectronisme »*

Les statistiques sur l'illettrisme ne sont pas issues du Ministère de l'Éducation Nationale mais de celui de la Défense. C'est en effet pendant les Journées d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) que le dépistage de l'illettrisme est réalisé chez les jeunes[146].

Pour les spécialistes, relèvent d'une situation d'illettrisme « les personnes qui ne peuvent comprendre seules une information disponible seulement sous une forme écrite, après avoir été scolarisées au moins 5 années »[147]. M.T. GEFFROY dans son rapport approfondit cette définition : *« ce qui est automatique pour nous, identifier les lettres, les mots, les reconnaître, dégager le sens ne l'est pas pour eux. Lire, écrire est long, pénible, peu efficace. Tous n'ont pas les mêmes difficultés. Elles dépendent à la fois du type de texte et de ce qu'ils en attendent. C'est pourquoi leurs comportements face à l'écrit, mais aussi face à l'expression orale, sont loin d'être homogènes. Il y a donc des formes d'illettrisme, liées à des situations spécifiques et il convient de parler d'illettrismes au pluriel »*[148].

En 2002, sur les 683 000 jeunes présents à la JAPD, 31 908 présentaient des difficultés de lecture et d'écriture en France, soit 4.6% de l'effectif. Sur les 32 440 jeunes bretons, 737, soit 2.2% d'entre eux, étaient ainsi en difficulté[149].

Au niveau national, la moitié des 31 908 jeunes a accepté d'être pris en charge, à 56% par l'Éducation Nationale pour les jeunes toujours scolarisés et à 44% par les missions locales. Une conférence tenue par le Centre du Service National de Brest le 27 mars 2003 concluait à la nécessité d'un rapprochement entre l'Éducation Nationale et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme qui, financée par le Ministère du Travail, ne s'adresse qu'aux personnes sorties du système scolaire[150].

Dans son rapport intitulé « la lutte contre l'illettrisme », Marie-Thérèse GEFFROY[151], directrice de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, préconise en premier lieu « d'améliorer le repérage et l'orientation » des personnes illettrées en « organisant un réseau

[145] Le service social du CROUS propose des formations à la gestion du budget personnel pour les étudiants
[146] « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel et de préparation à la défense, année 2001/2002 », Note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale 03.12, mars 2003
[147] Rapport Geffroy, la Documentation Française, 1999 p16
[148] Idem
[149] Le Télégramme, 28 mars 2003.
[150] Idem
[151] Rapport Geffroy, la Documentation Française, 1999, pp 43-45

local pour permettre le repérage et l'orientation », en « formant les agents d'accueil » et en "développant le repérage dans les entreprises et dans les fonctions publiques »[152].

Mais il est une autre forme d'illettrisme qui commence à se manifester, on l'appelle, par néologisme, l'« *illectronisme* ». L'illectronisme, c'est l'absence de maîtrise des nouvelles technologies de l'information pour s'informer et communiquer. Les jeunes sont moins touchés par ce phénomène, toutefois, force est de constater que la France, en la matière, n'en finit pas de rattraper son retard par rapport aux autres grands pays industrialisés. L'illettrisme entraîne à coup sûr l'illectronisme qui fait appel à la lecture d'une information à l'écran. L'illectronisme apparaît donc comme un nouveau facteur d'exclusion dont la puissance ne cesse de croître, tant la société de l'information est aussi celle des écrans et des claviers.

Décrocheurs et jeunes illettrés ne sont pas, en théorie, abandonnés à eux-mêmes, car des filets de sécurité, mis en place par l'Éducation Nationale, existent pour les récupérer.

### *3.2.3. Un filet de sécurité pour les décrocheurs : la M.G.I.*

Des filets de sécurité sont mis en place par l'Éducation Nationale pour rattraper au vol les décrocheurs. Telle est l'action mise en place par la Mission Générale d'Insertion (MGI).[153]

La M.G.I. est conduite, au niveau académique, par le Délégué de la DAET[154]. Sa mission consiste à lutter contre l'exclusion et les sorties prématurées du système scolaire des élèves « décrocheurs » ou encore de ceux qui apparaissent comme « les sans-solution ». Elle inscrit son action dans le Réseau Public d'Insertion des Jeunes (RPI) dont l'objectif est de mettre en synergie les compétences et les rôles complémentaires des réseaux ou services d'accueil existants[155]. La philosophie de la M.G.I repose sur l'idée selon laquelle l'école est non seulement responsable d'éduquer, d'instruire et de former les élèves qu'elle accueille, mais qu'elle est aussi responsable du devenir de ceux qui la quittent. En effet, pour la M.G.I., « l'Éducation Nationale ne doit jamais cesser le suivi d'un élève tant que le relais n'a pas été pris (apprentissage, emploi, formation professionnelle) »[156].

Le nombre de jeunes accueillis dans le cadre de la MGI est en diminution sur les quatre dernières années (3 509 en 1998, 2 596 en 2002)[157], même si la tendance repart à la hausse depuis l'année 2002. La mesure principale de la MGI consiste en un suivi individualisé du jeune. Ce suivi aboutit souvent à l'inscription du jeune dans un dispositif d'insertion tel que TRACE (Trajet d'Accès à l'Emploi). Ce suivi pose problème, lorsque les jeunes sont atteints de pathologies lourdes associées à des troubles du comportement.

Dans chaque établissement scolaire, l'éducation à l'orientation et à l'insertion est présentée dans un programme pluriannuel visant à permettre au jeune de construire un projet de manière autonome et de favoriser son insertion professionnelle. Des points d'accueil MGI sont mis en place dans les quatre départements bretons : Centre d'Information et d'Orientation (CIO), collèges, lycées.

La MGI met également en œuvre des dispositifs pour faciliter l'insertion professionnelle ou prévenir les sorties prématurées du système scolaire des élèves les plus fragiles :

---

[152] Une expérience intéressante est menée par le Conseil Régional du Centre qui propose un plan d'action pour fédérer les associations afin de mutualiser les moyens de lutte contre l'illettrisme. Voir « Gazette des Communes », 22 septembre 2003, p38, supplément.
[153] Audition de M. Orhan, Responsable de la DAET, 24/10/2002
[154] Délégation Académique à l'Enseignement Technique
[155] Accord cadre sur le RPIJ du 20 mars 1996
[156] Document laissé par M.Orhan lors de l'audition du 24 octobre 2002 « MGI ».
[157] MGI, Bilan d'activité et perspectives, groupe de pilotage du 26 juin 2002.

- La Formation Complémentaire d'Initiative Locale (F.C.I.L.)[158]

Les FCIL ont pour objectif de faciliter, par l'alternance, l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté d'insertion après l'obtention d'un diplôme de niveau V ou IV[159].

Par une spécialisation, une acquisition de pluri-compétence ou une préparation aux concours administratifs, les FCIL constituent une mesure d'insertion directe dans l'emploi, dans une spécialité économique locale ou régionale[160].

Les FCIL prennent en compte les besoins locaux de l'environnement socio-économique pour faciliter l'entrée dans la vie active.

- Module de Repréparation à l'Examen en Alternance (MOREA)

Cette mesure permet à un jeune de niveau V ou IV, ayant échoué à l'examen, de se représenter en conservant le statut scolaire, tout en effectuant une immersion en milieu professionnel. Elle a concerné 172 jeunes en 2001/2002.

- Itinéraire Personnalisé d'Accès à la Qualification et au Diplôme (ITHAQUE)

Il s'agit d'élaborer un parcours individualisé d'accès à la qualification du jeune. 71 jeunes en ont bénéficié pendant l'année scolaire 2001/2002.

- Formation Intégrée (FI)

La formation intégrée s'adresse à des jeunes voulant se qualifier au niveau CAP. Elle les accueille d'abord sous statut scolaire (1ère année), puis sous contrat de travail (apprentissage, contrat de qualification) avec un tutorat spécifique. Ce type de formation a concerné 157 jeunes en 2001/2002.

- Session d'Orientation et de Formation Individualisée par Alternance (SOFIA)

Cette session s'adresse à des jeunes sans qualification en situation de fragilité. Socialisation, remotivation, remédiation cognitive et périodes en entreprise doivent permettre au jeune d'élaborer un projet et de commencer un parcours de qualification. Sur l'année 2001/2002, ce sont 120 jeunes qui ont bénéficié de cette mesure sur l'académie de Rennes.

Il faut aussi mentionner l'action de la MGI pour aider à l'intégration des jeunes mineurs étrangers dont la situation[161], surtout dans les grandes villes, est souvent très précaire, ainsi que la lutte contre l'illettrisme à partir du repérage réalisé lors des journées d'appel et de préparation à la défense.

Malgré la mise en place de ces mesures, certains passent à travers les mailles du filet, qui ne sont sans doute pas encore assez resserrées. Ces dispositifs « filet de sécurité » ont le mérite d'exister, mais les moyens qui y sont affectés ne sont pas toujours à la hauteur des problèmes à résoudre. En effet, l'identification des causes de l'échec est souvent très difficile car, souvent, les causes deviennent effets, et les effets deviennent causes : ne parle-t-on pas de spirale de l'échec ? L'échec est parfois une réaction en chaîne à l'intérieur de l'esprit et du

[158] ONISEP Rennes, les FCIL dans le cadre de la MGI, octobre 2002, site internet

[159] Exemple : FCIL Aménagement intérieur bois et matériaux associés du secteur nautique au Lycée Professionnel Jean Moulin de PLOUHINEC, Finistère.

[160] Le logiciel Meninge de la MGI de l'académie de Rennes ne rend pas compte du nombre d'élèves concernés par le FCIL. Les statistiques étant réalisées au niveau des établissements principalement.

[161] Action « Français Langue Etrangère »

corps. C'est pourquoi, plus que tous les autres, les jeunes en rupture ne doivent pas être laissés au bord de la route de l'avenir, quels que soient les chemins de traverses qui la rejoignent.

### *3.3. Ne pas abandonner les jeunes en rupture : « La pire chose que l'on puisse retirer à un jeune, ce sont des raisons d'espérer »*[162]

« Gérer » l'échec aussi bien que la réussite est un idéal dont ne bénéficient pas les jeunes en rupture. Les jeunes en situation de rupture familiale, en errance, les mineurs incarcérés, les jeunes femmes bénéficiaires de l'Allocation de Parents Isolés (API) ne doivent pas être oubliés.

Les témoignages et parcours de Thomas et de Sensee, deux jeunes en « galère » et qui veulent en sortir, sont à cet égard particulièrement poignants :

Thomas, 24 ans, résident au foyer Saint-Benoît Labre de Rennes : *« J'ai continué l'école jusqu'à 16 ans. En sortant de ma 3e, je me suis orienté vers l'apprentissage dans la restauration au CFA de Vannes. Je travaillais chez un restaurateur. Puis, j'ai eu quelques différends avec mon père et il m'a mis dehors. Et tout a commencé à dégringoler ; je n'étais pas mûr (...). Ça a été dur de ne pas avoir de proches. Je suis resté quelque temps dans la rue. J'ai commencé à délirer au niveau du boulot, je n'ai pas assuré et j'ai perdu mon boulot.* ***J'ai vraiment tout perdu et me suis retrouvé à la rue****. Le père d'une amie m'a offert une carcasse de voiture, j'ai passé tout mon hiver dedans. Je suis resté dans le Morbihan. Je n'avais envie de rien. Des fois, je mangeais deux jours pendant une semaine. Heureusement, j'avais quelques bons amis qui m'apportaient à manger. Vraiment des bons amis.* ***Jamais je n'aurais imaginé terminer comme ça ! J'étais fini (****...) ». Malgré ses années de galère, Thomas a conservé le désir d'aider les autres. Il rêve de fonder une entreprise d'entraide et de solidarité avec les pays d'Afrique : « J'ai arrêté la restauration et je souhaite m'orienter vers une formation dans la vente. Je vais le faire pour voir ci c'est vraiment ce qui m'intéresse.. Je suis carrément prêt à retourner à l'école malgré le fait que je n'aime pas trop ça. J'ai un projet qui est dans mon petit crâne : monter une association loi 1901, récupérer par l'intermédiaire d'entreprises, de sociétés, des ordinateurs qui pourraient être remis en état, des livres, du matériel dans un but bien précis : faire un voyage en Afrique et distribuer du matériel dans certains pays. C'est un projet que j'ai posé noir sur blanc, qui reste dans la tête. J'en ai parlé à deux, trois personnes, c'est tout. Ce que je souhaite, c'est faire ça. Je serai prêt à aller là-bas, faire la navette, même, m'installer là-bas au bout d'un moment. Je ne suis pas encore fixé sur le pays parce qu'il faut s'arranger avec le gouvernement, éventuellement, le Burkina, le Mali, le Congo. Je veux commencer par le commencement : me former et partir avec les reins solides. L'idée de l'association serait de créer des emplois là-bas avec les gens du pays. L'idée est bonne, mais il faut vraiment peser les choses et avoir toutes les autorisations. Je vais attendre d'être sorti d'ici, d'être bien posé dans ma tête »*[163].

*Thomas, Portraits de jeunes, Annexe*

Sensee a demandé l'anonymat. Et pour cause, elle vit actuellement dans l'ombre, dans l'attente de ses 21 ans pour passer son permis poids-lourds et partir « *faire l'international* » avec son ami. Pas question que sa mère, fort dépressive, n'apprenne tout cela. En attendant, elle vit dans un vieux bus de la ville de Rennes qu'ils viennent d'acheter tous les deux. « On vit avec 4500 F par mois ; avec 1000 F de plus, on serait heureux comme des rois ! » Chaque soir, il faut trouver un nouveau parking. Mais qu'importe, Sensee est libre, ne parle que de liberté. En attendant, elle côtoie des amis de galère, sans but et dans l'errance. Elle découvre la violence, la discrimination et s'emporte contre « *les politiques* » qui, selon elle, « *voient et laissent faire* », contre les nouvelles lois du gouvernement qui « *donnent plein pouvoir à la matraque* »[164]. ***« Mais pourquoi ne suis-je pas considérée comme***

[162] Dom Helder CAMARA
[163] Voir annexe à l'étude
[164] Portrait de Tugdual Ruellan, réalisateur des portraits de jeunes

***prioritaire, moi qui ai un projet ?*** *».* Sa plus grosse difficulté *« c'est d'avoir 20 ans ; c'est une période où tout est bloqué pour moi. Dans un an, ça va être bon. Quand on est dans le circuit, ça passe parce qu'à 20 ans, on est encore à l'école. Moi, je ne suis plus à l'école. Toutes les portes sont fermées.* » Et pourtant elle évoque l'aide apportée par la mission locale de Rennes pour sa formation au permis poids-lourds : *« Je ne veux pas travailler dans n'importe quel boulot. C'est vraiment le transport. Tout est lié au permis. J'ai failli commencer ma formation ; on m'avait promis une aide soit en février, soit en mars à la mission locale et dès le lendemain, on m'a dit « septembre » ! J'en profite pour bricoler notre bus, je fais en fonction du futur ».*

*Sensee, Portraits de jeunes, Annexe*

Pour tous ces jeunes en « galère » ayant connu des *"accidents biographiques"*, ce n'est pas une deuxième chance qu'il faut, mais autant de chances que nécessaire pour leur permettre de remettre le pied à l'étrier. Ainsi, pour secourir ces jeunes qui perdent pied, il est nécessaire, d'une part, de développer les lieux d'écoute sans jugement où la parole du jeune est recueillie et respectée pour elle-même, dans un souci de valorisation d'une estime de soi presque toujours en souffrance et, d'autre part, de renforcer les moyens des équipes éducatives et sociales de proximité qui sont là, autour d'eux, auprès d'eux, avec eux, pour leur redonner confiance et espérance en eux, en autrui et en l'avenir.

Ces jeunes sans qualification sont aussi une chance pour l'économie, compte tenu du choc démographique de 2005 et des perspectives de pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se dessinent à l'horizon. En ce sens, la formation des jeunes sortis du système scolaire sans qualification est un enjeu majeur pour la Bretagne.

### *3.4. Jeunes sans qualification et choc démographique de 2005*

En 1999[165], ils étaient encore 14 137 jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne à être sortis du système scolaire sans aucun diplôme, soit 11% de l'ensemble des jeunes sortis du système scolaire.

Compte tenu du choc démographique de 2005 et des départs massifs en retraite qui vont en résulter, la qualification de ces jeunes devrait devenir une priorité régionale. Certains métiers des secteurs de la production (mécanique, agroalimentaire) ou de la construction (bâtiments…) connaissent déjà des difficultés de recrutement. Qu'en sera-t-il dans 5 ans ? De même, la question des services aux personnes et, d'une façon plus générale, des services de proximité vont connaître une forte pénurie de main-d'œuvre si des mesures volontaristes de formation ne sont pas mises en œuvre en urgence. A titre d'exemple, l'AFPA organise une formation novatrice d'« assistante de vie » qui est sans doute appelée à un bel avenir[166].

L'alliance d'une double nécessité sociale et économique pourrait être scellée autour du droit à la formation tout au long de la vie. Dans son rapport « Jeunesse, le devoir d'avenir », le Commissariat Général au Plan développe cette idée : *« Assurer à des jeunes qui s'ennuient à l'école, à des jeunes en échec scolaire, que tout n'est pas joué définitivement là, assurer à des jeunes qui sortent précocement du système éducatif sans qualification ou avec une qualification faible qu'ils ont un droit à une expérience professionnelle et qu'ils pourront par la suite reprendre des études, effectuer une formation s'ils le souhaitent ou si leurs collègues de travail, un chef d'entreprise ou un travailleur social leur en montrent la nécessité, ne devraient pas être sans incidence sur leur implication »*[167].

[165] Source INSEE, Recensement de la population 1999
[166] Audition de M. Aribaud, Directeur de l'AFPA de Saint Brieuc, le 24 octobre 2002
[167] « Jeunesse, le devoir d'avenir », p 228

# PRECONISATIONS

**1. « Gérer l'échec scolaire aussi bien que la réussite » et, pour ce faire, notamment :**

- Susciter une grande et rapide mobilisation régionale destinée à concevoir des actions particulières de qualification professionnelle pour les jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire sans aucun diplôme et, pour certains, sans réelle maîtrise de la lecture et de l'écriture.

- Sensibiliser les enseignants et les familles au dépistage du décrochage scolaire et multiplier les filets de sécurité, les passerelles et les parcours de nouvelles chances tout au long de la vie.

**2. Remédier à la faiblesse des ressources d'un certain nombre d'étudiants**

- Améliorer les conditions financières de réalisation des études post-bac et pour ce faire :
❶ Multiplier et réévaluer les bourses étudiantes en mensualisant systématiquement leur versement pour éviter les crises de trésorerie des jeunes.

❷ Développer les prêts d'honneurs aux étudiants (prêts à taux zéro), en prenant exemple sur les dispositifs mis en place par les conseils généraux.

❸ Réévaluer les aides au logement dont bénéficient les étudiants et améliorer l'information sur ces dernières (locapass).

**3. Développer une véritable *politique régionale de logement des jeunes* visant à améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de logements collectifs et individuels adaptés aux besoins et modes de vie des étudiants et pour ce faire :**

❶ **Inscrire au budget Régional *un fonds spécial pour le soutien aux expérimentations et aux innovations visant à améliorer le logement des jeunes*.**

❷ Dans le parc public :

➢ Inciter les organismes HLM à prévoir un plan pour le logement des jeunes :

- Mettre en place des aides régionales à la restructuration de grands logements en petits logements pour les jeunes,

- Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des jeunes décohabitants,

- Développer les garanties spécifiques au public jeune afin de lutter contre les barrières à l'entrée imposées aux jeunes ( cautionnement, dépôt de garantie),

➢ Inscrire au prochain contrat de plan Etat-Région le doublement de l'offre de logements étudiants en Cité Universitaire et en Foyer de Jeunes Travailleurs sur l'ensemble du territoire breton et soutenir toutes les actions visant à améliorer la sécurité, les conditions d'accueil et la qualité de vie dans ces structures collectives.

➢ Prévoir un plan d'urgence pour le logement des étudiants étrangers dans les grandes villes universitaires.

❸ Inciter les acteurs du parc privé à mieux prendre en charge le logement des jeunes :

**1. Mettre en place un Programme Social Thématique (P.S.T.) pour le logement des jeunes** en mobilisant l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.). Encourager la création d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) thématiques pour le logement des jeunes.

**2. Organiser un réseau de propriétaires bailleurs spécialisés dans le logement des jeunes**, en leur présentant les engagements réciproques du bailleur, du preneur et de la collectivité, ce afin de sécuriser financièrement et juridiquement la relation bailleur-preneur, notamment pour les jeunes présentant de faibles garanties économiques. Inciter financièrement les organismes gestionnaires du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) à apporter une garantie au bailleur contre les risques de dégradation et de vacance saisonnière du logement. A cette fin, un fonds de garantie des impayés pourrait être créé.

**3. Soutenir les associations ou organismes exerçant un rôle de médiation entre jeunes et propriétaires**. Cette mission pourrait être confiée aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.A.J.J.) ou aux Organismes P.A.C.T. (Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'Habitat) afin de lutter contre les discriminations de toutes natures à l'entrée du logement.

- Inciter les propriétaires de grands logements à transformer une partie de ceux-ci en petits logements pour les jeunes dans un souci de mixité générationnelle, notamment en milieu rural

- Inciter les hôteliers à adapter leurs établissements en vue de la location de chambres à des jeunes en formation,

- Subordonner les aides publiques à l'habitat au respect d'un quota de logements réservés aux jeunes, comme cela se fait en faveur des personnes handicapées.

❹ Dans le parc semi-public, là où il n'existe pas de Foyer de Jeunes Travailleurs (F.J.T.), aider à la création de « mini-foyers » pour les jeunes en transformant, par exemple, des petits immeubles de centre-bourg périurbain en studios pour étudiants disposant d'espaces de vie communautaire animés par les associations locales. La maîtrise d'ouvrage des travaux pourrait être confiée aux organismes HLM, aux communes ou au PACT ARIM (Associations de Restauration Immobilières).

❺ Améliorer l'information des jeunes sur les dispositifs d'aides au logement existants, notamment sur le Locapass.

❻ Améliorer la connaissance du logement des jeunes au sein de l'Observatoire Régional de l'Habitat.

**4 - Renforcer et optimiser les réseaux d'information des jeunes et expérimenter en Bretagne la création d'un « *point d'accueil unique* » pour l'écoute, l'information et l'orientation des jeunes en préservant une répartition géographique équitable de ses antennes territoriales et soutenir, plus activement, les campagnes d'information et d'orientation visant à lutter contre les inégalités liées à la naissance ou au sexe en promouvant toutes les actions d'égalité des chances.**

**5- Encourager toutes les actions dont l'objectif est l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des jeunes lycéens et étudiants, dans les établissements d'enseignement comme dans la cité.**

**6- Inscrire au prochain Contrat de Plan Etat-Région les crédits nécessaires au fonctionnement effectif des Observatoires Locaux de la Vie Etudiante.**

**7- Valoriser la diversification des modèles et des parcours de formation et de réussite sociale par des campagnes de communication régulières, notamment en direction des enseignants de l'enseignement général et, pour ce faire, notamment promouvoir auprès des élèves et des familles les filières de l'enseignements professionnel et technologique.**

**8- Favoriser les actions de rapprochement entre l'école et le monde professionnel, en renforçant les aides régionales à la réalisation de stages en milieu professionnel. A tous les niveaux de formation, soutenir plus intensément les formations en alternance permettant aux jeunes de s'informer, de se former, de s'orienter et d'acquérir de l'expérience.**

**9- Considérer l'offre de formation comme un facteur d'attractivité, de vie de qualité et comme un levier de l'aménagement du territoire, en soutenant notamment le maintien ou la création de formations courtes de type BTS en adéquation avec les besoins locaux du marché de l'emploi.**

Si l'académie de Rennes a pu être qualifiée, par le Rectorat d'Académie, d' *« académie de toutes les réussites* », de nombreuses actions restent à mener pour en faire « l'académie de la réussite de tous ». Si, comme l'a écrit Dom Helder CAMARA, *« la pire des choses que l'on puisse retirer à un jeune ce sont des raisons d'espérer »,* alors la Région Bretagne, forte de ses compétences dans les domaines de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, et soucieuse du développement régional et de la cohésion sociale, ne devrait-elle pas se mobiliser pour améliorer les conditions de vie des étudiants, diversifier les parcours de formation et changer le regard social sur la réussite et, enfin, apprendre à gérer l'échec aussi bien que la réussite pour redonner confiance à tous ses jeunes décrocheurs ?

Une certaine excellence scolaire, et après ? Comment les jeunes entrent-ils dans la vie active en Bretagne ?

# Chapitre 2

*Leur entrée*
*dans la vie active*

# PLAN


## SECTION 1. LA DISCONTINUITE DES PARCOURS D'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

**1. Les barrières à l'entrée dans la vie active sont nombreuses**
*1.1. Un possible décalage entre la formation initiale et le niveau des emplois*
*1.2. Le coût du travail pour l'entreprise serait un frein à l'emploi des jeunes*
*1.3. Une certaine gestion stigmatisante des ressources humaines*
*1.4. La mobilité : un luxe nécessaire*
*1.5. La dévalorisation des métiers liés à « l'intelligence du geste »*

**2. La précarité dans l'emploi s'accroît**
*2.1. Une précarité de l'emploi croissante, subie par les jeunes…*
*2.2. Mais aussi une précarité de l'emploi parfois choisie par le jeune*

**3. Les contrats aidés pour les jeunes : un système complexe et instable**
*3.1. Les contrats aidés du secteur marchand*
*3.2. Les contrats aidés du secteur non marchand*

## SECTION 2. DES SOLUTIONS POUR LEVER LES FREINS A L'EMPLOI DES JEUNES

**1. L'accès à l'emploi des jeunes**
*1.1. Les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprises*
*1.2. La création d'une « Bourse Emploi-Bretagne »*
*1.3. Un accès plus direct à l'entreprise pour les personnes en difficultés d'emploi*

**2. Les dispositifs d'accompagnement à l'entrée dans la vie active**
*2.1. Les dispositifs existants d'accompagnement vers l'emploi*
*2.2. L'accompagnement logistique à l'entrée dans la vie active*

**3. Le développement de l'alternance**
*3.1. Les contrats d'insertion par alternance*
*3.2. L'apprentissage*

**4. De la nécessité d'une meilleure valorisation des jeunes dans l'entreprise**
*4.1. Les jeunes : une main-d'œuvre encore plus précieuse à partir de 2005…*
*4.2. … D'où la nécessité d'améliorer l'accueil et les conditions de travail des jeunes*

## Conclusion

**Préconisations**

Aurélie, 22 ans, accompagnatrice sociale à la mobilité en contrat emploi jeune à Lamballe : *« [je suis titulaire] d'un baccalauréat d'enseignement général ( E.S). Je suis allée ensuite une année à la fac de Villejean en sociologie. Je suis partie au bout de trois mois. J'ai travaillé huit mois dans l'intérim jusqu'en janvier, à la SAGEM ( conditionnement de téléphones portables). J'ai aussi testé l'agroalimentaire durant un été (...) suffisamment pour m'en dégoûter. C'est formateur ! Après, j'ai fait une Prestation d'Orientation Professionnelle (POP) durant trois mois pour m'aider à définir un projet avec le CLPS de Dinan. Il y a quelques cours mais surtout des stages de deux fois quinze jours. Puis, j'ai cherché sur internet et ai trouvé cet emploi à Lamballe sur le site ANPE. J'ai postulé ; au bout de trois jours d'essai, j'étais embauché. Je suis en emploi-jeune du 13/08/01 au 31/08/03. Normalement, il devrait être reconduit en CDI. »*

*Aurélie, Portraits de jeunes, Annexe*

Le parcours d'Aurélie illustre bien la situation « d'entre-deux » permanent caractérisant l'entrée des jeunes de 16 à 25 ans dans la vie active. L'insertion professionnelle n'est plus une trajectoire linéaire vers l'autonomie personnelle et financière, elle est faite d'allers-retours récurrents entre étude et emploi, emploi et chômage, emploi et stage, emploi et autre emploi. La jeunesse est aujourd'hui marquée par la discontinuité des parcours d'insertion dans la vie active[168].

En 1999, les jeunes actifs de 16 à 25 ans en Bretagne étaient 135 454, soit 35.2% de la tranche d'âge étudiée[169]. L'entrée dans la vie active, nous l'avons vu, est pour eux de plus en plus tardive, compte tenu de l'allongement des études. Les jeunes entrent ainsi sur le marché du travail en étant de plus en plus diplômés, alors que la frontière entre étude et travail devient plus floue[170].

L'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans est le nœud gordien de toutes les politiques de l'emploi depuis 25 ans en France. En effet, malgré le nombre important de mesures d'aide à l'emploi, tant en direction du secteur marchand que non marchand, l'entrée dans la vie active des jeunes demeure un parcours discontinu (Section 1) ; Quelles sont les solutions imaginées ou imaginables (Section 2) ?

## SECTION 1. LA DISCONTINUITE DES PARCOURS D'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

La succession des mesures d'aide à l'emploi pour les jeunes est symptomatique d'un désarroi social et politique face à un taux de chômage qui, en Bretagne comme au plan national, reste en moyenne deux fois plus élevé que celui des adultes. S'insérer dans la vie active est devenu un véritable parcours du combattant. En effet, les barrières à l'entrée dans la vie active sont nombreuses (1.) et la précarité dans l'emploi s'accroît (2.). Le système des emplois aidés, censé déverrouiller un marché du travail miné par sa rigidité, apparaît comme trop complexe et instable (3.) pour constituer une thérapeutique efficace.

### 1. LES BARRIERES A L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE SONT NOMBREUSES

Les jeunes en Bretagne sont plus diplômés que dans les autres régions françaises, ce qui devrait constituer un atout pour une insertion plus rapide dans la vie active. Or, l'inadéquation

[168] « Insertion et début de carrière : quelles évolutions sur 20 ans ? », Sylvie Le Minez, Sébastien Roux, Philippe Zamora, dans Données Sociales « la société française », INSEE, 2002-2003, pp 291-299
[169] Actifs = actifs ayant un emploi + chômeurs + militaires du contingent
[170] Voir IIème partie, ch1, « leurs études », « travailler pour étudier »

entre le niveau de formation et la structure des emplois offerts dresse un premier obstacle sur le chemin de l'entrée dans le monde professionnel (1.1.). Le coût du travail pour l'entreprise est un motif parfois avancé par certains dirigeants pour expliquer les difficultés à recruter des jeunes (1.2.) alors que, paradoxalement, les jeunes sont parfois traités en variable d'ajustement de l'économie par certains gestionnaires de ressources humaines (1.3.). Les coûts de la flexibilité et de la mobilité sont souvent très élevés pour les jeunes et constituent inévitablement un frein à l'emploi (1.4.), tout comme la dévalorisation persistante de métiers pourtant à fort potentiel de recrutement (1.5.).

### *1.1. Un certain décalage entre la formation initiale et le niveau des emplois*

Kelly, 21 ans, a dû interrompre pour raison de santé sa formation d'apprentie fleuriste au CFA de Ker Lan à Rennes, elle est aujoud'hui ouvrière en usine agroalimentaire à Loudéac :

- « Le métier que vous exercez est-il en relation avec votre formation » ?
*« Non, pas du tout ».*

*Kelly, Portraits de jeunes, Annexe*

S'il n'est pas possible pour un système de formation d'être en stricte adéquation avec l'emploi, réduire la marge de distorsion qui existe entre les qualifications et les emplois reste un des objectifs de l'adaptation des formations. Il a été montré[171]qu'il existe en Bretagne un certain paradoxe du chômage des jeunes : malgré une excellence scolaire régionale, la part des jeunes de moins de 25 ans dans l'ensemble des chômeurs y est plus élevée qu'en moyenne nationale tout comme la part des chômeurs de moins de 25 ans dans l'effectif des 15-24 ans. L'une des hypothèses les plus sérieuses pour expliquer ce décalage est l'existence d'une certaine inadéquation entre un niveau de formation initiale élevée et une structure relativement peu qualifiée des emplois offerts[172]. Cette distorsion entre l'emploi et la formation semble constituer l'une des faiblesses régionales.

Ainsi, majoritairement bien qualifiés, les jeunes en Bretagne sont contraints d'accepter régulièrement *le déclassement à l'embauche* ou, pour quelques-uns d'entre eux, d'émigrer vers des régions où la demande en emplois plus qualifiés est plus importante, telle que l'Ile-de-France. Pour ceux qui n'émigrent pas, les jeunes qui trouvent un emploi sont souvent embauchés en Bretagne sur des postes inférieurs à leur niveau de diplôme, c'est ce qu'on appelle le « déclassement », ce qui non seulement est une source de frustration sur le plan financier et intellectuel, mais peut également compromettre leur évolution professionnelle[173].

Or, ce déclassement initial à l'embauche qui était vécu comme un pied à l'étrier, comme un tremplin vers des jours meilleurs, devient de plus en plus durable. Selon le CEREQ[174], sur le plan national, *« si l'on compare les chiffres de l'enquête réalisée en 1992 à ceux de 1998, on constate que la reprise économique n'a pas fait chuter le taux de déclassement. Il a continué d'augmenter en passant de 49% à 52% en 1998».* Plus de la moitié des jeunes diplômés est donc touchée par le déclassement à l'entrée dans la vie active.

Un autre indicateur de cette discordance entre le niveau de formation et le marché de l'emploi en Bretagne est celui du niveau de qualification des jeunes sous contrat aidé, notamment celui

[171] Cf Ière partie Ch. 1, Section 1, « un certain paradoxe du chômage des jeunes en Bretagne »
[172] Audition de M. J-C Challain, DRTEFP, le 24/10/2002
[173] Le Monde Initiative, novembre 2002, p13, « le déclassement à l'embauche, un phénomène durable », Cédric Morin
[174] Centre d'Études et de Recherches sur les qualifications, enquête « Génération 1998 »

des emplois jeunes. Il est en effet plus élevé en Bretagne qu'en moyenne nationale. Ainsi, au plan national, la proportion de jeunes en emplois-jeunes de niveau égal ou supérieur au bac était de 75,8% en 2001, alors qu'en Bretagne, ce taux atteignait 86,7% !

Il est le fruit d'une réussite scolaire et d'un attachement des familles à l'investissement en formation, alors que l'économie régionale se caractérise par l'importance des emplois n'exigeant pas de qualifications élevées.

### *1.2. Le coût du travail pour l'entreprise serait un frein à l'emploi des jeunes*

La productivité du jeune sortant de l'école, bien que diplômé, voire « surdiplômé », n'est pas toujours à la hauteur de l'attente des gestionnaires d'entreprise. La France se distingue par des taux de chômage des moins de 25 ans et des plus de 55 ans parmi les plus élevés des grands pays industrialisés. Même si, selon l'OCDE, la France ne se situe qu'au 11 ème rang mondial parmi les grands pays industrialisés en matière de coût salarial horaire d'un ouvrier en 2000[175], certains expliquent la rigidité du marché de l'emploi pour les jeunes, comme pour les moins jeunes, par le coût du travail lié, notamment, aux charges sociales.

Conscient de ce blocage économique, les gouvernements successifs ont multiplié les mesures visant à diminuer le coût du travail lié à l'embauche d'un jeune. Ainsi, dans le secteur marchand des dispositifs tels que *l'abattement de charges patronales pour l'emploi d'un salarié à temps partiel*, *l'exonération de charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié, le contrat initiative emploi* ou plus récemment le *contrat-jeune en entreprise* sont autant de mesures incitatives. A contrario, ces mesures s'accompagnent souvent d'un transfert d'embauche ayant pour effet une augmentation du chômage des plus âgés. Toutefois, les 3 premiers dispositifs mentionnés ne concernent que minoritairement les jeunes de moins de 25 ans :

**Part des moins de 25 ans dans les principaux dispositifs d'emplois aidés du secteur marchand en 1998 en Bretagne et en France**

| | **Part des moins de 25 ans** | |
|---|---|---|
| Dispositif | **Bretagne 1998** | **France 1998** |
| Abattement temps partiel | 32% | 36.4% |
| Exonération premier salarié | 25% | 19.5% |
| Contrat Initiative Emploi | 9.7% | 11.4% |

*(Source : DARES, BRET « synthèses », juin 2000)*

On observe, en premier lieu, que la part de jeunes de moins de 25 ans est la plus importante dans le dispositif d'abattement de charges pour l'embauche à temps partiel et, en second lieu, que seul le dispositif d'exonération de charges pour l'embauche du premier salarié connaît une proportion régionale de jeunes supérieure au taux national en 1998.

[175] Le Monde, 23 septembre 2003, supplément économie pII : La France se situe au 11 ème rang en matière de coût salarial horaire d'un ouvrier de l'industrie après, par ordre décroissant : l'Allemagne, le Japon, la Belgique, le Danemark, la Suède, les Etats-Unis, la Finlande, l'Autriche, les Pays Bas et le Luxembourg.

### 1.3. Une certaine gestion stigmatisante des ressources humaines

Les jeunes apparaissent trop souvent comme *une variable d'ajustement de la conjoncture économique*[176]. Cette pratique constitue une barrière à l'entrée dans la vie active, du moins à une entrée durable dans la vie active. Les jeunes subissent en effet de plein fouet les contraintes de flexibilité qui sont refusées par les autres salariés stabilisés dans l'entreprise, ils sont en quelque sorte, avec la main-d'œuvre d'origine étrangère, les amortisseurs de l'économie. La majorité des jeunes s'adapte, alors que les moins adaptés à l'emploi sont laissés, au dernier rang de la *file d'attente*. La plus grande flexibilité des jeunes compense ainsi la moindre adaptabilité des autres.

Dans certains cas, sous couvert de nécessité économique, les jeunes se heurtent à une véritable discrimination à l'embauche, notamment de certaines catégories d'entre eux, tels les jeunes femmes[177], les jeunes d'origine étrangère[178] et les jeunes personnes handicapées.

Il est d'autres pratiques de recrutement qui sont également stigmatisantes, voire parfois discriminatoires. Point de racisme, ni de sexisme, mais la loi d'airain du diplôme comme barrière à l'entrée pour les jeunes sans qualification ou dont la qualification par formation initiale est insuffisante. Le « tout formation initiale » à la française, c'est pour reprendre la formule de Saint-Exupéry, autant de « *Mozarts assassinés* » qui auront été rejetés pour « défaut de diplôme », alors qu'un recrutement fondé sur les habiletés et les compétences aurait probablement permis de faire éclore des talents qui ne se sont pas révélés au contact de l'institution scolaire ou universitaire. D'où l'importance de favoriser les mesures d'accès direct à l'emploi plutôt que l'assistanat qui stigmatise et piège les jeunes dans une facilité de court terme largement illusoire[179].

Ce manque de reconnaissance de la valeur des jeunes, qui se traduit notamment par des rémunérations souvent faibles, ne peut encourager les jeunes à entrer dans l'entreprise et peut les conduire à baisser les bras ou à quitter la région. En effet, à l'heure de la mondialisation de l'économie, la mobilité apparaît comme une nécessité pour l'emploi des jeunes et comme un luxe au vu de ses coûts induits.

### 1.4. La mobilité : un luxe nécessaire

Christophe, 23 ans, créateur d'entreprise à Vannes : *« J'habite toujours chez mes parents à Saint-Caradec (Côtes d'Armor) ; je fais la navette vers Vannes où est implantée mon entreprise (Morbihan). J'espère m'installer d'ici à quelques mois. »*

Valérie, 22 ans, Aide ménagère à domicile à Moréac (Morbihan) : *« Je ne pourrais pas vivre sans ma voiture ».*

*Christophe, Portraits de jeunes, Annexe*
*Valérie, Portraits de jeunes, Annexe*

Pour trouver du travail, la mobilité est un atout pour les jeunes demandeurs d'emploi. Or, la mobilité coûte cher, même très cher en France. Il faut tout d'abord que le lieu de travail soit accessible par des transports en commun réguliers, adaptés aux ressources ainsi qu'à la flexibilité horaire imposée à de nombreux jeunes dans leurs premiers emplois, ce qui

[176] Le Monde Initiative, novembre 2002, Amandine Sellier, « les jeunes, supplétifs de l'économie moderne », p. 15
[177] La Croix, 1er août 2002, « les jeunes femmes gagnent moins que les jeunes hommes », A-B Hoffner
[178] Le Monde Initiative, novembre 2002, D.Martinez, « Délits de faciès, de nom et d'adresse… », p14
[179] Audition de M.Fanch Crozon, Directeur du Plan Local pour l'Insertion du Pays de Brest, le 24/10/2002

représente une barrière à l'entrée quasi infranchissable pour les jeunes postulant auprès d'entreprises implantées en zone rurale non ou mal desservie.

Avant même l'entrée dans l'emploi, l'activité de recherche d'emploi induit un coût de mobilité important pour aller passer des entretiens trop souvent infructueux et rarement indemnisés. Pour les emplois situés en zone rurale non desservie par les transports en commun, le moyen de locomotion individuelle, automobile ou motocyclette, nécessite l'obtention d'un permis de conduire, de plus en plus difficile et de plus en plus cher, alors que les plus défavorisés n'ont plus la possibilité de le passer pendant leur service national du fait de la disparition de celui-ci. Sans parler de l'acquisition du premier véhicule et des frais de fonctionnement induits par le transport (essence, entretien, assurances…), qui laissent au bord de la route les jeunes les plus fragiles financièrement.

La mobilité est parfois voulue et recherchée par les jeunes qui y voient un moyen d'enrichir leur expérience et leur découverte, et de rencontrer des opportunités nouvelles de relations. Partir, s'ouvrir sur le monde, pour revenir ensuite, peut constituer une étape nécessaire et utile dans la vie de certains jeunes. Mais, dans une région où les jeunes expriment un fort attachement territorial, le coût de la mobilité est aussi psychologique. Il est difficile de quitter une région que l'on aime. Par exemple, « monter à Paris » apparaît alors comme l'ultime recours imposé par une nécessité économique ou une ambition professionnelle non assouvie en Bretagne.

La mobilité, c'est aussi, lorsque le coût du transport devient insupportable financièrement, la nécessité du déménagement. La présence de structures de logement individuelle ou collective à proximité du lieu de travail est alors une chance… trop rare. Ainsi, l'absence d'une offre de logements située à proximité du lieu de travail et adaptée aux ressources et aux modes de vies des jeunes peut compliquer encore l'entrée dans la vie active.

### *1.5. La dévalorisation des métiers liés à « l'intelligence du geste »*

La mobilité nécessaire pour trouver un emploi naît d'abord dans les esprits. Et les rigidités françaises en termes de modèles de réussites sont ici à souligner[180]. Ainsi, les métiers manuels sont parfois dévalorisés par l'enseignement général et vécus comme une orientation par l'échec ou par défaut alors que les besoins en recrutement sont insatisfaits en Bretagne. La baisse des effectifs d'élèves en lycées professionnels en Bretagne est, à cet égard, particulièrement inquiétante : - 1 069 élèves en 2002 et – 1 349 élèves en 2003. La course aux diplômes engendre une pression sociale qui brise en plein essor les talents multiples de certains jeunes. Certains n'y résistent pas et, faute de pouvoir entrer dignement dans la vie active, sont amenés à quitter la vie économique, sociale ou la vie elle-même[181].

Malgré les difficultés auxquelles doivent faire face les jeunes pour entrer dans la vie active, c'est un nouveau parcours difficile qui attend nombre d'entre eux, celui de la précarité dans l'emploi.

[180] Pascal Pellan : « Réussir l'École de tous les talents », Éditions du Cloître, 2000
[181] Voir Ch. 1 : « Leurs études », « gérer l'échec comme on gère la réussite ».

## 2. LA PRECARITE DANS L'EMPLOI S'ACCROIT

Les jeunes semblent continuellement en passage, en « entre-deux » de vie. L'entrée sur le marché du travail n'est plus une propédeutique, un rite initiatique qui, une fois vaincu, déboucherait sur la stabilité de l'emploi. Pour beaucoup, la précarité de l'emploi devient la règle et la stabilité l'exception, que cette situation soit subie (2.1.) ou parfois choisie (2.2.).

### *2.1. Une précarité de l'emploi croissante subie par les jeunes…*

L'essor de la flexibilité dans un monde où s'effacent repères traditionnels et frontières, où l'instantanéité et la culture du réseau font que les jeunes sont dans un flux de changement et de « possibles » permanent ouvre de nouveaux horizons et sans doute aussi de nouvelles libertés dont la rançon est souvent la précarité subie par les jeunes.

Ultra-flexibles dans une société française que d'aucuns qualifient de « bloquée », les jeunes aspirent au Contrat à Durée Indéterminée, alors qu'on leur propose, de plus en plus, des formes diverses de « contrats indéterminés à durée déterminée ». Les jeunes apparaissent alors comme les « supplétifs de l'économie moderne »[182], « armée de réserve »[183] de la flexibilité de l'économie.

La représentation graphique suivante permet de mesurer cette précarisation générale des conditions d'emploi des jeunes.

**Évolution régionale de la répartition des 16-25 ans ayant un emploi selon la condition de l'emploi entre 1990 et 1999**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

#### *2.1.1. La forte augmentation des CDD*

En Bretagne, alors que la proportion de jeunes de 16 à 25 ans en CDD[184] était de 14.5% en 1990, elle passe à 24% en 1999[185].

[182] Le Monde Initiative, novembre 2002
[183] José Rose, « Les jeunes face à l'emploi », Éditions Desclée de Brouwer, 1998
[184] Contrats à durée déterminée

**Proportion de jeunes ayant un emploi en CDD en 1990 et 1999 en Bretagne**

*(Source : INSEE, RP, exploitation CESR)*

Cette précarisation de l'emploi connaît des évolutions contrastées au niveau des 21 pays bretons[186].

**Évolution à la baisse du nombre de jeunes en CDI parmi les jeunes de 16-25 ans en emploi entre 1990 et 1999 par pays en Bretagne**

*(Source : INSEE, RP, exploitation CESR)*

[185] Source INSEE, RP

[186] Pour le Pays de Rennes, voir la note n°3 du CODESPAR, AUDIAR, « l'emploi des jeunes-Recensement 1999 », septembre 2002 qui montre que « la place des jeunes dans l'emploi a fortement diminué entre 1990 et 1999 sous l'effet du développement des poursuites d'études. Malgré un niveau de formation plus élevé que les actifs plus âgés***, les jeunes sont nettement plus touchés par la précarité des emplois***. Leur structure des emplois est également spécifique avec un poids plus important des emplois non qualifiés et une faible présence dans les métiers de bureau et les métiers d'éducation-santé-loisirs ».

Comme le souligne Amandine Sellier[187], « CDD, intérim, temps partiel sont en effet devenus la principale porte d'entrée sur le marché du travail. Mais, au-delà du premier recrutement, de la première expérience professionnelle, il est devenu difficile aux jeunes de s'arracher des contrats de travail « atypiques » que leurs proposent les entreprises ». C'est ce que montre l'enquête du CEREQ « Génération 98 » : « A l'exception des sortants de troisième cycle, les jeunes de la génération 98 ont globalement, trois ans après leur sortie de formation initiale, des conditions d'emploi plus précaires» que les jeunes sortis de l'école en 1992. La succession d'emplois instables, à faible rémunération, et qui n'offrent pas ou peu de perspectives d'évolution ou de promotion, se prolonge. C'est le piège du déclassement à l'embauche.

### *2.1.2. Des allers-retours entre emploi et chômage*

Les corollaires de la précarité dans l'emploi des jeunes sont un taux de chômage élevé et des allers–retours permanents entre activité et chômage, signes de parcours désormais caractérisés par les ruptures et les entre-deux sur la voie étroite qui mène à l'autonomisation. Le chômage des jeunes bretons[188], plus diplômés qu'en moyenne nationale, en est une expression. En effet, l'instabilité dans l'emploi caractérise la tranche d'âge des 16-25 ans, ce n'est que vers 27-28 ans que la stabilité dans l'emploi se généralise. Les alternances de période d'emploi et de chômage sont monnaie courante et la durée d'inscription au chômage est plus courte que pour les autres actifs (la moitié des jeunes chômeurs est au chômage depuis moins de trois mois seulement).

En résumé, avant 25 ans, on est plus souvent au chômage, mais moins longtemps, avec des indemnités journalières plus hypothétiques, compte tenu de la brièveté de certains contrats. Le chômage de longue durée des jeunes, bien que nécessitant un traitement spécifique et attentif, est en effet largement minoritaire (13.5% de le la population des 16-25 ans chômeurs)[189] et il touche en premier lieu les niveaux 5 et 6, bien qu'une augmentation significative soit perceptible chez les jeunes au chômage de niveau égal ou supérieur au niveau 4[190]. Toutefois, le taux de chômage baisse globalement, en Bretagne, comme dans le reste de la France, avec l'élévation de la qualification : le diplôme reste généralement un rempart contre le chômage.

[187] Le Monde Initiative, novembre 2002, Amandine Sellier, « Les jeunes, supplétifs de l'économie moderne », p. 15

[188] voir I ère partie de l'étude, « Un certain paradoxe du chômage des jeunes en Bretagne »

[189] Source OREF, exploitation CESR

[190] Niveaux 5 et 6 (égal ou infra CAP/BEP), niveau 4 ( baccalauréat)

**Évolution régionale de la part du chômage de longue durée parmi les chômeurs de 16-25 ans entre 1995 et 2000**

*(Source : OREF Bretagne, exploitation CESR)*

La forte baisse du poids des jeunes chômeurs de longue durée de niveau inférieur au CAP-BEP est à relier à la diminution du nombre de jeunes faiblement qualifiés de 1990 à 1995.

### *2.1.3. Les jeunes filles sont les plus touchées par la précarité*

En 1999, le taux de chômage des filles de 16-25 ans (27%) est pratiquement le double de celui des garçons (17%). Toutefois, et notamment depuis 2002, on observe que les garçons sont de plus en plus victimes du chômage[191].

**Évolution régionale du taux de chômage des 16/25 ans entre 1990 et 1999 selon le sexe**

| | | Ensemble | Hommes | Femmes |
|---|---|---|---|---|
| **1990** | **Nombre de chômeurs** | 35 092 | 13 692 | 21 400 |
| | **Taux de chômage** | 19,5% | 13,5% | 27% |
| **1999** | **Nombre de chômeurs** | 28 961 | 13 242 | 15 719 |
| | **Taux de chômage** | 22% | 17% | 27% |

*(Source : INSEE exploitation C.E.S.R)*

Contrairement à une idée reçue, les jeunes de 16-25 ans en Bretagne ayant un emploi travaillent majoritairement à temps complet (66.5%). Le reste se répartissant entre « intermittents » (17%) et temps partiel (16.5%). Il faut relever les inégalités selon le sexe, puisque la proportion de femmes à temps partiel est de 24.5%, alors que celle des hommes n'est que de 10.5%.

La précarité dans l'emploi de nombreux jeunes engendre une précarité financière déstabilisatrice à l'entrée dans la vie active, notamment pour les jeunes femmes qui

[191] Note d'information de l'Éducation Nationale n°03.05, janvier 2003, « coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 ».

connaissent des salaires presque toujours inférieurs à ceux des hommes. Par exemple, en 2000, pour les cadres et professions intellectuelles supérieures de16-25 ans à temps complet, le salaire horaire moyen des hommes est de 9.82 €, alors que celui des femmes n'est que de 8.84 €[192].

Or, cette précarité qui fait de l'entrée dans la vie active, pour certains d'entre eux, une trajectoire brisée ne se passe pas à un âge anodin. C'est pourquoi, certains, tel Francis VERGNE[193], Conseiller d'Orientation Psychologue, s'interroge sur les conséquences psychologiques de cette discontinuité : *« C'est un temps de la vie au cours duquel se construisent les identités sociales et professionnelles. Comment, dans cette espèce de chaos, un jeune va-t-il malgré tout se construire une identité sociale et professionnelle ? ».*

La précarité de l'emploi et du salaire est largement subie par certains jeunes, toutefois il arrive qu'elle soit, parfois, choisie en tant que mode de vie par la génération du zapping.

### *2.2. Mais aussi une précarité de l'emploi parfois choisie par le jeune*

Parler de précarité choisie semble relever de la provocation, voire de l'indécence, compte tenu des contraintes de mobilité et flexibilité subie par les jeunes de 16 à 25 ans dans leur entrée dans la vie active. Et pourtant, « les entre-deux » sont parfois du goût de la génération qui surfe sur Internet comme elle zappe d'une chaîne à l'autre en regardant la télévision. Le passage d'un emploi à un autre se fond alors dans une culture singulière de certains jeunes qui choisissent le changement comme mode de vie.

Avant de chercher des explications à la précarité choisie, il faut s'interroger sur le rapport au travail des jeunes générations (2.2.1.), alors que se développe le *nomadisme professionnel* (2.2.2.).

#### *2.2.1. Un rapport au travail plus détaché*

Il semble que ce qui caractérise le rapport au travail des jeunes est un plus grand détachement. Toutefois, ici, force est de constater que les interprétations divergent et sont parfois contradictoires selon la source d'étude. Certains auteurs mettent l'accent sur la distance des jeunes par rapport au travail (2.2.1.1.), alors que d'autres observent que la valeur travail reste centrale (2.2.1.2.). Entre ces deux visions, on trouve des analyses plus nuancées (2.2.1.3.).

##### 2.2.1.1. Le travail désacralisé

Pour le CEREQ, le Directeur des Ressources Humaines de COOPAGRI Bretagne et Hervé Sérieyx, et d'après les 22 portraits de jeunes réalisés pour notre étude, il ressort une philosophie du travail marquée par la distance et le détachement, par une recherche d'un équilibre, d'une harmonie entre vie professionnelle et vie privée.

Pour le sociologue Henri Eckert du Centre d'Éudes et de Recherches sur les Qualifications[194], *« les jeunes ont plus d'exigences sur la limite entre sphère privée et sphère professionnelle. Sur le lieu de travail, ils sont prêts à se démener, mais beaucoup sont plus réticents que les anciens à accepter que l'entreprise empiète sur leur temps libre ».*

[192] Source INSEE, exploitation CESR
[193] « Crise de l'entrée dans la vie active », Francis VERGNE, dans l'ouvrage coordonné par JL LE GUELLEC « Bretagne, une région qui réussit ? », Editions Syllepse, 2002, p68
[194] Le Monde Initiative, novembre 2002, p13 « s'adapter à une jeunesse déroutante ». Marion Esquerré

En ce sens, J.B. Floc'h, Directeur des Ressources Humaines de Coopagri Bretagne[195], constate également une réduction de l'engagement des jeunes à une logique plutôt contractuelle : on s'engage plus sur un contrat que pour une entreprise. Les jeunes sont, en général, plus demandeurs de transparence dans leur rapport à l'entreprise que leurs aînés.

Hervé Sérieyx, dans son récent ouvrage intitulé « Les jeunes et l'entreprise : des noces ambiguës »[196], constate un nouvel état d'esprit chez les jeunes qui dédramatise le rapport au travail : « *En intégrant l'entreprise, le jeune fait passer des messages très clairs. La vie professionnelle ne sera pas le cœur de son existence, mais si le boulot est passionnant, s'il y trouve du « fun » et du sens, il est prêt à bosser, même infiniment plus que son patron. Autre conviction : pour lui, seul le présent compte. Il se focalise sur sa mission immédiate et ne se projette pas dans l'avenir ou dans une évolution de poste lointaine. Il est, par ailleurs, de moins en moins rationnel et de plus en plus sensible. Il travaille pour une entreprise « parce qu'il la sent ». Mais il peut aussi la quitter sur un coup de tête, à cause d'une personne avec laquelle ça s'est mal passé »*[197]. Le jeune est plus dilettante dans son engagement, ce qui ne l'empêche pas d'être un vrai professionnel lorsqu'il y trouve du sens et de la reconnaissance.

Que disent les 22 jeunes interviewés dans les portraits réalisés par le journaliste Tugdual Ruellan ? Interrogés sur leurs rêves liés au travail, ils recherchent l'assurance de l'emploi, une bonne rémunération, un revenu régulier, l'épanouissement, la réussite et l'évolution au sein de l'entreprise, la réalisation de « projet fou » comme de concevoir un véhicule de course ou de créer une entreprise humanitaire pour aider le continent africain à se développer. Julien, lui, rêve d'exercer son métier de pêcheur toute sa vie. Toutefois, sauf exception, ils ne font pas de la valeur travail leur raison de vivre. Ainsi, interrogés sur les valeurs de leur projet de vie, ils avancent en premier lieu la famille, le respect de l'autre, les copains. La recherche d'une harmonie entre vie professionnelle et vie privée semble être leur point commun.

#### 2.2.1.2. Le travail reste pourtant une valeur centrale

En revanche, et sans que cela soit nécessairement contradictoire, d'autres chercheurs tels que le sociologue Christophe Moreau, constatent, d'après leurs travaux[198] qu'en dépit d'une *certaine « vision de la société comme évoluant vers le temps libre et la fin du travail, nous nous apercevons que le travail reste une valeur centrale pour devenir adulte, faire un projet de vie et s'installer sur un territoire »*[199].

#### 2.2.1.3. La diversité des rapports au travail des jeunes

L'Observatoire Emploi Formation du Bassin d'Emploi de Rennes présente une vision plus nuancée du problème[200]. Dans les secteurs de la métallurgie, du bâtiment et de la nouvelle économie, il observe en premier lieu une différence de perception entre ceux qui sont à l'intérieur de l'entreprise (intégrés et qui ne perçoivent pas de décalage particulier) et ceux

[195] Audition du 24/10/2002
[196] Editions Eyrolles, 2002
[197] « La culture de réseau de cette génération est formidable », interview d'H. Sérieyx, l'Expansion, jeunes diplômés, mai 2002, supplément au numéro 663, p10
[198] LARES, Christophe Moreau, « Les jeunes de 18-25 ans dans la Métropole Rennaise et dans le Méné », 2002
[199] « Le travail reste une valeur centrale », Christophe Moreau, dans « Bretagne, une région qui réussit ? », Éditions Syllepse, 2002
[200] « Jeunes et entreprises : attentes réciproques dans le bassin de Rennes (Métallurgie, bâtiment, nouvelle économie) », CODESPAR, AFPA, mai 2003

pour lesquels il y a rupture. Quatre points de convergence sur les regards et les attentes des jeunes vis-à-vis de l'entreprise sont néanmoins repérés :

- *un sentiment de faible accompagnement* dans le processus d'orientation professionnelle avec « un souci de vérité » sur le monde du travail auxquels beaucoup s'estiment insuffisamment préparés par l'école ;

- *un passage difficile entre l'école et l'entreprise* qui peut engendrer des chocs psychologiques et bien des désillusions ;

- *un regard mitigé et réaliste des jeunes sur l'entreprise*. Ce regard est mitigé et dépend de leurs expériences individuelles et du respect qu'on leur a témoigné ou non dans l'entreprise. Il est toutefois réaliste, en ce sens qu'ils ont intégré fortement les incertitudes liées à l'économie et les contraintes du marché et de la concurrence ;

- *un arbitrage entre de multiples critères* pour rester ou non dans une entreprise, dont trois sont primordiales aux yeux des jeunes : la rémunération, le respect de la personne ainsi que le repérage et la reconnaissance par l'entreprise des acquis et des attentes.

## Rester ou non dans l'entreprise ?
## Des arbitrages entre plusieurs exigences

*(Source : AFPA Conseil, CODESPAR, « Jeunes et entreprises : attentes réciproques ; bassin de Rennes, métallurgie, bâtiment, nouvelle économie », mai 2003)*

Après avoir constaté les points de convergence, le Conseil de Développement du Pays de Rennes (CODESPAR) met l'accent sur la diversité des rapports des jeunes à l'entreprise. Il distingue 4 types identitaires de jeunesse en fonction de l'articulation entre les différentes temporalités « présent », « passé » et « futur » des jeunes :

- *Les jeunes qui sont « intégrés »* : après un parcours relativement linéaire depuis l'école, ils ont un regard positif sur l'entreprise et le travail. Ils restent toutefois sensibles à l'articulation vie personnelle/vie professionnelle.

- *Les jeunes « empêchés »* : ces jeunes ont un profil similaire aux jeunes « intégrés », mais ils n'ont pas eu d'opportunités d'emploi pérenne.

- *Les stratèges* ou « les jeunes qui ont repris la main » : d'un bon niveau scolaire et de formation plutôt généraliste, ils s'adaptent rapidement aux situations de travail et utilisent l'intérim pour se construire une expérience. Leur rapport au travail est positif, optimiste en terme d'évolution.

- *Les jeunes qui « cherchent encore leur place »* : minés par un sentiment d'échec scolaire, ils n'ont pas bien vécu leur passage de l'école à l'entreprise et vivent leurs emplois comme ingrats, dégradants ou routiniers. Ils sont dans un rapport ambivalent d'engagement et de désengagement par rapport au travail. L'avenir est incertain et pessimiste.

L'importance de ce rapport au temps des jeunes est également mis en exergue par Francis Vergne qui parle de crise de l'entrée des jeunes dans la vie active dans son dernier ouvrage. Il met en effet l'accent sur les « schèmes d'anticipation »[201]des jeunes : *« Il me semble que les jeunes qui essaient de se projeter dans l'avenir avec la part de rêves, d'utopie et également de réalisme, se construisent des schèmes, et que la façon dont ils sont construits et utilisés socialement a une importance sur la façon dont on s'insère dans la vie active : ils seront plus ou moins opérants et plus ou moins efficaces et, par là, produiront de la différence individuelle et sociale »*[202]. Il entrevoit ensuite quatre champs pour agir sur ces schèmes d'anticipation : le rapport à soi, le rapport aux autres, le rapport au temps et enfin le rapport à l'institution[203].

De ces différentes analyses du rapport au travail des jeunes générations, il ressort *que le travail reste structurant pour l'insertion et l'autonomisation des jeunes dans la société*. Toutefois, et c'est sans doute la rançon de la flexibilité et de la mobilité caractérisant l'économie contemporaine, *les jeunes abordent le monde professionnel avec un plus grand détachement*, ce qui ne veut pas dire avec moins de sérieux ou de professionnalisme. L'individu, pour élaborer ses identités personnelle ou sociale, *recherche d'autres points d'appui que celui du travail pour se construire*. Comment ne pas le comprendre dans un pays où, malgré la succession des emplois aidés, le taux de chômage des moins de 25 ans reste structurellement deux fois plus élevé en moyenne que celui des adultes ?

Certains font contre mauvaise fortune bon cœur. Avec réalisme, ils épousent leur temps et, plutôt que de subir la précarité comme une contrainte, ils essaient d'en faire une alliée et d'en tirer profit pour être en harmonie avec leurs modes de vie.

[201] « De l'école à l'emploi, attentes et représentations », Éditions Syllepse, Nouveaux Regards, 2001
[202] « La Bretagne, une région qui réussit ? » ouvrage coordonné par JL Leguellec, Éditions Syllepse 2002, p 69
[203] Idem p 71.

### *2.2.2. Surfer sur la vague de la précarité : le nomadisme professionnel*

A quoi bon s'évertuer à rechercher les standards du travail d'autrefois ? Le monde a changé. Les jeunes ne sont pas « des vieux en plus jeune ». Ils sont les nouveaux habitants d'un monde nouveau où il fait bon « faire de nécessité vertu » pour éviter les déboires, les illusions et désillusions d'un monde du travail qui ne sécurise pas. Alors, pourquoi ne pas surfer sur la vague de la précarité ? Certains jeunes en ont pris leur parti, la précarité peut se révéler intéressante et même être choisie.

Flexibilité et mobilité peuvent aussi être synonymes de liberté. Ainsi le choix de l'intérim ne naît pas toujours de la contrainte, mais d'une volonté de multiplier les expériences et de se réserver une liberté qui ne s'inscrit pas dans la stabilité mais dans le changement permanent. Trois motivations principales peuvent être mises en avant pour expliquer le choix de l'intérim[204] :

- le nomadisme professionnel permet d'aller d'une entreprise à une autre pour trouver de meilleures conditions de travail, une meilleure rémunération et au final, qui sait, un « bon vieux CDI » ;

- le désir de se libérer des contraintes et du rythme du travail traditionnel pour pouvoir « partir du jour au lendemain » ;

- la volonté de multiplier de nouvelles expériences qui ont fait défaut dans un cursus scolaire ressenti comme trop théorique et coupé des réalités du terrain et du monde économique. Ainsi l'intérim permet de se tisser un réseau relationnel utile pour l'avenir professionnel et d'acquérir de nouvelles compétences. En ce sens, il peut être une forme éclatée de formation continue ou un mode pragmatique d'orientation professionnelle permettant d'affermir ses choix avant de s'engager plus définitivement.

**Part des jeunes de 16-25 ans en intérim en Bretagne en 1990 et 1999 parmi les jeunes ayant un emploi**

*(Source : INSEE, RP, exploitation CESR)*

[204] Le Monde Initiative, novembre 2002, p 15 « La précarité est intéressante », Amandine Sellier

Le succès de l'intérim auprès des jeunes ne s'explique donc pas uniquement par les contraintes de flexibilité qui leurs sont imposées. Le temps libre est pour ces jeunes une valeur centrale. A l'âge des possibles, certains d'entre eux surfent sur la vague de la précarité comme ils surfent sur le Net, à travers l'écume des contrats temporaires. Ils n'arrivent pas au port, ils préfèrent la glisse.

La précarité dans l'emploi est néanmoins beaucoup plus vécue sur le mode de l'anxiété que sur celui du « fun ».

## 3. LES CONTRATS AIDES POUR LES JEUNES : UN SYSTEME COMPLEXE ET INSTABLE

Puisque le marché du travail présente des obstacles pour l'entrée des jeunes dans la vie active, les contrats aidés, visant à les surmonter, se sont succédés, avec plus ou moins de succès. Réduction du coût du travail des jeunes pour les entreprises par des baisses de charges incitatives ou mobilisation du secteur public ou parapublic pour les emplois de jeunes, les leviers utilisés ont créé des respirations de paix sociale et permis d'assurer des transitions économiques difficiles, mais ils se révèlent, au fil du temps, impuissants à enrayer durablement le chômage des jeunes en France, qu'il faut bien qualifier de structurel.

Pourtant, il paraît nécessaire de continuer à chercher des solutions, car il faut préserver l'espérance des jeunes qui est aussi celle du corps social tout entier : *« C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le reste du monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents.* » a écrit Georges BERNANOS[205]. Ainsi, il faut continuer à croire en la jeunesse, surtout quand la jeunesse ne croit plus en elle. Les doutes collectifs sur l'emploi des jeunes ont engendré un système instable d'emplois sous contrat aidé dont on peut se demander si la complexité ne serait pas devenue, par elle-même, un des freins à l'insertion des jeunes dans la vie active.

Par emplois aidés, nous entendons tous les types d'accompagnements, de contrats ou stages dont peut bénéficier le public jeune, exclusivement ou non, avec formation obligatoire ou non, incités financièrement et/ou réglementairement par la collectivité publique, pour favoriser son insertion professionnelle, temporaire ou durable, au vu des carences et rigidités du marché du travail.

Les parcours d'insertion, nous l'avons déjà souligné, ne sont plus linéaires : ils sont faits d'allers-retours, de passerelles, d'attentes entre les différents dispositifs avec, en ligne de mire, l'objectif et l'espoir d'un emploi enfin durable.

Le schéma ci-dessous, qui distingue accès autonome à l'emploi et accès médiatisé à l'emploi, souligne la complexité du système pour les jeunes, pour les parents comme pour les entreprises.

[205] Les Grands Cimetières sous la lune (1938)

**Les principales voies d'insertion professionnelle des jeunes**[206]

T.R.A.C.E : Trajet d'Accès à l'Emploi
F.P.C : Formation Professionnelle Continue
F.I : Formation Initiale
C.I.E : Contrat Initiative Emploi
C.E.S : Contrat Emploi Solidarité
C.E.C : Contrat Emploi Consolidé
C.I.V.I.S : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

[206] *D'après A.S.H n°2303 du 21 mars 2003, supplément « l'insertion professionnelle des jeunes »*

L'accompagnement des jeunes et l'insertion par l'alternance avec formation obligatoire seront traités plus loin (2). Il est ici question des « contrats aidés », au sens strict du terme, c'est-à-dire des dispositifs publics d'aide à l'insertion des jeunes ne requérant pas de formation obligatoire par alternance. Leur objectif premier est l'insertion dans et par l'emploi et non la formation du jeune. Ces dispositifs dits « contrats aidés » relèvent du secteur marchand (3.1.) ou non marchand (3.2.).

## *3.1. Les contrats aidés du secteur marchand*

Parmi les contrats aidés du secteur marchand, il est possible de distinguer entre les contrats dont peuvent bénéficier les jeunes, mais dont ils n'ont pas l'exclusivité, et ceux qui leur sont spécifiquement réservés.

### *3.1.1. Des contrats et dispositifs non réservés aux jeunes*

Le public jeune ne constitue ici qu'une minorité dans l'effectif des demandeurs d'emploi bénéficiaires des trois dispositifs suivants : Contrat Initiative Emploi, Abattement de charges patronales pour l'emploi à temps partiel et exonération de charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié.

#### 3.1.1.1. Le Contrat Initiative Emploi (C.I.E)

Créé par la loi n°95-881 du 4 août 1995, le C.I.E s'intègre à l'ensemble des outils destinés à favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi les plus fragiles. A l'époque, il s'agissait principalement de lutter contre le chômage de longue durée. Depuis, le dispositif a été ouvert aux jeunes les moins qualifiés et la loi de finances 2002 l'a recentré sur les publics les plus démunis face à l'emploi, alors que les jeunes ne sont plus spécifiquement visés : « les contrats initiative emploi sont destinés à faciliter l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui, du fait de leur âge, de leur handicap, de leur situation sociale ou familiale, rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi »[207]. Les jeunes doivent entrer dans l'une des catégories suivantes[208] :
- être inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins 24 mois durant les 36 derniers mois,
- résider dans une zone urbaine sensible et être inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois,
- bénéficier du Revenu Minimum d'Insertion (RMI),
- bénéficier de l'Allocation de Parent Isolé (API),
- être un travailleur handicapé ou l'un des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L 323-1 du code du travail,
- faire ou avoir fait l'objet d'une peine privative de liberté et rencontrer des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les conditions d'éligibilité au C.I.E. sont vérifiées par l'ANPE qui statue également sur les dérogations dont peuvent bénéficier les jeunes qui n'entrent pas dans les catégories mentionnées ci-dessus. Ce régime dérogatoire est précisé par l'article L 322-4-2, alinéa 2 du Code du Travail et par l'article 1er du Décret du 25 mars 2002 « afin de prévenir les effets de seuil et d'éviction liés à la définition stricte de catégories administratives éligibles et d'insérer

[207] Art. L 322-4-2, alinéas 1 et 6 du Code du Travail.
[208] Décret n°2002-400 du 25 mars 2002

durablement des personnes pour lesquelles on détecte un risque d'exclusion ». L'accès dérogatoire s'inscrit dans la logique d'individualisation mise en œuvre dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à l'emploi tels que le PAP-ND[209] ou TRACE[210].

En Bretagne, pour l'année 2000, la part des moins de 25 ans dans l'ensemble des bénéficiaires de C.I.E ne représente que 9.7%, soit 555 jeunes. Cette part est légèrement inférieure à la moyenne nationale, qui est de 11.4%[211]. Les emplois sont principalement concentrés dans le secteur tertiaire et conclus en CDI, tout comme ceux bénéficiant de l'exonération de charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié.

#### 3.1.1.2. Embauche d'un premier salarié

La loi du 13 janvier 1989 prévoit l'exonération totale de cotisations sociales patronales pendant les 24 premiers mois suivant l'embauche d'un premier salarié. Elle a été instituée pour les emplois sous contrat à durée indéterminée, puis élargie aux contrats à durée déterminée d'au moins 12 mois depuis le 1er janvier 1994.

En 1998, en Bretagne, la part représentée par les jeunes de moins de 25 ans dans l'ensemble des demandeurs d'emploi recrutés sous le régime de ce dispositif était de 25%, soit 778 jeunes, proportion qui est plus élevée que la moyenne nationale de 19.5%. La quasi-totalité des embauches se fait sous CDI et très majoritairement dans le secteur tertiaire (commerce et services : 68.3%). A noter que les femmes ne représentent que 33% de l'ensemble des bénéficiaires en Bretagne, proportion similaire à la moyenne nationale de 32.7%[212].

L'abattement de charges patronales pour l'emploi à temps partiel est une autre mesure incitative pour l'emploi des jeunes par le secteur marchand.

#### 3.1.1.3. Emploi à temps partiel

L'abattement sur le montant des cotisations sociales patronales pour l'emploi d'un salarié travaillant à temps partiel a été mis en place le 1er septembre 1992. Les jeunes étant les « champions » de la flexibilité, subie ou choisie, ils sont particulièrement concernés par cette mesure. Rappelons que la frontière entre étude et vie active devient de plus en plus floue et que les jeunes étudiants sont de plus en plus nombreux à exercer une activité rémunérée, la plupart du temps à temps partiel, du type « emplois-Mac Do ». Ce que traduit la part des moins de 25 ans dans l'ensemble des « bénéficiaires » : elle est de 32% en Bretagne, soit légèrement inférieure à ce qu'elle représente au niveau national (36,4%).

Plus encore que les deux dispositifs précédemment analysés, les emplois créés sont du ressort du secteur tertiaire (82% dans le commerce et les services)[213].

La répartition territoriale de l'emploi à temps partiel des jeunes de 16-25 ans est toutefois contrastée selon les pays, comme le montre la carte ci-dessous :

[209] Programme d'Action Personnalisée « Nouveau Départ »
[210] Trajet d'Accès à l'Emploi
[211] Source : DRTEFP, BRET Synthèses, juin 2000, DARES, ANPE
[212] Idem
[213] DRTEFP, BRET Synthèses, juin 2000

**Répartition en temps complet, temps partiel ou intermittents des jeunes de 16-25 ans en emploi en 2000**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

On note un temps partiel particulièrement fort dans les territoires urbanisés à forte proportion d'étudiants : Pays de Rennes, Pays de Vannes et Pays de Brest. A l'inverse, il est particulièrement faible dans les zones plus rurales qui présentent en revanche une forte intermittence.

Les trois dispositifs du secteur marchand précédemment étudiés ne concernent pas spécifiquement les jeunes, il en va autrement du nouveau « contrat jeune en entreprise » ou « contrat Fillon ».

### *3.1.2. Un contrat aidé réservé aux jeunes :* le « Contrat Jeune en Entreprise »

Les « emplois-jeunes » ont concerné le secteur non marchand (public et parapublic)[214]. Afin d'inciter les entreprises à recruter des jeunes, le législateur, par la Loi n°2002-1095 du 29 août 2002, a créé un nouveau dispositif dit « contrat jeune en entreprise ». Il s'agit ici de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 22 ans révolus ayant un faible niveau de formation (inférieur au baccalauréat), afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle. Selon le Ministre des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, trois raisons ont présidé à la création de ce contrat[215] :

[214] Voir plus loin
[215] ASH-Mars 2003, ch3, p80

- La progression importante du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, avec un taux de chômage qui atteint 33% pour les non-qualifiés et 17% pour les jeunes de niveau CAP-BEP. L'insertion de ces jeunes est, de surcroît, « [216]souvent caractérisée par des trajectoires précaires, discontinues, comportant souvent des périodes de dénuement, parfois préludes d'une exclusion et d'une marginalisation sociale ».

- Les dispositifs existants et en particulier la formation en alternance, bien qu'ayant leur mérite, laissent à l'écart les jeunes en situation d'échec scolaire.

- Le coût du travail non qualifié demeure encore trop élevé pour opérer une véritable incitation des entreprises à l'embauche de ces jeunes et ce, en dépit des allégements de charges déjà mis en œuvre.

Afin de relancer « l'ascenseur social », *le contrat jeune en entreprise* est entré en vigueur de façon rétroactive le 1er juillet 2002 en prévoyant une aide aux entreprises qui embauchent ces jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés aux plus grandes difficultés pour trouver un emploi et dont le niveau de formation est le plus faible :
- jeunes sans qualification ni diplôme,
- jeunes ayant suivi un cycle court et qui ont obtenu, au plus, un CAP ou un BEP,
- jeunes ayant atteint le niveau baccalauréat sans toutefois avoir obtenu le diplôme.

Dans ce dispositif, le contrat de travail est obligatoirement un Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Il peut être conclu à temps plein ou à temps partiel, la durée hebdomadaire du travail ne devant toutefois pas être inférieure à 17h30. La rémunération doit au moins correspondre au S.M.I.C.[217] ou au minimum conventionnel applicable au contrat de travail. Aucune obligation de formation n'est prévue.

L'employeur bénéficie d'une compensation de charges sociales patronales sous la forme d'un remboursement forfaitaire par l'Etat. Elle n'est due que pour 3 années au maximum, à compter de la date d'embauche. De surcroît, son montant subit un abattement de 50% lors de la troisième année du contrat[218]. Dans l'appréciation de ce dispositif, certains craignent que le contrat jeune en entreprise ne vienne « percuter » de plein fouet les contrats d'insertion en alternance beaucoup moins rémunérateurs pour les jeunes[219]. En juin 2003, le nombre d'entrées cumulé dans le dispositif « contrat jeune en entreprise » était en Bretagne de 4 107 jeunes, avec un démarrage plus difficile dans le département des Côtes-d'Armor, comme le montre le schéma ci-après :

[216] Journal Officiel de l'Assemblée Nationale (CR) n° 31 du 31/07/2002, p 2315
[217] SMIC horaire brut au 1/07/2003 = 7.19 €
[218] Montant du soutien de l'État fixé à 225 € par mois lorsque la rémunération perçue est égale au SMIC.
[219] Intervention de Françoise Renard et Christine Jamet, ANPE, transcrite dans l'ouvrage « Bretagne, une région qui réussit ? », Jean-Luc Le Guellec, Colloque FSU novembre 2002, Cesson Sévigné.

**4 107 entrées en « contrat jeunes en entreprise » en Bretagne en juin 2003**

*(Source : DRTEFP, BRET mensuel juin 2003)*

L'ensemble de ces dispositifs du secteur marchand produit assurément des effets d'aubaine, c'est d'ailleurs le but incitatif recherché, mais ne permet pas réellement de créer des emplois, qui auraient probablement été créés par l'entreprise privée de toute façon. En revanche, ils sont particulièrement efficaces pour orienter le choix des candidats par l'employeur qui, s'il veut bénéficier des avantages sociaux ou fiscaux, est contraint de recruter les jeunes parmi le public bénéficiaire du dispositif.

Ces dispositifs, même s'ils sont sélectifs, profiteront toujours aux jeunes les plus employables, c'est-à-dire les mieux préparés psychologiquement et professionnellement à se présenter sur le marché du travail concurrentiel.

Toutefois, compte tenu des difficultés que présente le marché du travail et de l'éloignement de l'emploi d'un certain nombre de jeunes, des dispositifs d'insertion ont été mis en place dans le secteur non marchand.

### *3.2. Les contrats aidés du secteur non marchand*

Face aux rigidités et limites du marché privé de l'emploi pour l'insertion professionnelle de certains jeunes, l'État a mobilisé avec plus ou moins de succès le secteur non-marchand, c'est-à-dire public ou para-public, à travers différents types de contrats aidés. Comme nous le verrons, le secteur privé n'a pas le monopole des effets d'aubaine. Alors que le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) veut pallier la disparition programmée des « emplois-jeunes », les Contrats Emplois Solidarité (CES) et Contrats Emplois Consolidés (CEC), successeurs des Travaux d'Utilité Collective (TUC), sont réorientés vers leur vocation originelle : assurer par l'emploi, l'insertion des jeunes et moins jeunes les plus éloignés de l'emploi.

### *3.2.1. C.E.S. et C.E.C.*

C.E.S. et C.E.C. sont en théorie destinés aux publics en difficulté face à l'emploi.

#### 3.2.1.1. Le Contrat Emploi Solidarité (C.E.S.)

Le C.E.S connaît une assez belle longévité parmi les contrats aidés. Créé par la loi du 19 décembre 1989 sur la lancée du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et dans l'optique de mettre en œuvre le volet insertion de celui-ci, le CES demeure « un instrument déterminant du développement des politiques d'insertion »[220].

a) La nature du dispositif

Remanié à plusieurs reprises, et en dernier lieu par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998[221], il a pour objectif de faciliter l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Contrat de droit privé à durée déterminée[222] à temps partiel, le CES est ouvert aux employeurs du secteur non marchand (principalement des associations et collectivités locales) qui ont conclu une convention avec l'Etat. L'emploi doit répondre à des besoins collectifs non satisfaits. Le poste de travail doit avoir un contenu permettant au salarié d'acquérir une expérience professionnelle réelle qu'il pourra faire valoir dans sa recherche d'emploi sur le marché du travail, mais ne doit pas se substituer à un emploi permanent.

Sont expressément visés par les textes législatifs et réglementaires, les jeunes âgés de 18 ans et de moins de 26 ans, titulaires au plus d'un diplôme de niveau V (BEP, CAP) et connaissant des difficultés d'insertion.. Parmi les catégories de bénéficiaires visées par la loi, les jeunes peuvent également accéder à un CES s'ils répondent à l'un ou l'autre de ces critères :

- avoir été inscrits comme demandeurs d'emploi pendant 12 mois durant les 18 mois précédant la date de l'embauche ;

- être titulaire du RMI ainsi que leur conjoint ou concubin ;

- bénéficier de l'allocation de parent isolé (API) ;

- être reconnus travailleurs handicapés par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) ou autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Par ailleurs, les jeunes ne répondant pas à ces critères, mais « rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et de réinsertion professionnelle et sociale, notamment en raison de leur état de santé ou de leur situation matérielle, sont également éligibles aux CES. Cette catégorie peut notamment concerner des jeunes de 16 à 18 ans ou les bénéficiaires du programme TRACE, dont la mise en situation de travail pendant quelques mois se révèle nécessaire.

En tout état de cause, l'entrée en CES doit résulter d'une appréciation individualisée des situations et des besoins des jeunes en difficulté, réalisée par l'ANPE en lien avec les

[220] ASH, n°2303, supplément du 21 mars 2003 consacré à « l'insertion professionnelle des jeunes », p 96

[221] Voir étude du CESR Bretagne « La Loi d'Orientation contre les Exclusions : premier bilan en Bretagne », novembre 2000, rapporteur M.Alain LE SANN, p 50 et s

[222] Durée minimale de 3 mois et maximale de 12 mois, renouvelable deux fois sans que la durée du contrat puisse excéder 24 mois, saufs cas particuliers. La durée hebdomadaire moyenne de 20 heures correspond à un salarié travaillant en moyenne 87 heures par mois.

partenaires locaux et sociaux, afin d'orienter vers le dispositif « les seules personnes qui peuvent en tirer un réel bénéfice en termes de resocialisation et d'accès à l'emploi »[223].

Ce recentrage du dispositif vers les personnes les plus en difficulté laisse entendre que de « faux bénéfices » ont pu parfois en être tirés. Le CES ne devrait pas profiter aux personnes employables par d'autres dispositifs, voire plus rarement directement sur le marché du travail.

On doit mentionner ces « détournements » du dispositif qui ne doit pas être un instrument de gestion et de flexibilité pour certains employeurs peu préoccupés par la réinsertion et l'avenir des bénéficiaires. Par exemple, des jeunes en CES, travaillant, par exemple, dans un foyer logement, à mi-temps avec coupures horaires, peuvent se retrouver à faire le travail d'une aide soignante à temps plein avec un salaire équivalent à la moitié du SMIC, de quoi payer tout juste son loyer ou les réparations du scooter.

D'où un rappel à la responsabilité de l'employeur qui doit jouer un véritable rôle d'insertion en s'investissant dans l'accompagnement vers l'emploi et le suivi de ces personnes[224]. Depuis, le 1er octobre 2002, l'employeur doit en ce sens s'obliger conventionnellement en signant une « charte de qualité ». Le dispositif est en effet très incitatif pour l'employeur puisqu'il prévoit :

- une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale dues au titre des assurances sociales et autres charges sociales d'origine légale ou conventionnelle[225].

- une aide à l'emploi, versée par le CNASEA[226], correspondant à 65% du montant du salaire calculé sur la base du SMIC dans le cas général, ce taux pouvant atteindre 85% pour les publics les plus en difficulté.

Le bénéficiaire peut, sous certaines conditions très strictes, cumuler son CES avec une autre activité. Une formation complémentaire peut être dispensée au titulaire pendant son mi-temps non travaillé, mais elle n'est ni obligatoire, ni rémunérée.

b) Les jeunes en CES en Bretagne

En 2001, 1 580 jeunes étaient employés sous conventionnement CES en Bretagne, soit 13.7% de l'ensemble des CES. Ce dispositif concerne donc peu les jeunes de moins de 25 ans. Ce qui est particulièrement vrai en Bretagne, puisque ce taux, au plan national, atteint quand même 18.2 % la même année. Cette proportion est particulièrement élastique, comme l'est toujours l'emploi des jeunes, puisqu'elle était, en Bretagne, de 17.1% en 2000[227].

En revanche, l'effectif de jeunes en CEC augmente sur la même période.

#### 3.2.1.2. Le Contrat Emploi Consolidé (C.E.C.)

Sa vocation originelle était la prise de relais à l'issue d'un contrat à durée déterminée sous conventionnement CES. En Bretagne, en 2001, 234 jeunes seulement étaient en CEC.

[223] Circulaire DGEFP n°2002-40 du 5 septembre 2002, BOTR n°2002/19 du 20/10/2002
[224] Idem
[225] Seules restent dues les cotisations salariales de sécurité sociale, les cotisations patronales et salariales d'assurance chômage, la CSG et la RDS.
[226] Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.
[227] Source DRTEFP Bretagne et CNASEA, exploitation CESR

a) Nature du dispositif

La différence fondamentale avec le CES est la possibilité de recruter le jeune en CDD ou CDI. Le CEC fait le pari de l'emploi et de l'insertion durables. Il vise à faciliter l'embauche de certains publics, notamment ceux qui ne peuvent trouver un emploi ou bénéficier d'une formation à l'issue d'un CES. Créé en 1992 et renforcé par la loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993. Il s'inspire de la même philosophie que le CES : il est conclu par les mêmes employeurs pour les mêmes activités devant répondre à des besoins collectifs non satisfaits. La Loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions a rendu les CEC directement accessibles aux publics prioritaires de la politique de l'emploi. Les conditions d'éligibilité au CEC et les employeurs concernés sont, à quelque détail près, les mêmes que pour le C.E.S.

S'il est conclu pour une durée déterminée, sa durée initiale est de 12 mois. Il est ensuite renouvelable chaque année par avenant, dans la limite d'une durée totale de 60 mois (5 ans). Il est peut être à temps plein ou à temps partiel. Dans ce dernier cas, la durée hebdomadaire du travail ne peut être inférieure à 30 heures, heures complémentaires non comprises. L'employeur bénéficie, pendant 5ans maximum, d'une exonération de charges sociales patronales ne portant que sur la partie des salaires n'excédant pas 120% du SMIC et dans la limite de 30 heures par semaine. Dans une logique de création d'emploi pérennisé à l'issue du CEC, le taux de prise en charge du coût salarial est de 60% la première année avec une dégressivité de 10% par an. Toutefois, il peut atteindre 80% pour les 5 premières années d'exécution du contrat s'il concerne une personne dépourvue de toute autre perspective d'emploi ou de formation, en raison d'un cumul de difficultés liées notamment à l'âge, à l'état de santé physique ou mentale ou à la situation matérielle.

b) Les jeunes en CEC en Bretagne

Les jeunes en CEC sont beaucoup moins nombreux qu'en CES en Bretagne en 2001 : 234 contre 1 580. La part des moins de 25 ans dans l'effectif des CEC est également moins important : 4.1% contre 13.7%. Là encore la Bretagne se distingue par un taux moins important que le taux national de 6.3%.

CES et CEC sont actuellement remis en cause par le gouvernement qui souhaiterait *« la création d'un contrat d'insertion unique permettant de répondre à la diversité des besoins à la fois des personnes et des territoires »*[228].

Si les CES et CEC ont permis, malgré les effets d'aubaine, d'aider à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle de nombreux jeunes parmi les plus éloignés du marché de l'emploi, le dispositif « emplois-jeunes » a d'abord profité à ceux qui se trouvaient le mieux placés dans la file d'attente.

### *3.2.2. Les emplois-jeunes*

Aurélie, 22 ans, titulaire d'un bac économique et social, accompagnatrice sociale à la mobilité à Lamballe : *« je suis en emploi jeune, NORMALEMENT, il devrait être reconduit en CDI ».* Dans ce « normalement », on devine toute l'anxiété sur l'avenir d'un dispositif dont la mort est programmée.

*Aurélie, Portraits de jeunes, Annexe*

[228] François Fillon, discours du 4 mars 2003 devant le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique

Les « emplois-jeunes » ont bénéficié aux mieux armés pour affronter le marché de l'emploi, surtout en Bretagne, comme le montrent les données recueillies auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) et de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) de Bretagne.

Créé en 1997 pour s'attaquer, par la voie législative, au chômage structurel des jeunes, le dispositif est actuellement suspendu. Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a en effet décidé l'arrêt définitif de tout recrutement sous conventionnement « emplois-jeunes » (E.J) depuis le 1er janvier 2003.

#### *3.2.2.1. La nature du dispositif*

Le dispositif communément appelé « emplois-jeunes » a changé de nom au cours de sa courte vie. D'abord intitulé « Nouveaux Emplois-Nouveaux Services », il a été rebaptisé « Nouveaux Services-Emplois Jeunes » (NSEJ) en mars 1999. Les « nouveaux emplois » allaient-ils créer de « nouveaux services » ou l'inverse ? Les hésitations sémantiques traduisent une interrogation. Réservé aux employeurs du secteur public et associatif, le contrat emploi-jeunes a pour objet le développement d'activités créatrices d'emplois répondant à des besoins émergents ou non satisfaits et présentant un caractère d'utilité sociale, notamment dans les domaines sportif, culturel, éducatif, d'environnement et de proximité. S'adressant à des jeunes sans emploi âgés de 18 à 26 ans, y compris ceux qui sont en CES, CEC ou aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées ou ne remplissant pas la condition d'activité antérieure pour bénéficier des allocations chômage[229], il s'ouvre à un large public, sans condition de diplôme ou de qualification, ce qui sera sans doute une des raisons de son succès mais aussi sa plus grande faiblesse.

Conclu sous la forme d'un contrat de droit privé, il est à durée déterminée de 60 mois non renouvelable ou à durée indéterminée, à temps plein à titre principal, et à temps partiel à titre exceptionnel si la nature de l'activité l'exige. La rémunération perçue est au moins égale au SMIC. L'employeur perçoit une aide forfaitaire de l'État au titre de chaque poste créé[230]. Le salarié peut, avec l'accord de l'employeur, bénéficier d'une formation complémentaire, qui peut être partiellement ou totalement prise en charge par l'État et complétée financièrement par d'autres collectivités publiques[231].

Peu nombreux ont été ceux, employeurs ou jeunes sans emploi, qui ont résisté à l'aubaine d'un tel dispositif, mais ce dernier n'était-il pas trop dispendieux pour les finances publiques avec un résultat social paradoxal ? Ce sont en effet les plus diplômés qui ont profité de l'aubaine, alors que les plus fragiles en terme d'employabilité sont restés à la fin de la file d'attente interminable du marché de l'emploi. Qu'en a-t-il été en Bretagne ?

#### 3.2.2.2. Emplois-jeunes en Bretagne

Entre octobre 1997 et décembre 2001, les contrats « emplois-jeunes » conclus en Bretagne ont donné lieu à 11 559 embauches, dont 9 121 par les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations et 2 438 par l'Education Nationale. 75.9% des contrats ont concerné des jeunes de moins de 26 ans[232]. Ce taux est inférieur au taux national qui est de 79.7%. La répartition filles-garçons est à peu près égale. Ce sont les associations qui

[229] Code du Travail, art L 322-4-19, al 1er
[230] Montant annuel de 15924.90 € pour un temps plein depuis le 1er juillet 2002
[231] Cf. Chèque Force de la Région Bretagne
[232] Hors Education Nationale, données CNASEA

ont le plus recruté (54.7%). Viennent ensuite les communes (22.1%) et les établissements publics (13.4%).

On doit noter que la part du recrutement associatif est plus élevé en Bretagne qu'au plan national : 54.7% contre 49.8%[233]. Ce qui explique, notamment, le vœu émis par le conseil économique et social de Bretagne, lors de sa session plénière du 20 janvier 2003 : *« le développement des activités culturelles, sportives, éducatives et sociales et environnementales a été favorisé ces dernières années, en Bretagne, par la création de nombreux emplois-jeunes en 2002, leur nombre était de 7000 environ) (...) Le Conseil Économique et Social s'inquiète de la disparition progressive de certains de ces emplois, cette dernière risquant d'avoir des conséquences très préjudiciables sur le maintien des actions engagées compte tenu de la place que ces emplois aidés occupent dans leur promotion et leur animation. »*[234]. La Région Bretagne, faisant écho à cette interpellation et aux préoccupations des secteurs concernés, a décidé de proroger son aide aux emplois jeunes qu'elle co-finance au nombre de 2 600 environ en 2003, ce qui représente un engagement de 24.2 millions d'€ jusqu'en 2009[235].

Alors que 75.9% des embauches étaient réalisées en CDI en Bretagne, contre 79.7% au plan national, les emplois jeunes ont d'abord profité aux plus diplômés : 86.7% ont le niveau du baccalauréat et 56.4% ont au moins le niveau BTS ou DUT.

Il faut relever ici une particularité bretonne : dans une région marquée par son excellence scolaire et, paradoxalement, par une part des jeunes dans l'ensemble des chômeurs plus élevée qu'au plan national, les emplois jeunes ont encore plus bénéficié aux plus diplômés. Alors qu'au plan national, les niveaux bac + 2 et supérieurs représentent 42.8% des emplois jeunes, ce taux atteint 56.4% en Bretagne.

[233] Source DRTEFP et CNASEA

[234] Document Avis du CESR de Bretagne, n°2003-1.

[235] - Budget Régional Primitif année 2003
- Ouest-France, 28 janvier 2003 « une bouée de sauvetage pour les emplois jeunes », Yannick Boulain
- Ouest-France, 11 décembre 2002 : «une estimation des coordinations associatives bretonnes : plus de 2 000 emplois jeunes menacés »
- Gazette des communes, 25/11/2002, « Que faire des emplois-jeunes ? »

**Emplois-jeunes par niveau de formation en région Bretagne et au niveau national sur la période 1997-2001**

*(Source : DRTEFP Bretagne, février 2002)*

**Employeurs des emplois-jeunes en région Bretagne et en moyenne nationale sur la période 1997-2001** (hors Éducation nationale)

*(Source : DRTEFP, CRES Bretagne, février 2002)*

Parmi les jeunes embauchés, les anciens demandeurs d'emploi sont largement majoritaires : 73.1% dont seulement 13.8% étaient à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. 8.9% étaient allocataires du RMI. Les ¾ des départs ont lieu à l'initiative du salarié, principalement parce qu'ils ont trouvé un nouvel emploi.

En Bretagne (23.5%) , comme en France (21.9%), c'est le secteur de la famille, de la santé et de la solidarité qui a le plus recruté. Les métiers sont très souvent centrés sur l'animation. En effet, en 2001, plus de 4 jeunes sur 10 étaient recrutés sur des postes d'animateurs socio-culturels, sportifs ou autres. Parmi les autres activités on trouve notamment, l'assistance aux personnes âgées et handicapées (15,1 %), l'assistance à l'informatique et aux nouvelles technologies (7.8%) ainsi que les conseillers et animateurs en environnement (7%).

Les emplois-jeunes, s'ils ont permis, dans une région au tissu associatif particulièrement développé, de satisfaire de nouveaux besoins par de nouveaux services[236], ont d'abord bénéficié aux mieux armés sur le marché de l'emploi et plus encore en Bretagne qu'ailleurs. Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale ou C.I.V.I.S parviendra t-il à éviter cet écueil tout en satisfaisant aux besoins de l'économie sociale et solidaire ?

### *3.2.3. Le C.I.V.I.S.*

Le tout nouveau contrat aidé dit « contrat d'insertion dans la vie sociale » ou C.I.V.I.S, veut tirer les leçons des précédents dispositifs avec la disparition progressive des emplois-jeunes. Il est un contrat d'accompagnement personnalisé pour les jeunes voulant s'insérer socialement et professionnellement par la réalisation d'un projet. D'une durée maximale de 3 ans et destiné aux jeunes de 16-25 ans, la tranche d'âge de notre étude, le C.I.V.I.S comprendra trois volets :

1- l'accompagnement vers l'emploi pour des jeunes peu ou pas qualifiés,
2- l'accompagnement vers la création et la reprise d'entreprise,
3- les emplois d'utilité sociale dans le secteur associatif.

Selon le projet initial, le pilotage du dispositif serait confié aux Missions Locales. Les volets 1 et 2 seront décentralisés aux régions, alors que pour le volet 3 la définition des priorités sera réalisée par le partenariat entre l'État, la Région et les autres collectivités locales pouvant s'y associer.

Le jeune âgé de plus de 18 ans pourrait bénéficier pour les volets 1 et 2 d'une allocation mensuelle de 300 € s'il ne dispose pas d'autres sources de revenu. Pour le volet 3, les associations rémunéreront les jeunes au niveau du SMIC, avec une prise en charge par l'État à une hauteur restant à déterminer. Le nombre de jeunes concernés serait, en France, de 60 000 par an pour le volet 1, de 5 000 pour le volet 2, et de 25 000 pour le volet 3[237].

Une entrée en vigueur du volet 3 « emplois d'utilité sociale » est prévue pour la rentrée 2003.

[236] cf Vœu du CESR de Bretagne 20 janvier 2003
[237] Source : Maire-Info, 8 juillet 2003

| C.I.V.I.S<br>Décret n°2003-644 du 11 juillet 2003 relatif à l'insertion des jeunes dans la vie sociale[238] | | |
|---|---|---|
| **Public jeune visé** | **Contrat de travail** | **Aide de l'Etat ( et le cas échéant d'une ou plusieurs collectivités territoriales)** |
| - sans emploi.<br>- titulaires ou non du baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ou ayant abandonné leurs études supérieures avant l'obtention du DEUG ( ou équivalent)<br>- porteurs d'un projet à vocation sociale et humanitaire, notamment dans les domaines de l'intégration, de la politique de la ville et du sport.<br>- âgés de 18 à 22 ans. Les personnes de plus de 22 ans peuvent bénéficier du CIVIS dès lors que le contrat proposé arrive à échéance avant leurs 25 ans. | -conclu avec un organisme de droit privé à but non lucratif<br>- d'une durée maximale de 3 ans (ou le temps nécessaire pour que le jeune embauché après ses 22 ans atteigne l'âge de 25 ans), à temps plein ou partiel (au moins égal à la moitié de la durée collective du travail applicable dans l'organisme employeur).<br>- précédé obligatoirement de la signature d'une convention avec l'État | - conditionnée par la signature d'une convention répondant aux exigences d'un cahier des charges élaboré par le Préfet de Département.<br>- versée à compter de la date d'embauche du jeune jusqu'à échéance du contrat<br>- aide forfaitaire en référence au SMIC horaire brut, incluant les charges patronales de toutes natures, dont le montant peut atteindre 33 % du SMIC, voire 66% lorsque l'activité concerne l'aide aux personnes menacées d'exclusion, aux personnes âgées ou handicapées, le domaine du lien social dans les quartiers relevant de la politique de la ville, de la politique de l'intégration et du sport.<br>- une aide supplémentaire à l'employeur, à titre complémentaire, peut être attribuée lorsque le jeune rencontre des difficultés particulières d'insertion pour son accompagnement, son encadrement et sa formation. |

## CONCLUSION

Relevant du secteur marchand ou du secteur non marchand, les emplois sous contrats aidés, participent à la richesse sociale et économique de la Bretagne. Toutefois, un système trop complexe et instable finit par devenir un frein à l'emploi des jeunes, et notamment des plus éloignés de l'emploi. Les « entre-deux » de dispositifs risquent de créer un « trou d'air »[239] dans l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Hormis le dispositif « emplois-jeunes », les autres mesures d'aide à l'emploi n'ont que peu profité aux jeunes de moins de 25 ans, d'où l'intérêt d'une expérimentation régionale à partir d'un dispositif qui pourrait être intitulé « Bourse-emploi Bretagne »[240].

[238] Pour lire le texte intégral du Décret : http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCF0310929D

[239] Intervention d'Alain LEBAUBE au colloque FSU du 20 novembre 2002, « Bretagne, une région qui réussit ? », Editions Syllepse, 2002, p 91 et suivantes.

[240] Voir préconisations à la fin du Ch. 2

# SECTION 2. DES SOLUTIONS POUR LEVER LES FREINS A L'EMPLOI DES JEUNES

Les barrières à l'entrée du marché de l'emploi, la précarité dans l'emploi et la complexité du système des emplois aidés font de l'insertion professionnelle des jeunes en Bretagne un véritable parcours du combattant. Pourtant les solutions existent pour lever les freins à l'emploi des jeunes.

Il a été souligné, dans la section précédente, que les trajectoires et les conditions d'entrée dans la vie active des jeunes s'apparentent de plus en plus à un parcours du combattant. Toutefois, la grande majorité des jeunes réussissent, malgré les obstacles, à s'insérer progressivement et courageusement dans la vie active. Un certain réalisme face aux nouvelles contraintes du monde du travail et de l'économie leur permet de dédramatiser, voire de se résigner, plus facilement que leurs aînés aux exigences de la flexibilité. Ils ont intégré la précarité dans leurs modes de vie jusqu'à la revendiquer pour certains, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'aspirent pas, comme les générations précédentes, à la stabilité dans un emploi durable, épanouissant et correctement rémunéré. Ce détachement actif qui les pousse à « surfer », terme courant dans leur vocabulaire, sur la vague de la précarité, ne veut pas dire que la collectivité ne doit pas, tout aussi activement, chercher à lever les freins à l'emploi des jeunes. Les difficultés du marché du travail pour la jeunesse ne sont pas une fatalité.

Pour lever les freins à l'emploi des jeunes, des politiques volontaristes peuvent et doivent être mises en œuvre ou développées pour favoriser leur accès à l'emploi (1), renforcer les dispositifs d'accompagnement (2), poursuivre la montée en puissance de l'alternance (3) et enfin valoriser leur place dans l'entreprise (4).

## 1. L'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES

Que l'accès à l'emploi des jeunes soit autonome ou « médiatisé », la complexité administrative et juridique des démarches constitue en elle-même un frein à l'emploi des jeunes qu'ils soient créateurs ou repreneurs d'entreprise (1.1.), salariés sous contrat de travail (1.2.) ou éloignés du marché du travail (1.3.).

### *1.1. Les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprises*

Créer ou reprendre son entreprise entre 16 et 25 ans n'est pas la situation la plus fréquente chez les jeunes entrant dans la vie active. Toutefois, certains jeunes n'hésitent pas à se jeter à l'eau, par goût du risque et de la responsabilité, par esprit d'initiative et de création et sans doute par un profond désir d'indépendance et de liberté. Ils se lancent mais en matière de création ou de reprise d'entreprise, il n'y a pas que le premier pas qui coûte. Tous les témoignages recueillis auprès des jeunes interrogés dans le cadre des portraits de l'étude font état de nombreux obstacles se dressant sur la route des chefs d'entreprise pour déployer leurs ailes.

#### *1.1.1. Un mode d'accès à l'emploi peu fréquent*

*« Je pars de rien, tout est à créer »*
Christophe, 23 ans, créateur de l'entreprise Orage à Vannes.

*Christophe, Portraits de jeunes, Annexe*

Accéder à l'emploi en créant, reprenant ou réactivant une entreprise n'est pas le cas de figure le plus répandu en Bretagne, comme d'ailleurs dans le reste de la France. En 1998, le nombre de créations d'entreprise était de 10 664 sur le plan régional[241]. Selon une étude récente du conseil économique et social de Bretagne[242], cette même année, les jeunes de moins de 25 ans créateurs d'entreprise représentaient 8.3% de l'ensemble des porteurs de projets, contre 8.5% sur le plan national. Même si en règle générale les créateurs d'entreprises sont plus jeunes en Bretagne qu'en moyenne nationale, c'est surtout vrai pour la population des 25-35 ans et non des moins de 25 ans dont la part est même un peu moins élevée. La proportion d'étudiants chez les créateurs d'entreprise est très faible (4.9%). Or, les élèves et étudiants représentent en Bretagne 62% des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne. Quant aux repreneurs d'entreprise de moins de 25 ans, ils ne représentaient en Bretagne que 6% de l'ensemble des repreneurs, proportion qui est plus faible que le taux national de 8.4%. Parmi eux, le poids des créateurs d'entreprise d'origine étudiante n'était que de 2.7% en Bretagne contre 3.6% sur le plan national.[243]Pour ce qui concerne l'âge moyen d'installation des jeunes agriculteurs en Bretagne, l'étude mentionnée rappelle qu'il était de 29.7 ans en 2001.

Cette voie d'insertion et de réussite professionnelle gagnerait à être mieux connue et valorisée pendant les années de formation initiale, notamment au sein des collèges et des lycées.

### *1.1.2. Témoignages de jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise*

Les créateurs ou repreneurs d'entreprise de moins de 25 ans rencontrés dans le cadre des « portraits de jeunes » réalisés pour l'étude sont très fiers de leur indépendance et de leurs responsabilités. Ils disent aussi combien ils sont soumis à des conditions rigoureuses pour se lancer : garanties, avances de fonds, assurances, achat de stock, paperasserie, charges sociales et fiscales… Ils n'ont que peu d'expérience pour convaincre les banquiers et s'imposer face aux fournisseurs qui imposent leur loi au départ.

Christophe A, 23 ans, titulaire d'un BEP électronique et d'un Bac Pro commerce, décide, après différents emplois comme responsable de magasin dans les Côtes d'Armor de créer son entreprise : « *j'ai créé mon entreprise le 1er juin 2002 à Vannes avec trois amis d'enfance et le soutien de ma famille ; mais, je suis le seul salarié et gérant (les autres sont actionnaires de la société). C'est une entreprise de sonorisation, éclairage, vidéo. Ca se passe bien ; le lancement est un peu difficile mais avec la motivation, on y arrive. »* Interrogé sur ses revenus, stoïque, il répond : *« Je n'ai aucun revenu pour l'instant, depuis six mois. Je n'attends rien avant trois ou quatre mois. Ma famille m'aide ; c'est la galère, mais c'est un choix. »* Un peu plus loin, il décrit le parcours du combattant du créateur d'entreprise : *« On part de rien ; il faut développer la clientèle, c'est le début…Il faut d'abord faire vivre l'entreprise avant de penser à se faire vivre soi-même ! J'ai trouvé un banquier qui a accepté de nous aider avec un crédit de base, mais on essaie de se débrouiller par nous-mêmes. Les conditions sont devenues draconiennes. J'ai fait une demande pour une aide à la création d'entreprise, non remboursable : on attend toujours. Quant aux formalités : créer une entreprise c'est se noyer dans la paperasserie ! C'est interminable, quand on pense qu'en Angleterre on peut créer une entreprise en 24h… ».*

*Christophe A, Portraits de jeunes, Annexe*

[241] INSEE, Tableaux de l'économie bretonne, 2000/2001, p115, créations d'entreprises = créations pures + reprises + réactivation

[242]« La création et la reprise d'entreprises en Bretagne », rapporteurs MM. Jacques Bouleau et Jean REGUER, janvier 2003, CESR Bretagne, p17 et 19

Florent, 23 ans, de Ploemeur, titulaire d'un BEP et d'un Bac Pro, qui a créé son entreprise d'entretien d'espaces verts en 1998, « Florentretien », les débuts ont aussi été difficiles : « La première année a été dure : je rentrais le soir à 22 h , sans gagner d'argent. J'ai eu mes premiers clients en mettant des petites annonces dans les commerces et le bouche à oreille a fonctionné. Je me suis battu pour tenir. Aujourd'hui, l'entreprise est viable ». Non seulement Florent a trouvé l'énergie de créer son entreprise, mais il a très vite créé un emploi : *« J'ai pu prendre un apprenti, la deuxième année, que j'ai formé pendant deux ans. Il a obtenu son CAP l'an passé. Depuis, j'en ai repris un autre. Pour l'instant, je ne peux pas embaucher : c'est une responsabilité ! »* Interrogé sur ses motivations, il répond : *« Je n'ai pas le rêve de gagner plein d'argent. Mon rêve ? C'est de vivre par rapport à ce que je ressens et au moment où je ressens les choses, être en harmonie avec moi-même. Mon entreprise, c'est peut-être un tremplin, une assurance, une occasion de me prouver des choses à moi-même. Mais mon rêve le plus secret c'est de devenir berger à la montagne. »*

*Florent, Portraits de jeunes, Annexe*

A 16 ans, Christophe B doit quitter l'école quant son père, agriculteur, tombe malade. Il tente de passer un BEPA [244] mais n'obtient pas son diplôme et décide de reprendre l'exploitation de ses parents à Trégomar dans les Côtes d'Armor. Il a aujourd'hui 23 ans et nous dit les joies et difficultés d'un métier qu'il vit avec courage et ténacité : **"** *C'est un métier qui me plaît. Bien sûr, il y a des contraintes, mais c'est le cas aussi dans les autres métiers."* Interrogé sur ses revenus, il répond : *"C'est dur ; je ne peux pas me baser sur un salaire fixe. Je prends plutôt un peu moins au début et, si le besoin s'en fait sentir à la fin, je prends un peu plus.J'arrive à générer un petit revenu régulier. Ou alors, j'investis pour améliorer un peu l'outil de production. Mais ça pourrait être mieux."* Questionné sur les améliorations à apporter à son travail, il affirme, révolté *: "On dit que les jeunes ne sont pas entreprenants, mais il faut voir comme c'est difficile de s'installer ! C'est toujours des papiers et des papiers, parfois pour des choses dérisoires… C'est énorme toute cette paperasserie. Je n'ai reçu aucune aide financière car je n'avais pas le diplôme pour m'installer. Pourtant, fils d'agriculteur, j'avais une certaine connaissance du métier, j'avais une pratique et surtout un projet et une exploitation qui m'attendaient. J'avais le bilan comptable qui prouvait que l'entreprise était viable. Mais, on privilégie les diplômes sur la compétence du jeune : à la limite, quelqu'un qui serait bardé de diplômes serait plus aidé pour s'installer, même s'il n'a jamais vu une vache de sa vie ! On ne regarde pas au fond du projet ; ils ont des œillères : leurs papiers à remplir ; les textes le disent alors ils disent : c'est ça et pas autre chose ! Je pense que ça on pourrait l'améliorer et alors, peut-être y aurait-il plus de jeunes à s'installer. Moi, j'ai trouvé mon style de vie, en mêlant travail et loisirs."*

*Christophe B., Portraits de jeunes, Annexe*

Julien, 22 ans, est un chef d'entreprise heureux. Marin-pêcheur, il exerce le métier de ses rêves au Guilvinec après un BEP "conduite et exploitation de navires de pêche" préparé au Lycée maritime du Guilvinec. Interrogé sur ses motivations, il répond avec passion : *"Je pars tous les jours en mer, à 20 mn ou 1 h du port, selon la saison, la météo et le type de pêche. Je pose des filets, et je reviens le lendemain. La passion, je l'ai, mais c'est difficile à expliquer. Venez une journée avec moi en mer et vous comprendrez. Je suis content d'aller en mer tous les jours : je ne pourais pas vivre sans ça.*" Pour lui, *"pas question de 35heures. Aujourd'hui "il y a", hier "il n'y avait pas" : il faut aimer ça." Il fait part un peu plus loin de son inquiétude sur l'avenir de son métier : " Je n'ai peur que de Bruxelles, toute le reste ne me fait pas peur ! J'aimerais que les politiques permettent aux pêcheurs de faire des bateaux. J'ai un bateau qui a trente ans. Ca démotive les jeunes. Les gars de Bruxelles, ils ne savent pas la moitié de ce qui se passe ici ! Ils sont dans des bureaux, ils n'en bougent pas, ils votent une loi et après, il n'y a plus qu'à souffrir…"*

*Julien, Portraits de jeunes, Annexe*

[244] Brevet d'Études Professionnelles Agricoles

### *1.2. La création d'une « Bourse Emploi-Bretagne »*

La complexité réglementaire des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes semble ne pas avoir de limite. Leur multiplicité et leur instabilité peuvent constituer un frein à l'emploi des jeunes. Comment les jeunes, les familles ou les chefs d'entreprises pourraient-ils encore se repérer dans ce maquis juridique ? Ne serait-il pas temps, par l'expérimentation, d'instaurer un « contrat unique » régional pour l'insertion professionnelle des jeunes ?

Ce contrat, qui ne serait pas un contrat de travail, pourrait s'inspirer du modèle de réussite représenté par le dispositif « Bourse- Emploi- 35 » mis en œuvre par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine depuis 1998. La Bourse-Emploi 35 est un contrat, un accompagnement et une aide financière. Ainsi, le jeune signe un contrat par lequel il s'engage à réaliser une démarche d'insertion ou de qualification professionnelle dans un objectif d'accès à l'emploi. Un accompagnement lui est alors proposé puisqu'il est mis en relation, régulièrement, avec une personne référente qualifiée dans le secteur de réalisation de son projet. Sous ces conditions, le jeune perçoit une aide financière de 305 € par mois pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable éventuellement deux fois. Cette contrepartie financière s'apparente à une forme de reconnaissance sociale et représente une motivation pour la poursuite d'un projet d'insertion professionnelle.

Pour bénéficier du dispositif, le jeune doit avoir entre 18 et 25 ans, avoir un projet professionnel, même s'il passe d'abord par une formation (ex : apprentissage), résider en Ille et Vilaine depuis plus d'un an et disposer de ressources inférieures à 412 € par mois. En outre, il est tenu compte de la situation financière des parents, du conjoint ou du concubin. Le revenu mensuel ne doit pas excéder un plafond dont le montant varie en fonction de la composition familiale et le jeune ne doit pas être sous statut universitaire[245].

La démarche est originale puisqu'elle propose au jeune, qui accepte de s'engager contractuellement, un tuteur et un soutien financier. Sur 800 jeunes ayant bénéficié de ce dispositif entre 1998 et fin 2001, seuls 78 sont au chômage à la suite ou au cours de l'accompagnement Bourse-Emploi 35[246].

Ce dispositif a rencontré un tel succès que l'État s'en est largement inspiré pour créer un nouveau dispositif en janvier 2002 intitulé « Bourse d'Accès à l'Emploi ». Les deux principes d'accompagnement personnalisé et de soutien financier sur des montants et durées proches de ceux de la Bourse Emploi 35 sont repris, toutefois trois différences majeures sont à relever : Les revenus des parents ne sont pas pris en compte ; seuls les jeunes partie prenante du dispositif TRACE peuvent en bénéficier ; la Bourse d'accès ne concerne que des jeunes peu qualifiés et socialement très défavorisés. Le dispositif n'a pas été reconduit en 2003 en raison notamment des difficultés rencontrées par les missions locales pour le mettre en œuvre de par sa complexité. Il devrait être refondu dans le nouveau C.I.V.I.S.

La généralisation, par la voie expérimentale, d'un dispositif régional *« Bourse Emploi Bretagne »* s'inspirant de la Bourse emploi 35 pourrait être un levier pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en Bretagne.

[245] Revue « Objectif Jeunes » du Conseil général d'Ille et Vilaine, déc 2002, p 17 – Voir aussi « Les carnets d'actions », supplément Action n°164 d'avril 2002 « spécial Bourse emploi 35 ».
[246] Idem p2

### *1.3. Un accès plus direct à l'entreprise pour les personnes en difficultés d'emploi*

*« N'est-il pas légitime [...] d'être surpris de voir des financements servir trop fréquemment à entretenir des personnes de dispositifs en dispositifs plutôt que de les amener à intégrer plus directement les entreprises ? »,* Fanch Crozon, Directeur du PLIE de Brest.

Pour, Fanch Crozon, Directeur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Brest (PLIE)[247], l'assistanat n'est pas une méthode d'insertion et ne devrait être que l'ultime recours « pour ceux qui n'ont pas d'autres perspectives ». Or, il constate, avec optimisme, que ces personnes sont minoritaires. Il propose, l'accès à l'emploi direct pour toutes les autres comme moyen d'insertion le plus efficace socialement et économiquement : c'est la méthode dite « I.O.D » ou Intervention sur les Offres et Demandes d'emploi.

La méthode d'Intervention sur les Offres et les Demandes d'emploi (I.O.D)[248] prend le contre-pied des logiques d'insertion dominantes en France. Les principes couramment admis dans l'insertion professionnelle sont que les personnes au chômage depuis longtemps, sans qualification ou isolées socialement, doivent d'abord faire l'objet d'un diagnostic et construire un projet. Les actions proposées visent à les resocialiser, les former et les préparer. Ce n'est qu'à plus long terme que ces personnes sont considérées être en mesure de s'adapter aux exigences des entreprises.

Pour la méthode I.O.D, il faut partir du principe selon lequel toutes les personnes qui souhaitent travailler ont des compétences qu'elles peuvent faire valoir immédiatement. Le principal obstacle à leur reprise d'emploi résidant dans la sélectivité des pratiques d'embauche des employeurs dans une situation de concurrence à l'emploi. L'action vise donc à réduire cette sélectivité. En effet, il faut sortir des « stigmatisations » à l'embauche dont les jeunes femmes sont notamment victimes. Un recrutement fondé sur la reconnaissance des habiletés et des compétences du jeune permettrait sans doute de le maintenir « dans le jeu », l'exclusion pouvant être définie comme le fait d'être « hors du jeu », et même si ce jeu est un « jeu de l'oie » ou un « jeu de chaises musicales », alors que ce qui compte au final, c'est d'être inclue dans le jeu. Dès lors, le développement de la formation par alternance, l'accueil et l'intégration des jeunes en entreprise, de même que l'accompagnement interne pour le maintien dans l'emploi et de bonnes conditions de travail, apparaissent comme fondamentaux pour une insertion professionnelle réussie. L'entreprise, ses salariés et ses représentants syndicaux et autres ont ici un rôle à jouer, une responsabilité partagée, qui paraissent primordiaux pour l'intégration durable du jeune dans l'entreprise.

La stratégie employée par la méthode I.O.D s'appuie sur une intervention intensive, dans la durée, auprès d'un réseau d'entreprises : prospection, information sur les besoins durables des entreprises et sur les offres d'emploi, présence d'un chargé de mission du PLIE à l'embauche, encouragement à l'encadrement rapproché des salariés embauchés sur des postes de première qualification… L'objectif étant le C.D.I. à temps complet.

Pour lever les freins à l'emploi des jeunes, la simplification de l'accès à l'emploi doit également être suivie d'un renforcement des dispositifs d'accompagnement des jeunes lors de leur entrée dans la vie active.

[247] Audition du 24 octobre 2002

[248] Voir étude du CESR Bretagne « La loi d'orientation contre les exclusions, premier bilan en Bretagne », novembre 2000, p 44, rapporteur Alain LE SANN

## 2. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

Jeunes en difficultés, au chômage, sous contrat de travail salarié ou chefs d'entreprise, dans tous les cas, les dispositifs d'accompagnement des jeunes à leur entrée dans la vie active sont plébiscités lorsqu'ils représentent un tremplin et non pas une simple « béquille » pour l'insertion. Pour favoriser l'emploi des jeunes les moyens accordés aux dispositifs existants doivent être renforcés (2.1.) et l'accompagnement matériel de la vie des jeunes mieux pris en compte (2.2.).

### *2.1. Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existants*

Il ne sera pas traité ici de l' « accompagnement privé » des jeunes vers l'emploi. Par accompagnement privé nous entendons toutes les formes d'aides relationnelles, personnelles ou familiales, que le jeune peut, par lui-même, mobiliser pour accéder à l'emploi. Il est un élément clef de l'entrée dans la vie active, mais ne dépend pas d'institutions publiques. Il relève plus du « guide de la recherche d'emploi » et de l'intelligence personnelle et relationnelle du jeune que d'actions collectivement organisées. Les inégalités en fonction de l'origine sociale du jeune ne peuvent ici être éludées, tant elles paraissent importantes. Dans les développements qui suivent est analysée la nature des principaux dispositifs publics existants d'accompagnement vers l'emploi (2.1.1) mis en œuvre par le réseau public de l'insertion des jeunes (2.1.2.).

#### *2.1.1. La nature des principaux dispositifs existants*

Les principaux dispositifs existants d'accompagnement institutionnel des jeunes sont les dispositifs nationaux et les dispositifs régionaux[249].

##### 2.1.1.1. Les dispositifs institutionnels nationaux

On trouve ici le programme « Trajet d'Accès à l'Emploi » (TRACE), le parrainage, le programme d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAPND).

###### 2.1.1.1.1. Le programme TRACE

Créé par la Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions[250], le dispositif TRACE a pour objectif d'offrir un accompagnement personnalisé et renforcé, pendant 18 mois, aux jeunes de 16 à 25 ans en grande difficulté, confrontés à des risques d'exclusion et de leur permettre d'accéder à l'emploi durable au terme d'un parcours d'insertion sur mesure. Cet accompagnement repose sur l'établissement, avec le jeune, d'un diagnostic et d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle individualisé qui peut associer des prestations de formation, des périodes d'immersion en entreprise, voire certaines aides financières. Les difficultés principales rencontrées par ce public sont liées à la combinaison de deux séries de facteurs :

[249] ASH n°2303, 21 mars 2003, pp13-25

[250] Voir étude du CESR Bretagne « la Loi d'orientation contre les exclusions, premier bilan en Bretagne », novembre 2000, p47

- une sortie du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle de niveau VI ou V bis (fin de troisième et du second cycle professionnel court)[251].

- des handicaps sociaux, personnels ou familiaux qui donnent à leur candidature peu de chances de succès face aux offres d'emploi dans les conditions habituelles du marché du travail

L'inscription à l'ANPE n'est pas nécessaire pour accéder au programme. Son pilotage est assuré par le réseau des missions locales et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO). Ces organismes sont chargés d'animer et de coordonner les différents intervenants au sein d'un comité de pilotage local auquel participent : les services départementaux du travail et de l'action sociale, l'ANPE, les délégués territoriaux des régions, les services sociaux de prévention et d'accueil d'urgence, les associations locales et les partenaires du monde économique. L'accompagnement est réalisé par le réseau d'accueil des jeunes et par des opérateurs externes sélectionnés pour leur bonne connaissance du public concerné. Comme pour la Bourse Emploi 35, le jeune doit signer, avec son accompagnateur référent, un contrat d'engagement par lequel il s'oblige à se consacrer à plein temps et activement à son insertion professionnelle.

Les actions d'accompagnement comprennent, entre autres, des mesures concernant la lutte contre l'illettrisme, l'acquisition accélérée d'une expérience professionnelle, l'orientation et la qualification. Au besoin, elles peuvent être assorties de toute autre action, culturelle ou sportive par exemple, l'objectif étant d'aider les jeunes à se « resociabiliser », à retrouver confiance en eux en vue de l'insertion professionnelle.

L'analyse du public jeune bénéficiaire du dispositif TRACE depuis 1998, date de lancement du programme, jusqu'en décembre 2000, fait ressortir que les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes au niveau régional puisqu'ils constituent 51.1% des effectifs. Toutefois, la situation n'est pas uniforme selon les départements. En effet, les femmes sont minoritaires dans le Morbihan (46.1%) et les Côtes d'Armor (44.4%) alors qu'elles sont majoritaires en Ille et Vilaine (50.9%) et dans le Finistère (52.4%). Les trois quarts des bénéficiaires ont entre 18 et 23 ans avec un maximum à 80% dans le Finistère et un minimum à 74.7% en Ille et Vilaine. Plus de 65% de ces jeunes ont quitté le système scolaire depuis plus d'un an et 18.1% d'entre eux depuis plus de 5 ans. Ainsi, souvent le programme TRACE ne concerne pas les jeunes sortant directement du système scolaire. De plus, la grande majorité a un bas niveau de formation initiale : les ¾ ont un niveau inférieur au CAP-BEP seulement 3.3% ont un niveau bac et bac +. On constate des disparités selon les départements : si le Finistère accueille 70.5% de jeunes de niveau inférieur au CAP-BEP et 6.5% de titulaires du baccalauréat, ces mêmes proportions sont en Ille et Vilaine respectivement de 82.1% et 1.8% dans ce programme. Près de 80% de jeunes bénéficiaires avaient déjà connu une expérience professionnelle mais pour un tiers d'entre eux, elle n'a duré que moins de 6 mois. Un jeune sur trois était déjà passé par un contrat d'aide à l'emploi. Plus de 80% de ces jeunes étaient inscrits à l'ANPE lors de leur entrée dans le programme TRACE et 17.2% l'étaient depuis plus d'un an.

Il s'agit donc d'une population généralement sortie de scolarité depuis plusieurs années avec un faible niveau de formation. Elle est le plus souvent à la recherche d'un emploi, peu insérée sur le marché du travail et déjà passée dans les autres dispositifs de politique de l'emploi. La

[251] Au cas par cas, des jeunes en voie d'exclusion cumulant de lourds handicaps sociaux, personnels ou familiaux peuvent également bénéficier du programme, même s'ils ont un niveau de formation supérieur aux niveaux VI et V bis

quasi-totalité de ces jeunes a été orientée vers le programme par le réseau des missions locales ou des PAIO.

**Profil des jeunes de 16-25 ans entrés dans le dispositif TRACE depuis 1998 jusqu'en décembre 2000 en Bretagne**

| | | Côtes d'Armor | Finistère | Ille et Vilaine | Morbihan | Bretagne |
|---|---|---|---|---|---|---|
| nombre de jeunes entrés dans le programme TRACE | | 593 | 878 | 1056 | 790 | **3317** |
| part de jeunes femmes | | 44,4% | 52,4% | 50,9% | 46,1% | **48,9%** |
| âge | moins de 18 ans | 9,9% | 8,4% | 16,3% | 10,7% | **11,6%** |
| | 18 à 23 ans | 76,8% | 80% | 74,7% | 78,7% | **75,5%** |
| | 24 et 25 ans | 13,3% | 11,6% | 9% | 10,6% | **10,9%** |
| niveau de formation initiale | inférieur à CAP-BEP | 78,5% | 70,5% | 82,1% | 74,8% | **76,6%** |
| | CAP-BEP | 16,7% | 18,4% | 12,7% | 18,6% | **16,4%** |
| | BAC sans diplôme | 2,7% | 4,9% | 3,4% | 3,5% | **3,7%** |
| | BAC et + | 2,1% | 6,2% | 1,8% | 3,1% | **3,3%** |
| délai depuis la sortie du système scolaire | moins d'un an | 13,3% | 19,3% | 15,3% | 16,9% | **16,4%** |
| | 1 à 5 ans | 63,8% | 63,5% | 69% | 65,0% | **65,5%** |
| | plus de 5 ans | 22,9% | 17,2% | 15,7% | 18,1% | **18,1%** |
| durée de l'activité professionnelle | aucune | 22,2% | 20,9% | 22,5% | 22,7% | **22%** |
| | inférieure à 6 mois | 33,2% | 36,7% | 36,2% | 37,6% | **36,1%** |
| | entre 6 et 12 mois | 16,9% | 16,4% | 15,8% | 15,7% | **16,2%** |
| | plus d'un an | 27,7% | 26,0% | 25,5% | 24% | **25,7%** |
| part des jeunes ayant bénéficié d'un contrat aidé | | 38,7% | 30,8% | 31,5% | 33,6% | **33,2%** |
| chômage à l'entrée dans TRACE | non inscrit | 19,4% | 14,7% | 19,9% | 20,2% | **18,5%** |
| | moins d' un an | 62,7% | 66,8% | 64% | 63,6% | **64,3%** |
| | plus d'un an | 17,9% | 18,5% | 16,1% | 16,2% | **17,2%** |
| part des jeunes en relation avec une mission locale ou | | 96,8% | 94% | 94% | 94,1% | **94,6%** |

*(Source : DARES, DRTEFP Bretagne, exploitation CESR)*

Les jeunes peuvent bénéficier des aides financières du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui est ouvert dès l'âge de 16 ans aux bénéficiaires de TRACE s'ils rencontrent des difficultés matérielles pouvant empêcher leur insertion professionnelle, notamment en matière de logement, pendant lesquelles ils ne bénéficient d'aucune rémunération au titre des mesures du programme (stage, contrat de travail ou autre mesure…). Sur le plan régional, en 2000, 5 451 jeunes ont bénéficié des F.A.J. par l'intermédiaire des missions locales. Sur ces 5 451 jeunes, 1 485 étaient inscrits dans le programme TRACE, soit une proportion de 27.2 %. Le tableau suivant montre que cette proportion varie fortement selon les missions locales : de 12% à Brest à 49.5% à Lorient.

**Évaluation de l'importance du programme TRACE dans l'utilisation des Fonds d'Aide aux Jeunes par les missions locales en 2000**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 22 | Dinan | 179 | 35 | 19,5% |
| | Ouest Côtes d'Armor | 564 | 184 | 32,5% |
| | Saint-Brieuc | 752 | 244 | 32,5% |
| | ***Total 22*** | ***1495*** | ***463*** | ***31,0%*** |
| 29 | Brest | 999 | 120 | 12% |
| | Morlaix | 244 | 44 | 18% |
| | ***Total 29*** | ***1243*** | ***164*** | ***13,2%*** |
| 35 | Fougères | 98 | 26 | 26,5% |
| | Redon | 118 | 35 | 29,5% |
| | Rennes | 715 | 163 | 23% |
| | Saint Malo | 226 | 50 | 22% |
| | Vitré | 128 | 34 | 26,5% |
| | ***Total 35*** | ***1285*** | ***308*** | ***24,0%*** |
| 56 | Auray | 160 | 31 | 19,5% |
| | Centre Bretagne | 207 | 32 | 15,5% |
| | Lorient | 549 | 273 | 49,5% |
| | Vannes | 440 | 197 | 45% |
| | Ploërmel | 72 | 17 | 23,5% |
| | ***Total 56*** | ***1428*** | ***550*** | ***38,5%*** |
| ensemble | | 5451 | 1485 | 27,2% |

*(Source : Animation Régionale des Missions Locales de Bretagne, exploitation CESR)*

**Les Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J)**

Les Fonds d'Aides aux Jeunes[252], institués dans les départements par la loi du 19 décembre 1989, ont été rendus obligatoires par la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI. Ces fonds sont abondés à égalité par l'État et les Conseils Généraux et, éventuellement, par d'autres bénéficiaires (communes,…). Il s'agit d'aides financières accordées aux jeunes de 18-25 ans, français ou étrangers en situation régulière, qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale. La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, en créant le Programme TRACE a élargi la tranche d'âge des bénéficiaires du FAJ aux 16-17 ans inscrits dans ce programme. Les aides du FAJ peuvent prendre trois formes :

- un secours temporaire pour faire face aux besoins minimaux et urgents du jeune,

- une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion, qui a fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire,

- des actions d'accompagnement du jeune dans sa démarche ou son projet d'insertion, notamment pour lui permettre de bénéficier des différentes mesures d'aide à l'insertion sociale ou professionnelle.

[252] Voir, « Etudes et Résultats n°173, mai 2002 », DREES, Ministère des Affaires Sociales

Selon une récente étude de la Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Évaluation des Statistiques (DREES)[253], les montants moyens attribués par aide en 2002 vont de 0 à 270 €. On observe une disparité territoriale dans ces montants : alors que le Finistère et le Morbihan présentent des montants allant de 0 à 180 €, ceux du département d'Ille et Vilaine oscillent entre 230 et 270 € en moyenne.

**Montants moyens des fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**
**attribués en 2002 par département**

*(Source : DREES, extrait d'Études et Résultats n°253, août 2003)*

Quant à l'indicateur portant sur le nombre de demandes de FAJ rapporté au nombre de jeunes de 18 à 25 ans du département, il fait, lui aussi, apparaître des disparités en Bretagne : alors que ce taux est compris entre 0 et 2% en Ille-et-Vilaine, il se situe entre 2.7% et 3.5% dans le Morbihan et atteint même 3.5% et plus dans le Finistère, ce qui place ce département parmi les taux les plus élevés de France.

[253] DREES, Murielle Monrose, Etudes et Résultats n°253, août 2003 « les fonds d'aide aux jeunes : bilan 2002 »

**Nombre de demandes de FAJ rapporté au nombre de jeunes de 18 à 25 ans du département (en %)**

*(Source : DREES, extrait d'Études et Résultats n°253, août 2003)*

D'autre part, une étude nationale de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (DARES) confirme le succès de ce dispositif : un jeune sur deux trouve un travail à la sortie du programme TRACE[254]. Ce résultat est particulièrement remarquable compte tenu des difficultés et des handicaps des jeunes entrant dans ce dispositif.

2.1.1.1.2. Le parrainage

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi peut être réalisé par la voie du « parrainage »[255] qui est devenu un outil classique de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté depuis sa généralisation à l'ensemble des régions françaises en 1997. Partant du constat que certains jeunes voient leurs difficultés d'insertion s'accroître en raison de l'absence de relations avec les milieux professionnels, de la réticence que provoque leur appartenance à des quartiers véhiculant une image négative, de leur faible niveau de formation, de leur milieu social défavorisé ou encore des discriminations fondées sur leur origine étrangère réelle ou présumée, la démarche de parrainage se propose de faire accompagner le jeune dans sa relation avec l'entreprise par une personne susceptible d'avoir la confiance des employeurs.

Le parrain est un bénévole reconnu pour ses qualités et son réseau relationnel professionnel. Il est le plus souvent issu du milieu associatif (associations de retraités, de solidarité, partenaires professionnels et sociaux ), des collectivités locales ou des entreprises (cadres, autres salariés, représentants du personnel…). Il a une fonction de médiation qui consiste à accompagner le jeune dans sa recherche d'emploi ou d'un contrat en alternance, à l'aider à s'insérer et à se maintenir dans l'emploi et à contribuer à la résolution de problèmes extra-professionnels.

[254] DARES, Premières Synthèses n°34-1-août 2002
[255] Circulaire DGEFP n°2002-26 du 3 mai 2002

Au niveau régional, en matière de parrainage, on peut citer l'exemple de l'initiative « un jeune, un parrain, un emploi » organisée en partenariat par l'ANPE Cadre, l'ASCAPE et la « Jeune Chambre Economique » qui a permis d'accompagner 18 jeunes vers l'emploi depuis son commencement en janvier 2003[256].

***Le programme d'action personnalisé pour un nouveau départ (PAPND)***

Le PAPND est mis en œuvre par l'ANPE et vise à faciliter la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi, quelle que soit leur durée d'inscription, qu'ils soient indemnisés ou non, en leur proposant un service puis un suivi individualisé et renforcé jusqu'à leur retour à l'emploi. Il se concrétise par l'établissement d'un projet d'action personnalisé (P.A.P), après un entretien approfondi avec le demandeur d'emploi, qui constitue la feuille de route du demandeur d'emploi. Des actions de formation, d'adaptation, de réorientation ou de qualification sont alors proposées à l'intéressé. Un suivi régulier est organisé.

#### 2.1.1.2. Les dispositifs régionaux

Depuis le 1er janvier 1999, les Régions ont compétence sur l'ensemble du dispositif de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Les textes antérieurs définissant les types de formations organisées par l'État pour ce public ne s'imposent pas aux conseils régionaux qui ont la liberté de reprendre ces dispositifs ou d'en inventer d'autres. Ainsi, les conseils régionaux organisent et coordonnent l'ensemble de l'offre de formations, en concertation avec l'État et les partenaires sociaux, qu'il s'agisse des filières de formation professionnelle, initiale ou continue à destination des jeunes de 16 à 25 ans. La compétence régionale couvre les actions de formations qualifiantes ( acquisition d'une qualification pour faciliter l'accès à l'emploi), les actions de formations pré-qualifiantes (préparation à l'accès en stages qualifiants, en apprentissage ou en contrat de qualification) ainsi que le réseau d'accueil des jeunes (missions locales, PAIO…). La politique de formation professionnelle continue de la Région est traduite dans le Programme Régional d'Apprentissage et de Formation Professionnelle (PRAFP), arrêté tous les ans, après avis du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP).

Parallèlement, la Région élabore un Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) qui a pour objet de définir les orientations régionales à moyen terme en matière de formation professionnelle des jeunes, et depuis cette année, des adultes. Ce plan, dénommé en Bretagne, ARIANE 2 prend en compte les réalités économiques régionales en vue d'assurer l'accès, le retour à l'emploi ou la progression professionnelle des intéressés. Le « volet jeunes » d'ARIANE 2 couvre l'ensemble des filières de formation des jeunes pour l'accès à l'emploi :

- la formation initiale préparant à un diplôme de formation professionnelle délivré par l'État (CAP, BEP, Bac Pro, BT, BTS, diplômes et titres de l'enseignement maritime) ou à une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ;

- l'apprentissage ;

- les contrats d'insertion en alternance (orientation, adaptation, qualification) ;

- les actions de formation professionnelle continue mises en œuvre par l'État et les régions en faveur des jeunes demandeurs d'emploi ;

[256] Initiative présentée lors de l'intervention d'Hervé Serieyx, le jeudi 26 juin 2003 à l'Espace Ouest France de Rennes

Le contenu de la politique régionale de formation est également orienté par le Contrat de Plan État-Région. (actuellement 2000-2006). Enfin des contrats d'objectifs, contrats pluriannuels d'une durée de trois à cinq ans, conclu entre l'État, les conseils régionaux et les organisations professionnelles visent à mieux conjuguer leurs efforts en matière de développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel et technique.

Ainsi, la Région Bretagne développe déjà de nombreux dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes, comme le montre le tableau joint en annexe au présent rapport.

Les moyens humains et financiers consacrés à ces leviers d'insertion régionaux doivent être confortés et renforcés et gagneraient à être mieux connus, par des campagnes d'information en direction des jeunes et des entreprises.

### *2.1.2. Le réseau d'accueil pour l'insertion professionnelle des jeunes*

L'accueil des jeunes demandeurs d'emploi est une étape fondamentale dans leurs parcours d'insertion. Cette première phase permet en effet d'évaluer leurs besoins et d'élaborer les itinéraires destinés à pallier les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ainsi, une aide sociale peut, dans certains cas, se révéler nécessaire avant toute démarche d'insertion professionnelle. Cet accueil est assuré par un réseau d'acteurs comprenant des structures principales et des partenaires qui leurs sont associés.

#### 2.1.2.1. Les principales structures

L'ANPE, les centres d'information jeunesse (CIJ), les services sociaux, voire la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) permettent d'accueillir les jeunes. Néanmoins, elles ne peuvent appréhender la globalité de leurs problèmes. Dans un rapport de 1981, Bertrand Schwartz avait souligné le manque de cohérence entre ces différentes structures et avait préconisé, en conséquence, une politique d'ensemble, afin de répondre aux difficultés multiples rencontrées par les jeunes. Les Missions Locales et les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) sont nées de cette volonté. Par la suite, se sont créés des « carrefours pour l'emploi et la formation des jeunes », auxquels se sont substitués les « espaces jeunes ».

##### 2.1.2.1.1. Les Missions Locales et les PAIO

Le réseau des Missions Locales en Bretagne a déjà fait l'objet d'une présentation dans le chapitre 1er de la présente partie intitulée « Leurs études », aussi le présent point est-il un renvoi vers ce dernier. Les Missions Locales se distinguent des autres points d'accueil des jeunes avant tout par leur approche globale du jeune[257] (formation, santé, insertion professionnelle…) visant à l'aider à surmonter les difficultés qui font obstacle à son insertion, tant professionnelle que sociale, et par leur public composé essentiellement de jeunes connaissant d'importantes difficultés d'insertion. Il existe un Conseil National des Missions Locales dont l'instance de coordination, la Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes (DIIJ) vient d'être supprimée[258]. Les PAIO remplissent aujourd'hui une mission similaire. La fusion des deux structures est d'ailleurs envisagée.

[257] Audition de Mme Anne Fayolle, Directrice de la Mission Locale de Rennes, le 8 octobre 2002
[258] Décret du 24 décembre 2002

2.1.2.1.2. Les espaces jeunes

Les espaces jeunes ne sont pas une nouvelle structure, il s'agit d'un label attribué à des structures existantes en fonction de critères de qualité des services rendus aux jeunes, déterminés selon une charte régionale tripartite signée entre l'État, la Région et l'ANPE. Pour l'essentiel, ce sont des structures du réseau des missions locales et des PAIO. Néanmoins, d'autres organismes d'accueil peuvent être labellisés, à l'exclusion des organismes de formation.

2.1.2.2. Les réseaux partenaires

Les Missions Locales travaillent en partenariat avec les Centre d'Information et d'Orientation de l'Éducation nationale sur les questions d'orientation professionnelle[259], le Réseau d'Information Jeunesse[260] et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) qui est un service du Ministère de la Justice chargé d'une mission d'assistance éducative et de prévention auprès des mineurs délinquants ou en danger et des jeunes majeurs éprouvant de graves difficultés d'insertion. L'activité de cette dernière s'organise autour de divers services proposant un hébergement, des lieux d'information, d'accompagnement, de formation scolaire, professionnelle ou personnelle. Les éducateurs de la PJJ prennent en charge les jeunes sur décision judiciaire[261]. Les Centres d'Informations sur le Droits des Femmes peuvent également être mentionnés en tant qu'accompagnement ou soutien aux jeunes femmes dans leurs démarches d'accès à l'emploi (mères célibataires en particulier bénéficiaires de l'A.P.I).

Des efforts sont actuellement entrepris pour assurer une meilleure coordination de l'ensemble de ces acteurs du réseau public pour l'insertion des jeunes[262].

## *2.2. L'accompagnement logistique à l'entrée dans la vie active*

L'accompagnement des jeunes dans leurs conditions de vie matérielle constitue également un moyen pour faciliter leurs mobilité et donc leur chance de trouver un emploi ou d'en changer. En effet, les questions du logement (2.2.1.), du transport (2.2.2.) et des ressources (2.2.3.) des jeunes à leur entrée dans la vie active sont primordiales pour une bonne insertion professionnelle des jeunes. Les jeunes en grande difficulté, même s'ils sont peu nombreux, ne doivent pas être oubliés (2.2.4.).

### *2.2.1. Logement et entrée dans la vie active*

L'accès au logement est un des piliers de l'autonomie des jeunes entrant dans la vie active. Or, son coût et ses modalités sont aujourd'hui inadaptés à la précarité des ressources, à la mobilité professionnelle et aux modes de vie des jeunes, tant dans le parc privé que dans le parc public.

2.2.1.1. Le parc privé

Dans la partie consacrée au logement des étudiants a déjà été souligné le phénomène de « privatisation » du logement des jeunes. Cette tendance est également vraie pour le logement des jeunes entrant dans la vie active, qu'ils y soient entrés ou qu'ils cherchent à y entrer. Ainsi, les jeunes de 16-25 ans habitent majoritairement chez leurs parents (66.5% en 1999,

[259] Voir Ch. 1 « Leurs études »
[260] Idem
[261] Sur le sujet voir « Bretagne, une région qui réussit ? », Éditions Syllepse, 2002, interventions d'Hervé Lallart et de Philippe Fournier, pp119-124
[262] Accord cadre signé le 21 janvier 2002 par les ministères concernés, feu la DIIJ et le Conseil National des Missions Locales.

dans ce cas, il est possible de parler d'une « familiarisation » du logement des jeunes ou, pour le reste, dans des logements relevant du marché privé du logement.

Or, ce marché privé présente une offre de logements dont le coût et les modalités d'accès sont des freins à l'entrée dans la vie active. En effet, les modalités de la mobilité résidentielle ne suivent pas les impératifs de mobilité professionnelle auxquels les jeunes, plus que tous les autres actifs, sont fortement soumis. En ce sens, une offre de logements insuffisamment adaptée aux besoins des jeunes en voie d'insertion professionnelle représente une véritable barrière à l'entrée dans la vie active.

2.2.1.1.1. Un coût du logement élevé aggravé par l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande

Il faut dire les choses simplement : le logement privé est cher pour la majorité des jeunes. La précarité et la faiblesse de leurs ressources financières à l'entrée dans la vie active sont une source d'exclusion et de discrimination par rapport au logement, et le « système D » devient roi. D'où le développement du logement par co-location qui ne concerne pas seulement les étudiants : il existe aussi pour les jeunes entrant dans la vie active. Les aides au logement distribuées par les Caisses d'Allocations Familiales deviennent alors vitales lorsque les revenus de la famille n'arrivent plus à suivre les hausses de prix de l'immobilier pour les jeunes.

2.2.1.1.2. Des garanties financières exigées à l'entrée par le bailleur qui sont une source flagrante d'inégalité des chances entre les jeunes

Il n'y a pas que le loyer qui soit un frein au logement des jeunes. Ses modalités d'accès sont draconiennes. Il faut mentionner ici les garanties exigées par les bailleurs qui, si elles sont compréhensibles sur le marché privé, n'en représentent pas moins des exigences exorbitantes voire , parfois, discriminatoires vis à vis des jeunes : le dépôt de garantie et le cautionnement. Ces deux garanties financières et juridiques rendent très difficile l'accès au logement et donc à l'emploi, lorsque la mobilité conditionne ce dernier.

Il existe pourtant un dispositif très intéressant, mais insuffisamment connu, permettant aux jeunes s'engageant dans la vie active de franchir ces barrières à l'entrée du logement : le LOCAPASS. Ce dispositif, géré par les organismes collecteurs du "1% logement" offre de nouvelles possibilités pour faciliter la mobilité des salariés. La garantie LOCAPASS est de droit pour les bénéficiaires suivants :

1- *Les jeunes de moins de trente ans en recherche d'emploi ou en situation précaire* jusqu' à leur premier Contrat à Durée Indéterminée (ce premier CDI étant inclus). Sont donc concernés les jeunes :
- Inscrits à l'ANPE,
- En apprentissage,
- En formation dans une entreprise,
- En Contrat Emploi Solidarité,
- En Emploi Jeune,
- Salariés à plein temps ou temps partiel,
- Intérimaires,
- Bénéficiaires du RMI en phase d'insertion,
- Etudiants exerçant une activité professionnelle ou ayant un lien avec une entreprise du secteur privé (voir Ch. 1. Leurs études).

2- *Les salariés en mobilité professionnelle et ce, quel que soit leur âge*, qui travaillent dans une entreprise du secteur d'activité des entreprises assujetties (entreprise du secteur privé hors le secteur agricole et la fonction publique) quel que soit le nombre de salariés.

3- *Les salariés en mobilité résidentielle et ce quel que soit leur âge* qui changent de résidence pour raisons personnelles, quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise ou la nature de leur contrat de travail.

2.2.1.1.3. Une offre de logement inadaptée aux modes d'entrée dans la vie active des jeunes

L'offre de logement est non seulement trop coûteuse et quantitativement insuffisante, elle est aussi souvent inadaptée qualitativement aux modes d'entrée dans la vie active des jeunes. Ces modes d'entrée, nous l'avons vu, sont caractérisés par la discontinuité des parcours d'insertion, par les « entre-deux », par les emplois temporaires, par les allers-retours entre les études, l'emploi, le chômage et les modes de cohabitation personnels, familiaux, amicaux ou amoureux. L'offre de logements est ainsi marquée par une insuffisance en petits logements, notamment en zone rurale. Cette absence d'offre de logement à proximité du lieu de travail peut représenter un obstacle décisif pour les jeunes ne disposant pas de moyens de transports. L'éloignement domicile-travail peut vite devenir un piège et un gouffre financier pour des jeunes prêts à tout pour se lancer, pour capitaliser de l'expérience professionnelle en espérant des jours meilleurs. Le double-logement des jeunes suivant une formation en alternance est trop coûteux administrativement, financièrement et fiscalement. Enfin, la décohabitation du jeune du domicile parental est parfois une épreuve, faite de solitude et de déserts affectifs, qu'il est difficile de traverser, d'où la nécessité de structures de logement semi-collectives disposant d'espaces de parole, d'écoute et de vie communautaire pour que les jeunes les moins préparés à l'autonomie puissent, progressivement, voler de leurs propres ailes.

2.2.1.2. Le parc public

En matière de logement des jeunes entrant dans la vie active, l'offre en parc public paraît trop peu développée en Bretagne. En effet, lorsque la collectivité publique prend en charge la vie résidentielle des jeunes, son action ne semble pas à la hauteur des enjeux et du nombre de jeunes ayant besoin d'un logement aidé pour s'insérer professionnellement. C'est le cas du logement HLM et des Foyers de Jeunes Travailleurs ou F.J.T.

2.2.1.2.1. L'offre de logement en HLM

Selon l'Association Régionale des Offices H.L.M (AROHLM), les moins de 25 ans résident majoritairement chez leurs parents alors que la diversité des situations des jeunes face au logement est grande[263]. Elle souligne ensuite que tous les organismes HLM bailleurs sont concernés par le logement des jeunes, que ce soit dans « le parc familial » ou dans le « parc spécifique »[264]. Dans le parc familial on distingue : les jeunes hébergés chez leurs parents, les jeunes titulaires d'un bail pour un logement ordinaire (seulement 360 jeunes de moins de 20 ans en 2002 et 22 000 jeunes âgés de 20 à 29 ans en Bretagne) et les sous-locataires. Quant au parc spécifique, il est marqué par l'hétérogénéité de son public : jeunes travailleurs en FJT, jeunes en formation, en stage, étudiants, jeunes en insertion, jeunes handicapés et jeunes comportant des troubles psychologiques graves.

[263] Audition de Mme Annie Bras-Denis, Directrice de l'AROHLM et de Mme Nadia Nicolaizeau, Chargée de Mission, le 3 décembre 2002.

[264] Foyers de Jeunes Travailleurs, Résidences étudiantes, Foyer pour Personnes Handicapées, Logements d'Insertion

Toutefois, l'AROHLM reconnaît qu'il existe un nombre très limité de politiques spécifiques envers les jeunes dans un parc HLM peu adapté, par son mode d'accès, à leurs modes de vie. En effet, les demandes des jeunes entrant dans la vie active sont souvent pressantes et ses derniers ne restent que 18 mois en moyenne, or les listes d'attente pour accéder au logement HLM sont interminables. L'offre en petits logements individuels en HLM est également rare.

Consciente de cette faiblesse d'action par rapport aux besoins des jeunes entrant dans la vie active, l'AROHLM a récemment engagé une réflexion approfondie sur le sujet. La prise de conscience est opérée, comme l'atteste cette expérience intéressante menée il y a deux ans sur la ville de Fougères : une forte augmentation du nombre de recrutements effectués par la société S.A.G.E.M a attiré un afflux massif et soudain de jeunes à la recherche d'un logement accessible. L'office HLM de Fougères « Fougères Habitat » a dû nouer un partenariat avec le F.J.T. de Fougères pour encourager le « logement partagé » sous la responsabilité du F.J.T. Pour faciliter l'acceptation des dossiers, une démarche de simplification administrative des demandes a d'autre part été mise en place. L'opération a été une réussite, elle devrait servir d'exemple et montre bien le lien existant entre politique de l'emploi et politique du logement.

2.2.1.2.2. Les Foyers de Jeunes Travailleurs

S'il est une institution collective qui vient à l'esprit lorsqu'on évoque l'entrée des jeunes dans la vie active, c'est bien celle des Foyers de Jeunes Travailleurs ou F.J.T. Bien adaptée aux besoins de mobilité des jeunes lors de leur entrée dans la vie active, l'offre quantitative de logements en FJT paraît insuffisante et son parc, souvent, vieilli[265].

En 2002, les 3600 places du réseau de l'Union Régionale des F.J.T de Bretagne, n'ont permis d'accueillir que 10 000 jeunes. Alors que la Bretagne comptait, en 1999, 135 000 jeunes actifs âgés de 16 à 25 ans, cette capacité d'accueil ne paraît pas à la hauteur des enjeux et confirme le phénomène de « privatisation » du logement des jeunes.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs, un peu comme les Missions Locales ou les points du Réseau Information Jeunesse, ont une approche globale des jeunes : ils leur offrent non seulement un logement temporaire mais aussi des services socio-éducatifs, dans un but d'accompagnement vers l'autonomie et la citoyenneté.

Principalement gérés par des associations mais aussi par des CCAS ou des organismes H.L.M, les F.J.T sont des institutions à but non lucratif régies par la Loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales qui mettent à la disposition des jeunes, de 16 à 25 ans principalement voire jusqu'à 30 ans exceptionnellement, et vivant hors de leur famille, un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement temporaire et leur restauration, ainsi que des moyens et services socio-éducatifs qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Les jeunes sont logés principalement en structure collective, mais aussi en logements diffus avec des intermédiaires :

- *Les logements en structure collective* sont répartis entre logements-foyers classiques de jeunes travailleurs et les foyers réhabilités réglementairement en « résidences sociales » ;

[265] Auditionné par la commission cadre de vie du CESR le 7 janvier 2003, M. Jacky MENOT, Directeur de l'Association « Steredem » gérant le F.J.T et le Comité Local pour le Logement des Jeunes (CLLAJ) de Dinan, a présenté la philosophie, l'organisation et le fonctionnement des F.J.T sur le plan régional.

- *Les logements diffus* sont les logements du parc public ou privé, en location-sous-location, avec ou sans bail glissant. Dans ce cas, l'association sous-loue le logement à un jeune qui peut après un certain temps en devenir le locataire ;

- *Le « foyer-soleil »* est un compromis entre les deux situations précédentes. Il existe un foyer central, lieu administratif et d'animation, et des logements diffus qui peuvent être individualisés ou regroupés dans de petits collectifs.

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes ou C.L.LA.J et les services logement sont réunis au sein de l'U.F.J.T. Ils sont un lieu d'information pour les jeunes sur tous les problèmes liés au logement et ont pour objectif de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée de l'habitat des jeunes.

Les périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie ayant tendance à s'allonger et à se multiplier, les résidents sont dans des situations diverses qui peuvent alterner ou se cumuler :
- jeunes travailleurs (en situation de précarité ou non),
- jeunes demandeurs d'emploi,
- jeunes en situation de décohabitation ou de mobilité,
- jeunes en formation sous divers statuts : apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel,
- jeunes couples,
- adultes isolés de moins de 30 ans,
- étudiants en rupture sociale et familiale.

En Bretagne, le réseau de l'Union Régionale des F.J.T (U.R.F.J.T) compte 23 associations gérant 36 structures F.J.T., Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.) ou Centre de Formation. En 2002, on estime à 25 000 le nombre de jeunes ayant, au sens large, bénéficié des services d'information, d'orientation et d'animation des F.J.T. Les F.J.T. en Bretagne ont une capacité de logement de 3 162 places dont 72% sont en structures collectives et 28% en logements diffus (foyer-soleil ou sous-location).

**Capacité d'hébergement des associations UFJT en Bretagne au 31/12/2002**[266]
**(FJT/CLLAJ/Services logements)**

| | FJT collectif [267] | Foyer soleil[268] | Sous-location sans bail glissant[269] | Sous-location avec bail glissant[270] | Autres[271] | *Total* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Côtes-d'Armor** | 355 | 108 | 105 | 0 | 17 | **585** |
| **Finistère** | 441 | 125 | 40 | 0 | 10 | **616** |
| **Ille-et-Vilaine** | 1 073 | 253 | 15 | 0 | 34 | **1 375** |
| **Morbihan** | 417 | 144 | 0 | 0 | 25 | **586** |
| **Total** | **2 286** | **630** | **160** | **0** | **86** | **3 162** |

[266] Source : UFJT Bretagne.
[267] Nombre de places sélectionnées
[268] Nombre de logements
[269] idem
[270] idem
[271] Nombre de places dans les logements conventionnés APL mais non sélectionnées FJT ou dans des logements diffus utilisés dans le cadre de mesures ALT

Le phénomène d'allongement de la jeunesse explique que le public se situe dans la tranche d'âge des 16-30 ans depuis 1996.

Le statut socio-professionnel des résidents témoigne de l'hétérogénétié des jeunes accueillis :
- n°1 : les jeunes en alternance (40%),
- n°2 : les jeunes ayant un emploi (30%) dont 91% sont en CDD,
- n°3 : les étudiants en stages courts en entreprise ou les étudiants en filières courtes (20%),
- n°4 : les demandeurs d'emploi (10%).

Les jeunes résidents sont de plus en plus qualifiés même si près de 20% d'entre eux sont toujours sans qualification. La majorité des jeunes est issue de familles nombreuses et habitait chez ses parents avant d'entrer en F.J.T. Les ressources des jeunes se caractérisent par leur faible niveau et leur irrégularité. En effet, seulement 20% des résidents perçoivent un revenu mensuel de plus de 1 000 €.

Le besoin d'accès au logement en F.J.T naît généralement de 3 situations :
- la mobilité professionnelle (majoritaire),
- la rupture avec la famille ou le conjoint,
- la décohabitation (prise d'autonomie par rapport à la famille d'origine).

Selon Jacky MENOT, les jeunes doivent gérer simultanément 3 types de trajectoires : professionnelle, résidentielle et matrimoniale ou familiale. Or, ces trois trajectoires, nous l'avons vu, sont aujourd'hui dissociées, incertaines, jonchées de ruptures fréquentes dans tous les domaines de la vie professionnelle et sociale.

Les F.J.T se donnent pour objectif d'aider les jeunes à sortir du labyrinthe en « positivant » toutes ces expériences éclatées. Ils se situent dans la gestion de ces trajectoires et ne répondent donc plus seulement à leur vocation originelle de gestion de la mobilité professionnelle des jeunes.

Les F.J.T sont en effet de plus en plus sollicités dans des situations de rupture qui engendrent la désaffiliation et parfois l'exclusion.

C'est dans ce contexte qu'a été signée, le 13 décembre 2000, au plan national, une convention d'objectif pour les années 2001-2003 de diversification de l'habitat des jeunes entre l'État et l'UFJT pour la création de 10 000 logements s'inscrivant dans les principes inscrits dans la Charte de l'UFJT et conformes à la circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales n°96-753 du 17 décembre 1996. Le programme d'action de la convention « repose sur l'axe de créer, réhabiliter, diversifier une offre de logements, intégrés dans la cité, prenant en compte la diversité des situations des jeunes et l'évolution de leurs besoins ». L'accent est mis sur « une offre de logements autonomes, rapidement accessibles, et à des conditions financières garantissant un taux d'effort des jeunes compatibles avec leurs ressources. » Par ailleurs, cette convention insiste sur l'optimisation des dispositifs d'aide au logement existants :
- le 1% logement (loca-pass),
- le recours au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)[272],
- le recours au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.),
- l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.).

Les durées de séjours en FJT sont influencées par la complexité et la discontinuité des trajectoires des jeunes. En Bretagne, le temps de séjour moyen est de 5 mois et demi. La

[272] Qui concerne peu les jeunes, aujourd'hui

mobilité des jeunes y est particulièrement élevée : 85% des résidents partent avant un an de séjour. Elle varie fortement en fonction des situations locales d'emploi. La durée de séjour y est au maximum de 3 ans. Pour certains jeunes utilisant les services du CLLAJ, la cohabitation prolongée au sein du foyer parental a représenté un pôle de stabilité et la possibilité d'améliorer ses revenus. La colocation en appartement partagé qui s'est beaucoup développée chez les étudiants est également un phénomène en augmentation chez les jeunes travailleurs, notamment à la sortie du FJT. Les jeunes souhaitent plus d'autonomie, ils veulent un « chez soi » tout en évitant la solitude.

Selon Jacky MENOT, il n'y a pas deux jeunesses, l'une incluse et l'autre exclue. « Entre les deux, il y a de nombreux et divers jeunes qui vivent des situations compliquées, qui bricolent (au sens constructif du terme), qui expérimentent dans tous les domaines de la vie et qui finissent par réussir des choses positives… des jeunes qui construisent leur identité dans ces expérimentations ». Ainsi, au sein de l'association Steredenn qui gère le FJT de Dinan a été créée une plate-forme d'émergence de projets, nommée « Interstices » ainsi qu'une maison du monde accompagnant les projets internationaux : « nous permettons à des compétences de s'exprimer, des solidarités de s'exercer, des vocations de se découvrir, des négociations de s'opérer, des différences de se faire accepter…».

Les situations vécues par les jeunes étant plurielles, les réponses en terme d'habitat et de logement doivent l'être également. C'est pourquoi les FJT diversifient leur offre de logements en coopération avec les différents acteurs territoriaux de la politique de l'habitat des jeunes. Ainsi 25% du parc est composé aujourd'hui de T1', T1 bis et T2 et de nouveaux projets sont en cours de réalisation comme à Dol de Bretagne ou dans l'agglomération lorientaise. Les maîtrises d'ouvrage collectives ou M.O.C se mettent en place sur de nouveaux territoires comme à Lamballe, Ploërmel ou Carhaix. Les services logements (St Malo, Redon, Vitré) ou les CLLAJ (Quimper, Lannion, Guingamp, St Brieuc et Dinan) permettent de mieux orienter les réponses aux besoins des jeunes. Par exemple, sur le Pays de Dinan, l'association Steredenn, à l'origine gestionnaire d'une structure collective « foyer » de 80 chambres, a développé un habitat de proximité sur une douzaine de communes, en partenariat avec des collectivités locales, des bailleurs sociaux et privés sous formes de petits collectifs (5 à 12 logements) et d'habitat diffus auxquels sont associés des lieux collectifs et des services multiples. Les statuts des logements sont divers eux aussi :
- logement d'urgence (ALT),
- résidence FJT (4 structures : 1 centrale de 72 logements T1, T1', T1 bis, T2 et 3 résidences de 10 à 20 logements),
- sous-Locataires (Plouer, Ploubalay, Créhen, Plancoët, Pluduno, Bourseul),
- locataires ( fichier de bailleurs et intermédiation).

Les F.J.T. adaptent leur offre résidentielle au degré d'autonomie du jeune et participent à sa socialisation (emploi, formation, loisirs, santé, alimentation, culture, apprentissage de la conduite, accompagnement de projets…). Cette mutation par la diversification de l'offre de logements amène l'URFJT de Bretagne à souhaiter pouvoir « constituer un lieu d'échange partenarial et de portage d'une politique de l'habitat des jeunes avec ses partenaires politiques, institutionnels et associatifs ».

Au vu des ces éléments, il semble souhaitable que des structures telles que les F.J.T qui semblent bien adaptées à la fois aux besoins et attentes des jeunes et à ceux de l'économie, soient plus encouragées et développées en Bretagne.

### *2.2.2. Les transports*

L'accompagnement matériel des jeunes vers l'emploi, c'est aussi le problème de leurs transports. Lorsque le logement fait défaut à proximité du lieu de travail ou lorsque l'éloignement est un choix personnel, l'absence de moyens de transports adaptés aux contraintes de mobilité des jeunes constitue un frein puissant à leur entrée dans la vie active : transports et emplois sont liés. Les grandes agglomérations urbaines sont en général très bien desservies par les moyens de transports collectifs. Le problème se pose surtout pour les entreprises ou institutions implantées en zone rurale qui sont insuffisamment ou pas du tout desservies en moyens de transports collectifs. L'accès à l'emploi pour les jeunes ne disposant pas d'un moyen de locomotion individuelle devient alors impossible, notamment pour les plus fragiles financièrement : non seulement, il faut financer le passage très coûteux du permis de conduire, mais encore faut-il pouvoir disposer d'un véhicule et des moyens financiers de le faire fonctionner (entretien, assurance, carburant…). Par conséquent, une politique de l'emploi des jeunes ne peut donc pas se désintéresser de la question de leurs transports. L'accès à l'emploi n'est pas seulement lié au niveau de qualification. Par ailleurs, une politique des transports devrait également prendre en considération la faible appétence d'une partie des jeunes pour les transports en commun routiers.

### *2.2.3. Les ressources*

Comment parler de l'accompagnement matériel des jeunes à leur entrée dans la vie active sans parler de leurs ressources ? Entrer dans la vie active en restant dépendant de l'aide parentale faute d'une rémunération suffisante, ne peut être vécue qu'amèrement par un certain nombre de jeunes, en particulier lorsque le provisoire et le temporaire deviennent une constante en matière d'emploi. Le salaire, comme l'emploi, ne suivent plus le diplôme, voilà la nouvelle réalité du marché du travail pour la majorité des jeunes. Ainsi, en 2000, la moyenne du salaire brut horaire régional pour les jeunes de 16-25 ans en Bretagne était de 5.98 €, avec une valeur légèrement supérieur pour les hommes (5.99 €) que pour les femme s (5.96 €). Le salaire moyen horaire varie entre 3.44 € pour les apprentis et les stagiaires à 9.32 € pour les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Dans son récent rapport sur « l'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous »[273], le Conseil Economique et Social National, rappelle que *« le développement du travail précaire et du temps partiel contraint a entraîné un accroissement du nombre de « travailleurs pauvres », c'est à dire dont le salaire ne permet pas aux revenus du ménage de dépasser le seuil de pauvreté »* qui était de 557 € par mois pour une personne seule en 1999.[274] Certains jeunes à temps partiel, créateurs d'entreprise, en stages ou en première année d'apprentissage ( notamment pour les apprentis les moins âgés), seraient sans doute nombreux à se situer sous le seuil de pauvreté sans les solidarités familiales descendantes. En effet, pour ces jeunes « travailleurs pauvres », comme le souligne le rapport mentionné

[274] Le seuil de pauvreté correspond à un revenu par unité de consommation inférieur à la moitié du revenu médian avant impôts. Le revenu médian est tel qu'il partage exactement en deux la population : la moitié dispose d'un revenu plus élevé, l'autre d'un revenu moins élevé. Quant aux unités de consommations, il s'agit d'une façon de compter le nombre de personnes vivant dans un ménage : le premier adulte compte pour un, les suivants pour 0.5 chacun, chaque enfant de moins de 14 ans pour 0.3. Chacun de ces coefficients est censé mesurer ce que coûte une personne de plus, de sorte que le niveau de vie du ménage ne soit pas modifié. En 1999, le seuil de pauvreté était égal à 557 € pour une personne seule et 836 € pour un couple sans enfant.

*« l'emploi ne garantit pas nécessairement le passage de la pauvreté sans travail à un travail sans pauvreté »*[275].

Selon Martine Fournier, *« La rémunération des jeunes est une source d'inégalité entre les générations. Les sociologues Christian Baudelot et Roger Establet ont comparé, sur le plan national, le destin des jeunes arrivés sur le marché du travail en 1968 et de ceux arrivés en 1998. Ils montrent que depuis 1975, alors que les salaires des plus âgés continuaient de progresser, les salaires d'embauche ne cessaient de diminuer. Le niveau de vie des ménages de 50-59 ans a atteint 40% de plus que celui des moins de trente ans en 1995 (il était supérieur de 10 à 15% en 1975). En outre, la généralisation des études longues a entraîné une certaine dévaluation des diplômes et un ralentissement de la mobilité sociale : il faut aujourd'hui plus de diplômes pour moins de résultats*[276]. Pour François DUBET, *« Tout ce passe comme si la France avait choisi de faire payer ses jeunes »*[277].

Il existe d'importantes disparités territoriales dans les rémunérations des différentes catégories socio-professionnelles : on observe, qu'à l'exception des stagiaires et apprentis, plus le salaire horaire moyen correspondant à une catégorie socio-professionnelle (CSP) est élevé, plus l'amplitude de variation de ce salaire est grande entre les 21 pays de Bretagne. Ainsi, pour les cadres, l'intervalle de variation du salaire horaire a une amplitude de 2.02 €, alors que le salaire horaire des employés ne varie que de 0.29 € sur l'ensemble du territoire breton. Il n'y a pas de différence de salaires marquée entre les pays qui serait uniforme pour toutes les CSP. Cependant, certains pays ont tendance à se situer un peu au-dessus du salaire moyen régional pour toutes les CSP, il s'agit des pays de Rennes, Guingamp et Fougères. En revanche, les pays de Pontivy, Auray, Saint-Malo, Vannes et les trois pays du Centre-Bretagne ont tendance à offrir des salaires légèrement inférieurs à la moyenne régionale quelle que soit la CSP considérée. Il est probable que dans la perspective de la pénurie de main d'œuvre se profilant à l'horizon 2005, l'attractivité d'un territoire sera aussi celle de ses conditions de rémunération pour les jeunes. Une prise de conscience apparaît nécessaire en la matière de la part des employeurs comme des collectivités publiques.

**Salaires horaires brut régionaux de l'année 2000 comparés selon le sexe des 16-25 ans ayant un emploi en Bretagne**

*(Source : INSEE, exploitation CESR)*

[275] Opcit pII-10
[276] Revue Sciences Humaines, n°136, mars 2003, Martine Fournier, « les nouveaux visages des inégalités », p 25
[277] François Dubet « les inégalités multipliées », l'Aube, 2000

Il faut également signaler les discriminations salariales à l'embauche dont est victime une part importante de jeunes du fait de l'effet 35h : alors que pour le même temps de travail, 35h, les anciens salariés sont payés 39h, les nouveaux arrivants sont eux payés 35h. D'où un sentiment d'inégalité et d'injustice chez de nombreux jeunes.

La prise en compte des situations suivantes souligne qu'un jeune sur deux en Bretagne connaît une situation financière fragile, voire précaire :

- 20 000 à 25 000 chômeurs déclarés,
- 16 000 jeunes en apprentissage avec des revenus très limités,
- 30 000 jeunes actifs en CDD, en temps partiel ou en intérim,
- 40 000 étudiants recherchant des activités d'appoint (40%),
- + Tous les jeunes « pris en charge » pour le logement, les transports par leurs parents.

Leur situation est difficile et elle connaît, depuis une dizaine d'années, une aggravation et une détérioration reconnues dans l'ensemble de la France[278].

Enfin, il faut souligner les efforts de revalorisation des rémunérations des jeunes réalisés dans certaines branches professionnelles, telles que le bâtiment.

### *2.2.4. Les jeunes en errance et en grande difficulté*

Les publics jeunes les plus fragiles socialement et économiquement sont à soutenir dans leurs parcours, même les plus chaotiques, d'insertion professionnelle. Un jeune, comme un adulte d'ailleurs, est toujours un être en devenir. Même handicapés ou « cassés » par la vie, plus que tous les autres, ils ont besoin de continuer à espérer.

#### 2.2.4.1. Les jeunes « repérables »

Ces publics sont parfois repérables lorsqu'ils bénéficient d'aides financières officielles[279] :

- *Les jeunes parents isolés, essentiellement des femmes, touchant l'Allocation Parent Isolé (API)* : les jeunes de moins de 25 ans étaient 2320 en 2001, en Bretagne, à avoir bénéficié de l'API. [280]

- *Les jeunes handicapés touchant l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)* : les jeunes de moins de 25 ans touchant l'Allocation pour Adultes Handicapés étaient 3699 en 2001.[281]

- *Les jeunes bénéficiaires du Fonds d'Aide aux Jeunes ( FAJ)* par les Missions Locales : le nombre de dossiers du Fonds d'Aide aux Jeunes attribués par les Missions Locales en 2001 était de 9 944.

- *Les jeunes bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU)* : au 31 décembre 2001, la Bretagne comptait 4 310 jeunes bénéficiaires de la CMU de base et 19 288 jeunes bénéficiaires de la CMU complémentaire.[282] La majorité de ces jeunes a entre 15 et 19 ans.

Cette liste est loin d'être exhaustive. L'éclatement des données statistiques ou leur absence pour les publics jeunes les plus en difficulté ne permet pas, dans le cadre de cette étude, de

[278] Voir sur le sujet le récent rapport du CES national « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », rapporteur Didier ROBERT, juin 2003
[279] Les tranches d'âge ne sont pas identiques selon les sources et l'allocation
[280] Sources CAF + MSA
[281] Sources CAF + MSA
[282] Assurés et ayants droit

connaître précisément ces populations. Il serait souhaitable qu'une recherche-étude sur la question soit réalisée, par exemple par les Caisses d'Allocations Familiales. Celle-ci pourrait servir de base à un travail sur les voies d'entrée dans la vie active de ces jeunes en grande difficulté.

#### 2.2.4.2. Les jeunes difficilement « repérables »

Les jeunes en errance sont des nomades statistiquement invisibles. Pourtant, ils sont bien là, le plus souvent dans la rue ou naviguant à travers des situations perturbées marquées par la détresse. A moins qu'il ne s'agisse, parfois, d'un choix de vie sous la forme d'une fuite et d'un renoncement vécus comme une nouvelle liberté individuelle et sociale. Parler de leur entrée dans la vie active peut paraître un non-sens puisqu'ils en paraissent retirés et exclus. Pourtant, les jeunes, plus que les autres, peuvent toujours prendre un nouveau départ. L'Association Pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale de Rennes (APRAS) vient de réaliser une très intéressante étude sur les jeunes en errance dans la ville de Rennes en mars 2002[283]. 95 personnes ont ainsi été interrogées autour de trois lieux rennais fréquentés par les jeunes en errance : le restaurant social Leperdit dit « Le Fourneau », l'accueil « Le Relais » et l'accueil de jour « Puzzle ». Le phénomène de l'errance de rue touche très majoritairement les jeunes : les 2/3 des personnes interrogées ont moins de 30 ans et la moitié, moins de 25 ans. L'APRAS distingue 6 catégories pour mieux comprendre qui sont ces jeunes :

- *Les festivaliers ou « travellers »* sont caractérisés par leur jeune âge et la proportion importante de femmes, ils sont des itinérants qui vont de festivals en festivals. Ils sont largement attirés par la Bretagne, notamment l'été. Vêtus de treillis, de vestes kakies, de casquettes et pratiquant intensément le piercing, les festivaliers ou travellers recherchent la visibilité sociale. Ouvert tous les jours sauf les dimanches, l'accueil de jour «puzzle» leur donne la possibilité de prendre une douche ou de laver leur linge moyennant une participation symbolique de 1€. «Puzzle» a accueilli environ 1 700 personnes à Rennes depuis un an et demi.

- *Les femmes* n'étaient que 19 sur les 95 personnes interrogées. Minoritaires, elles sont en revanche plus jeunes que les hommes, puisque 16 d'entre elles ont moins de 25 ans, soit 85%. Elles sont S.D.F. depuis des mois, voire des années. Il existe un phénomène d'attraction de la rue pour ces jeunes femmes. Attirées par un mode de vie qui leur paraît représenter la liberté, elles peuvent aussi entrer dans l'errance pour aider un homme à s'en sortir puis finalement y rester. Beaucoup de ces jeunes femmes sont sans ressources. La moitié seulement bénéficie de la C.M.U. Elles sont très vulnérables. Elles vivent souvent en couple, parfois en groupe et connaissent occasionnellement des situations qui sont proches du viol collectif. Parmi elles, l'usage de drogues est fréquent.

- *Les jeunes de moins de 30 ans composent* les 2/3 de l'effectif interrogé. Pour certains, l'errance est une situation transitoire alors que, pour d'autres, la rue est un véritable ancrage. Ils ont presque tous connu une situation de rupture familiale ou biographique, une cassure dans leur projet de vie. Hébergés dans des squats, des camions ou parfois chez quelqu'un (habitat solidaire), ils ont une mobilité importante.

- *Les plus âgés sont peu nombreux.*

[283] Audition de M. Philippe CAFFIN, Directeur de l'APRAS Rennes, le 14 janvier 2003

- *Les étrangers ou la rue comme terre d'accueil.* Ils sont jeunes et proviennent surtout des pays de l'Est. Les ¾ sont sans ressources et à la rue depuis moins d'un an.

- *Les jeunes errants non bénéficiaires de la C.M.U. :* en matière d'accès au soin, les choses sont difficiles. Tous ne sont pas protégés par la C.M.U, les démarches d'obtention sont souvent un obstacle. D'autre part, si certains ont eu des ressources, l'existence du plafond les empêche d'en bénéficier. D'une manière générale, l'état de santé des jeunes errants est préoccupant.

Selon M. CAFFIN[284], face à l'attraction de la rue, il faut agir vite. En premier lieu, il faut reconnaître que *la rue exerce une attraction sur les jeunes :* tous ceux qui sont à la rue ne sont pas des S.D.F, mais c'est souvent le doigt dans l'engrenage. *Il faut donc intervenir immédiatement dès que les jeunes sont visibles. Enfin, il note que la possibilité pour certains jeunes d'avoir accès à un logement autonome les empêcherait d'entrer dans l'errance***,** or, actuellement, la précarisation et les nouvelles pauvretés affectant certains jeunes sont des facteurs d'exclusion. Attendre un logement autonome suppose une inscription dans le temps dont beaucoup ne sont plus capables, vivant dans l'instant présent, incapables de se projeter dans l'avenir. Ici, l'entrée dans la « vie active » peut très vite basculer dans la délinquance… Il faudrait sans doute plutôt parler, pour ces jeunes qui sont, pour la plupart, en souffrance psychique, d'entrée dans la « survie active ».

Le parcours de Thomas, 24 ans, actuellement en foyer de réinsertion à Rennes est poignant, chaotique et pourtant riche d'espoir. Alors qu'il n'a que 11 ans, ses parents divorcent ; Thomas quitte la région parisienne et débarque en Bretagne avec son père, son demi-frère et sa demi-sœur. Il suit sa scolarité, entre en CAP cuisine à Vannes. Mais à la suite d'un différend, son père le met à la rue. Thomas n'a que 16 ans et ses yeux pour pleurer. Le père d'une amie lui offre la carcasse d'une veille voiture. C'est là qu'il va passer son hiver. La galère commence***:*** *« Jamais je n'aurais imaginé terminer comme ça ! ».* En février, il trouve un emploi saisonnier de vendeur sur les plages. Il quitte la voiture pour une toile de tente. Puis, il débarque à Rennes ; le foyer Saint-Benoît Labre l'accueille. Nouvelle période de galère, de voyages. La rue. Et toujours, des allers-retours au port, le foyer St-Benoît Labre. Depuis quelques mois, Thomas a repris goût à la vie ; il a une amie qui l'aime, la perspective d'un emploi et d'une formation. Et un projet fou qui le fait tenir malgré tout : créer une entreprise d'entraide et de solidarité avec les pays d'Afrique : *« Pendant mes années de galère, j'ai appris à me contrôler, à rester zen. Je pense qu'il y a pire que moi. Je me dis toujours qu'il y a pire que moi ; ça m'aide à rester fort et concentré sur mes objectifs. Je me dis que le fait d'avoir un vécu, ça permet toujours d'aider les autres. Ça permet de les aider à ne pas faire les mêmes erreurs. »*

*Thomas, Portraits de Jeunes, Annexe*

Sensee a demandé l'anonymat. Et pour cause, elle vit actuellement dans l'ombre, dans l'attente de ses 21 ans pour passer son permis poids-lourds et partir « faire l'international » avec son ami. Pas question que sa mère, fort dépressive, n'apprenne tout cela. En attendant, elle vit dans un vieux bus de la ville de Rennes qu'ils viennent d'acheter tous les deux. *« On vit avec 4500 F par mois ; avec 1000 F de plus, on serait heureux comme des rois ! »* Chaque soir, il faut trouver un nouveau parking. Mais qu'importe, Sensee est libre, ne parle que de liberté. En attendant, elle côtoie des amis de galère, sans but et dans l'errance. Elle découvre la violence, la discrimination et hurle contre les politiques qui voient et laissent faire, contre les nouvelles mesures répressives du gouvernement. Elle s'interroge avec un sentiment de révolte et d'injustice *: « Mais pourquoi ne suis-je pas considérée comme prioritaire, moi qui ai un projet ? »*

*Sensee, Portraits de Jeunes, Annexe*

[284] Audition du 14 janvier 2003

Lever les freins à l'emploi des jeunes, c'est non seulement simplifier l'accès à l'emploi et renforcer les dispositifs d'accompagnement, mais également poursuivre le développement de l'insertion professionnelle par la voie de l'alternance.

## 3. LE DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE

L'alternance est une chance pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, qui forment son public privilégié, en même temps qu'elle permet leur qualification. Elle permet aujourd'hui d'atteindre tous les niveaux de diplôme de l'enseignement technologique et professionnel et de se présenter sur le marché du travail avec cette fameuse « expérience » qui fait si souvent défaut à l'entrée dans la vie active.

L'alternance, ce sont les contrats d'insertion par alternance de la formation professionnelle continue (orientation, adaptation et qualification) et l'apprentissage qui relève lui de la formation initiale, comme le montre le tableau de synthèse joint *en annexe* au présent rapport[285].

### *3.1. Les contrats d'insertion par alternance*

Les contrats d'insertion par alternance sont au nombre de trois : orientation, adaptation et qualification. En la matière, par exemple, l'action conduite par le Crédit Mutuel de Bretagne peut être présentée comme une réussite.

#### *3.1.1. Le contrat d'orientation*

D'une durée de 6 ou 9 mois selon le public, le contrat d'orientation est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui s'adresse à des jeunes de moins de 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Son objectif n'est ni la formation, ni la qualification des publics jeunes en difficulté mais leur orientation professionnelle. Le contrat d'orientation donne accès à des actions d'orientation professionnelle (remise à niveau, découverte et connaissance de l'entreprise et des métiers) destinées principalement à permettre au jeune de construire un projet professionnel ou de maîtriser les techniques de recherche d'emploi.

Seuls 144 contrats d'orientation ont été signés en 2001 en Bretagne…[286]. Ce dispositif présente pourtant un grand intérêt et mériterait donc d'être mieux connu et valorisé auprès des jeunes et des entreprises.

#### *3.1.2. Le contrat d'adaptation*

Le contrat d'adaptation s'adresse à des jeunes demandeurs d'emploi qui ont entre 16 et 25 ans et possèdent déjà une qualification, mais pour lesquels un complément de formation est nécessaire en vue de leur permettre de s'adapter rapidement à un emploi ou à un type d'emploi. En résumé, son objectif est de combler l'inexpérience professionnelle du jeune.

Ce dispositif est davantage connu et mobilisé par les jeunes et les entreprises. En Bretagne, en 2001, ce sont 3 465 contrats d'adaptation qui ont été signés

[285] Annexe du rapport, rubrique » Divers » , tableau extrait d'ASH, n°2303, mars 2003
[286] Tableaux de l'Économie Bretonne, INSEE, 2002-2003, p 89

### *3.1.3. Le contrat de qualification*

Le contrat de qualification s'adresse, lui, aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas acquis de qualification au cours de leur scolarité ou qui ont une qualification qui ne leur a pas permis d'obtenir un emploi. Contrat de travail en alternance, à durée déterminée, il allie l'exercice d'une activité professionnelle à des périodes de formation pratique en entreprise, et théorique en organisme de formation. Il a pour but de permettre au jeune d'acquérir une qualification professionnelle reconnue. Il est le principal contrat d'insertion en alternance de la formation professionnelle continue : en 2001, 3 987 conventions ont été signées en Bretagne.

### *3.1.4. Un exemple d'action : le C.M.B.*

Le contrat d'adaptation mis en place par le CMB est particulièrement intéressant. Lors de son audition le 24/10/2002, M. Francis GELEBART, responsable de formation au C.M.B, a montré comment ces contrats d'insertion en alternance pouvaient être de formidables leviers pour l'insertion des jeunes dans la vie active. La durée de ce contrat est de 6 mois, durée pendant laquelle les jeunes sont suivis par un tuteur qui agit dans le cadre d'une « démarche d'impulsion ». Les jeunes embauchés sous ce contrat ont une forte volonté d'intégration, mais présentent une mobilité fonctionnelle et géographique réduite puisque 80% du recrutement s'opère en local. Le contrat de qualification est aussi mobilisé : il permet à des étudiants en diverses spécialités de se réorienter vers les métiers bancaires. Ils reçoivent en une année, une formation qualifiante qui présente d'excellents résultats. La quasi-totalité des jeunes est ensuite recrutée par le CMB. L'expérience du contrat de qualification souligne à quel point le parcours professionnel peut différer de la formation initiale du jeune.

## *3.2. L'apprentissage*

Ils étaient 16 231 jeunes apprentis en Bretagne au 1er janvier 2003[287]. Le contrat d'apprentissage est, comme les précédents contrats, une forme d'éducation alternée, mais relève de la formation initiale. Il associe avec une formation pratique dans une ou plusieurs entreprises, en lien direct avec la qualification objet du contrat avec des enseignements dispensés pendant le temps de travail dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Pour pouvoir être engagés en qualité d'apprenti, les jeunes doivent être âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus au début de l'apprentissage et avoir satisfait à l'obligation scolaire.

Les apprentis sont rémunérés en pourcentage du SMIC. *La rémunération dépend de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat*. Elle varie entre 25% du SMIC pour la première année à un âge inférieur à 18 ans à 78% du SMIC la troisième année à 21 ans et plus. Pour les jeunes se trouvant en situation par exemple de double logement et de faible soutien des parents, le niveau de rémunération parait insuffisant.

Même s'il faut souligner les efforts réalisés par certaines branches professionnelles, la faiblesse des rémunérations est souvent mal vécue par de nombreux jeunes apprentis.

Steven, 18 ans, apprenti en menuiserie à Muzillac dans le Morbihan : *« Je suis à 3 700 F par mois (49% du SMIC) parce que j'ai 18 ans. C'est de l'argent de poche. Mes parents payent tout le reste. C'est vraiment très juste ».*

*Steven, Portraits de jeunes, Annexe*

[287] Pour plus d'information sur l'apprentissage se reporter au point correspondant dans le Ch. 1 : leurs études.

Elle est aussi un handicap par rapport au nouveau « contrat jeune en entreprise » qui prévoit, sans obligation de formation il est vrai, une rémunération au moins égale au SMIC pour les jeunes sans qualification.

Si l'apprentissage est un gage de bonne insertion professionnelle[288] (par exemple, au CMB, 80% des apprentis en BTS force de vente, BTS Banque ou Licence professionnelle » MBA-métiers de la banque et de l'assurance du CFA Interbancaire de Brest sont recrutés à l'issue de leur contrat d'apprentissage), il ne suffit pas de l'ouvrir à tous les niveaux de diplômes. Il paraît indispensable, pour que son attractivité envers les jeunes continue sa croissance, d'augmenter significativement la rémunération des apprentis.

Lever les freins à l'emploi des jeunes, c'est aussi mieux les reconnaître et mieux les valoriser en entreprise.

## 4. MIEUX VALORISER LES JEUNES DANS L'ENTREPRISE

Les jeunes, après avoir connu un chômage structurel massif dans les vingt dernières années, pourraient, prochainement, devenir une main d'œuvre très courtisée. En effet, le « choc démographique de 2005 », va entraîner de fortes vagues de départs à la retraite de la génération du baby-boom. Les jeunes vont devenir une main d'œuvre encore plus précieuse (4.1.) et sans doute plus exigeante en matière de conditions de travail (4.2.).

### *4.1. Les jeunes : une main d'œuvre encore plus précieuse à partir de 2005…*

Les jeunes constituent déjà une main d'œuvre précieuse et un atout à mieux valoriser, ils le seront encore plus à partir du choc démographique de 2005 et plus probablement aux environs de 2007. Les hypothèses de projections démographiques analysées dans la première partie de l'étude ont montré qu'à l'horizon 2010[289], quels que soient les scénarios, l'effectif de jeunes âgés de 16 à 25 ans devrait nettement diminuer : -13 601 entre 1999 et 2010 selon le scénario haut ; -31 968 pour le scénario central et – 34 728 pour le scénario bas.

Sur le plan national, le récent rapport [290]du Commissariat Général au Plan sur « l'avenir des métiers », présente le diagnostic suivant : « *Le flux annuel moyen de départs en retraite devrait passer de 480 000 personnes entre 2000 et 2005 à 650 000 entre 2005 et 2010. Tous les secteurs ne seront cependant pas confrontés de la même manière à ce phénomène. Si les métiers de l'enseignement et de la fonction publique, de la formation, de la santé, des banques et des assurances, des professions juridiques connaîtront des besoins de recrutement importants, les métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'alimentation, du bâtiment et des travaux publics enregistreront des départs à la retraite situés dans la moyenne. En revanche d'autres secteurs, comme les métiers des études et de la recherche, de l'informatique, des services aux particuliers connaîtront des tensions sur le marché du travail dues essentiellement à leur dynamique propre de développement. Malgré la diversité des situations, des tensions ne manqueront donc pas d'apparaître dans les années qui viennent ».*

Or, pour les auteurs du rapport, « *la dynamique du marché du travail va de pair avec la mobilité professionnelle »* et *« le rôle de la formation dans l'évolution des carrières des*

[288] Voir le rapport du Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de Formation Professionnelle Continue « l'apprentissage, quel apprentissage pour demain », décembre 2001.

[289] Pour une vision nationale du problème, voir « Ages et emploi à l'horizon 2010 », rapport présenté par Bernard Quintreau, 2001, Conseil Economique et Social national.

[290] « Avenirs des métiers », Rapport du groupe présidé par Claude Seibel, Commissariat Général au Plan, La Documentation française, décembre 2002, 198 pages

*individus se transforme. L'importance des diplômes de formation générale pour progresser sur le marché du travail s'en trouve renforcée. »*

Ces deux aspects paraissent tout à fait intéressants pour la Bretagne et l'insertion de ses jeunes dans la vie active : d'une part, les métiers à fort potentiel de recrutement mentionnés ci-dessus sont particulièrement bien représentés en Bretagne et, d'autre part, la région, du fait de son « excellence scolaire » dispose d'une main d'œuvre plutôt mieux qualifiée que la moyenne nationale. Alors que jusqu'à présent, cette « surqualification » à l'embauche pouvait apparaître comme une inadaptation de la liaison formation-emploi en Bretagne, elle deviendrait un atout dans un avenir très proche, si la mobilité professionnelle devenait le fer de lance de l'emploi après 2005, comme l'indique le Commissariat Général au Plan.

### *4.2. … d'où la nécessité d'améliorer l'accueil et les conditions de travail des jeunes*

Dans la perspective d'une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité, les jeunes candidats à l'emploi auront bientôt les cartes en main. Une inflexion, voire une inversion de la tendance au recul de l'âge d'entrée dans la vie active suppose une modification des comportements, modification qui devra trouver une motivation. Aussi, alors que les demandeurs d'emploi deviendront moins nombreux et les offres d'emploi croissantes, les jeunes se dirigeront vers les entreprises où ils seront le plus valorisés professionnellement, humainement et en terme de rémunération. Ils iront aussi vers les territoires qui sauront leur offrir tous les éléments et services d'une vie de qualité.

Enfin, dans cette perspective, la qualification des 15 000 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme[291] deviendra une chance pour la Bretagne. D'où la nécessité de ne pas les laisser au bord de la route et de leur redonner, sans délai, « des raisons d'espérer »[292].

## CONCLUSION

Ainsi, pour lever les freins à l'emploi des jeunes, toutes les politiques visant à revaloriser les conditions d'emploi des jeunes et à simplifier l'accès à l'emploi, à renforcer les dispositifs d'accompagnement des jeunes à l'entrée dans la vie active, à poursuivre le développement de la formation par alternance et à valoriser la place des jeunes dans l'entreprise, doivent être mises en œuvre ou renforcées.

L'entrée dans la vie active des jeunes de 16 à 25 ans est un véritable parcours du combattant, en Bretagne comme dans le reste de la France. Toutefois, des solutions existent pour lever les freins à l'emploi des jeunes. A l'horizon du choc démographique de 2005, leur excellence scolaire, leur dynamisme, leur adaptabilité et leur combativité apparaissent comme une chance et un atout à reconnaître et à valoriser.

[291] 14 137 d'après le recensement 1999, Insee
[292] Dom Halder Camara

# PRECONISATIONS

### *1. Préconisations générales*

- Développer les dispositifs d'accompagnement des jeunes à l'entrée dans le monde professionnel

- Remédier aux situations de « pauvreté-précarité » d'un certain nombre de jeunes

### *2. PRECONISATIONS POUR AMELIORER « LEUR ENTREE DANS LA VIE ACTIVE »*

#### *2.1. Créer au niveau régional une « Bourse-Emploi Bretagne »*

Un contrat unique d'insertion professionnelle liant les engagements du jeune et de la collectivité, l'accompagnement vers et dans l'emploi ainsi que les ressources, pourrait être créé par la Région Bretagne sur le modèle de la Bourse-Emploi 35 mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Cet engagement réciproque du jeune et de la collectivité publique pourrait, par analogie, s'appeler « Bourse-Emploi Bretagne ».

#### *2.2. Encourager les actions misant sur un accès plus « direct » à l'entreprise pour les personnes en difficulté d'emploi et améliorant les conditions d'accueil et de travail des jeunes dans l'emploi*

- *« N'est-il pas légitime d'être surpris de voir les financements servir trop fréquemment à entretenir des personnes de dispositifs en dispositifs plutôt que de les amener à intégrer plus directement les entreprises ? »* s'interrogeait le directeur du PLIE de Brest.

Les rapprochements concrets avec les lieux de travail sont pour beaucoup de demandeurs d'emploi un facteur dynamisant.. La présente préconisation part du refus d'enfermer les jeunes dans l'assistanat lorsqu'ils sont, par leurs habiletés et compétences, aptes à l'emploi, pour peu qu'ils franchissent, ou qu'on les aide à franchir, les barrières à l'entrée du recrutement et certaines stigmatisations augmentant la sélectivité à l'embauche, dont sont notamment victimes les jeunes femmes. L'enjeu est que le jeune « reste dans le jeu » en évitant la mise à distance de l'emploi.

**Les jeunes sont une ressource pour la Bretagne, un atout à reconnaître et à valoriser dès aujourd'hui**, sans attendre les pénuries de main d'œuvre à venir. Dès lors, toutes les actions visant à l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération doivent être soutenues par la collectivité publique. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de responsabiliser toute la collectivité de travail : l'encadrement, l'ensemble du personnel, les représentants syndicaux sur les enjeux d'un meilleur accueil et d'une meilleure intégration des jeunes au sein de l'entreprise. Dans cette optique, toutes les mesures d'accompagnement telles que le parrainage ou le tutorat doivent être mieux reconnues et valorisées ;

***2.3. Développer le parrainage et le suivi des nouveaux jeunes entrepreneurs et, pour apporter une réponse aux besoins de financement rencontrés deux à trois ans après la création d'entreprise, mettre en place un outil de capital-investissement spécifique***.[293]

***2.4. Renforcer la territorialisation de l'action régionale en accélérant la démarche régionale « Ariane 2 » au niveau des Pays et en créant un fonds d'appel à projet régional pour la qualification rapide d'au moins 5 000 jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme afin d'accélérer leur employabilité, dans la perspective des pénuries de main-d'œuvre à venir dans les métiers déficitaires.***

**a- Accélérer la démarche Ariane 2**

D'une part, il ne s'agit pas de porter atteinte à la liberté des jeunes qui peut passer par leur mobilité professionnelle nationale ou internationale[294], mais de permettre à ceux qui, fortement attachés à la vie de qualité de la Région Bretagne, souhaitent y vivre et y travailler. Pour ce faire, une accélération de la démarche Ariane 2 au niveau des 21 pays bretons devrait être envisagée par la Région pour renforcer encore la territorialisation de la liaison formation-emploi, quand cela est possible et souhaitable, notamment au niveau bac + 2. Dans ce cadre, il faut rendre encore plus lisibles les dispositifs d'accueil territoriaux et renforcer la place et les moyens des délégués territoriaux de la Région Bretagne.

Il faut par ailleurs renforcer la démarche de territorialisation de l'action du service public de l'emploi ( Directions Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Agences Nationales pour l'Emploi ) dont la stratégie reste insuffisamment déclinée à l'échelle infra-départementale. Au niveau local, le regroupement des partenaires de l'emploi est à développer, notamment la collaboration avec les ASSEDIC. C'est en effet au niveau local que peuvent être expérimentées des simplifications souhaitées par tous : à titre d'illustration, le création d'un seul type de contrat d'accompagnement regroupant les contrats TRACE, P.A.P.N.D, P.L.I.E et R.M.I…etc faciliterait vraiment le parcours des jeunes demandeurs d'emploi.

**b- Créer un fonds régional d'appel à projet pour la qualification des jeunes sans diplôme**

D'autre part, la création d'un fonds régional d'appel à projet régional, alimenté partiellement par les crédits européens pour la qualification rapide du 1/3 au moins des jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme permettrait de faire remonter les expériences pédagogiques innovantes permettant de qualifier aussi rapidement que possible ces jeunes dont l'employabilité n'est pas suffisante, afin de satisfaire, notamment, aux besoins en recrutement des métiers déficitaires.

**c- Supprimer le délai de carence permettant de bénéficier du « Chèque Force » et du « Chèque Formation » mis en place par la Région Bretagne**, **ce délai pouvant être préjudiciable aux jeunes en nécessité de réorientation rapide.**

[293] Préconisations tirées de l'étude sur *« La création et la reprise d'entreprise en Bretagne »,* rapporteurs : MM. Jacques Boulau et Jean Reguer, CESR Bretagne, janvier 2003

[294] Voir le rapport du CESR de Bretagne, *« Jeunes et ouverture internationale : vers une dynamique régionale »,* rapporteur : M. Jean Paul MARTIN, mai 2001

***2.5. Poursuivre les incitations au développement de l'alternance ( apprentissage, « contrats d'insertion en alternance ») et d'une manière générale encourager les dispositifs permettant aux jeunes de « s'ouvrir sur le monde » et notamment de découvrir le milieu professionnel tout au long de leurs études.***

### *2.6. Améliorer les conditions de vie matérielles des jeunes à l'entrée dans la vie active : Logement, transport et ressources*

**Un meilleur accompagnement logistique doit être recherché :**

**-Pour le logement :**

- Développer une offre de logement modernisée et adaptée aux modes de vie et contraintes de mobilité professionnelle des jeunes tant dans le parc public que dans le parc privé. Pour ce faire, mettre en place une aide régionale expérimentale à la création ou à l'amélioration de petits logements pour les jeunes, notamment en zone rurale.

- Mieux informer les jeunes et les bailleurs sur les dispositifs d'aide à la constitution de garanties financières et juridiques à l'entrée du logement telles que le dispositif Locapass.

- Accroître la capacité d'accueil des Foyers de Jeunes Travailleurs et le confort des logements. Là où il n'existe pas de F.J.T, en zone rurale, inciter les bailleurs à créer des « mini-foyers » pour les jeunes entrant dans la vie active, en réhabilitant, par exemple, les petits immeubles de centre bourg en studios disposant d'espaces de vie communautaire.

- Renforcer les aides aux logements pour les jeunes contraints au double-logement, notamment pour ceux suivant une formation en alternance.

**Pour le transport :**

- Mettre en place une aide régionale pour le financement du permis de conduire. La gestion de ce dispositif d'aide pourrait être confiée aux Missions Locales sur le modèle du Fonds d'Aide aux Jeunes ;

- Mettre en place une coordination régionale et locale pour le transport des jeunes ;

- Harmoniser régionalement les politiques tarifaires réservées aux jeunes ;

- Aider les jeunes en difficulté financière à acquérir ou à louer des véhicules décotés à l'Argus et participer au financement de l'assurance obligatoire.

- Encourager les assurances à créer un « Bonus Spécial Jeune Conducteur » versé à terme et renouvelable si aucun accident responsable n'est enregistré dans l'année.

**Pour les ressources :**

- Revaloriser financièrement le travail des jeunes en milieu professionnel, notamment des apprentis pendant leurs premières années.

- Améliorer l'information des jeunes sur leurs droits et sur les aides financières existantes.

***2.7. Ne pas abandonner les jeunes en rupture, en errance ou grandes difficultés tels les jeunes femmes bénéficiaires de l'allocation de parent isolé ou les mineurs incarcérés. La réalisation d'une étude portant sur l'entrée dans la vie active de ces jeunes en grande difficulté, par exemple par les Caisses d'Allocations Familiales de Bretagne, serait du plus grand intérêt.***

# Chapitre 3

*Leur santé*

# PLAN


## SECTION 1. PAROLES DE QUELQUES JEUNES SUR LEUR SANTE

1. Les « sans-problème »

2. Les « prudents »

3. Les « stoiciens »

4. Les « résilients »

## SECTION 2. LES PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITE ET DE MORBIDITE

**1. La mortalité chez les jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne : la tragédie des morts violentes**
*1.1. Les accidents de la route : première cause de mortalité chez les jeunes*
*1.2. La sursuicidité des jeunes en Bretagne*
*1.3. Un faible taux de mortalité par maladie en Bretagne*

**2. La morbidité chez les jeunes**
*2.1. Les affections les plus fréquentes*
*2.2. Les pathologies en santé mentale*

## SECTION 3. CONDUITES A RISQUE ET ACTIONS DE PRÉVENTION

**1. La consommation de substances psychoactives**
*1.1. L'alcool*
*1.2. Le tabac*
*1.3. La drogue*

**2. Des actions de prévention de proximité**
*2.1. Les lieux d'écoute des jeunes*
*2.2. Les actions financées par le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information sur la santé (FNPEIS) en Bretagne*
*2.3. Les services de santé scolaire et universitaire*
*2.4. Les services de santé pour les jeunes actifs*
*2.5. Les jeunes bénéficiaires de la CMU en Bretagne*

## Conclusion

## Préconisations

Les jeunes en Bretagne vont globalement bien et se sentent même très majoritairement « heureux »[295]. Le présent chapitre consacré à la santé des jeunes de 16 -25 ans en Bretagne ne peut que revendiquer la modestie. Une remarquable étude réalisée à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) de Bretagne en collaboration avec le Rectorat d'Académie de Rennes et dirigée par le Dr Isabelle TRON, Médecin de Santé Publique et Chef de Projet à l'Observatoire Régional de la Santé en Bretagne (O.R.S.B), vient en effet d'être publiée sur « la santé des jeunes en Bretagne »[296], et nous ne pouvons qu'inviter le lecteur à s'y référer pour approfondir le sujet. Notre champ d'étude ne recoupe toutefois pas exactement le même public : l'enquête ORSB concerne les jeunes scolarisés de la classe de 4ème à celle de terminale. Toutefois, s'agissant de l'étude la plus récente et complète sur la santé des jeunes en Bretagne, les observations qui suivent s'appuient principalement sur ses résultats ainsi que sur l'enquête de La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) réalisée en 2002[297].

Que nous disent les 22 jeunes interviewés dans le cadre des « portraits » sur leur santé (Section 1) ? Comment prévenir les conduites à risque caractérisant certains jeunes (Section 2) ? Quelles sont les principales causes de mortalité et de morbidité des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne (section 3) ?

## SECTION 1. PAROLES DE QUELQUES JEUNES SUR LEUR SANTE

Les propos qui suivent sont extraits des 22 portraits de jeunes réalisés par le journaliste Tugdual Ruellan qui a fait part de la difficulté qu'il a rencontré à questionner les jeunes sur un sujet par essence intime et sensible. **Ces témoignages ne sont pas représentatifs de l'opinion des jeunes en Bretagne sur leur santé**, ils ne sont que le reflet du *rapport* qu'entretiennent certains d'entre eux avec leur santé et n'engage que leurs auteurs. Ces limites étant posées, ils nous paraissent néanmoins suffisamment riches sur le plan *qualitatif* en ce qu'ils représentent des outils permettant *l'exploration* d'un champ de préoccupation, pour être présentés ici.

Un bilan des témoignages recueillis auprès des 22 jeunes interrogés montre que la quasi-totalité des ces jeunes vont bien et accordent même une grande importance à leur santé (19 réponses sur 22).

Sur le thème de la santé, 6 questions ont été posées aux 22 jeunes interrogés :

*1- Vous préoccupez-vous de votre santé ? Pourquoi ? Vous aide-t-on à vous préoccuper de votre santé ? Attendez-vous une aide de la société ?*

*2- Cotisez-vous à une mutuelle ?*

*3- A quelle fréquence consultez-vous un médecin ?*

*4- A quelle fréquence consultez-vous un dentiste (réflexe de la consultation annuelle) ?*

*5- A quels types de difficultés êtes-vous confronté ?*

*6- Quelles améliorations souhaitez-vous apporter ?*

[295] « La santé des jeunes en Bretagne », ORSB, 2003
[296] Voir tableau de synthèse des résultats de l'étude en annexe.
[297] Enquête LMDE « Comment vivent et se soignent les étudiants ? », 2001-2002

*Sur la base de leurs témoignages*, *ces jeunes qui pour la plupart se portent très bien*[298], pourraient être regroupés de la façon suivante : les « sans problèmes », les « prudents », les « stoïciens » et les « résilients ».

## 1) LES « SANS PROBLEME»

Les « attentifs sans problèmes» sont ceux pour qui tout va bien. La santé est importante pour eux, mais elle n'occupe pas une place prépondérante dans leurs préoccupations :

- Bertrand, élève ingénieur : *« j'essaie de veiller à une alimentation équilibrée, à des soins réguliers, une hygiène de vie, un équilibre. Je veille à ne pas me coucher trop tard ».* Lorsqu'on l'interroge sur les difficultés rencontrées en matière de santé, il évoque l'absence de borne de mise à jour de sa carte vitale sur le campus, ce qui *« le met en pétard ».*

- Marie, élève en Première L *: « Je ne tombe jamais malade, juste des rhumes. C'est important, mais on ne peut pas courir chez le médecin parce qu'on a juste un peu de fièvre ».*

*Portraits de jeunes, Annexe*

## 2) LES « PRUDENTS »

Les prudents sont ceux qui prennent soin d'eux et sont sensibles à l'information en matière de prévention santé. Les problèmes sanitaires médiatisés sont pour eux une source d'anxiété.

- Thomas, élève sage femme : *« je me préoccupe de ma santé 8 h par jour ! »*

- Vincent, salarié de l'agro-alimentaire à Broons *: « Quand la santé va, tout va »*

- Gwenaëlle, enseignante *: « je suis tracassée par les problèmes que l'on entend dans les médias. Je me sens préoccupée par les problèmes liés à l'alimentation. On vous dit de manger des haricots verts parce que c'est bon pour la santé et on apprend qu'ils sont traités. »*

- Anne-Claire, étudiante à l'IUFM : *« A l'université, il est possible d'accéder à certains services et la documentation y est importante. J'y vais pour des certificats médicaux par exemple. Je pense que l'éducation que j'ai reçue influence beaucoup ; je sais vers qui me tourner en cas de problèmes. Ce n'est pas toujours facile d'avancer des consultations ni de trouver des médecins sur Rennes quand on avait ses habitudes chez ses parents. On ne sait jamais sur qui on tombe ».*

*Portraits de jeunes, Annexe*

[298] Selon l'adage « *quand on est jeune, on est immortel* ! »…

## 3) LES « STOÏCIENS »

Ce sont les jeunes qui font face à d'importantes responsabilités personnelles, comme les créateurs d'entreprise. Ils foncent et pour eux tomber malade est un luxe qu'ils ne peuvent pas se permettre, alors ils s'oublient pour se concentrer sur l'action.

Christophe, créateur d'entreprise : *« Dans l'immédiat je ne préoccupe pas de ma santé. Je fonce et n'ai pas le temps de regarder aux petits bobos. Quand on se lance comme chef d'entreprise, on n'a plus le même mental qu'un salarié qui va s'arrêter pour un petit rhume. Moi, il faudra que je me casse la jambe ! Peut être qu'on est moins malade, mais quand on est malade, alors, on est très très malade et il est temps de faire attention ».*

Florent, créateur d'entreprise : *« je me préoccupe peu de ma santé, pour la plus grande désolation de mon amie et de ma mère. Je ne regarde pas la fatigue, c'est une grosse difficulté. Je vais plutôt me préoccuper des autres que de moi-même. J'aimerais savoir comment sont calculées les cotisations versées aux mutuelles. Quand je vois que je verse près de 50.000 F par an. Je n'ai aucune information sur leur utilité. Quand je fournis un devis pour ma prestation, le client aime bien avoir une explication. Là, c'est pareil, on nous oblige à verser de l'argent. On ne sait pas à quoi ça sert ! »*[299].

Christophe, exploitant agricole : *« Je me préoccupe de ma santé mais je suis rarement malade ; je vais très rarement voir le médecin ».*

Julien, créateur d'entreprise, jeune pêcheur : *« Oui, c'est important parce que le jour où il arrive un pépin, il n'y a personne pour emmener le bateau en mer. Je fais très attention ».*

Portraits de jeunes, Annexe

## 4) LES « RESILIENTS[300] »

Ils ont connu ou connaissent encore la galère du fait de ruptures familiales et sociales, de maladies ou de handicaps. Ils font face pourtant, avec courage, pour continuer.

Sensee, sans activité, en errance : *« je suis bien suivie ; je fais attention, surtout avec les maladies qui traînent. »*

Thomas, chercheur d'emploi, résident du foyer St Benoît de Labre accorde beaucoup d'importance, par fierté, au regard d'autrui : *« C'est important, mais je n'ai pas trop de problème de santé. Mais il faut vraiment que je sois malade. Sinon, ça passe tout seul. Au foyer, on nous fait faire un bilan de santé. J'aide les autres, mais j'ai du mal à ce que quelqu'un vienne m'aider. Quand j'ai des problèmes, je le cache pour éviter que les personnes susceptibles d'avoir des problèmes ou qui ont des problèmes se disent, tiens, il n'est pas aussi fort que je le pensais. Je prends énormément sur moi. L'expérience que j'ai connue pendant ma galère, ça m'a permis d'avoir un moral en béton. Avant de craquer maintenant, faudra vraiment y aller. Je ne pourrai pas descendre plus bas. Si je descends plus bas ».*

[299] NDLR : le jeune chef d'entreprise en question semble confondre plusieurs notions : cotisations de sécurité sociale, assurances, mutuelles…Ses propos sont particulièrement erronés : une cotisation de « 50 000 F par an » à une Mutuelle paraît quelque peu irréelle (sic). Ce témoignage est néanmoins très important de notre point de vue en ce qu'il montre combien certains jeunes chefs d'entreprise semblent manquer de formation et/ou d'information sur la nature des charges fiscales ou sociales auxquelles ils sont soumis, ce qui paraît également vrai pour les jeunes salariés.

[300] "La Résilience définit la capacité à se développer quand même, dans des environnements qui auraient dû être délabrant", Docteur BORIS CYRULNIK

Anne-Claire, étudiante handicapée souffrant d'ostéogenèse imparfaite. Pour elle l'enjeu, c'est son autonomie dans tous les actes de sa vie quotidienne, le combat pour l'accessibilité des lieux publics, l'intégration sociale et professionnelle. *« Je me préoccupe beaucoup de ma santé, j'y suis obligée… »*

Kelly, ouvrière, un enfant a connu d'importants problèmes de santé, pour elle *« quand on est jeune et que ça ne va pas, c'est dur ».*

*Portraits de jeunes, Annexe*

# SECTION 2. LES PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITE ET DE MORBIDITE CHEZ LES JEUNES DE 16 A 25 ANS EN BRETAGNE

La mortalité chez les jeunes est marquée par la tragédie des morts violentes (1) et la morbidité par les tumeurs et l'importance des pathologies en santé mentale (2)

## 1. LA MORTALITE CHEZ LES JEUNES DE 16 A 25 ANS EN BRETAGNE : LA TRAGEDIE DES MORTS VIOLENTES.

La mortalité des jeunes de 16 à 25 ans est à prédominance masculine et varie fortement selon les départements. En effet, entre 1995 et 1997, la moyenne annuelle des décès de jeunes de 16 à 25 ans est de 251. La différence par sexe est très marquée puisque les garçons représentent 72% de ces jeunes décédés. Cet écart est lié au nombre plus important de suicides et d'accidents de la route dont sont victimes les garçons (77% des morts violentes). Quant aux disparités territoriales, sur cette même période, on observe que le taux moyen de mortalité des jeunes bretons est de 63.4 pour 100 000, alors qu'il n'est « que de » 55.3 pour 100 000 en Ille-et-Vilaine et s'avère en revanche beaucoup plus élevé dans les Côtes d'Armor où il atteint le taux de 72,7 pour 100 000.

Les jeunes bretons, comme les jeunes français, sont d'abord victimes de morts violentes. En effet, les accidents de la circulation et les suicides représentent en Bretagne 76% de l'ensemble des décès sur la période 1995-1997 : L'« Ankou » sévit sur les routes et dans les esprits, impitoyablement[301]. En revanche, le taux de mortalité par maladie est plutôt meilleur en Bretagne qu'au plan national.

### *1.1. Les accidents de la route : première cause de mortalité chez les jeunes*

Même si le taux de mortalité par accident de la route est en baisse depuis la fin des années 1980, la route reste en Bretagne, comme au niveau national, la première cause de mortalité des jeunes de 15 à 24 ans. En Bretagne, la route tue en moyenne une centaine de jeunes de 15 à 24 ans par an. Les garçons sont les premières victimes des accidents de la route, puisque le nombre moyen annuel de tués entre 1997 et 1999 est de 73, alors que celui des jeunes femmes est de 25[302]. Les soirées et les week-ends sont les plus meurtriers pour les jeunes.

[301] Personnage clef des légendes bretonnes, l'Ankou est la personnification et l'artisan de la mort (oberour ar maro). On le représente comme un squelette drapé d'un linceul et portant une faux à la lame retournée qu'il affûte avec un os humain, ou comme un homme grand et mince au visage dissimulé sous un chapeau large, tenant lui aussi une faux.

[302] Voir ORSB, « La mortalité par accidents de la circulation routière en Bretagne », novembre 2002

### *1.2. La sursuicidité des jeunes en Bretagne*

Il s'agit du point noir régional en matière de santé publique. En Bretagne, comme dans l'ensemble de la France, le suicide est la deuxième cause de mortalité des jeunes de 15 à 24 ans, toutefois, sur le plan régional, **le taux de suicide est supérieur de 50% au taux national.** Le nombre moyen annuel des décès par suicide est de 58 dans la période 1995-1997. Alors que les tentatives de suicide sont plus nombreuses chez les jeunes femmes, la mort violente par suicide touche majoritairement les jeunes hommes qui représentent 72% des décédés. Elle augmente cependant chez les jeunes filles en Bretagne, alors qu'au niveau national ce taux diminue[303]. Un récent rapport de recherche multidisciplinaire sur la sursuicidité[304] en Bretagne avance une hypothèse : les jeunes bretons seraient socialement soumis à une pression scolaire visant à la réussite, plus élevée que dans les autres régions françaises, d'où une dramatisation létale de l'échec chez certains jeunes: *« Les travaux ont mis en évidence un lien fort entre leurs tentatives de suicide et la pression scolaire dont ils sont l'objet, soit sur un plan collectif ou institutionnel, soit sur le plan familial. Le rapprochement des courbes de l'augmentation du nombre de tentatives de suicide et de décès par suicide chez les jeunes, et des courbes de l'amélioration en Bretagne du taux de réussite au Bac et du taux d'accès au niveau Bac, met en évidence des similitudes : dans les deux cas le phénomène est récent ( années 1970), et ils sont concomitants dans le temps. Ces constats ne peuvent manquer d'interpeller l'observateur, à défaut d'établir à eux seuls un lien de cause à effet unique ».*

Le rapport de l'étude sur la « sursuicidité en Bretagne » rend compte des résultats d'une recherche intergénérationnelle menée dans le Finistère soulignant la spécificité du geste suicidaire chez les jeunes patients âgés de 15 à 25 ans : *« Ces patients se plaignent souvent de leur impulsivité. Les fonctions accordées au geste suicidaire visent davantage un changement, un appel à l'autre, une reconnaissance de leur souffrance et de leur mal être. L'intentionnalité de mort est moindre comparée à la détermination des personnes plus âgées. Ce geste n'est cependant pas à banaliser pour autant. Il s'inscrit souvent dans un épisode dépressif avec des caractéristiques mélancoliques. Ces patients se présentent comme inhibés, réservés et peu loquaces, contrairement aux personnes âgées. Les raisons du passage à l'acte qu'ils évoquent sont de l'ordre de la rupture et de la perte (sentimentale ou professionnelle), qui semblent là aussi réactiver des angoisses de séparation (...) Ces jeunes patients s'auto-déprécient, présentent des difficultés d'adaptation, des intolérances à la frustration. Conjointement, cette population présente une consommation abusive de substances psychoactives et d'alcool entraînant des difficultés familiales et parfois légales. Les phobies sociales et les troubles paniques sont fréquemment repérés »*[305].

Selon l'étude de l'ORSB sur « la santé des jeunes en Bretagne » de 2002, près de 9% des jeunes de 14 a 18 ans ont déjà fait au moins une tentative de suicide au cours de la vie, cette proportion étant en augmentation. Plus inquiétant : parmi les élèves ayant fait plusieurs tentatives de suicide (2% des jeunes), près de la moitié déclarent que personne ne s'en est rendu compte et seulement 1/5 a été ou est pris en charge par un médecin ou un psychologue. Or, selon la DRASS, 1/3 des jeunes ayant tenté de se suicider récidive dans l'année.

[303] Sur le sujet voir ORSB Bretagne, Etude « suicide et tentatives de suicide » , janvier 2003

[304] « La sursuicidité en Bretagne, contribution à une explication socioculturelle », Yannick Barbançon, La Mutualité française de Bretagne, novembre 2002, p 111

[305] Idem p 81

D'où la nécessité d'une vigilance extrême pour repérer la crise suicidaire du jeune. En effet, selon l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES), sur 10 personnes, tous âges confondus, qui se suicident ou tentent de le faire, plus de 8 donnent des signes précurseurs, verbaux ou non verbaux, de leurs intentions.

# 3 signes pour repérer la crise suicidaire :

| Expression d'idées et d'intentions suicidaires | Manifestations de crise psychique | Contexte de vulnérabilité |
|---|---|---|
| « Je veux mourir », « je n'en peux plus, je voudrais disparaître »… | Malaises divers : fatigue, anxiété, tristesse, irritabilité, troubles du sommeil, mauvaise image de soi, sentiment d'échec... | Dépression, impulsivité, affections psychiatriques déjà existantes, histoire familiale et individuelle, événements de vie douloureux…. |

*(Source : Association Jeune Parole Espoir de Vannes, Projet 2003, p10, se basant sur la Conférence de consensus organisée en octobre 2000 par l'ANAES et la Fédération Française de Psychiatrie)*

### *1.3. Un faible taux de mortalité par maladie en Bretagne*

Alors que les décès par mort violente sont un point noir en Bretagne, la région connaît un taux de mortalité par maladie inférieur au taux moyen français (15,1 décès pour 100 000 habitants de 15-24 ans contre 19,1 au niveau national). Les pathologies ayant entraîné la mort sont dans un ordre décroissant : les décès par tumeurs (30%), les maladies du système nerveux (17%) et les maladies de l'appareil circulatoire (13%).

## 2. LA MORBIDITE CHEZ LES JEUNES

Les maladies dont sont victimes les jeunes bretons relèvent de la santé physique comme de la santé mentale.

### *2.1. Les affections les plus fréquentes*

Les pathologies les plus fréquentes sont liées aux affections dentaires, ophtalmologiques, aux troubles de la statique vertébrale, aux accidents et aux troubles psychologiques et du sommeil. La progression de l'asthme et de l'obésité chez les jeunes est particulièrement alarmante.

### *2.2. Les pathologies en santé mentale*

La santé mentale reste largement un tabou sociétal[306]. La souffrance psychique fait peur, on l'isole, on l'ignore, on la soigne aussi même si les moyens qui y sont consacrés ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux sanitaires en cause. Chez les jeunes, les pathologies en santé mentale représentent pourtant la majorité des affections de longue durée (A.L.D) : psychoses, névroses, troubles de la personnalité. En 1998, sur 538 jeunes hommes admis en A.L.D, 46%

[306] Le Monde de l'Éducation, mai 2002, « la santé mentale des élèves reste tabou »

l'ont été pour cause de pathologies en santé mentale. Cette proportion est semblable chez les jeunes filles, puisque sur 473 d'entre elles admises en ALD, 49% l'étaient pour troubles psychiatriques.

L'audition de MM. Jean-Pierre JOCHAUD, Directeur, et Denis TILLIEZ, Directeur Médical, du Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers (C.P.R.S.A.O) a montré comment la rééducation sociale et professionnelle en psychiatrie peut représenter une alternative à l'hospitalisation pour les patients. Au Centre de Billiers, 80% des patients souffrent de schizophrénie, 85% suivent un traitement neuroleptique et/ou antipsychotique. En moyenne, les patients ont effectué 4 séjours en Centre Hospitalier Spécialisé d'une durée de 325 jours. Plus de 50% d'entre eux ont déjà commis une tentative de suicide. Ces pathologies sont une source de handicap pour les patients qui souffrent d'apragmatisme et de perte d'initiatives, de troubles des fonctions cognitives, de troubles du jugement, de troubles de la relation et de la communication. Ces difficultés sont accentuées par une coopération au suivi médicamenteux difficile. La moyenne d'âge des patients est de 26 ans et parmi eux ¾ sont des hommes. Les ¾ également proviennent des secteurs psychiatriques de tous les départements bretons alors que 65% d'entre eux vivent en temps normal au domicile familial et que l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H) est accordée à la moitié d'entre eux. Parmi eux, 15% ont des antécédents pénaux et beaucoup sont en voie de marginalisation et d'exclusion, de plus, les conduites addictives sont banalisées chez ces patients.

La réadaptation de ces jeunes intervient par des mises en situation professionnelle dans des ateliers hôtellerie-restauration, horticulture, technique et agriculture. Sont également développées les mises en situation sociale à travers le centre socio-culturel, le club d'escalade, le studio de Muzillac et sport nautique sur le bateau baptisé « Gadjo Dilo ». Des activités pédagogiques et de soutien leur sont proposées : activités scolaires (préparation à une formation professionnelle, remise à niveau et mobilisation cognitive, cours pratique de vie sociale), auto-école, activités sportives, atelier de créations artistiques (approche ergothérapique multi-sensorielle, jeux créatifs, support informatique) et thérapie équestre[307].

## SECTION 3. CONDUITES A RISQUE ET ACTIONS DE PREVENTION

« No risk, no fun ! », la prise de risque, témérité ou inconscience, caractérise les jeunes du monde entier. Les conduites à risque peuvent avoir des conséquences pathologiques, voire létales, lorsque la dépendance s'installe. On risque et on se risque, au risque de se perdre. La diminution des *« rites de passages »* traditionnels à l'âge adulte qui étaient jusqu'alors *nommés*, empêche certains jeunes de franchir sereinement certaines étapes du chemin menant à la vie adulte et peut favoriser, dans certains cas, la prise de risque[308]. Les risques liés à la consommation de substances psychoactives (alcool, drogues, tabac…) chez les jeunes doivent être particulièrement soulignés (1) et les actions de prévention mieux reconnues et renforcées (2).

[307] Audition du 17 septembre 2002

[308] Voir sur le sujet les travaux de Michèle Fellous, chercheur au CNRS, « À la recherche de nouveaux rites : rites de passage et modernité avancée », éditions L'Harmattan, février 2001 (Collection "Logiques sociales")

## 1. LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Les expérimentations tabagiques et alcooliques sont en Bretagne, comme sur le plan national, de plus en plus précoces, alors que la polyconsommation de substances psychoactives se banalise.

### *1.1. L'alcool*

Selon l'enquête de l'ORSB sur la « santé des jeunes en Bretagne » en 2002, les ¾ des jeunes interrogés ne sont pas consommateurs réguliers d'alcool[309], 90% considèrent l'alcool comme mauvais pour la santé et pouvant entraîner la dépendance et la presque totalité des jeunes pense que l'alcool peut-être source d'accidents. Les jeunes bretons, à les entendre, paraissent donc bien sages… En fait, il s'agit d'une distorsion de la représentation individuelle des risques liés à la consommation d'alcool. En effet, alors que fête et ivresse sont trop souvent associées, l'alcoolisation des jeunes bretons est en réalité en augmentation. La proportion de jeunes consommateurs occasionnels d'alcool a crû en effet de façon importante et la proportion des consommateurs réguliers d'alcool est deux fois plus élevée qu'il y a 10 ans, et ce à chaque âge[310].

Un jeune sur quatre a connu une ivresse au cours des 30 derniers jours, cette proportion augmentant considérablement entre 14-15 ans et 16-17 ans. A 18 ans, un jeune sur 2 a connu au moins une ivresse au cours des trente derniers jours. Il faut relever également une tendance à l'élévation du degré d'alcoolémie des boissons consommées, notamment des bières alors que les jeunes ont tendance à minimiser leur consommation d'alcool notamment pour le cidre et la bière. La vie en milieu rural, l'insatisfaction scolaire, les sorties entre copains, les agressions physiques sont des facteurs de risque exposant à la consommation régulière d'alcool. On doit noter également. Les différences par sexe sont importantes : la consommation d'alcool est beaucoup plus forte chez les garçons et cette tendance s'accentue avec l'âge. Enfin, il faut souligner que l'attitude des parents vis-à-vis de l'alcool est plus permissive que pour le tabac.

L'attitude des jeunes par rapport à l'alcool est donc marquée par l'ambivalence alors que l'alcool est reconnu comme source d'accident, la perception de sa dangerosité est systématiquement minimisée lors de sa consommation festive.

[309] Consommateur régulier = consommation d'alcool une fois par semaine et plus
[310] Par comparaison avec les résultats de l'enquête nationale de l'Inserm réalisée en 1993

**Consommation d'alcool et ivresse selon l'âge**

*(Source : DRASS, ORSB, extrait du rapport « La santé des jeunes en Bretagne », 2003)*

### *1.2. Le tabac*

Selon l'enquête de l'ORSB sur la santé des jeunes en Bretagne, si 62% des jeunes sont considérés comme non-fumeurs, 27% d'entre eux fument chaque jour (29% des filles et 26% des garçons). Par comparaison avec d'autres enquêtes nationales, la proportion de jeunes fumeurs quotidiens est plus importante en région Bretagne, même si la consommation de tabac des jeunes n'augmente pas depuis 10 ans. [311]Le tabagisme se féminise et est de plus en plus précoce. Alors que l'âge moyen à l'expérimentation est de 12.8 ans pour les garçons et 13.1 ans pour les filles, l'âge moyen d'installation de la consommation quotidienne est de 14.3 ans. Plus l'âge augmente, plus le nombre de cigarettes consommées par jour est important. Pourtant, les jeunes sont semble-t-il conscients de la dangerosité du tabac sur la santé et plus de la moitié des fumeurs souhaite s'arrêter.

[311] Par comparaison avec l'enquête Côtes d'Armor de 1994 réalisée par le Dr Isabelle Tron pour l'ORSB

*(Source : Extrait de l'étude « la santé des jeunes en Bretagne », ORSB, DRASS, 2003, p. 97)*

### *1.3. La drogue*

Selon l'ORSB, la consommation de drogue autre que le cannabis reste faible chez les jeunes. Alors qu'un jeune sur deux (48%) s'est vu *« proposer »* de la drogue gratuitement ou à la vente, dont une majorité « chez les copains », le cannabis tient la première place (cité par 90% des jeunes), suivent ensuite l'ecstasy (15%) et la cocaïne ou le crack (10%).

La consommation de drogue est très présente chez les jeunes en grande difficulté, comme l'ont montré les auditions des services de la Prévention Spécialisée de Lanester[312] ou de Brest[313] ainsi que celle de l'APRAS Rennes[314] sur le cas des jeunes en errance. L'organisation « Médecins du Monde »[315] observe également que la polyconsommation de substances psychoactives est particulièrement banalisée dans les grands rassemblements festifs tels que les rave-parties, relativement fréquents en Bretagne.

**Les drogues proposées aux jeunes**

| | Effectifs | % |
|---|---|---|
| cannabis | 900 | 90,3% |
| ecstasy | 148 | 14,8% |
| cocaïne, crack | 92 | 9,2% |
| stimulants (amphétamines, LSD...) | 59 | 5,9% |
| colle, solvants | 45 | 4,5% |
| héroïne | 42 | 4,2% |
| médicaments pour se droguer | 41 | 4,1% |
| autres drogues | 115 | 11,5% |
| Effectif des répondants | 997 | |

ORS Bretagne

*(Source : Extrait de l'étude « La santé des jeunes en Bretagne », ORSB, DRASS, 2003, p 131)*

[312] Audition de M. Michel MINNE le 7/01/2003
[313] Audition de M. MEVEL de l'association Don Bosco de Brest le 8 /10/2002
[314] Audition de M.P. CAFFIN, Directeur de l'APRASE Rennes
[315] Contribution écrite du 31/01/2003 de M.Eric LE MOAL, membre de la mission Rave de Médecins du Monde

**Lieux de proposition par type de drogue**

| | dans la rue | au collège, au lycée | chez des copains | autres lieux | Effectif des répondants |
|---|---|---|---|---|---|
| cannabis | 246<br>27% | 192<br>21% | 474<br>53% | 94<br>10% | **900** |
| ecstasy | 55<br>37% | 33<br>22% | 62<br>42% | 32<br>22% | **148** |
| cocaïne, crack | 36<br>39% | 22<br>24% | 40<br>43% | 18<br>20% | **92** |
| stimulants (amphétamines, LSD...) | 24<br>41% | 13<br>22% | 24<br>41% | 9<br>15% | **59** |
| colle, solvants | 14<br>31% | 12<br>27% | 21<br>47% | 5<br>11% | **45** |
| héroïne | 19<br>45% | 9<br>21% | 17<br>40% | 7<br>17% | **42** |
| médicaments pour se droguer | 16<br>39% | 12<br>29% | 15<br>37% | 5<br>12% | **41** |
| autres drogues | 38<br>33% | 26<br>23% | 52<br>45% | 15<br>13% | **115** |
| Tous produits confondus | **279<br>28%** | **210<br>21%** | **509<br>51%** | **114<br>11%** | **997** |

ORS Bretagne

*(Source : Extrait de l'étude « La santé des jeunes en Bretagne », ORSB, DRASS, 2003, p 131)*

### *1.3.1. Le cannabis se banalise mais sa consommation « régulière » reste très faible*

Même si l'on assiste à une véritable banalisation du cannabis, notamment chez les lycéens, 90% des jeunes n'en consomment pas « régulièrement », c'est-à-dire plusieurs fois par semaine ou tous les jours. Toutefois, 43% des jeunes ont « expérimenté » le cannabis au cours de leur vie, cette proportion s'accentuant avec l'âge : A partir de 18 ans, l'expérimentation concerne 67% des jeunes en Bretagne. Selon le Dr Isabelle Tron *« les jeunes bretons consomment maintenant autant de cannabis, voire un peu plus, que les autres jeunes français, ce qui n'était pas vrai il y a quelques année.*[316]. La proportion de garçons consommateurs de cannabis est plus importante (34%) que celle des filles (28%), ce qui se traduit par un taux de consommation régulière plus important chez ces derniers. Aux yeux de 40% des consommateurs de cannabis « fumer occasionnellement » du cannabis ne présente « pas de risque ». Cependant, de récentes études médicales ont mis en évidence son rôle dans la survenance de troubles psychiatriques, notamment schizophréniques. Selon Didier Jayle, Président de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT), *« le discours sur le méfaits du cannabis n'a pas été assez énergique* », il constate en effet que *« l'expérimentation du cannabis est un phénomène de masse. La France compte environ 2 millions de fumeurs réguliers de cannabis, parmi lesquels 5% et 10% ont un usage problématique. » Il juge cette proportion « considérable* ». En effet, cela peut entraîner *« des difficultés sociales, scolaires, d'accidents de la route ou professionnels*[317] ». La MILDT met également en garde les consommateurs sur les effets pathologiques suivants : *« Certains troubles mentaux, souvent difficilement perçus par la population et les consommateurs, peuvent être révélés ou aggravés par la consommation de cannabis : troubles de l'humeur, troubles anxieux et schizophrénie »*[318]. Par conséquent, il est inquiétant de constater que parmi les 7.3% de jeunes déclarant « avoir consommé, au cours de leur vie, un produit pour

[316] Ouest France, 26 juillet 2003
[317] Le Monde, 3 janvier 2003, p7
[318] Site internet de la MILDT : http://www.drogues.gouv.fr/fr/cequilfaut_savoir/produits/cannabis_effets3.asp

améliorer leurs performances physiques, intellectuelles ou sportives », 44% d'entre eux se « dopent » au cannabis.

**Fréquence de la consommation de cannabis selon l'âge**

**Raisons énoncées pour les expérimentations de cannabis**

| | Effectif | % |
|---|---|---|
| Tu étais curieux(se) | 680 | 79% |
| Tu voulais te sentir euphorique | 186 | 22% |
| Tu voulais oublier tes problèmes | 75 | 9% |
| Tu ne voulais pas te démarquer du groupe | 66 | 8% |
| Tu ne te souviens plus | 48 | 6% |
| Tu n'avais rien d'autre à faire | 43 | 5% |
| Pour t'amuser | 11 | 1% |
| Autres raisons | 8 | 1% |
| **Effectifs des répondants** | **863** | **100%** |

ORS Bretagne

*(Source : ORSB, « la santé des jeunes en Bretagne », 2003, p134)*

### *1.3.2. Les autres drogues*

Selon l'ORSB, la consommation d'autres drogues que le cannabis reste très faible chez les jeunes : 0.3% des jeunes consomment des produits à inhaler, 0.5% de l'ecstasy, 0.1% des médicaments, 0.1% des stimulants, 0.1% de la cocaïne et 0.6% de l'héroïne. Les drogues le plus souvent énoncées, en terme d'*expérimentation*, après le cannabis, sont la colle ou les solvants, puis l'ecstasy. Pour 65% des expérimentateurs, *la motivation première est la curiosité*.

Si ces autres drogues concernent un nombre très limité de jeunes, leur consommation est toutefois plus élevée en Bretagne que celles observées au niveau national dans le baromètre santé jeunes de 1997. Ces consommations de drogues sont à dominante masculine et varient selon l'âge. Ainsi, si la consommation de colle et de solvants diminue avec l'âge, celle d'ecstasy et de stimulants augmente fortement, comme le montre le graphique ci-dessous.

**Les consommations de drogues selon l'âge et le type de drogue**

Il faut noter le développement du phénomène de polyconsommation de substances psychoactives, phénomène particulièrement accentué dans le milieu des raves et free-party[319]. Ainsi, les ¾ des jeunes ayant expérimenté l'usage du cannabis sont aussi fumeurs de tabac et la moitié des consommateurs de cannabis déclarent consommer régulièrement de l'alcool. Or, les cocktails « tabac-alcool-cannabis-autres drogues » se révèlent, en terme de santé physique ou de santé mentale et sur le plan des risques de rupture sociale, particulièrement ravageurs, comme le souligne la DRASS[320].

### *1.3.3. Prévenir et réduire les risques de la toxicomanie*

Lorsque la prévention n'est pas suffisante pour lutter contre la toxicomanie, une attitude emprunte de « réalisme » consiste à réduire les risques liés à cette dernière. Les actions telles que celles menées par la Sauvegarde de l'Enfance du Finistère ou par la mission Rave de Médecins du Monde montrent qu'il est possible d'agir en partant du postulat que les jeunes consommateurs de drogue recherchent d'abord le « bien-être ».

#### 1.3.3.1. Un exemple d'action préventive : L'activité du service de Prévention des Toxicomanies de la Sauvegarde du Finistère

Le Service de Prévention des toxicomanies de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère développe une politique de réduction des risques centrée sur la notion de bien-être de l'individu.

[319] Contribution écrite du 31/01/2003 de M. Eric Le Moal, membre de la mission Rave de Médecins du Monde
[320] Audition de Mme le Docteur Dominique Deugnier, MIR à la DRASS Bretagne du 17/09/2003

Dans leur projet de service daté du mois de juin 2002, Chantal RIEN et Nicole FESTY, coordinatrices des antennes Sud et Nord-Finistère des actions en prévention des toxicomanies, présentent les fondements et les modalités de leur action en direction des jeunes. Selon les auteurs du projet, historiquement, la prévention des toxicomanies s'est fondée sur trois niveaux de représentations des toxicomanes. Il a d'abord été considéré comme *un marginal délinquant*, puis comme un *malade délinquant* et plus récemment comme *un individu qui souffre dans son environnement et dans ses relations*. L'épidémie du Sida va bousculer les idées en place. Il apparaît alors nécessaire de responsabiliser les individus et pour ce faire, de prendre en compte les pratiques, les comportements et les personnes. Ainsi, les seringues sont remises en vente libre. La politique de réduction des risques s'installe et influence les messages de prévention. La diffusion de l'information vise alors à éviter l'initialisation et doit permettre aux usagers de réduire les dommages dus aux consommations. Cette mission de prévention se différencie officiellement de la mission de soin.

Dans ce contexte, le Service de Prévention des Toxicomanies de la Sauvegarde du Finistère affirme le caractère éducatif de sa mission. Ses interventions reposent sur les postulats suivants :

« - chaque individu fait ce qu'il y a de mieux pour lui à chaque moment. Il trouve des réponses issues de son histoire, de ses expériences, de sa perception de lui-même et de son rapport au monde » ;

« - les conduites de dépendances aux produits s'inscrivent dans une « pathologie de l'agir » . La prise de produit représente l'acte qui met à distance la souffrance en lien avec un rapport aux autres, au monde et à soi-même et marque le repli sur soi, la rupture, la perte de confiance dans l'environnement tout entier » ;

« - l'adolescence est la période favorisant l'initiation aux prises de produits et l'entrée possible dans les addictions ( prises de risques nécessaires, recherche de son identité, de sa place dans la société, du sens de sa vie en lien avec ses origines) ».

Partant de ces postulats, le Service de Prévention de la Sauvegarde déploie ses interventions à partir d'une philosophie centrée sur la notion de bien-être de la personne, plus que sur celles de pathologie ou de déviance. Son action vise à agir sur les facteurs de vulnérabilité des jeunes renvoyant à certains états affectifs tels que l'anxiété ou la dépression ou à des troubles de la personnalité, d'estime de soi affaiblie ou de difficultés de communication. Il en résulte des actions de prévention fondées sur l'écoute et la parole des jeunes afin de « mettre des mots sur les maux » en guise de rempart. Ainsi, ce service s'attache à développer les échanges et l'expression des jeunes et vise à renforcer les capacités de mettre des mots sur des craintes, des comportements, des mal-être, à restaurer une confiance envers les adultes, l'environnement. Il s'agit d'agir à la fois sur le maintien des liens et sur la capacité individuelle à sentir, penser et exprimer ses difficultés. Cette capacité d'élaboration devient alors le rempart essentiel aux risques de dépendances aux prises de produits problématiques. Selon Chantal RIEN et Nicole FESTY, « c'est l'interaction entre les facteurs de vulnérabilité à savoir une fragilisation personnelle et une situation déclenchante (faible soutien social, période critique de l'existence) et la rencontre avec le produit qui peut entraîner l'entrée dans l'addiction. »

En ce sens, afin d'associer les adultes à cette action, la Sauvegarde propose des rencontres et des formations :
- Groupes d'information débats,
- Lieux d'écoute,

- Formations des adultes,
- Groupes d'analyse de pratique,
- Mises en réseau des différents intervenants auprès des jeunes.

La Sauvegarde est sollicitée par des municipalités, des responsables d'établissements scolaires, des structures partenaires : CODES[321], Mission Locale, Association de parents, justice, hôpitaux… Ce faisant, le Service de Prévention des Toxicomanies entend favoriser des liens entre adultes, entre jeunes, entre jeunes et adultes, pour que l'être humain ne soit pas *« complètement individualisé et surexposé par le manque d'attaches et de supports par rapport au travail, à la transmission familiale, à la possibilité de construire un avenir…son corps devenant son seul bien et son seul lien, qu'il travaille, fait jouir et détruit dans une explosion d'individualisme absolu »*[322].

#### 1.3.3.2. L'action de la « mission Rave » de Médecins du Monde

La consommation de substances psychoactives est particulièrement banalisée dans les rave-parties, free-parties ou autres teknivals. Afin de réduire les risques sanitaires liés à cette toxicomanie festive, l'organisation Médecins du Monde, spécialisée dans la médecine d'urgence humanitaire en situation de guerre, a mis en place « une mission Rave » composée d'une équipe médicale et paramédicale bénévole, dont fait partie M. Éric Le Moal, infirmier psychiatrique, rencontré le 31 janvier 2003 dans le cadre de la présente étude.

Médecins du Monde constate, en premier lieu, que les jeunes de 16 à 25 ans sont très sollicités en matière d'offre de produits psychotropes pendant ces rassemblements. La Mission Rave constate que « l'usage de produits psychoactifs est un phénomène social dynamique : ainsi, aux opiacés des années 70-80 se sont progressivement substituées, dans les années 1990, des substances qui, certes, n'étaient pas nouvelles, mais dont l'usage n'était alors que très peu répandu, voire disparu : L.S.D, Amphétamines ou Kétamine et plus symboliquement l'Ecstasy qui est, en Occident, la seconde substance psychoactive illicite la plus consommée après le cannabis. » D'autre part, le public consommateur de drogue a changé : « l'héroïne n'est plus le monopole des exclus, la cocaïne des nantis et le cannabis des étudiants : les profils des usagers se sont diversifiés et c'est l'ensemble des représentants de la société qui se croisent au fil de leurs consommations, en club, soirée privée, rave légale, free-party, teknival ou simplement dans l'espace privé d'un appartement »[323].

Au-delà de la prévention des « Bad Trips »[324], la Mission Rave se donne pour objectif de repérer « les usagers dont le profil toxicomaniaque laisse supposer une immersion future et totale dans les consommations de substances psychoactives et l'univers social de l'exclusion et de la précarité.

Selon Éric Le Moal, la Bretagne se caractérise par une importante consommation d'alcools forts associés à de la Kétamine[325], alors qu'on assiste à un retour en force du Crack et de

[321] Comité Départemental d'Éducation à la Santé
[322] R.Castel
[323] Contribution écrite de la Mission Rave de Médecins du Monde pour la présente étude, E. Le Moal, 2003
[324] Surdose ou polyconsommation de produits psychotropes provoquant une souffrance physique et psychique de l'individu caractérisée notamment par des crises d'anxiété aigües.
[325] « La kétamine, proche parent de la phencyclidine (PCP), fait partie des perturbateurs du système nerveux central. Cette drogue présente des propriétés anesthésiques et analgésiques. Elle est vendue, sous forme de comprimés ou de capsules, pour ses propres effets hallucinogènes. Connue sous les appellations «Spécial K», «Vitamine» «K », « Ket », « Ketty», parfois sous le pseudonyme « ecstasy » afin de reproduire les effets stimulants de cette substance. Popularisé en Grande- Bretagne auprès d'un certain type de consommateurs,

l'Héroïne qui sont vendus au marché noir, à un prix très abordable. Or, ces deux dernières substances provoquent une dépendance immédiate…

## 2. DES ACTIONS DE PREVENTION DE PROXIMITE

D'autres actions de prévention sont déployées en Bretagne en direction des jeunes dont certaines sont particulièrement intéressantes, à titre d'exemples, pour la présente étude : les lieux d'écoute des jeunes, les actions financées par le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information sur le sur la Santé (F.N.P.E.I.S), les services de santé scolaire, les services de santé des jeunes actifs, et enfin les dispositifs d'accès aux soins tels que la C.M.U.

### *2.1. Les lieux d'écoute des jeunes*

Ecouter peut sauver une vie. Les difficultés scolaires, professionnelles ou sociales sont source de tensions psychologiques et parfois de pathologies en santé mentale, lorsque le mal être devient trouble anxieux ou dépression. La diminution de « rites de passages » traditionnels qui étaient jusqu'alors *nommés*, tels que par exemple les cérémonies religieuses aux différents âge de la vie, empêche certains jeunes de franchir sereinement certaines étapes du chemin menant à la vie adulte. Lorsque le jeune a le sentiment d'être dans une impasse interne et externe, lorsque toutes les issues paraissent fermées, le risque suicidaire devient élevé. Pour l'aider à sortir de lui-même, à retrouver l'espoir de vivre, les lieux d'écoute sont souvent salvateurs : autrui devient une possibilité lorsqu'en soi il n'y a plus que des impossibilités. Les « points écoute jeunes » en Bretagne et l'action de l'association « Jeunes Parole Espoir » de Vannes sont deux exemples de cette écoute qui aide et parfois qui sauve.

#### *2.1.1. Points Ecoute Jeune*

Le contexte et la nature de l'écoute pratiquée dans les points jeunes ont été étudiée dans une récente étude de la DRASS Bretagne.

##### 2.1.1.1. Le contexte

Selon la DRASS[326], les lieux d'accueil et d'écoute ainsi que les points santé se sont développés depuis plusieurs années pour répondre à des besoins émergents et non satisfaits par les structures en place, qu'elles soient des domaines sanitaire ou social. Ainsi, dès les années 60, apparaissent les écoutes téléphoniques, comme SOS Amitiés, alors que dans les années 80 les Missions Locales s'intéressent déjà aux problèmes de santé des jeunes. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, des circulaires sont venues impulser la mise en place des points accueil jeunes et parents, des points santé et la mise en réseau des professionnels de ces structures avec les autres structures des domaines sanitaire et social.[327]

---

l'effet recherché est la "dissociation de l'esprit" une expérience proche de la mort procurant la sensation de se "détacher du corps", de flotter au-dessus de son corps. Cette "séparation" a comme conséquence des hallucinations profondes et la sensation de vivre une autre réalité. » site www.etape.qc.ca

[326] « Les lieux d'accueil et d'écoute, les points santé en Bretagne », juin 2002, DRASS Bretagne, B.Subileau et N.Dupuis-Belair

[327] Circulaire n°99/153 du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ; circulaire délégation à la ville n02001/150 du 20 mars 2001 relative au développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ; circulaire N°2002/145 du 12 mars 2002 relative à la mise en œuvre d'un dispositif unifié des points accueil et d'écoute jeunes ; circulaire DGS/SD6D n°2002/100 du 19 février 2002 relative au PRAPS 2ème génération.

En Bretagne, la Conférence Régionale de la Santé (CRES), dès 1998, préconise le renforcement des lieux d'écoute. Trois programmes régionaux sont impliqués dans ce thème des lieux d'accueil et d'écoute : le PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins), la souffrance psychique et le phénomène suicidaire, enfin les conduites addictives. En 2001, le schéma régional de santé mentale en Bretagne soutient le développement des lieux d'écoute des populations en souffrance psychique dont les jeunes.

La carte ci-dessous permet de situer les 30 lieux d'accueil pour jeunes en Bretagne répertoriés par la DRASS : 12 points accueil jeunes, 15 Missions Locales et les 3 points santé étudiants en Bretagne.

*(Source : DRASS Bretagne, carte extraite du rapport « Les lieux d'accueil et d'écoute, les points santé en Bretagne », juin 2002)*

A ces lieux d'écoute jeunes, il faut ajouter les lieux d'accueil tout public qui sont au nombre de 72 en Bretagne (associations caritatives, points santé association-ccas, écoutes téléphoniques, CHRS avec point santé, Equipe mobile de psychiatrie ou SAMU Social, Accueil de jour associatif, accueil écoute pour toxicomanes…). Les jeunes, toutefois, fréquentent peu ces structures, préférant celles qui leurs sont réservées. « Notons aussi que l'institutionnalisation de ces lieux peut générer des réactions de fuite ou de repli de la part du public visé »[328].

### 2.1.1.2. La nature de l'écoute

Selon la DRASS, l'écoute pratiquée dans les lieux d'accueil, principalement sur le mode de l'entretien individuel et secondairement par la voie téléphonique, n'est pas une écoute à visée thérapeutique. Il s'agit d'une *écoute psycho-sociale et d'accompagnement* de la personne, inconditionnelle, globale, établie dans un climat de confiance pour permettre à des personnes

[328] « La sursuicidité en Bretagne, contribution à une explication socio-culturelle, recherche multidisciplinaire coordonnée par Y.Barbançon, novembre 2002, p 106

en difficulté, de réintégrer ou d'intégrer les structures sociales et /ou de santé, dites de droit commun. Les conseils, les orientations, « l'écoute neutre et bienveillante » sans contractualisation immédiate sont dispensés dans ces lieux transitionnels par des professionnels (médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux…). Ils doivent permettre de favoriser l'expression et de réinsérer à terme des publics sans demande apparente et qui ne fréquentent plus les institutions dans un processus d'insertion. Ces dispositifs font partie intégrante d'un réseau organisé de partenaires des champs sanitaire et social. A titre d'exemple, le point écoute jeune dénommé « le SÄS » de Rennes, créé à l'initiative du C.R.I.J Bretagne et de l'Association d'Aide aux Toxicomanes, de Prévention et de Formation (A.A.T.F) développe un partenariat avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'Aide Juridique d'Urgence (A.J.U)[329].

Il faut également mentionner le rôle important joué par les centres de planning familial, notamment pour l'information et l'orientation des jeunes filles sur les problèmes liés à la sexualité.

Le rapport de la DRASS[330] relève que certains publics méritent une attention particulière :
- les jeunes errants qui semblent « insaisissables »,
- les jeunes sortants de prison,
- le public sortant d'un Centre Hospitalier Spécialisé,
- les jeunes isolés en ville ou en campagne.

Il faudrait sans doute ajouter à cette liste certaines jeunes mères bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé ( API).

### *2.1.2. un exemple de prévention du risque suicidaire : l'action de l'Association Jeunes Parole Espoir*

***« Dans votre famille ou votre entourage, un jeune est en souffrance psychique intense. Il ne peut plus aller en cours ou au travail. Il reste chez lui la plupart du temps, ne voit presque personne. Il a peut-être effectué des tentatives de suicide ou parle de le faire. Vous vivez avec cette angoisse du passage à l'acte et le désespoir de le voir si mal si jeune ».*** C'est ainsi que l'Association Jeunes Parole Espoir (AJPE) de Vannes, comme d'autres associations en Bretagne, interpelle le public atteint, directement ou indirectement, par le risque suicidaire.

Sa création en 2003 part d'un diagnostic alarmant sur les carences liées à la prise en charge, par le système de soins existant, des adolescents et jeunes adultes (AJA) en souffrance psychique et en proie au risque suicidaire[331]. Rappelant qu'en Bretagne le taux de suicide est supérieur de 50 % à la moyenne nationale, elle constate que *« le manque de structures d'accueil médicalisées d'urgence et de longues durées réservées aux AJA de 15 à 25 ans, en souffrance psychique importante ( sans être des pathologies lourdes) et donc en situation de tentative de suicide, est patent. »* Selon l'AJPE, *« dans le Grand Ouest, à part l'Unité Médico-Psychologiques (UMP) Anjela Duval du CHU Morvan de Brest, il n'existe rien d'approprié pour cette population de patients (...) Il faut savoir qu'actuellement, le fonctionnement est le suivant : généralement (mais pas toujours) , à la suite d'une tentative de*

[329] Ouest France, 19 mai 2003 « les jeunes ont trouvé une première écoute », Gilles Kerdreux

[330] « Les lieux d'accueil et d'écoute, les points santé en Bretagne », juin 2002, DRASS Bretagne, B.Subileau et N.Dupuis-Belair

[331] Sur le sujet voir le rapport « la souffrance psychique des adolescents et jeunes adultes », Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Haut Comité de la Santé Publique, février 2000 et « l'adolescence en crise », rapport du sénateur JL Lorrain, avril 2003

*suicide, les AJA sont hospitalisés dans les services d'urgence que sont les UMP. Celles-ci, au bout de quelques jours (4-5), les laissent sortir ou les dirigent vers les Centres Hospitaliers Spécialisés (CHS) qui gèrent l'après crise pendant une à deux semaines environ. Ensuite, plus rien. Les jeunes patients sortent et retournent dans leur milieu habituel (en famille ou livrés à eux-mêmes). Lorsque les séjours se prolongent de plusieurs semaines en CHS, il semble que cela soit plus un palliatif à l'absence d'autres solutions »*[332]. L'association constate aussi, dans son projet, que **les structures de soutien aux proches et aux familles des jeunes en souffrance psychique sont quasi inexistantes en Bretagne**.

L'association préconise l'amélioration de la prise en charge de ces AJA en souffrances par la création de lieux dans lesquels :
- le personnel est formé à la gestion de la souffrance psychique des AJA,
- les AJA de 15-25 ans sont entre eux,
- la durée d'accueil serait plus longue si nécessaire.

Afin de rompre l'isolement des jeunes ayant fait une tentative de suicide ou risquant de passer à l'acte et de leurs proches, l'association organise des « groupes de paroles » dans lesquels les individus peuvent rencontrer un psychologue et parler individuellement ou en groupe de leur propre souffrance et questionnement.

L'action de l'AJPE, en regroupant différents acteurs dans ses groupes de paroles (psychologues, jeunes, familles, élus, travailleurs sociaux…), se situe bien dans le cadre des préconisations du rapport de recherche sur « la sursuicidité en Bretagne »[333], dont la première est « d'intégrer la dimension santé dans l'ensemble des politiques publiques », et ce faisant, de « prévoir les mesures de prévention primaire adaptées ( écoute, suivi, aide aux personnes en difficulté psychologique…) ».

### *2.2. Les actions financées par le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'information sur la santé (FNPEIS) en Bretagne*

L'audition de la DRASS Bretagne a permis de comprendre l'importance du FNPEIS dans le soutien aux actions santé jeunes[334].

#### *2.2.1. La nature du FNPEIS*

L'Assurance Maladie prend une part active dans la mise en œuvre d'une politique de santé publique et de prévention, que ce soit au niveau national, régional et local. Un des outils essentiels pour la mise en œuvre de cette politique régionale est le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information en Santé (FNPEIS).

Créé en 1988 pour promouvoir des actions de prévention, d'éducation et d'information propres à améliorer l'état de santé des français, ce fonds est géré dans le cadre de conventions d'objectifs et de gestion signées avec l'Etat. Il permet de mettre en œuvre des programmes pluri-annuels de prévention déterminés au niveau national.

En matière de Promotion de la Santé, l'Assurance Maladie conduit en effet des stratégies d'actions diversifiées et complémentaires : communication médias et hors médias, partenariats

[332] Contribution écrite de M.Jean Yves GAUTIER, Président de l'AJPE, 22 avril 2003, ajpe@bambous.net
[333] « La sursuicidité en Bretagne, contribution à une explication socio-culturelle , recherche multidisciplinaire coordonnée par Y.Barbançon, novembre 2002, p114
[334] Audition du Dr Dominique Deugnier, Médecin Inspecteur Régional, Pôle de la Santé Publique à la DRASS Bretagne, le 17 septembre 2002

et soutiens, programmes pilotes, financement des examens de santé, prise en charge d'actes de prévention et de dépistage (Bilan Bucco-Dentaire pour les 15-18 ans, dépistage cancers), programmes nationaux de promotion et d'éducation pour la santé sur des thématiques diverses: tabac, alcool, accidents de la vie courante, vaccinations, nutrition, mal de dos, etc…

Les actions menées par le réseau des Caisses d'assurance Maladie en promotion de la Santé s'inscrivent dans cette politique, au moyen notamment d'un appel à projet annuel.

### *2.2.2. Les actions soutenues par le FNPEIS pour la santé des jeunes en Bretagne*

#### 2.2.2.1. Affectations des crédits du FNPEIS pour les jeunes

Le montant du FNPEIS affecté aux jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne était de 640 000 € en 2002, ce qui représente 44% des crédits régionaux du fonds. Sur 235 dossiers éligibles au FNPEIS de Bretagne, 85 se rapportaient aux actions menées en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Le nombre de projets retenus varie selon les départements : Finistère (28) ; Ille et Vilaine (25) ; Côtes d'Armor (16) ; Morbihan (16). La majorité des dossiers fait partie des Programmes Régionaux d' Accès à la Prévention et aux Soins pour les personnes démunies (P.R.A.P.S). Ensuite viennent la prévention du risque suicidaire et la prévention en matière de sexualité ( contraception, sida…).

**Les projets soutenus par le FNPEIS en 2002 en Bretagne pour les 16-25 ans**

| Priorité de Santé FNPEIS en direction des jeunes de 16-25 ans en Bretagne | Nombre de projets retenus en 2002 |
|---|---|
| PRAPS | 30 |
| PRAPS suicide | 3 |
| PRAPS nutrition | 2 |
| Suicide | 20 |
| Contraception / sexualité / sida | 13 |
| Addictologie | 8 |
| Nutrition | 3 |
| Addictologie / sexualité | 2 |
| Transversale | 4 |

*(Source : DRASS Bretagne)*

Plusieurs projets sont conduits par les Missions Locales, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les Centre Médico Psycho Pédagogiques (CMPP), lesquels ont mis en place des points santé, des lieux d'accueil et d'écoute[335] ou bien encore des vacations de psychologues pour venir en aide aux jeunes en difficultés. Par ailleurs, des actions sont menées pour la prévention des conduites addictives dans une perspective de réduction des risques sanitaires, notamment par des interventions en milieux festifs (festivals, rave-parties …)[336].

[335] Voir ci-dessus
[336] A ce sujet, voir le rapport de la mission rave de Médecins du Monde.

#### 2.2.2.2. Exemples d'actions locales soutenues par le FNPEIS en 2002

Quelques exemples d'actions réussies soutenues par le FNPEIS et s'adressant aux jeunes en Bretagne peuvent être mentionnés :

##### 2.2.2.2.1. Les actions s'inscrivant dans le cadre des P.R.A.P.S[337] :

- Le réseau santé jeunes en Centre Bretagne :

Cette action dont le promoteur est l'association *Contact Services* de Plemet a pour objectif de favoriser la constitution d'un réseau de santé jeunes en Centre Bretagne dans une approche partenariale inscrite dans le cadre d'un projet d'animation territoriale de santé.

- La convention passée entre la DDASS 56 et la mission locale de Pontivy :

Cette convention a pour objectif de soutenir les jeunes en grande difficulté, notamment ceux qui se trouvent en situation de rupture ou d'errance.

- Un espace de prévention santé à Vannes :

L'animation territoriale de santé est ici multipartenariale et s'appuie sur la mise en place d'ateliers santé pour les jeunes.

- Stages santé à la Mission Locale de Brest :

Depuis 1985, la Mission Locale de Brest a constitué une commission santé composée de la DDASS, de la CPAM, de la Mutualité Française, de professionnels de la formation, du secteur social, de la santé et d'élus. Des stages santé ayant pour thèmes l'image de soi, l'expression, la communication, l'alcool, les toxicomanies, la sexualité, la contraception, les MST-sida sont proposés aux jeunes fréquentant la Mission Locale.

[337] Programmes Régionaux d' Accès à la Prévention et aux Soins pour les personnes démunies -Nicole Dupuis-Celair, coordonnateur régional PRAPS.

2.2.2.2.2. Quelques exemples de projets F.N.P.E.I.S en Bretagne par départements

| Départements | Territoire d'action | Priorité | Titre du projet | Promoteur | Action |
|---|---|---|---|---|---|
| COTES D'ARMOR | Département 22 | **Addictologie** | ***« Jeunes en scènes ? Une scène de pêche ! Avec Myster X »*** | ACAP (St Brieuc) | Répétitions scéniques, rencontres et échanges sur le lieu de vie des jeunes. |
| | Région Bretagne | **Suicide** | N° Vert | CAP Jeunes (Guimgamp) | Mise à disposition d'un numéro vert afin de favoriser l'écoute, le soutien et l'information aux jeunes et aux familles. |
| | Ouest du département des Côtes d'Armor, axe Guingamp-Paimpol-Rostrenen, milieu semi-rural et urbain confondus | **Suicide** | ***Prévention famille*** | CAP Jeunes (Guingamp) | Lieu d'accueil, d'écoute et de conseils ayant pour objet la prévention et les soins des troubles médico-psychologiques des jeunes. Prévention de l'exclusion-Accompagnement et entretien individuel avec les jeunes et leurs parents. |
| | Bassin de Lannion, zones urbanisée et semi-rurale | **Addictologie** | ***Les substances psychoactives et les jeunes*** | Centre Hospitalier de Lannion | Aller à la rencontre du public jeune sur les sites (Mission Locale, lieu d'écoute Filea Tregor) au moyen d'ateliers. |
| | Trégor | **Suicide** | ***Lieu d'écoute et d'accueil*** | FILEA | Lieu d'écoute du mal être des jeunes et de leurs familles |
| FINISTERE | Morlaix | **PRAPS, addictologie** | ***Le Petit dej' avant la clope*** | La Croisée | Invitation de jeunes en stage de formation, résidents de FJT, suivis par la mission locale ou habitant du quartier à venir prendre, chaque matin de la semaine, un petit déjeuner copieux et attendre pour fumer la première cigarette de la journée. |
| | Département du Finistère | **Addictologie** | ***Prévention des toxicomanies*** | La Sauvegarde du Finistère | *Voir page suivante (projet de service).* |
| ILLE ET VILAINE | Site universitaire Rennes 2 | **PRAPS** | ***Projet santé à l'Université de Rennes2*** | CODES | Formation des professionnels, aide à la mise en place d'actions pour les étudiants. |
| MORBIHAN | Département du Morbihan | **Thème transversal santé** | ***Site Internet Santé INFOJEUNES*** | INFO JEUNES | Création d'un site internet d'information et de prévention santé pour les jeunes et les professionnels. |

### 2.3. Les services de santé scolaire et universitaire

Les jeunes de 16 à 25 ans étant majoritairement élèves ou étudiants (62.2%), les actions de prévention santé menées au sein des établissements d'enseignements en Bretagne représentent un enjeu important[338]. L'étude de la DRASS et de l'ORSB sur la santé des jeunes en Bretagne porte d'ailleurs sur les élèves scolarisés de la classe de quatrième à la terminale.

Selon Christiane Tesseire, Infirmière scolaire au Lycée Lesage de Vannes[339], le problème n°1 des élèves fréquentant son infirmerie est le **manque de communication avec les adultes**, c'est pourquoi le service de santé scolaire se donne pour objectif non seulement de soigner mais aussi d'écouter les jeunes, la fonction d'écoute étant ici développée comme moyen de prévention primaire du risque suicidaire. L'infirmerie scolaire est aussi un lieu de soins et de suivi en collaboration avec le médecin scolaire. En ce sens, elle constitue un relais d'orientation du jeune vers les autres professionnels de santé compétents. Les attentes des jeunes relèvent principalement de la prise en charge du mal-être et de la prévention des risques. Elle distingue deux tranches d'âge :

- les 15-17 ans sont au cœur des maux de l'adolescence et connaissent ipso facto les angoisses liées aux transformations de l'adolescence : image de soi, conflits avec les parents et les adultes, relations sexuelles (contraceptions, prévention des MST, Information sur l'IVG) et amoureuses, choix d'orientation difficiles ;

- les 17-19 ans sont en proie à la peur de l'avenir : leur entrée dans la vie adulte est source d'anxiété. En effet, les pressions sociales, parentales et scolaires sont souvent sources de stress à un âge où les choix sont déterminants pour l'avenir.

Les services de santé universitaire prennent le relais, toutefois, leurs moyens, comme ceux des services de santé scolaire, pourraient être renforcés pour mieux prévenir et prendre en charge les problèmes de santé des jeunes. Par exemple, en matière d'information des étudiants sur la contraception, les services de santé universitaire de Bretagne pourraient amplifier leurs actions de prévention des Interruptions Volontaires de Grossesse, la région connaissant un taux d'I.V.G plus important que la moyenne nationale. En effet, une récente enquête de la Mutuelle des Etudiants (LMDE) relève que parmi les jeunes filles étudiantes utilisatrices d'un moyen de contraception en Bretagne (71%), 6.5% ont déjà eu recours à une I.V.G, contre 4.5% au plan national[340].

### 2.4. Les services de santé pour les jeunes actifs

Faute d'éléments suffisants sur le sujet, nous ne pouvons qu'évoquer le sujet et suggérer qu'une étude sur la santé des jeunes actifs soit réalisée, par exemple par l'ORSB, en prolongement de son étude sur la santé des jeunes scolarisés. Rappelons ici que les jeunes actifs âgés de 16- à 25 ans en Bretagne étaient au nombre de 135 454 en 1999. Cette étude pourrait porter à la fois sur les jeunes en emploi et sur ceux qui sont en recherche d'emploi. Cette préoccupation apparaît lors des auditions de certains jeunes actifs et confirme l'intérêt d'entreprendre cette recherche en relation avec les chambres consulaires patronales, artisanales et les organisations syndicales de salariés.

[338] Voir « Bloc Notes, le magazine de l'académie de Rennes » n°44, juin 2003, « Adolescence et risques : quelle prévention ? ».
[339] Audition du 8 octobre 2002
[340] Enquête LMDE, « comment vivent et se soignent les étudiants ? », 2001-2002

### *2.5. Les jeunes bénéficiaires de la C.M.U. en Bretagne*

La santé a un prix que tous les jeunes ne sont pas aptes à payer lorsqu'ils sont en situation de « galère » ou de précarité financière. La mise en place de la Couverture Maladie Universelle de base ou complémentaire a permis de renforcer l'accès aux soins des plus démunis. La tendance est à l'augmentation du nombre de bénéficiaire de la CMU de base et à la diminution de ceux bénéficiaires de la CMU complémentaire.

#### *2.5.1. La CMU de base*

Les jeunes représentent 16.5% des bénéficiaires de la CMU de base en Bretagne en 2001. Au 31/12/2001, 4 310 jeunes de 15 à 24 ans étaient bénéficiaires de la CMU de base en tant qu'assurés ou ayants-droits. Les bénéficiaires étant plus nombreux entre 15 et 19 ans en raison de la part prépondérante des ayants-droits. Les différences par sexe ne sont pas significatives. Le nombre de bénéficiaires varie fortement d'un département à l'autre : C'est en Ille-et-Vilaine que les jeunes bénéficiaires de la CMU de base sont les plus nombreux, 1 273 contre 982 dans les Côtes d' Armor, 919 dans le Morbihan et 613 dans le Nord Finistère (les chiffres du Sud Finistère n'étaient pas disponibles).

#### *2.5.2. La CMU complémentaire*

Les bénéficiaires de la CMU complémentaire étaient à la même date plus nombreux que ceux de la CMU de base et représentaient 17% des bénéficiaires de CMU complémentaire. 20 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans environ bénéficient de la CMU complémentaire en Bretagne au 31/12/2001.

Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes. Comme pour la CMU de base, la tranche des 15-19 ans compte l'effectif le plus important en raison du nombre élevé d'ayants-droits. Il existe là aussi de fortes disparités départementales : l'Ille-et-Vilaine comptant pratiquement deux fois plus de bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans que chacun des autres départements (6 450 contre 3 575 en Côtes d' Armor et 3 902 en Morbihan)[341].

## CONCLUSION

Les jeunes en Bretagne se portent globalement bien : ce n'est pas entre 16 et 25 ans que les problèmes de santé sont les plus fréquents dans la vie. Toutefois, deux zones de fragilité sont particulièrement inquiétantes en Bretagne, comparées aux données nationales, dans la tranche d'âge étudiée : le poids des morts violentes (accidents de la route et suicides) liées aux imprudences ou au mal-être et la polyconsommation de substances psychoactives. La mortalité et la morbidité des jeunes ne sont pas une fatalité car elles résultent, pour partie, de causes et de pathologies évitables liées aux conduites individuelles ou collectives. Les actions sont nombreuses pour prévenir et guérir les maux dont souffrent les jeunes en Bretagne. Les conduites à risques et les morts violentes peuvent encore être diminuées par des campagnes de prévention et le renforcement du maillage territorial sanitaire et social à partir des points d'écoute et de santé qui leurs sont destinés. L'ensemble des dispositifs, des campagnes et des mesures montre une prise en compte de la santé des jeunes par la collectivité, toutefois « sur le terrain », les moyens affectés ne sont pas toujours suffisants pour satisfaire les attentes et les besoins des jeunes.

[341] En Bretagne, au 30 septembre 2001, le taux de couverture de la CMU complémentaire toutes générations confondues se situait entre 3.2 % et 4.9% sur l'ensemble des départements bretons, soit un taux inférieur au taux national de 7.8%

# PRECONISATIONS

**1. Intégrer la dimension santé dans toutes les politiques publiques et améliorer la coordination régionale et locale des acteurs-santé intervenant auprès des jeunes.**

**2. Renforcer les mesures de prévention des risques, tant en santé physique qu'en santé mentale, et pour ce faire :**

***2.1. Améliorer l'information des jeunes, en utilisant leurs médias ( SMS, internet, télévision, évènements festifs, médiation par les pairs…) et en les impliquant par une démarche participative sur les enjeux sanitaires suivants :***

- l'accès aux soins et la protection sociale (sécurité sociale et mutuelle),

- les risques liés aux conduites addictives,

- les risques de morts violentes liées aux accidents de la route et aux suicides,

- la sexualité et la contraception,

- l'hygiène alimentaire et d'une manière plus générale l'hygiène de vie,

- les risques professionnels.

***2.2. Renforcer les réseaux d'écoute et de vigilance sanitaire :***

- Développer le réseau des lieux d'écoute des jeunes et apprendre à gérer l'échec aussi bien que l'on gère la réussite, pour prévenir le risque suicidaire et les pathologies en santé mentale ;

- Aller vers les jeunes exclus de la santé ( jeunes en errance, jeunes incarcérés, jeunes urbains ou ruraux isolés, jeunes filles bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé) ;

- Développer la pratique des bilans de santé périodiques pour les jeunes de moins de 25 ans dans les centres d'examen de santé de la sécurité sociale et mobiliser les jeunes et les acteurs jeunesse sur cet objectif;

- Renforcer les moyens des services de santé scolaire et universitaire ;

-Engager une étude sur la santé des jeunes actifs pour prévenir les pathologies liées au travail ou à l'absence de travail ainsi que les accidents de travail.

-Développer les politiques de prévention et de réduction des risques liés aux toxicomanies, notamment dans les milieux festifs fréquentés par les jeunes.

***2.3.Soutenir les actions de formation et de conseil aux parents et éducateurs, notamment dans les associations de parents d'élèves, familiales, d'animation socio-culturelle, sportives et de travailleurs sociaux.***

# Chapitre 4

*Leur vie*
*en société*

# PLAN

## SECTION 1. MIEUX RECONNAITRE LES JEUNES EN TANT QU'ACTEURS A PARITE

**1.Une approche des valeurs et croyances des jeunes**
*1.1.Leurs valeurs*
*1.2.Croyances religieuses*
**2.La diversité de leurs pratiques socioculturelles et sportives**
*2.1.Un manque de connaissance régionale*
*2.2.Une pluralité de pratiques*
*2.3.Les pratiques sportives des jeunes*
*2.4.Conclusion sur la diversité des pratiques culturelles et sportives des jeunes*
**3.Leur contribution à la vie de la cité**
*3.1.Leur rapport aux institutions officielles : un certain décalage*
*3.2.Des formes de participation des jeunes à la vie de la cité à mieux reconnaître et valoriser*

## SECTION 2. INCIVILITES ET DELINQUANCES

**1. Incivilités et délinquances : le fait d'une « minorité suractive »**
*1.1. La tendance à la « surgénéralisation » de la délinquance juvénile par l'opinion publique*
*1.2. Les actes de délinquance sont principalement le fait d'une « minorité suractive » de jeunes*

**2. Une évolution inquiétante des caractéristiques de la délinquance des mineurs**
*2.1. La délinquance juvénile est en augmentation ces deux dernières années*
*2.2. Le rajeunissement de l'âge d'entrée dans la délinquance*
*2.3. L'aggravation des actes de délinquance*
*2.4. Le développement d'une délinquance d'exclusion, territorialisée et accompagnée de trafics*
*2.5. La multiplication des incivilités, première cause du sentiment d'insécurité*
*2.6. Une délinquance à dominante masculine, mais avec une forte progression de la délinquance des jeunes filles*
*2.7. Une tendance à la « rurbanisation » de la délinquance juvénile même si elle reste plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale*

**3. Réflexions sur les sources de la délinquance juvénile : « mineurs délinquants, mineurs victimes »**
*3.1. Le jeune et la famille*
*3.2. Le jeune et son environnement*
*3.3. Le jeune et l'école*
*3.4. Le jeune et la rue*
*3.5. Le cumul des difficultés chez un même individu*

**4. Prévenir, protéger et réparer**
*4.1. Prévenir la délinquance*
*4.2. La protection judiciaire de la jeunesse : protéger et éduquer le jeune en danger*
4.3. Transgresser et « réparer »

**- Quel sens a le vote ? Votez-vous régulièrement ?**
« *Le vote est important ; même si l'on en a pas trop envie, je pense qu'il faut le faire quand même. Il y en a de par le monde qui se battent pour avoir le droit de vote donc, c'est important. Je pense que j'irai voter à chaque fois. J'ai suivi les dernières présidentielles, les législatives.* »
**- Quelle connaissance avez-vous des institutions de votre région ?**
« *Faible ! Sauf la mairie que je connais pour y avoir demandé une carte d'identité. Au collège, j'ai eu l'occasion de participer au projet de fabrication de la yole pour Douarnenez 2000 et nous avons fait un dossier de demande de subvention au Conseil Général.* »
**- Qu'est-ce pour vous qu'être citoyen ?**
*« Quelqu'un qui respecte la vie en communauté, la vie ensemble, en collectivité, qui vote – c'est le minimum – qui participe, qui s'implique dans la communauté. Ca dépend de chacun ».*

*François, Portraits de jeunes, Annexes*

Les jeunes sont partie prenante de la vie en société. En effet, contrairement à une opinion communément répandue, les jeunes ne sont pas "indifférents". Ils sont engagés dans différents champs de la vie en société. Si leur contribution est peu visible, c'est parce qu'elle s'exprime moins selon les modes habituels institués par notre société (syndicats, associations, partis politiques, mouvements). Leur activité est appréciée et importante dans les domaines sportifs, culturels, humanitaires, caritatifs, environnementaux et dans celui des services aux familles. Elle témoigne de leurs capacités à prendre localement, et à travers leurs propres réseaux, des responsabilités citoyennes.

Comment les jeunes vivent-ils en société en Bretagne ?

En premier lieu, comme l'illustre de nombreux exemples de leur contribution à la vie de la cité, les jeunes de 16 à 25 ans sont avant tout une ressource et une chance pour la Bretagne. En ce sens, pour reprendre le titre du rapport du Commissariat Général au Plan, il y a envers la jeunesse un « devoir d'avenir » à mettre en pratique dès à présent. Il s'agit tout d'abord de mieux les reconnaître en tant qu' *acteurs à parité* (Section 1).

En second lieu, si les données statistiques montrent qu'on assiste à un rajeunissement du passage à l'acte délinquant, il faut constater néanmoins que la délinquance ou l'incivilité juvéniles sont le fait *d'une « minorité suractive »* qui induit dans l'opinion une tendance à la « surgénéralisation » et à l'amalgame entre jeunesse et délinquance (Section 2).

## SECTION 1 : MIEUX RECONNAITRE LES JEUNES EN TANT QU'ACTEURS

Le cahier des charges de la présente étude proposait d'examiner les pratiques sociales, culturelles, sportives et citoyennes des jeunes. La grande diversité des modes de vie des jeunes et l'absence de données statistiques homogènes au plan local, départemental et régional, nous ont conduit à restreindre ces ambitions. Notre regard, loin d'être exhaustif, apporte, à partir des auditions réalisées, des paroles de jeunes recueillies et d'études existantes, un certain éclairage sur de grandes tendances portant sur les modes de vie des jeunes en Bretagne.[342]

Quelles sont les principales valeurs et croyances des jeunes en Bretagne (1) ? Quelles sont leurs pratiques socioculturelles et sportives (2) ? Quelle est leur contribution à la vie de la cité (3) ?

[342] Une étude prospective plus approfondie apportera des éléments complémentaires sur « les modes de vie en Bretagne. Elle sera publiée au premier trimestre 2004.

# 1. UNE APPROCHE DES VALEURS ET CROYANCES DES JEUNES

**- Vous êtes-vous déjà engagé et pourquoi ?**
« *Le téléthon, la lutte contre le sida. Je suis prête à m'engager facilement* ».

**- Quels sont vos projets ? Quels sont vos rêves ? Que voudriez-vous changer dans votre vie ?**
« *J'aimerai beaucoup voyager. Dans mon travail, j'espère m'épanouir. J'espère que je n'aurai pas beaucoup de travail parce que les gens iront mieux. J'espère réussir mes études. Et être bien entourée par ma famille et mes amis* ».

*Marlène, Portraits de Jeunes, Annexes*

## *1.1. Leurs valeurs*

### *1.1.1. Vie de famille, travail, amitié*

Dans leur ouvrage sur « les valeurs des jeunes » de 18 à 29 ans, Olivier Galland et Bernard Roudet[343], deux sociologues spécialistes des questions de jeunesse, rendent compte d'une grande enquête réalisée sur les valeurs des Français. De celle-ci, il ressort que les trois valeurs les plus importantes pour une majorité de jeunes sont dans l'ordre : la vie de famille, le travail et l'amitié.

#### 1.1.1.1. La vie de famille

**- Quels sont vos projets ? Quels sont vos rêves ? Que voudriez-vous changer dans votre vie ?**
« *Je pense avoir une famille ; c'est important pour vivre. Avoir un métier qui me plaise. Rester dans la Bretagne. Mais je n'y ai pas trop pensé… »*.
**- Sur quelles valeurs repose votre projet de vie ? Quelles sont vos priorités dans les années à venir ?**
« *L'entraide ; c'est important pour moi d'aider les gens. C'est aussi la famille ; j'espère rester liée avec mes frères et sœurs, c'est très important. Ne pas se séparer. C'est vital. On est très proche tous les trois même si on se dispute parfois* ».

*Marie, Portraits de jeunes, Annexes*

**- Quels sont vos projets ? Quels sont vos rêves ? Que voudriez-vous changer dans votre vie ?**
« *Vivre en couple. Adopter de beaux enfants. Avoir un bon travail et une jolie maison adapté* ».

*Anne-Claire, Portraits de jeunes, Annexes*

**- Quels sont vos projets ? Quels sont vos rêves ? Que voudriez-vous changer dans votre vie ?**
« *Je m'attends à vivre deux ou trois ans difficiles. Tant que mon conjoint et moi-même n'aurons pas un poste. J'espère que nous trouverons un endroit à mi-chemin entre nos deux logements. On doit se marier en février* ».

*Gwenaëlle, Portraits de jeunes, Annexe*

[343] « Les valeurs des jeunes : tendances en France depuis 20 ans », sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet, éditions l'Harmattan, collection Débats Jeunesse, 2001

La valeur famille comporte trois dimensions qu'il convient de distinguer : la vision de ses parents et de sa famille par le jeune ; l'idéal de comportement pour soi-même ; les contradictions ou difficultés de conciliation entre cette projection idéale et la réalité vécue, dans la famille et par soi-même.

Cela étant précisé, la famille tient dans la vie des jeunes une place primordiale. Les attitudes des jeunes vis-à-vis de leurs parents sont particulièrement stables depuis 20 ans et sont caractérisées par l'affection, le respect et de fortes attentes. Si le mariage ne connaît pas de regain de faveur, l'idée de fidélité progresse de manière spectaculaire sur cette période de long terme. La qualité des relations interpersonnelles dans le couple (compréhension, tolérance, respect mutuel) sont mises en avant par les jeunes. Cette importance accordée à la famille transparaît dans plusieurs témoignages des 22 jeunes dont les portraits ont été réalisés pour la présente étude[344].

#### 1.1.1.2. Le travail

**- Quels sont vos projets ? Quels sont vos rêves ? Que voudriez-vous changer dans votre vie ?**
« *Très bonne question ! Je ne sais pas. C'est triste à dire, mais on ne sait pas de quoi est fait demain... Moi, j'espère pouvoir faire mon métier de pêcheur tout le temps* ».

*Julien, Portraits de jeunes, Annexes*

Le travail occupe une place essentielle dans l'organisation de la société et dans la vie des hommes. Il apporte une pluralité de dimensions et remplit de très nombreuses fonctions. Il est à la fois créateur de richesses, source de revenus, gage d'identité et de dignité pour les personnes, facteur d'émancipation et d'autonomie, clef de l'insertion dans la société et valeur de lien social entre les membres de la collectivité[345]. Selon Olivier Galland[346], le travail continue d'occuper une place centrale dans la vie des jeunes comme dans celle de l'ensemble des Français. Les sociologues Christophe Moreau[347] et Yves Lambert[348] ont, au cours de leurs auditions, fortement défendu cette idée en y voyant même la « valeur centrale » des jeunes.

Or, l'accès des jeunes au travail s'avère souvent difficile, soit par manque de qualification, soit pour d'autres raisons évoquées précédemment[349]. L'entrée des jeunes dans la vie active reste un défi qui ne sera pas « mécaniquement » résolu par l'évolution démographique, mais suppose une mobilisation active des acteurs de l'emploi.

#### 1.1.1.3. L'amitié

Les sociologues Bernard Roudet et Jean-François Tchernia observent que *« plus que tout autre moment de la vie, la jeunesse est le temps des amis »*[350]. Les travaux de Christophe Moreau l'amènent à soutenir que pour les jeunes **les *« relations avec les pairs »* sont primordiales.** Il existe en effet chez les jeunes une « *grande solidarité générationnelle* » :

[344] Voir Annexes au présent rapport, compte-rendu intégral « portraits de jeunes ».
[345] « La place du travail », CES national, Bernard VIVIER, 16 juillet 2003
[346] « Les valeurs des jeunes : tendances en France depuis 20 ans », sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet, éditions l'Harmattan, collection Débats Jeunesse, 2001,pp 29-37
[347] Christophe Moreau, Intervention lors du Forum Prospectif organisé par le CESR de Bretagne sur la jeunesse, le 27 juin 2002 à Rennes
[348] Audition d'Yves Lambert, le 13 mars 2003
[349] Voir II ème partie, Ch 2 : leur entrée dans la vie active
[350] «L'amitié, une valeur toujours centrale », Bernard Roudet, Jean-François Tchernia, dans « Les valeurs des jeunes : tendances en France depuis 20 ans », sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet, éditions l'Harmattan, collection Débats Jeunesse, 2001, pp 47-77

« *pour les problèmes d'argent, de travail, de relations de toutes sortes ou tout simplement pour un co-voiturage, les 18-25 ans apparaissent comme très solidaires aux yeux de ceux qui les prennent en charge. Les relations entre les pairs sont chargées d'affectif, et indéniablement, l'entre soi juvénile est non seulement un lieu de relation mais aussi un lieu de sentiment et de chaleur humaine. »*[351] Le sociologue Yves Lambert, spécialiste des religions et des croyances, a souligné lui aussi, au cours de son audition, le fait que *« le groupe d'ami est le creuset des valeurs et le lieu des expérimentations pour les jeunes* », ceci est renforcé parfois par les appartenances à plusieurs réseaux.[352] La jeunesse est une période de constitution d'un réseau d'amis souvent durable, un temps d'échange privilégié et de disponibilité, d'ouverture à l'autre.

### *1.1.2. Les causes des jeunes*

**- Etes-vous adhérent à une association, à un mouvement de jeunes ? Laquelle ou lequel ? Depuis combien de temps ?**
« *Je suis animatrice A.C.E, Action Catholique des Enfants. Je découvre tout de l'autre coté de la barrière et on a un peu de mal à gérer tout. Il n'y a pas beaucoup d'enfants qui participent aux activités. On est un peu découragé de voir qu'il y a peu de jeunes à s'engager parce qu'il y a le mot catholique. Je fais aussi partie du M.E.J, Mouvement Eucharistique des Jeunes ; ça me remplit ma foi. C'est de la réflexion, des échanges avec des jeunes* ».
**- Vous êtes-vous déjà engagé et pourquoi ?**
« *J'ai fait partie d'une chorale. Nous avons donné plusieurs fois des concerts au profit des personnes handicapées. J'ai aussi participé au Téléthon* ».

*Marie, Portraits de jeunes, Annexe*

**- Quels sont vos projets ? Quels sont vos rêves ? Que voudriez-vous changer dans votre vie ?**
*« J'ai un projet : monter une association loi 1901, récupérer par l'intermédiaire d'entreprises, de sociétés, des ordinateurs qui pourraient être remis en état, des livres, du matériel dans un but bien précis : faire un voyage en Afrique et distribuer du matériel dans certains pays. C'est un projet que j'ai posé noir sur blanc, qui reste dans ma tête. J'en ai parlé à deux, trois personnes, c'est tout. Ce que je souhaite, c'est faire ça. Je serais prêt à aller là-bas, à faire la navette et même à m'installer là-bas au bout d'un moment. Je ne suis pas encore fixé sur le pays parce qu'il faut s'arranger avec le gouvernement, éventuellement, le Burkina, le Mali, le Congo. Je veux commencer par le commencement : me former et partir avec les reins solides. L'idée de l'association serait de créer des emplois, ici mais aussi là-bas, avec des gens du pays. L'idée est bonne, mais il faut vraiment peser les choses, avoir toutes les autorisations. Je vais attendre d'être sorti d'ici*[353]*, d'être bien posé dans ma tête ».*

*Thomas, Portraits de jeunes, Annexes*

Les jeunes se mobilisent et s'engagent volontiers, souvent de façon éphémère mais forte, sur des causes qui leur sont chères, comme l'a souligné Yves Lambert au cours de son audition. Les résultats de l'enquête de Christophe Moreau sur les jeunes de Rennes Métropole et du Mené (Côtes d'Armor) soulignent *qu'« en dehors de l'environnement -la cause numéro 1-, ce sont surtout les causes de l'humanitaire, du racisme et du respect des différences qui sont*

[351] Christophe Moreau, LARES/ Rennes Métropole, « Document de synthèse sur les 18-25 ans dans la métropole rennaise et dans le Mené, septembre 2002, p 11
[352] Audition d'Yves Lambert, le 13 mars 2003
[353] NDLR : Thomas vit actuellement en foyer de réinsertion.

*défendues*[354]. Un esprit « sac à dos » épris de liberté, d'évasion et de découverte du monde irait de pair avec un fort engagement pour les causes humanitaires. Les contributions écrites de la Coordination des Associations de Solidarité Internationale de Bretagne pour la présente étude ont également souligné cet « esprit humanitaire » des jeunes.

### *1.1.3. Un fort attachement à la région Bretagne*

**- Vous sentez vous concerné par la dynamique de votre région ?**
*« La Bretagne, ça a du sens pour moi. Une certaine fierté. Je ne suis pas forcément adepte des manifestations culturelles bretonnes. Mon père apprend le breton ; mes grands-parents paternels étaient bretonnants, parlaient breton à table. Peut-être l'apprendrai-je un jour, à temps perdu. Il y a l'attrait pour ma région, des balades sur la côte, une qualité de vie ».*

*Gwenaëlle, Portraits de jeunes, Annexe*

**- Etes vous mobile ?**
*« En Bretagne, pas au-delà. Je suis très attachée à la région ».*

*Aurélie, Portraits de jeunes, Annexes*

La parole des 22 jeunes interrogés dans le cadre des portraits de jeunes, même si l'échantillon n'est pas représentatif au sens de la science des sondages, traduit souvent un fort attachement à la Bretagne.

De plus, lors de son audition, Yves Lambert, a lui aussi évoqué l'idée selon laquelle l'attachement des jeunes à la Bretagne participe à leur « sentiment de bonheur », comme c'est le cas dans d'autres régions françaises et européennes. Une récente étude du CESR de Bretagne souligne également l'importance de la *« dynamique culturelle bretonne »*[355], et notamment de ses pratiques festives et de création artistique, fortement appréciées d'une grande partie des jeunes de la région (musiques, danses, fest-noz, théâtre…) à l'occasion, notamment des grands festivals de Bretagne. Aux côtés des différentes manifestations culturelles propices aux développement des liens et des échanges, les manifestations diverses de la culture bretonne participeraient aux « liens intergénérationnels et intragénérationnels».

## *1.2. Croyances religieuses*

Lors de son intervention devant la section prospective du CESR de Bretagne[356], Yves Lambert a exposé les résultats de l'enquête sur les valeurs des européens réalisée en France en 1999 : la tendance actuelle est à un certain retour du religieux chez les jeunes. Ainsi « la croyance en une vie après la mort et l'importance donnée à la cérémonie des obsèques » sont de plus en plus prégnantes.

La croyance « à la carte » se développe, ce qu'Yves Lambert appelle *« le développement du hors piste et de la randonnée »*[357], Cette diversification des formes de croyances prend

[354] Christophet Moreau, opcit, p10
[355] « La dynamique culturelle bretonne », Rapporteurs Philippe Le Faou et Jean Louis Latour, janvier 2000, p 161
[356] Audition du 13 mars 2003
[357] Yves Lambert, « Religion : développement du hors piste et de la randonnée », article paru dans l'ouvrage « l'évolution de valeurs des français, 1980-2000 », Paris, A.Colin, 2000, Ch 7, pp 126-150,

notamment la forme de nouvelles philosophies spirituelles, de métaphysique, d'animisme, des croyances du New Age… Le souci du psycho-spirituel semble se développer avec la montée de certaines formes d'ésotérisme ou d'astrologie. La quête du sens et l'interrogation sur l'au-delà sont encore très présents.

La Bretagne reste une région à forte tradition catholique, mais comme dans l'ensemble du pays, la pratique du culte a fortement diminué. Toutefois, s'il y a un renouveau de la *pratique* catholique, il concerne surtout les jeunes diplômés issus de milieux aisés. Sur le plan général, Yves Lambert constate qu'en Bretagne, *« on est passé d'un catholicisme de l'obligation et de la crainte à un catholicisme de l'autodétermination et de l'épanouissement personnel, alors qu'un recentrage sur la dimension temporelle est perceptible : la vie est dédramatisée, la crainte de l'enfer s'éloigne… »*[358] . Il note que les jeunes sont de plus en plus nombreux à vouloir *« croire sans appartenir »*[359] .

## 2. LA DIVERSITE DE LEURS PRATIQUES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

**- Quels sont vos loisirs ?**
*« Je fais partie du bagad de musique traditionnelle bretonne de Plouha ; je joue de la cornemuse écossaise depuis cinq ans. Avant, j'ai fait de la bombarde pendant trois ans, puis de la flûte. J'ai commencé la musique à 6 ans. Mon frère fait aussi un peu de musique et ma sœur a commencé récemment. J'ai commencé seul dans la famille et dès le début, je me suis intéressé à la musique bretonne. On donne des prestations un peu partout, surtout l'été. On est 40 dans le bagad ; il a démarré en 97. Je peux continuer à m'entraîner ici au CFA. On m'a mis une salle à disposition ».*

*Jérémie, Portraits de jeunes, Annexes*

**- Quels sont vos loisirs ?**
*« Avant, je faisais de longues distances à vélo ; sinon, cinéma, concerts de musique, boites de nuit, même s'il y a l'entreprise à coté. Je fais ce que j'aime, je n'ai de comptes à rendre à personne. Mon père part quinze jours en mer ; chacun choisit son mode de vie. Moi, je ne l'ai pas vu beaucoup. Moi, ce genre de pêche ne m'intéressait pas. Je préfère partir seul, chercher le poisson et avoir une vie sociale. Les loisirs, ça dépend de la saison aussi parce qu'on est quand même fatigué ».*

*Julien, Annexes, Portraits de jeunes*

### *2.1. Un manque de connaissance régionale*

Le premier constat sur les pratiques socioculturelles et sportives des jeunes de 16 à 25 ans est celui d'un manque de données homogènes permettant une étude de la question à l'échelle régionale. Face à ce manque de connaissance régionale, la commission cadre de vie du CESR de Bretagne a décidé, au cours de l'étude, d'adresser un questionnaire à 11 communes de la région, portant sur les pratiques socioculturelles des jeunes. Ces communes, qui ont bien voulu répondre aux préoccupations du CESR doivent être remerciées pour leur collaboration et le temps consacré à compléter le questionnaire. Réparties sur tout le territoire breton, elles sont de tailles différentes, certaines à dominante urbaine et d'autres plus rurale.

Il ressort de ces données, très riches, une grande diversité d'équipements et de pratiques socioculturelles des jeunes. Les principales données recueillies sont jointes dans un tableau de

[358] Intervention du 13 mars 2003 devant la Section Prospective du CESR de Bretagne
[359] « Religion : croire sans appartenir », Yves Lambert dans « Les valeurs des jeunes, tendances en France depuis 20 ans », L'Harmattan, pp 79-99

synthèse se trouvant en annexe au présent rapport. L'émiettement de ces données et leur non-représentativité ne nous permettent pas ici d'approfondir notre analyse. Ce constat conforte néanmoins l'une des préconisations générales de cette étude, à savoir : « co-produire une intelligence partagée qui fédère et rassemble les éléments d'une meilleure connaissance des situations de vie des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne ».

## *2.2. Une pluralité de pratiques*

Certaines activités et tendances ont paru particulièrement remarquables : la variation des pratiques socioculturelles selon l'âge, le statut et le territoire du jeune et le phénomène des rave-parties et autres fêtes techno.

### *2.2.1. Les pratiques socioculturelles varient avec l'âge, le « statut » et le territoire du jeune*

**- Etes-vous adhérent à une association, à un mouvement de jeunes ? Laquelle ou lequel ? Depuis combien de temps ?**
*« Je l'étais mais je n'ai plus le temps. Je faisais partie d'une association culturelle de sonorisation ».*

*Christophe, Portraits de jeunes, Annexes*

Entre 16 et 25 ans, l'entrée progressive dans la vie adulte et active a tendance à réduire le temps libre des jeunes et donc à modifier la nature et l'intensité de leurs pratiques socioculturelles. C'est ce qu'observe l'INSEE dans son récent ouvrage de synthèse consacré aux jeunes[360] : *« Beaucoup d'activités constitutives du mode de loisirs juvénile ont une diffusion maximale au moment de l'adolescence. En effet, l'avancée en âge se traduit dans l'ensemble par une diminution du temps disponible et de la sociabilité amicale, et par une réorganisation du mode de vie souvent fatale aux activités les plus chronophages.»* L'émancipation par rapport aux contraintes de l'autorité parentale est une autre source d'évolution des pratiques de temps libre des jeunes : *« les 2/3 des 15-29 ans sortent le soir au moins une fois par semaine et les ¾ font partie d'un groupe d'amis avec lesquels ils partagent une partie de leurs loisirs. Le rythme général de sorties nocturnes atteint son apogée entre 20 et 24 ans : aller en discothèque ou participer à une soirée Karaoké par exemple sont des sorties très caractéristiques de la période située entre l'adolescence et l'installation dans la vie active. Une partie des 15-19 ans, en effet, est encore limitée dans ses sorties nocturnes par les interdictions parentales : 61% des 15-19 ans sortent le soir au moins une fois par semaine contre 76 % des 20-24 ans ».* Le même constat peut être fait pour la fréquentation des salles de cinéma : *« 8 % des 15-19 ans y sont allés au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre 79 % des 20-24 ans et 66% des 25-29 ans »*[361].

Pour les mêmes raisons liées, notamment, à la variation du temps libre, on devine que les jeunes actifs n'ont pas les mêmes pratiques socioculturelles que les lycéens ou les étudiants : *« pour les activités sportives et artistiques amateurs, dont la progression a été spectaculaire au cours du dernier quart de siècle, les abandons sont nombreux avant même l'entrée définitive dans la vie adulte ; ils résultent des contraintes plus fortes au moment du passage*

[360] « Les jeunes », Insee, Portrait social, collection Contours et Caractères, 2000, p 122
[361] INSEE, opcit, p 122

*au lycée, mais aussi parfois d'une volonté de rupture avec des activités trop attachées au monde de l'enfance »*[362].

Les pratiques socioculturelles se différencient aussi selon les territoires des jeunes. La problématique du lien entre le territoire, les modes de vie et les pratiques socioculturelles des jeunes, est étudiée avec précision par le sociologue Christophe Moreau du LARES[363] de l'Université de Rennes 2, notamment dans son récent rapport d'étude sur « les jeunes de 18-25 ans dans la Métropole Rennaise et dans le Mené » dans lequel il souligne les différences de pratique selon la dominance urbaine ou rurale du lieu de vie des jeunes. La variété de l'offre d'activités socioculturelles en milieu urbain attire les jeunes vers les centres-villes. Ainsi, le centre de Rennes exerce une forte attraction sur les jeunes des communes périurbaines. La question du transport est donc ici essentielle pour l'accès aux activités désirées par les jeunes.

### *2.2.2. Une approche du phénomène des « rave-parties » et autres « fêtes techno »*

Si les risques sanitaires et les troubles à l'ordre public liés à la fête techno sont réels, elle est aussi une fête musicale pacifique, un lieu de plaisir et de « singularisation » pour les jeunes en même tant qu'un rite de passage.

#### 2.2.2.1. Les risques sanitaires et les troubles à l'ordre public liés aux fêtes techno sont réels…

L'Ouest de la France connaît les plus grands rassemblements nationaux de jeunes en matière de « fêtes techno ». Ainsi, en marge des grands festivals musicaux de Bretagne, tels que les Transmusicales de Rennes ou les Vieilles Charrues de Carhaix, l'organisation de *raves-parties*, *free-parties ou teknival* rassemblent, chaque année, davantage de jeunes, ce qui ne va pas sans poser de sérieux problèmes sanitaires et d'ordre public.

a - Les risques sanitaires liés notamment à la polyconsommation de substances psychoactives

Ces risques ont déjà été mentionnés dans le troisième chapitre de la deuxième partie de cette étude consacré à la santé des jeunes. Outre les problèmes sanitaires classiques rencontrés lors des grands rassemblements festifs, c'est surtout la banalisation de la polyconsommation de substances psychoactives qui fait problème. Cette consommation varie selon le profil des jeunes participant aux fêtes techno. La Mission Rave de Médecins du Monde distingue 5 profils :

- *Le touriste :* son profil socio-démographique est l'un des plus larges observés et couvre l'ensemble de la génération des 16-25 ans. Il consomme préférentiellement de l'alcool et du cannabis et, dans certaines situations exceptionnelles, de l'ecstasy

- *Le cluber :* socialement inséré et professionnellement actif, le cluber, âgé de 23 ans en moyenne, fréquente assidûment le monde de la nuit ( clubs et boîtes de nuit). Il consomme plus volontiers de l'alcool et des psychostimulants.

- *Le teufeur :* Agé en moyenne de 21 ans, il est souvent étudiant ou inactif, sa position sociale est instable. Sa consommation de drogues illicites ( cannabis, ecstasy, amphétamines, LSD et depuis peu cocaïne) peut être importante et dépasser le cadre festif. Cette catégorie de jeune tend à se développer rapidement.

[362] Idem
[363] Laboratoire de Recherches en Sciences Humaines et Sociales

- *Le triber :* Proche du teufeur, il est plus impliqué dans le mouvement underground techno. Sa consommation de drogue n'est pas directement liée au rassemblement festif, elle plus vécue comme constitutive de son identité.

- *Le traveller* : Son âge moyen est de 25 ans, il est proche du *« polytoxicomane médicamenteux ».* Il est un *« poly-usager fortement précarisé et inscrit dans la sub-culture techno ».*

b - Réglementation et risque de troubles à l'ordre public

Afin de limiter les troubles à l'ordre public, les préfets, qui sont en première ligne, s'appuient sur une réglementation récente et sont souvent contraints de choisir *« la moins mauvaise des solutions »*[364].

Les rave-parties relèvent aujourd'hui d'un régime juridique *de déclaration préalable obligatoire*. Les organisateurs sont en effet tenus de déclarer leurs projets aux préfets des départements sur le territoire desquels les « rave-parties » sont prévues, sous peine d'être poursuivis. Ce cadre juridique est prévu par la Loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne (L.S.Q.) qui a, dans son article 53, inséré un article 23-I nouveau à la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation sur la sécurité (L.O.P.S.). Le Décret n°2002-887 du 3 mai 2002 précise ce dispositif et prévoit un régime différencié selon que les organisateurs souscrivent ou non *l'engagement de bonnes pratiques* qui fait l'objet d'un arrêté du même jour. L'article 1er de ce Décret donne une définition réglementaire de la « rave-party » :

*- Le rassemblement est exclusivement festif et à caractère musical ;*
*- Il est organisé par des personnes privées dans des espaces qui ne sont pas aménagés ;*
*- Il est susceptible de présenter des risques pour la sécurité des participants en raison de l'absence d'aménagement ou de la configuration des lieux ;*
*- Il donne lieu à diffusion de musique amplifiée*
*- L'effectif prévisible des participants et du personnel qui concourent à la réalisation du rassemblement peut atteindre plus de 250 personnes ;*
*- L'annonce du rassemblement est effectuée par voie de presse, d'affichage, de diffusion de tracts ou par tout autre moyen de communication ou de télécommunication.*

C'est en Bretagne, au mois de décembre 2002, que, pour la première fois en France, l'Etat a pris la décision de réquisitionner 20 hectares de terrains *privés* pour permettre l'organisation d'une rave-party ayant rassemblé, en marge du festival rennais des Transmusicales, près de 25 000 « raveurs »[365]. Les travaux de remise en état des terrains et chemins endommagés ont été estimés à 400 000 €[366]. Selon le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, « *il aurait été irresponsable de ne pas prendre ces mesures, car nous aurions dû faire face, alors, à plusieurs free-parties, complètement inorganisées, avec un risque sanitaire encore plus grand*[367]*».*

[364] Bernadette Malgorn, Préfète de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine, intervenant au sujet de la rave-party de Marcillé-Raoul en décembre 2002, Ouest-France, 11 décembre 2002, p 8
[365] Commune de Marcillé-Raoul, Ille-et-Vilaine
[366] La Gazette des Communes, 23 décembre 2002, p 8 « Rennes : polémique après la rave party de Marcillé Raoul », Xavier Debontride.
[367] Propos retranscrits dans La Gazette des Communes, 23 décembre 2002, p 8 « Rennes : polémique après la rave party de Marcillé Raoul », Xavier Debontride.

Comme le souligne le sociologue Christophe Moreau, réglementer en la matière n'est en effet pas chose aisée : *« Comme le cadre devient trop contraignant, la clandestinité augmente. Pour sanctionner, on saisit les sonos. Résultat : les raveurs organisent des rassemblements plus petits ! »*[368]

2.2.2.2…mais elles sont aussi des fêtes musicales pacifiques, des lieux de plaisir et de « singularisation » pour les jeunes en même tant que des rites de passage

Une vision trop exclusivement sanitaire et sécuritaire des fêtes techno (rave-parties, free-parties, teknival) ne doit toutefois pas masquer le fait qu'elles sont, avant tout, pour les jeunes qui y participent, **des *fêtes musicales pacifiques* et une source de plaisir**. Pour une grande partie des jeunes, la rave est en effet un instant « magique », une rupture avec la réalité par un partage collectif d'émotions musicales[369]. Selon la Mission Rave de Médecins du Monde, la violence y est très rare, les jeunes étant très respectueux les uns des autres. Dans une ambiance de société secrète, y règne une véritable solidarité marquée par l'autorégulation du groupe.

Selon le sociologue Christophe Moreau, *« cette dimension esthétique est passée à la trappe : on ne parle plus que de demande d'autorisation, de conflits avec les maires et les riverains, de consommation de drogues, alors que l'accroche numéro un, pour les jeunes, c'est la fête et la musique. C'est cela qu'il faut valoriser »*[370] . Mais pour l'auteur de la thèse *« La jeunesse à travers ses raves »*[371], les fêtes techno sont bien plus qu'une fête musicale, elles sont ***un rite de passage*** de l'adolescence à l'âge adulte. Elles donnent à voir **une forte *« singularisation »*** des populations juvéniles et une difficulté du « monde adulte » à réguler, codifier, réglementer ces pratiques festives. Partant de ce constat, une hypothèse est formulée : *« si une société n'est pas en capacité de « négocier politiquement » avec une partie de ses jeunes, ceux-ci pourraient accentuer leur dynamique de singularisation, voire dans certains cas, développer des tendances pathologiques qui tiennent tant à la structure des personnes (leur capacité à négocier leur relation à autrui, et à réguler leurs désirs en les codifiant socialement) qu'au contexte social, plus ou moins codifié et réglementé, dans lequel elles évoluent »*[372].

## *2.3. Les pratiques sportives des jeunes :*

Le sport occupe une place très importante dans la vie des jeunes.

### *2.3.1. « Plus on est jeune, plus on est sportif »*

Les résultats d'une récente enquête nationale sur les pratiques sportives en France[373], soulignent que *« plus on est jeune, plus on est sportif ».* Ainsi, les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus sportifs des français âgés de 15 à 75 ans : près de neuf garçons et de huit filles sur 10 ont déclaré spontanément pratiquer une ou des activités physiques ou sportives. Ils sont les plus nombreux à être licenciés d'un club (47% des garçons et 27% des filles) et à pratiquer la compétition.

---

[368] Interview de Christophe Moreau, Ouest France, 2 janvier 2003, propos recueillis par Gilles Kerdreux

[369] Audition d'Eric Le Moal, membre de la Mission Rave de Médecins du Monde, le 31 janvier 2003

[370] Interview de Christophe Moreau, Ouest France du 2 janvier 2003 : « être raveur, c'est se singulariser »

[371] Christophe Moreau , « La jeunesse à travers ses raves », l'émergence à la personne et sa régulation par le monde adulte : le cas des fêtes techno , Thèse pour le Doctorat de Sociologie, sous la Direction d'Armel HUET, Université de Rennes 2

[372] Lettre d'Information du LARES n°2, septembre 2003, Université de Rennes 2

[373] « Les pratiques sportives en France : résultats de l'enquête menée en 2000 par le Ministère des Sports et l'Institut National du Sport et de l'Education Physique », éditions de l'INSEP, 2002, pp35-40 ; Ouest-France Dimanche, 26 janvier 2003, synthèse de Florence PITARD « Marche, nage et vélo, les Français bougent », pp 8-9

### *2.3.2. Une pratique sportive plus diversifiée que celle de leurs aînés*

**- Quels types d'équipements fréquentez-vous ?**
« *Je fais partie d'un aéroclub à Cherbourg. Pour le cyclisme, je suis licencié au club de Bruz. J'ai eu l'occasion de participer à quelques compétitions* ».

*Bertrand, Portraits de jeunes, Annexe*

Ils ont une palette de disciplines plus étendue que celle de leurs aînés : quatre sports par personne en moyenne, contre 2.5 chez les 45 ans et plus. Football, natation, vélo, footing et tennis représentent 46% des activités pratiquées par les garçons. Pour les filles, 46% des pratiques sportives sont concentrées dans 5 disciplines : natation, marche, vélo, footing et gymnastique. Les cinq sports comprenant les plus fortes proportions de jeunes (2/3 des effectifs) sont les sports de combat, le basket, l'athlétisme, le handball et le volley. Cette population représente également de 50 à 60% des pratiquants de skate et de roller, de glisse sur eau, de sports de glace, d'équitation, de football et de rugby.

### *2.3.3. Des comportements sportifs qui évoluent avec l'âge*

Entre 15 et 24 ans, on observe trois comportements différents :

***- Les 15-18 ans*** sont majoritairement en cours d'étude. Très nombreux à pratiquer au moins un sport selon une fréquence soutenue, en club, avec une licence, ils participent même souvent à des compétitions.

***- Les 19-22 ans*** pratiquent un peu moins de sport, tendent à quitter les clubs, se licencient moins et les filles font moins de compétition. C'est souvent l'âge du baccalauréat et des premières années d'études supérieures. La transition vers la vie active, avec des revenus modestes, explique aussi cette désaffection, tout comme la multiplication d'autres centres d'intérêts concurrents.

***- Les 23-24 ans*** sont relativement plus nombreux à revenir dans les clubs (dès 22 ans pour les garçons), à prendre une licence et même, pour les garçons, à faire de nouveau de la compétition dans une proportion soutenue. Il semble qu'il y ait une reprise de la pratique à cet âge.

### *2.3.4. Accès à la pratique sportive et niveau de revenu : des inégalités moins importantes que chez leurs aînés*

Par ailleurs, si le niveau de revenu de leur famille compte dans l'accès à la pratique sportive des jeunes, il compte moins que celui de leurs aînés. Cependant, les sports pratiqués ne sont pas les mêmes suivant les revenus du foyer. Par exemple, la marche, la danse, le handball, la gymnastique et la pêche sont pratiqués par les jeunes sportifs qui déclarent des faibles revenus alors que le badminton ou le squash, le ski, le football, le skate ou le roller et même le vélo sont des sports pratiqués par les plus aisés des jeunes. Pour ces derniers, la part des jeunes dont les revenus mensuels du foyer sont supérieurs à 2687 € est plus importante que la moyenne.[374]Enfin, il faut signaler que le coût d' une activité sportive à l'année est souvent élevé, notamment si on y inclut le transport et l'équipement nécessaire à la pratique de certaines disciplines. Il existe bien un dispositif dit « Pass-Sport » pour aider les familles ayant de faibles ressources. Toutefois sa diffusion reste très limitée.

[374] « Les pratiques sportives en France : résultats de l'enquête menée en 2000 par le Ministère des Sports et l'Institut National du Sport et de l'Education Physique », editions de l'INSEP, 2002, p 38

### *2.3.5. Le sport comme vecteur d'insertion sociale*

Depuis quelques années, le sport est aussi envisagé comme un vecteur d'insertion sociale et d'équilibre personnel, notamment pour les jeunes suivis par des éducateurs en raison de difficultés familiales, d'échecs scolaires ou de petites délinquances. Pour ces jeunes en situation de défi par rapport aux valeurs dominantes, la pratique d'un sport collectif, tel que le basket par exemple[375], peut représenter un nouvel apprentissage du « vivre ensemble ». On peut par ailleurs leur confier des responsabilités d'arbitrage par lesquelles ils retrouvent une estime de soi et une reconnaissance sociale.

## *2.4. Conclusion sur la diversité des pratiques culturelles et sportives des jeunes*

Diversité est le mot clef, selon les âges, le statut (étudiant-actif), selon les territoires (grand centre urbain, périphérie des villes, commune rurale), enfin selon les ressources disponibles[376]. Leurs investissements dans des activités socioculturelles ou sportives varient au gré des modes, des réseaux affinitaires et des moyens de transport disponibles.

Le sport continue, en pratique individuelle ou collective, de représenter, notamment à l'échelon communal[377] l'activité principale pour la plupart d'entre eux, même si, avec l'âge, leur pratique régulière va s'amenuisant du fait de leur mobilité.

A cette activité d'autres ajoutent ou préfèrent différentes formes de créativité ou d'expression musicale, plus encore en milieu urbain qu'en milieu rural. La fréquentation importante des festivals et des concerts témoigne en Bretagne d'un attrait pour ces temps de rencontre conviviaux autour de la musique ou de la danse.

Cinéma et discothèque pour les week-ends sont autant de rendez-vous réguliers. Encore faut-il pouvoir faire des arbitrages à partir d'un budget disponible… et des moyens de transport.

La saison estivale est également employée de manière très diverse par les jeunes. Leur agenda est commandé souvent par les jobs d'été, les emplois saisonniers. Et le temps réel de "vacances" s'en trouve réduit, d'autant plus que certains sont eux-mêmes engagés dans des centres de vacances[378].

Des analyses plus fines et surtout localisées par pays seraient utiles et contribueraient à mieux éclairer les adaptations à entreprendre sur l'offre culturelle et sportive, directement animée par les collectivités, les associations ou l'économie marchande (activités nautiques en particulier).

# 3. LEUR CONTRIBUTION A LA VIE DE LA CITE

Leur rapport aux institutions officielles est marqué par un décalage certain, tant en termes de pratique que de langage. Toutefois, d'autres formes d'engagement et de participation des jeunes à la vie de la cité sont à mieux reconnaître.

[375] Audition de Mme Frédérique Prud'homme, Educatrice/Entraineur au Club de Basket « L'Avenir » de Rennes, le 3 décembre 2002

[376] Pour les exemples se reporter aux 22 portraits de jeunes

[377] Voir en annexe, les réponses de 11 communes de Bretagne interrogées sur les pratiques socioculturelles et sportives des jeunes

[378] Voir sur le sujet des vacances des jeunes : « l'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 25 ans », Avis du Conseil Economique et Social national, 2001, Monique MITRANI ainsi que l'étude du CESR de Bretagne sur les perspectives de la demande touristique à paraître en janvier 2004

## 3.1. Leur rapport aux institutions officielles : un certain décalage

**- Qu'attendez vous des responsables politiques ?**
*« Je ne sais pas parce que je ne connais pas vraiment ce qu'ils font. J'aimerais déjà qu'ils nous parlent parce qu'ils sont plus centrés vers les adultes que les jeunes (…) je suis une des seules de ma classe à m'intéresser à la politique. Ils font des grands discours et on ne comprend rien. C'est compliqué. Quand je les écoute, j'ai l'impression d'entendre des paroles, des paroles… pour arriver à un but qui n'arrive pas ».*

**- Quel sens a le vote ? Votez-vous régulièrement ?**
*« C'est important ; les gens ont eu du mal à l'obtenir. Le peuple d'abord, les femmes ensuite. On a vu que si Le Pen a failli passer, c'est parce que les gens n'allaient pas voter. Les jeunes ont beaucoup parlé au moment de Le Pen et puis, c'est retombé. La politique n'est pas un sujet de conversation ».*

*Marie, Portraits de jeunes, Annexes*

**- Vous intéressez-vous à la politique ?**
*« Non, pas trop ».*
**- Quelle connaissance avez-vous de vos élus ?**
« *Aucune ».*

*Aurélie, 22 ans, Portraits de jeunes, Annexes*

Si les jeunes votent en moyenne moins que leurs aînés, d'autres formes politiques de mobilisation collective ne permettent pas d'y voir une dépolitisation de la jeunesse.

### 3.1.1. Les jeunes votent moins que leurs aînés et de façon plus « intermittente »

Selon une récente enquête de l'I.N.S.E.E portant sur la participation électorale au printemps 2002[379] (élections présidentielles et législatives), *« le taux de participation est plus faible chez les jeunes inscrits : si les très jeunes inscrits ayant 18 ou 19 ans en 2002 ont participé aux 2/3 des scrutins, ce taux est inférieur à 60% chez les 20-30 ans. Cette plus faible participation des inscrits vers l'âge de 20 ans s'explique d'une part par la motivation particulière des « jeunes inscrits » qui favorise la participation à 18 et 19 ans) et, d'autre part pour les 20-25 ans, par les déménagements fréquents entre l'inscription et la période de scrutins. De plus, les taux d'inscription sur les listes électorales sont plus faibles avant 20 ans (8 électeurs potentiels sur 10 seulement) qu'après (9 sur 10). Une fois ce dernier élément pris en compte, la participation réelle est stable avant 30 ans : les électeurs potentiels de moins de trente ans votent une fois sur deux. La participation des citoyens augmente ensuite régulièrement, pour atteindre 75% entre 55 et 70 ans ».*

Par ailleurs*, « les jeunes sont plus volontiers votants intermittents que leurs aînés[380] ».* Depuis 1995, la tendance à la diminution du *vote régulier* touche tous les âges, mais elle touche plus fortement les jeunes. Ainsi, entre 1995 et 2002, la baisse du taux moyen de participation est de 10 points chez les 18-24 ans alors qu'elle est d'au moins 5 points dans toutes les tranches d'âges entre 25 et 55 ans. De plus, l'abstention systématique est assez

[379] INSEE Première, n° 877, janvier 2003, « La participation électorale au printemps 2002 : de plus en plus de votants intermittents ».
[380] Selon l'INSEE, les « électeurs intermittents » sont ceux qui ont voté au moins une fois mais se sont abstenus à au moins un scrutin.

fréquente parmi les jeunes : la probabilité atteint 20% parmi les 18-29 ans et se réduit ensuite avec l'âge [381].

**Les parcours de participation des inscrits selon l'âge en 2002**

*(Source : INSEE Première, n°877, janvier 2003)*

Enfin, l'I.N.S.E.E. analyse les variations de la participation électorale selon certains critères, et observe, d'une façon générale, que la probabilité de ne pas voter est plus élevée entre 18-29 ans (environ 20%) qu'entre 30-74 ans, qu'un faible niveau de diplôme éloigne des urnes et que l'instabilité dans l'emploi paraît nuire au civisme électoral.

[381] INSEE Bretagne, Octant n°92, janvier 2003 , p 25, « Les abstentionnistes en Bretagne aux élections de 2002 », Michel Rouxel

**Les facteurs sociaux liés à l'abstention :**
**Probabilité de ne pas voter en 2002 selon la situation de l'électeur**
(modèle « toutes choses égales par ailleurs »)

*(Source : INSEE, enquête Participation électorale 2002, graphique publié dans Octant n°92, 01/2003 - INSEE Bretagne)*

***Lecture*** : Toutes choses égales par ailleurs, un électeur de moins de 30 ans a 20% de chances de s'abstenir systématiquement, un électeur âgé de 60 à 74 ans en a 7.5%.

***Champ*** : électeurs inscrits en Bretagne en 2002. Situations des électeurs au recensement de 1999, sauf pour l'âge actualisé en 2002.

### *3.1.2. Une « génération 21 avril » qui sait aussi se mobiliser collectivement*

**- Vous intéressez-vous à la politique ?**
*« Oui. Je suis l'actualité politique à la télé. L'an dernier, avec l'arrivée de Le Pen, on a réagi au sein de l'I.R.T.S en manifestant avec tous les étudiants de Lorient ; on a suivi les étudiants de la fac. On n'en parle plus forcément. C'est retombé. La politique, on s'y intéresse quand il arrive des choses graves ou des choses aberrantes. Quand on préfère privilégier la répression plutôt que la prévention. J'ai mes idées, elles sont un peu utopiques ».*

**- Quelle connaissance avez-vous de vos élus ?**
*« Je suis amenée à rencontrer le maire de ma commune régulièrement. Ca se passe très bien. Mais on ne parle pas de politique ! Je connais à peu près tous les conseillers municipaux. Je n'ai jamais assisté au conseil municipal ».*

*Marlène, Portraits de jeunes, Annexe*

Si les jeunes votent en général moins que leurs aînés et de façon plus intermittente, faut-il pour autant y voir une tendance à la dépolitisation de la jeunesse ? Anne Muxel, spécialiste des questions ayant trait à « l'expérience politique des jeunes »[382] répond par la négative : *« Il faut se départir du mythe d'un âge d'or de l'engagement politique. On fait souvent référence au pic paroxystique de la mobilisation des jeunes autour de 1968. Mais hier comme aujourd'hui l'engagement militant n'a jamais concerné qu'une minorité d'individus, soit 2 à 3% maximum de l'ensemble des jeunes. Aujourd'hui, il se porte plus volontiers sur des mouvements en marge des partis ou des syndicats, c'est à dire à l'écart des formes traditionnelles et institutionnalisées d'engagement. Le pouvoir d'attraction des mouvements associatifs est de plus en plus fort qu'il s'agisse de la défense des droits de l'homme, de la défense des sans-papiers ou encore de la lutte contre le racisme…etc. Les jeunes sont également en première ligne de la protestation politique. Un jeune sur deux a fait l'expérience d'une manifestation de rue.* ***Les formes de leur implication politique passent donc par d'autres formes que le vote ou l'adhésion partisane***[383] ».

Selon Anne Muxel, *« les jeunes rejettent la politique politicienne et n'ont plus d'éléments de compréhension du débat politique : A force de montrer les jeux de la politique, on en a oublié les enjeux*[384] *»*. Cette observation d'un décalage entre les attentes des jeunes, leur rapport au monde, leur langage et les discours des représentants politiques institués a également été soulignée par Patricia Loncle-Moriceau lors de son audition devant la commission cadre de vie[385]. D'après cette dernière, la cause principale de la désaffection des jeunes par rapport à la politique est la coupure qui existe entre les jeunes et les représentants politiques en termes de valeurs et de culture. Les témoignages d'un certain nombre de jeunes interrogés dans le cadre de cette étude, lors de la réalisation des 22 portraits de jeunes ou au cours d'audition, ont bien illustré ce constat d'un décalage entre les jeunes, les institutions politiques et leurs représentants. Ce dernier pourrait être lié à une connaissance insuffisante des institutions politiques chez les jeunes.

Toutefois, à certaines occasions, pour réagir à des événements qui heurtent profondément leur conscience citoyenne, ils réagissent et savent se rassembler autour de causes communes qui les mobilisent aussi fortement et spontanément que fugacement. Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle du 21 avril 2002 ont, semble-t-il, constitué une sorte d'électrochoc

[382] Anne MUXEL, « l'expérience politique des jeunes », Presses de Sciences-Po (janvier 2001)
[383] Anne MUXEL, SOFRES, Présidentielle 2002, « Le vote des jeunes » (site 2002.sofres.com)
[384] Anne MUXEL, idem
[385] Patricia Loncle-Moriceau, audition du 7 janvier 2003.

civique intragénérationnel. S'étant massivement abstenus au premier tour, de nombreux jeunes se sont mobilisés pour faire barrage à l'extrême droite comme l'attestent les manifestations du 1er mai 2002. Le second tour a alors constitué une sorte de « session de rattrapage civique ». C'est pourquoi certains se sont récemment interrogés sur la possible émergence, à cette occasion, d'une nouvelle conscience politique chez les jeunes. Ce moment pourrait être fondateur pour « *la génération 21 avril* »[386].

## *3.2. Des formes de participation des jeunes à la vie de la cité à mieux reconnaître et valoriser*

**- Etes-vous adhérent à une association, à un mouvement de jeunes ? Laquelle ou lequel ? Depuis combien de temps ?**
« *Je suis la présidente du foyer des jeunes de ma commune. On a deux soirées (bal disco) de prévues sur le thème « fin des vacances et tempête de neige », on a aussi un concert pour le Téléthon. On essaie d'organiser des activités pour les jeunes. On a rénové un ancien local, un petit bar en utilisant les capacités de chacun. On a un projet de chaises animées, personnalisées. On est une quarantaine ».*

*Marlène, Portraits de jeunes, Annexes*

### *3.2.1. Les jeunes s'engagent dans la vie associative*

Le Conseil National de la Vie Associative (C.N.V.A.), dans son bilan 2000-2002, a réalisé une remarquable synthèse sur la participation des jeunes au monde associatif[387] dont les développements qui suivent s'inspirent largement.

#### 3.2.1.1. Un désarroi ambiant sur l'engagement des jeunes…

Le premier constat fait par le C.N.V.A est celui d'une méconnaissance générale sur la participation des jeunes à la vie associative. Cette méconnaissance est peut-être à l'origine d'un certain *désarroi ambiant* sur l'engagement bénévole des jeunes : *« Il est fréquent d'entendre gloser sur une jeunesse qui aurait perdu le sens des autres et de l'engagement. Parmi les responsables associatifs, il n'est pas rare d'entendre déclamer : les jeunes ne veulent plus militer ; les places sont à prendre (dans nos associations), mais que voulez-vous qu'on y fasse quand les jeunes n'y mettent pas du leur ?*[388] *».* Les représentants de l'économie sociale (mutuelles, coopératives et associations) expriment, eux-aussi, de l'inquiétude : *« Comment susciter des vocations auprès des jeunes pour garantir la pérennité du bénévolat* [389]*? ».*

[386] Ouest France, 22 avril 2003 « Un an après, qu'est devenue la « génération 21 avril » ?, Marc Pennec et Pascale Vergereau ; Le Figaro, 30 avril 2003, « La génération 21 avril » s'interroge sur ses engagements, Nicolas Barotte.
[387] Conseil National de la Vie Associative, Bilan 2000-2002, troisième partie, ch7 « La participation des jeunes », pp 215-231
[388] Conseil National de la Vie Associative, Bilan 2000-2002, troisième partie, ch7 « La participation des jeunes », p 215
[389] La Lettre de l'Economie Sociale n°1002, 18-24 avril 2002, éditorial

### 3.2.1.2. …qui n'est pas fondé : les jeunes s'engagent volontiers dans la vie associative

**a) Ce pessimisme sur la capacité des jeunes à *faire don de temps* au bénéfice de la collectivité n'est pas fondé sur les faits :**

- *Les jeunes, particulièrement ceux qui sont scolarisés, sont au moins aussi souvent adhérents que la moyenne des Français*. Ainsi, d'après Bernard Roudet[390], le taux d'adhésion des jeunes est similaire à celui de la population totale : 38% contre 39%. Le taux le plus fort se rencontre chez les 15-19 ans (45%). Les lycéens et les étudiants sont à près de 50% adhérents à des associations. On assiste par ailleurs à une augmentation générale de la prise de responsabilité dans des associations, plus marquée encore chez les jeunes, le taux passant de 21 à 28% entre 1989 et 1997.

- *Au-delà des adhésions, les engagements bénévoles s'accroissent.* Ainsi, entre 18 et 29 ans, plus d'un jeune sur cinq au moins accomplit une action bénévole. Selon les enquêtes de 1990 et 1999 sur les valeurs des Français, les bénévoles sont un peu moins nombreux chez les jeunes que dans le reste de la population (22% contre 26%), mais leur bénévolat se développe plus rapidement ces dernières années (+6% contre +2%).

- *Les jeunes se tournent surtout vers les activités d'épanouissement personnel*, tandis que déclinent les associations fondées sur la définition d'un discours collectif militant ou la défense des droits. Ainsi, d'après l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (I.N.J.E.P.), les jeunes sont plus nombreux à adhérer à des associations sportives et de loisirs (23% des 18-29 ans contre 16% des Français), mais moins intéressés par les associations charitables (3% contre 6%), ou confessionnelles (2% contre 4%). En ce qui concerne l'adhésion syndicale, l'affaiblissement global est encore plus marqué chez les jeunes puisqu'elle est passée de 10% en 1981 à 4% aujourd'hui.

**b) Les jeunes sont passionnés et créatifs : l'exemple des étudiants**

Dans son rapport sur les engagements bénévoles des étudiants, Guillaume HOUZEL, Président de l'Observatoire de la Vie Etudiante, souligne la richesse de l'engagement des jeunes au cours de leurs études : Hobbys et passions sont ainsi à l'origine de nombre d'associations étudiantes, vite fondées, souvent peu structurées, mais capables de grandes initiatives grâce à l'énergie et à la créativité de ceux qui les animent. La forme associative se révèle très adaptée à cette recherche d'épanouissement d'étudiants qui disposent de conditions tout à fait privilégiées par rapport aux jeunes travailleurs.

Selon Guillaume Houzel, il est possible de dresser une typologie des étudiants engagés : *le représentant*, *l'intervenant* et *l'entreprenant*[391].

- *Le représentant* est sans doute la figure la plus connue. Le système institutionnel universitaire en a, il est vrai, besoin pour son fonctionnement, tandis que les deux autres dimensions ont été traditionnellement négligées. Chaque niveau administratif et politique de l'enseignement supérieur compte son quota de représentants étudiants, issus d'un processus électoral plus ou moins mobilisateur.

- *L'intervenant* est une figure presque symétrique. Bien que sensible à des valeurs et des principes humanistes, il se méfie des généralités et leur oppose des actions concrètes, immédiatement utiles. C'est chez lui que le caractère individuel de l'engagement est le plus marqué. Il tient à garder une certaine distance avec l'association, à laquelle il n'est d'ailleurs

[390] Olivier Galland et Bernard Roudet, « Les valeurs des jeunes », l'Harmattan, 2001

[391] Guillaume HOUZEL, « Les engagements bénévoles des étudiants : perspectives pour de nouvelles formes de participations civiques », CNOUS, La Documentation Française, 2003, pp 28-34

pas toujours adhérent. Il donne la priorité à l'activité bénévole sur la structure qui l'organise. Il s'engage notamment aux côtés d'associations caritatives et solidaires, comme le Secours Populaire, les Restaurants du Cœur ou encore le Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérés (GENEPI).

- *L'entreprenant* est aussi un bénévole, mais il est celui qui prend l'initiative et la responsabilité d'un projet. Il crée une association et souhaite garder la maîtrise de sa gestion et de son fonctionnement. Il anime ces associations étudiantes que se réinventent en permanence, de l'édition de fanzines[392] à l'organisation d'événements culturels en passant par la conduite de projets de solidarité internationale.

Ces trois postures ne sont bien sûr ni antagonistes, ni étanches : certains peuvent tout à la fois être à l'origine d'un projet, participer à des assemblées plus institutionnelles et donner régulièrement un coup de main à une association de leur quartier.

Il faut ici souligner le rôle de coordination généraliste des associations étudiantes joué par le réseau ANIMAFAC, en plein essor, qui facilite la création associative en donnant des conseils aux étudiants pour prendre des initiatives et réaliser leurs projets.

Le C.N.V.A. rappelle que la première valeur des étudiants s'engageant dans la vie associative est « la solidarité ». Les étudiants s'engagent donc bénévolement par altruisme mais ils ont aussi, dans certains cas, une stratégie d'insertion professionnelle à travers leur participation à la vie associative. Celle-ci est alors vécue dans une « logique de stage » permettant d'acquérir une expérience qui sera utile pour les choix d'orientation, voire dans la perspective d'un futur entretien d'embauche.

**c) Vers une *citoyenneté associative* des jeunes ?**

Le fossé existant entre une grande partie de jeunes, les institutions publiques traditionnelles et leurs représentants a déjà été mis en exergue. Leur faible participation électorale traduit un certain désenchantement par rapport aux modes traditionnels d'expression de la démocratie représentative. Faut-il en conclure à un incivisme généralisé des jeunes ? Il a déjà été répondu à cette question par la négative. Ce civisme n'est pas en voie de disparition, il emprunte d'autres modes d'expression et d'action chez les jeunes, ceux-ci se tournant volontiers vers la vie associative pour dépasser le faible intérêt qu'ils portent aux discours politiques. « *Les sentiments et les idées ne se renouvellent, le cœur ne s'agrandit et l'esprit humain ne se développe que par l'action réciproque des hommes les uns sur les autres* » écrivait Alexis De Tocqueville[393]. Il semble que les jeunes fassent leur cette philosophie qui leur permet de vivre, par le mode associatif, un certain « idéalisme pragmatique ». Selon le C.N.V.A., les discours politiques, par la prédominance de la conceptualisation et de la parole éveillent la méfiance de la plupart des jeunes, qui sont, en revanche, tout à fait prêt à s'engager pour des initiatives concrètes : *« Dans les associations, ce qui séduit en premier lieu, c'est l'idée d'une prise de conscience plus concrète de la réalité, en lien plus étroit avec les acteurs. Le monde associatif est perçu comme rendant possible une action politique concrète ».*

En ce sens, lors de son audition devant la Commission Cadre de Vie du C.E.S.R. de Bretagne, M.AGREKE, Directeur Adjoint à la Direction Régionale Jeunesse et Sports (D.R.J.S.), a souligné l'importance de la vie associative pour l'apprentissage, par les jeunes, des

[392] Publication de faible diffusion élaborée par des amateurs de musiques, de science-fiction, de bandes dessinées, de cinéma…

[393] Alexis De Tocqueville, « De la démocratie en Amérique », Tome 2, Garnier Flammarion, p 140

responsabilités collectives. En ce sens, l'engagement associatif représente un véritable *« sas propédeutique »*[394].

Pour une grande partie des jeunes, la citoyenneté est d'abord associative avant d'être électorale. Ils réinventent peut être, à leur manière, par des initiatives concrètes s'inscrivant dans la vie associative, un nouveau contrat social.

**d) Des obstacles à la création d'associations demeurent**

Malgré tout l'intérêt qu'ils portent à la vie associative, les jeunes peuvent parfois être découragés par les obstacles réglementaires et les procédures se dressant devant eux, tout comme par certaines difficultés d'ordre matériel.

Le premier obstacle est celui de l'âge. Si la création d'une association est particulièrement facile en France, encore faut-il être majeur. En effet, comme le rappelle le C.N.V.A dans son rapport *« la loi 1901 faisant d'une association une personne morale de plein droit, responsable devant la justice, il n'est pas possible de s'associer entre mineurs sans la participation d'au moins un adulte ».* Toutefois, une parade a été trouvée pour lever cet obstacle majeur : le dispositif *« junior associations ».* Ce dernier fédère des associations composées de mineurs et des personnes ressources qui en sont, en quelque sorte, les parrains. Ces dernières se portent garant d' « associations de fait » entièrement composées de mineurs, qui, grâce à cet appui, peuvent disposer d'une assurance et d'un compte en banque géré avec une grande autonomie. Le dispositif implique aussi bien des associations que le groupement d'intérêt public qu'est Défi Jeunes. En octobre 2002, 23 juniors associations étaient recensées en Bretagne[395].

Le second obstacle est d'ordre administratif. La gestion d'une association implique en effet le respect de certaines procédures juridiques et comptables, et celles-ci paraissent parfois très lourdes pour des jeunes ayant l'envie de réaliser un projet ensemble. Créer et gérer une association, c'est en effet prendre des risques en matière de responsabilité que nombre de jeunes ne sont pas suffisamment préparés à assumer.

Enfin, une autre barrière est constituée par la difficulté à trouver un siège et un local lorsque les jeunes ne sont pas constitués en personne morale associative, d'où la limite des collectifs jeunes.

### 3.2.1.3. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

**- Sur quelles valeurs repose votre projet de vie ? (famille, travail, humanitaire, solidarité, protection de l'environnement…) Quelles sont vos priorités dans les années à venir** ?
*« Un travail, fonder une famille… Je suis aux Scouts de France depuis 9 ans ; les valeurs de cette organisation me conviennent bien et c'est sur ces valeurs que je pense fonder ma vie : respect des autres, égalité, fraternité. Mon père est président d'une association pour les sans-abris ».*

*François, Portraits de jeunes, Annexe*

[394] « Propédeutique : élément de connaissance constituant une préparation nécessaire à une étude plus approfondie

[395] Ouest France, 23 octobre 2002 « Associations : allez les juniors » ».

3.2.1.3.1. Tentative de définition de « l'Éducation Populaire »

Nous empruntons à **M. *René BARBIER***, Professeur en Sciences de l'Éducation à l'Université de Paris 8, sa tentative de définition de l'Éducation Populaire :

« D'une manière générale la notion d'éducation populaire désigne un ensemble d'activités péri et post-scolaires, que ces activités aient trait à l'instruction, à l'éducation, à la profession ou aux loisirs. Sur ce dernier point, il est possible de dire que l'histoire de l'éducation populaire est aussi celle de la conquête de loisir et du temps libre, indispensable condition à la conduite de toute éducation d'adultes engagés professionnellement, ce qu'a abondamment souligné le sociologue et militant de l'éducation populaire Joffre Dumazedier. Directement issue d'une conception humaniste de l'homme, de projets sociaux et culturels émancipateurs à l'intention des couches défavorisées, l'éducation populaire lutte pour l'avènement d'un homme plus conscient de son propre devenir et de celui de la société dans laquelle il vit, ainsi que de celle dans laquelle il vivra demain, et qu'il se doit de préparer.

Les fonctions assignées à l'éducation populaire sont à la fois de compensation et de réparation de ce qui n'est pas advenu sur le plan culturel. Mais elle a également une fonction idéologique et politique : pour les laïques préparer un citoyen républicain (XIXe siècle), pour les catholiques de 1896 à 1930 réaliser l'harmonie sociale, puis après 1930 christianiser divers milieux sociaux. L'éducation populaire est sous-tendue par une éthique se référant à des valeurs (le devoir, le travail, la solidarité), et à un projet humaniste : celui de la culture bourgeoise du XIXe siècle jusqu'en 1930 au moins, puis celui de la démocratisation sociale et culturelle ensuite »[396].

3.2.1.3.2. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en Bretagne.

L'étude sur « les Mouvements de Jeunesse et d'Éducation Populaire en Bretagne », commandée par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (C.R.A.J.E.P) de Bretagne au Laboratoire de Recherches en Sciences Humaines et Sociales (L.A.R..E.S) de l'Université de Rennes 2, publiée en 1999, observe que les trois quart des communes bretonnes sont concernées par l'activité des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Elle estime qu'au moins 15% de la population de Bretagne, soit 428 000 personnes environ (tous âges confondus), est touché par les activités des mouvement de jeunesse.

Les activités de l'Éducation Populaire se développent autour de 5 grands pôles : l'accès aux pratiques de loisirs, les activités d'insertion et de vie sociale, l'accès aux pratiques artistiques, le traitement des difficultés aux personnes et l'accès aux pratiques de formation.

[396] Source : http://educ.univ-paris8.fr/LIC_MAIT/weblearn2002/c1_elearn/c1_9_1.htm

**Publics touchés par type d'activité des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en Bretagne en 1996**

*(Source : CRAJEP, LARES, TMO Régions, « Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en Bretagne », juillet 1999, p 15)*

Pour avoir une connaissance plus fine de l'apport de ces mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire, il serait intéressant qu'une étude complémentaire soit diligentée afin de mieux connaître la place du public des jeunes de 16-25 ans dans leurs activités.

Historiquement, la Bretagne a connu trois vagues successives de formation des mouvements. L'entre-deux-guerres voit naître les mouvements de scoutisme (Guides, Scouts, Eclaireurs) et deux mouvements laïcs ( Fédération des Œuvres Laïques[397], Pupilles de l'Enseignement Public[398]). L'après-guerre est marqué par la création d'un mouvement religieux (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne)[399] et de deux mouvements proches de l'EÉducation Nationale (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active[400], Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Éducation Nationale)[401] et l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs[402]. Depuis les années soixante, ce sont surtout des mouvements de dimension régionale qui se sont structurés.

[397] FOL
[398] PEP
[399] MRJC, issu de la J.A.C
[400] CEMEA
[401] AROEVEN
[402] UFCV

Si l'on considère l'implantation communale des mouvements en Bretagne, les plus implantés sont dans l'ordre : FOL-UFOLEP[403]-USEP[404] (562), ACE[405] (253), Familles Rurales (176), UBAPAR[406] (143), MRJC (130), UFCV (89), FRANCAS[407] (74), MJC[408] (72), Culture et Liberté (67), Scouts (42), CEMEA (31), PEP (27), Centres sociaux (20), Guides (16), Foyers de Jeunes Travailleurs (14), Eclaireurs (13), Léo-Lagrange (9), Compagnons(6).

Selon le LARES[409], il est possible de distinguer quatre types de *contribution sociale* des associations de jeunesses de l'Education Populaire :

- par ***l'organisation de loisirs ou de pratiques culturelles et sportives***, les associations de jeunesse contribuent à l'animation des territoires de Bretagne, en zones urbaine et rurale, par l'offre de loisirs de plein air, éducatifs, sportifs ou culturels. C'est de loin leur contribution la plus importante pour les jeunes ;

- par ***la formation***, elles ont vocation à former différents intervenants de l'animation socioculturelle : formateurs, professionnels, animateurs, volontaires et bénévoles ;

- par leurs actions et leur capacité de réflexion collective, elles alimentent ***le débat social ;***

- enfin, elles interviennent sur la prévention ou ***le traitement des difficultés sociales*** propres à un public ou un territoire.

3.2.1.3.3. Le M.R.J.C de Bretagne : un exemple de jeunes engagés

La force de l'engagement et des convictions de la responsable régionale du M.R.J.C. de Bretagne[410], Mme Agnès Rousseaux, et de la Vice-Présidente, Pascale Galle-Veillard, sont un exemple soulignant les capacités des jeunes à se prendre en charge et à devenir acteurs de la vie en société.

**a. Un mouvement d'éducation populaire en milieu rural autogéré par les jeunes**

Le M.R.J.C est un mouvement d'éducation populaire chrétien en milieu rural[411]. C'est en 1962 qu'il succède à la Jeunesse Agricole Catholique (J.A.C.) créée en 1929. Présent dans 21 régions françaises, il réunit environ 15 000 jeunes. En Bretagne, il rassemble près de 1 000 jeunes de 13 à 30 ans, de tous niveaux scolaires et de toutes origines sociales, vivant en milieu rural. Il est organisé en une centaine d'équipes locales réparties sur les quatre départements. Membre du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (C.R.A.J.E.P.) et du Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (C.E.L.A.V.A.R.), le M.R.J.C. compte également parmi ses militants des membres de conseils de développement de Pays

Le mouvement est animé et géré par des jeunes, dont 10 sont permanents salariés en Bretagne. La moyenne d'âge des conseils d'administration départementaux est de 20 ans. Il s'agit en effet *« de montrer qu'on peut faire confiance à la jeunesse pour se prendre en main »*. Selon

[403] Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique
[404] Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
[405] Action Catholique des Enfants
[406] Union Bretonne d'Animation des Pays Ruraux,
[407] Francs et Franches Camarades
[408] Maison des Jeunes et de la Culture
[409] « Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en Bretagne », CRAJEP, LARES, juillet 1999, p 45
[410] Audition de Mmes Agnès ROUSSEAUX et Pascale GALLE-VEILLARD, le 10 septembre 2002
[411] Voir étude « LARES -TMO Régions » sur « les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en Bretagne » réalisé pour le C.R.A.J.E.P Bretagne en juillet 1999.

le M.R.J.C, *« les jeunes sont en attente d'engagement, d'être acteurs de leur vie et du monde dans lequel ils vivent, de donner du sens à ce qu'ils font et à ce qu'ils sont ».*

L'un des fondements du mouvement est l'idée selon laquelle il n'existe pas de génération spontanée d'acteurs. D'où la nécessité d'une éducation à l'engagement, à la responsabilité et à l'action de transformation sociale dans un cadre collectif permettant d'intégrer la durée et de proposer aux jeunes des parcours de formation. Le M.R.J.C. Bretagne a trois champs d'actions collectives prioritaires : l'école, l'emploi et l'agriculture. Il intervient aussi dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la citoyenneté, de l'animation locale et des échanges internationaux.

**b. Le territoire comme point de départ d'actions collectives de jeunes**

L'importance portée au *territoire* dans l'action est sans doute liée aux racines rurales du mouvement : *« N'étant pas hors-sol, tout être humain a besoin d'espaces auxquels il se sent appartenir du local à l'universel »*[412]. Les jeunes définissent et portent eux-mêmes leur projet en partant d'un diagnostic territorial qui est le ferment d'actions collectives : « qu'est-ce qui nous manque ? qu'est-ce qui nous révolte … » ? Le M.R.J.C intervient alors auprès des jeunes en leur proposant des formations : animation d'équipes (BAFA,BAFD…), accompagnement de projets, analyse du contexte social, économique et politique d'un territoire, séjours éducatifs agréés Jeunesse et Sports. Il se veut « un mouvement formateur » à travers la mise en œuvre d'une « pédagogie de la responsabilité, de l'action et du projet ». Il s'agit d'apprendre aux jeunes à s'organiser collectivement pour agir. En ce sens, le M.R.J.C est « une école de la responsabilité ».

L'exemple des projets collectifs portés par les équipes locales de la commune de Muzillac illustre les actions collectives développées par le M.R.J.C : mise en place d'une Foire de Produits Biologiques, création d'un conseil municipal de jeunes, enquête sur l'emploi dans le canton aboutissant à la création d'une association « Ensemble contre le chômage au Pays de Muzillac » qui met en place des ateliers de rencontre pour aider les publics en difficulté d'insertion. Par ailleurs, la dimension régionale et territoriale de l'action du M.R.J.C se traduit par l'élaboration d'un projet régional dont l'un des temps forts a été le rassemblement « Imagin'ere, ensemble sur nos territoires, inventons demain » qui s'est tenu à Landivisiau le 13 avril 2002 réunissant près de 500 jeunes ruraux de Bretagne.

Le mouvement revendique aussi ses origines chrétiennes porteuses de valeurs qui donnent du sens et qui poussent à agir, bien qu'il soit également rejoint par des non croyants.

**c. Les jeunes : « des acteurs sociaux à part entière »**

Enfin, selon Agnès Rousseaux et Pascale Galle-Veillard, le M.R.J.C attend des pouvoirs publics une attitude de confiance envers les jeunes pour dépasser les discours sécuritaires ou occupationnels : ***« la jeunesse ne doit pas être considérée seulement comme un objet de politiques publiques, mais aussi surtout comme un acteur social à part entière ».*** L'exemple de la participation des jeunes lors de la mise en place des **Pays** est, pour elles, très significatif de leur capacité à jouer un rôle actif dans la cité : *« On peut prendre en exemple la mise en place des Pays : quelle place est faite aux jeunes ? Comment les incitent-on à venir prendre la parole, participer à l'élaboration des projets de territoire là où ils vivent (Charte de Développement…) ? L'engagement de militants du MRJC au sein de ces Pays nous fait dire*

[412] « Les principes fondateurs pour relever les défis du monde : une jeunesse mobilisée sur les territoires ruraux », M.R.J.C

*que les jeunes y ont leur place, et qu'ils apportent souvent des idées innovantes (et pas seulement sur les questions de jeunesse) ».*

### *3.2.2. L'expérience des conseils locaux de jeunes : une tentative de reconnaissance des jeunes à parité ?*

Les jeunes responsables du M.R.J.C Bretagne ont, lors de leur audition, concluent leur intervention par cette question : *« Comment les jeunes sont-ils associés aux décisions qui les concernent et à leur mise en œuvre, sur leurs territoires, au-delà d'une simple consultation ? ».* La mise en place de conseils de jeunes à différents échelons locaux constitue une tentative de réponse des pouvoirs publics à cette meilleure reconnaissance des jeunes en tant qu'acteurs à parité. Cette reconnaissance est-elle réelle ou la jeunesse n'est-elle qu'un « instrument d'action publique symbolique » ? C'est l'interrogation de Mme Patricia Loncle-Moriceau, auditionnée pour cette étude [413].

#### 3.2.2.1. Le Conseil National de la Jeunesse : un organe très récent et dont la représentativité est parfois mise en cause

Le Conseil Permanent de la Jeunesse a été créé par un arrêté du 7 janvier 1998. Il est présidé par le Ministre de la Jeunesse et des Sports et a pour mission de formuler des avis et des propositions sur toutes les questions concernant les jeunes. Au printemps 2000, il devient « Conseil de la Jeunesse ».

Celui-ci est composé de **jeunes de seize à vingt-huit ans** répartis en deux collèges :

- *le collège des conseils départementaux* (chaque conseil départemental est représenté au Conseil de la jeunesse),

- *le collège des organisations nationales de jeunesse*. Au sein de ce dernier collège, figurent les représentants des associations, des mouvements politiques et des syndicats.

Le Conseil de la Jeunesse est organisé autour de sept commissions thématiques et d'une plate-forme consacrée aux Départements d'Outre-Mer : Emploi, Europe, Coopération et Solidarité internationale, Festival de la Citoyenneté, Discriminations, Jeunes et Médias, Ruralité et Santé.

Lors de son intervention devant le Conseil National de la Jeunesse (C.N.J) en janvier 2003[414], le Ministre Luc Ferry, s'est félicité du fait que le C.N.J ait décidé de réduire ses sujets d'études pour mieux les approfondir : relations internationales, médias et communication, cadre de vie et territoire, égalité des chances, engagement-participation-citoyenneté. Par ailleurs, il s'est interrogé sur les moyens d'améliorer la représentativité du Conseil.

#### 3.2.2.2. Les Conseils Départementaux de la Jeunesse : un échelon territorial inadapté ?

Un conseil départemental de la jeunesse (C.D.J) a été créé dans chaque département. Présidé par le Préfet de département, il visait à permettre un dialogue permanent entre les jeunes et les institutions : services de l'État, les collectivités territoriales, et tous les partenaires concernés par les questions de jeunesse.

Les conseils départementaux de la jeunesse étaient composés de jeunes de seize à vingt-huit ans répartis en deux collèges :

[413] Audition du 7 janvier 2003
[414] Intervention de Luc Ferry devant le C.N.J, au siège de l'INJEP, à Marly-Le-Roy, le 18 janvier 2003

- des représentants des conseils locaux de jeunes et des associations locales,

- des représentants des organisations de jeunesse (mouvements politiques, organisations syndicales, mouvements étudiants et lycéens).

Sur le site Internet de la Direction Départementale Jeunesse et Sports d'Ille et Vilaine, on peut lire à leur propos : *« Le double rôle de proposition et de consultation des Conseils de la jeunesse a abouti à des mesures concrètes qui tendent à améliorer le quotidien des jeunes et leur place dans la société. Approche nouvelle de la vie publique, cette prise de parole régulière accordée aux jeunes est une façon de prendre en compte leurs revendications. Elle constitue une réelle intrusion dans l'espace politique et institutionnel, enrichissant et renouvelant le débat politique. Pour les jeunes, ces conseils ne sont ou ne doivent pas être, ni des instruments, ni des alibis, mais le tremplin d'une véritable démocratie, un trait d'union entre l'ensemble des jeunes et les institutions. »*[415]

Pourtant, depuis 2002, les Conseils Départementaux de la Jeunesse ne sont, semble-t-il, plus réunis en Bretagne. Lors de son audition devant la commission cadre de vie, la Direction Régionale Jeunesse et Sports a constaté que l'expérience des Conseils Départementaux de la Jeunesse s'est soldé par *« un échec »*. Des raisons liées à leur faible représentativité ainsi qu'aux difficultés matérielles rencontrées (absence ou insuffisance de prise en charge des frais de transports par exemple) par les jeunes pour se réunir pourraient être, en partie, à l'origine des difficultés rencontrées par cette jeune instance qui n'a jamais eu de personnalité juridique propre. Au total, on peut considérer que les C.D.J. partaient d'une bonne idée et d'un projet innovant. Toutefois les moyens n'ont semble-t-il pas été à la hauteur des besoins et attentes des jeunes. Enfin, le territoire de participation était-il vraiment adapté ?

#### 3.2.2.3. Les conseils locaux de la jeunesse : Trouver le bon territoire de participation

Si les Conseils Départementaux ont périclité, en revanche, certaines expériences de Conseils Locaux de Jeunes se révèlent tout à fait intéressantes.[416]

La question du territoire est ici cruciale. Il semble que le succès de la participation des jeunes aux décisions publiques dépende, notamment, de l'adaptation de la taille du territoire à leur capacité et à leurs désirs d'action [417].

Les Conseils Locaux de la Jeunesse peuvent prendre de multiples formes : conseils municipaux d'enfants et de jeunes, commissions jeunes mises en place par les mairies autour d'une offre d'activités ou autour de la réalisation d'un projet, rencontres locales et plate-formes de discussion avec les jeunes, associations de jeunes et juniors associations, comités « jeunes » au sein des associations ou la présence des jeunes au sein de leurs instances décisionnaires, conseils de la vie lycéenne et foyers de lycéens, groupes informels…

La Direction Régionale Jeunesse et Sports de Bretagne encourage aujourd'hui la constitution de ces conseils locaux de la jeunesse, notamment au niveau communal ou intercommunal (Communautés de Communes…). La proximité pourrait être plus favorable à la reconnaissance des jeunes en tant qu'acteurs. Selon la sociologue Valérie Becquet, l'échelon du Pays est particulièrement intéressant : *« La présence de jeunes mérite d'être favorisée au*

[415] http://www.mjsbretagne.jeunessesports.gouv.fr/site/drdjs035/developpement_territorial/conseiljeunesse_drdjs35.asp
[416] Valérie BECQUET, « Les conseils de la jeunesse : intuition politique et réalités territoriales », INJEP, 2003
[417] Cf audition du M.R.J.C le 10/09/2002

*sein du conseil de développement. Un conseil local de jeunes peut être mis en place, son étroite collaboration avec le conseil de développement devant être assurée »*[418].

Patricia Loncle-Moriceau, en analysant les expériences menées par les villes de Rennes et Metz, a néanmoins souligné deux limites de ces conseils locaux [419]. D'une part, le lien entre la fonction consultative et le processus décisionnel des actions publiques n'est pas toujours évident et, d'autre part, il existe des difficultés à faire en sorte que le débat soit à la fois participatif et inclusif.[420] Par ailleurs, cette dernière dégage certains éléments clés garantissant la réussite de l'expérience : la transparence et la représentativité des jeunes désignés, une politique claire, le soutien des services administratifs associés, l'intégration du projet dans un processus plus large favorisant la participation des jeunes et enfin l'existence ou la stimulation des associations de jeunes.

Enfin, ces processus de participation ne peuvent réussir sans un fort volontarisme politique et des modalités adaptées aux jeunes.

#### 3.2.2.4. Vers un Conseil Régional de la Jeunesse ?

Le niveau régional semble avoir été délaissé par les représentants du Conseil National de la Jeunesse, pourtant, les compétences de la Région concernent très directement les jeunes : formation, apprentissage, travaux et équipements dans les lycées, les établissements d'enseignement supérieur…etc. Afin d'être à l'écoute des jeunes, la Région Bretagne a pris l'initiative de créer un Conseil des Lycéens de Bretagne (C.L.B.) alors que la Région Ile de France a pour projet d'aller encore plus loin en créant un Conseil Régional des Jeunes (C.R.J.).

##### 3.2.2.4.1. Le Conseil des Lycéens de Bretagne : être à l'écoute des lycéens et encourager leurs initiatives

La Région Bretagne n'a pas attendu la fin des années 1990 pour écouter les jeunes. Dès 1990 le Conseil régional a en effet créé un ***Conseil des lycéens de Bretagne*** qui se réunit deux fois par an, au premier et au dernier trimestre. Il est composé d'un délégué lycéen par établissement, public et privé, soit 279 représentants. Ses objectifs : être à l'écoute des jeunes, engager le dialogue, prendre en compte leurs remarques et suggestions, répondre à leurs questions, mais aussi leur expliquer précisément le rôle et les actions du Conseil régional, notamment en matière de formation.

Depuis 11 ans, le ***Concours des Projets Lycéens*** soutient, chaque année, six projets visant à développer, chez les jeunes, le sens de l'autonomie et des responsabilités. Le Conseil régional, attentif à l'intérêt de l'opération comme à la motivation des jeunes, offre aux six lauréats les moyens de concrétiser leurs projets, en attribuant une aide maximale de 2 300 € à des initiatives dont le coût global ne peut excéder 4 574 €en 2003[421]. Cette année les trois premiers prix ont récompensé les projets suivants :

***- Prix n°1*** : Suite à un échange au sein du Conseil de vie lycéenne, des élèves ont constaté que les spots diffusés sur les chaînes nationales les concernaient peu. Ils ont alors décidé de lancer, auprès de 600 établissements du second degré, un concours de réalisation de spots TV et

[418] Valérie BECQUET, « Les conseils de la jeunesse : intuition politique et réalités territoriales », INJEP, 2003, p 70
[419] Audition du 7 janvier 2003
[420] Audition du 7 janvier 2003
[421] http://www.region-bretagne.fr/formation/index.htm

d'affiches sur des sujets comme la santé, les drogues, la sécurité routière ou encore la protection de la jeunesse… France 3, M6 et TV Rennes doivent être sollicités pour la diffusion.

***- Prix n°2 :*** Les élèves du lycée, poursuivent depuis un an, leur mobilisation autour du projet d'alphabétisation d'un village du Burkina-Faso, Laado. Par l'intermédiaire d'une association nommée "Ne Laado", ils ont déjà pu expédier des caisses de matériels et ont ainsi contribué à la création d'un centre d'alphabétisation. Deux enseignants sont d'ores et déjà formés et les cours ont pu commencer. Leur objectif est de permettre aux adultes de ce village d'apprendre à lire, écrire et compter. Aujourd'hui, un groupe de cinq ou six élèves envisage de se rendre sur place pour suivre le projet et pour étudier la possibilité de mettre en place un partenariat économique fondé sur le commerce équitable. A leur retour, une exposition de photographies retracera les étapes de leur parcours.

***- Prix n°3 :*** Des élèves se mobilisent autour d'un spectacle chorégraphique intitulé "Vent d'Ouest", dont le sujet porte sur les réponses que nous pouvons trouver dans nos patrimoines et héritages culturels face à la mondialisation. ce spectacle a été joué au Maroc, dans le village de Tayenzert. Le voyage a été l'occasion d'entretenir des échanges avec des jeunes de la région d'Agadir et de réaliser un reportage photo et vidéo ainsi qu'un enregistrement de chants berbères. L'aide de la Région permettra aux jeunes marocains de venir à leur tour à Pont-l'Abbé en septembre et participer, avec les élèves du lycée Laënnec, à une tournée du spectacle et de l'exposition de photographies dans des lycées, facultés et centre culturels du Finistère. L'objectif de ce projet est de créer, à Tayenzert, un jardin d'enfants pour l'accueil pré-scolaire.

3.2.2.4.2. Le projet de création d'un « Conseil Régional des Jeunes » de 16 à 25 ans par la Région Ile-de-France

Cette initiative intéresse tout particulièrement notre étude : elle a une dimension régionale et concerne la tranche d'âge des 16-25 ans. Par ailleurs le CESR d'Ile de France vient de rendre son avis sur ce projet[422].

Le projet du Conseil Régional répond à plusieurs objectifs : « *contribuer à l'apprentissage actif de la responsabilité, de la citoyenneté et de la vie publique ; connaître les besoins des jeunes dans les champs de compétence de cette collectivité territoriale ; favoriser l'accès des jeunes à la vie économique, sociale et culturelle de la région et développer un sentiment d'identité régionale dans un esprit d'ouverture et de solidarité* »

**Le C.R.J serait composé non seulement de délégués des élèves des lycées publics et privés mais encore de ceux des apprentis et des Missions Locales**. La représentativité du C.R.J serait donc plus large que le Conseil des Lycéens de Bretagne. Trois commissions sont prévues : vie scolaire, solidarité, santé et transport ; sport, culture, loisirs et tourisme ; économie, coopération, environnement et développement durable.

Le C.E.S.R d'Ile de France constate *« que cette nouvelle instance consultative ne permet la représentation que d'une partie des jeunes Franciliens et ne prend pas en compte de nombreuses catégories de jeunes, telles que les étudiants, les jeunes travailleurs ainsi qu'une partie des jeunes sortis du système éducatif et de l'emploi. ».* Il propose donc d'élargir encore la représentativité de l'instance.

[422] Avis n°2003-08 du 19 juin 2003 relatif à la création d'un Conseil Régional des Jeunes en Ile de France

Pourquoi ne pas aussi inclure dans ces instances régionales des représentants de jeunes chefs entrepreneurs ?

### *3.2.3. Le soutien aux initiatives et la dynamique de projet : « Faire* avec *plutôt que faire* pour *les jeunes »*

Il n'est pas possible ici de rendre compte de l'ensemble des dispositifs de soutien aux projets des jeunes tant ils sont nombreux, qu'ils soient publics ou privés (sponsoring…). Par ailleurs, les jeunes de 16 à 25 ans développent de nombreuses initiatives pour leur propre expression : journaux lycéens et étudiants, mini-foyers, musiques actuelles[423]…

L'Université « Jeunes en Bretagne », organisée à Carhaix en 2003 par le Conseil Culturel de Bretagne[424], en partenariat notamment avec le Conseil Régional de Bretagne, avait justement pour thème « Agir, aujourd'hui en Bretagne ». A travers différents ateliers et plusieurs conférences, les participants, parmi lesquels de nombreux pratiquants de la langue bretonne, ont pu confronter leurs expériences et s'approprier quelques bonnes pratiques pour réaliser leurs projets et convaincre les financeurs potentiels[425].

Campagne « Envie d'agir » lancée au printemps 2003 par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche sur le thème de l'engagement [426], dispositif national « Défi Jeunes »[427], Projets Jeunes soutenus par la Mutualité Sociale Agricole[428],« Chantiers de jeunes en Bretagne »[429] et Aides aux Initiatives Jeunes en Bretagne[430] du Centre Régional Information Jeunesse, sont autant de dispositifs de soutien aux initiatives et à la dynamique de projet qui reconnaissent les jeunes comme acteurs.

« Faire *avec* plutôt que *pour* les jeunes », c'est aussi la philosophie du dispositif du Fonds Rennais d'Initiatives Jeunes qui attribue des bourses (vie des quartiers, art et culture, Europe, vacances, solidarité internationale) aux jeunes porteurs de projets. Des lauréats de ces bourses ont été auditionnés par la commission cadre de vie pour la présente étude[431]. A chaque fois, les jeunes ont souligné les difficultés d'ordre administratif rencontrées pour mener à bien leur projet, mais aussi leur grande satisfaction d'avoir pu être aidés pour réaliser leur projet et surtout « *d'avoir été pris au sérieux* ».

L'organisation par les jeunes eux-mêmes de festivals musicaux, tels que « Quartiers d'été » à Rennes ou « Les Folliards » en Pays de Vilaine[432] sont exemplaires de la réussite de projets portés par les jeunes eux-mêmes avec un accompagnement pour en faire les auteurs et les acteurs de leurs projets.

---

[423] Audition de M.Mokhnachi de l'association « Collectif Rennais des Musiques Actuelles », Le Jardin Moderne
[424] Contact : Céline Hochard, Conseil Culturel de Bretagne, www.kuzul.org
[425] Notamment grâce à l'intervention de M. Gwenn Hamdi, directeur-adjoint du CRIJ Bretagne.
[426] Voir le site www.enviedagir.fr
[427] www.defijeunes.fr
[428] Voir Bulletin d'Information de la Mutualité Sociale Agricole, avril 2003, mensuel n°33, pp 16 et s
[429] CRIJ Bretagne et DRDJS, www.chantierbenevolebretagne.org
[430] CRIJ Bretagne, Guide « Donnez des ailes à vos projets »
[431] Audition de M.M Fabien BIDAUD et Pierrick BLIER, créateurs du magazine gratuit d'information musicale « Episode »
Audition de Melle Alexandrine DUPONT, organisatrice d'un repas de quartier à Rennes en 2002
[432] Audition de M.Marco FELEZ, Directeur de la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, du 10 septembre 2002

### *3.2.4. Un exemple de contribution sociale des jeunes : les services aux familles*

La contribution à la vie en société des jeunes, ce sont aussi tous les services qu'ils rendent aux familles en s'occupant notamment des enfants et adolescents. Ainsi le baby-sitting permet-il de soulager bien des parents, de même que les services d'animations socioculturelles et de loisirs dont les acteurs sont souvent les jeunes, sans omettre l'aide aux devoirs dans laquelle de nombreux étudiants donnent de leur temps

A ce titre, il est particulièrement étonnant de voir le nombre de Brevets d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) délivrés diminuer de près de 18 % entre 1995 et 2000 selon les statistiques de la D.R.J.S. En revanche, on constate une augmentation du nombre de Brevets d'Aptitude à la Fonction de Directeur délivrés entre ces deux dates.

Par ailleurs, la multiplication des Bourses BAFA est une reconnaissance du rôle des jeunes en même tant qu'une amélioration de l'égalité des chances entre candidats, tant le coût de ces brevets reste élevé pour beaucoup de jeunes aux ressources précaires.

Il est possible d'avancer certaines hypothèses pour expliquer ces constats : le montant des bourses BAFA versées par les C.A.F. n'a pas suivi l'augmentation des coûts de formation ; pour valider cette dernière, les jeunes ont de plus en plus de mal à trouver des lieux de stages, alors que ces derniers sont obligatoires (diminution du nombre de colonies de vacances…). Enfin, les activités d'animation sont en concurrence avec d'autres jobs d'été plus rémunérateurs.

**Nombre de BAFA, de BAFD et Bourses BAFA délivrés en Bretagne en 1995 et 2000**

*(Source : DRDJS Bretagne, exploitation CESR)*

# SECTION 2 : INCIVILITES ET DELINQUANCES

Il y a dans l'opinion publique et les médias un « effet de zoom » régulier sur la délinquance juvénile qui déforme largement la réalité des faits (1). Certaines évolutions récentes des caractéristiques de la délinquance des jeunes sont toutefois inquiétantes (2). C'est pourquoi, l'on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les sources de la délinquance des jeunes et sur les moyens de la prévenir ou de la « réparer » (3)

## 1. INCIVILITES ET DELINQUANCES : LE FAIT D'UNE *« MINORITE SURACTIVE »*

### *1.1. La tendance à la « surgénéralisation » de la délinquance juvénile par l'opinion publique*

La question de délinquance des jeunes a sur l'opinion publique un impact émotionnel qui ne permet pas toujours son approche raisonnée. Le cahier des charges de la présente étude, élaboré au printemps de l'année 2002, constatait à l'époque, que « les craintes » sur la jeunesse semblaient prendre le pas sur « la confiance », phénomène dont on constate l'amplification dans les périodes pré-électorales peu propices à l'apaisement d'une opinion particulièrement affectée par des faits divers mettant en cause la violence de mineurs. Or, comme le souligne le sociologue Sébastian Roché[433], *« la sensibilité vis-à-vis de la délinquance des adolescents est substantielle parce qu'ils sont perçus comme figurant l'avenir de la société »*. Puisque la jeunesse, pour reprendre la formule du Commissariat Général au Plan[434], constitue une *« plaque sensible »* du changement de la société ambiante, tout fait-divers impliquant un jeune a, semble-t-il, sur l'opinion un effet anxiogène particulièrement prononcé. Cette anxiété sociétale vis à vis des incivilités et délinquances juvéniles est à la source d'une certaine tendance à la « surgénéralisation ». L'onde de choc d'une émotion médiatisée sur un fait divers particulier impliquant des jeunes induit en effet un phénomène de dramatisation d'une réalité qu'il est important d'apprécier à sa juste mesure : les actes de délinquance ne sont commis que par une infime partie de la jeunesse.

### *1.2. Les actes de délinquance sont principalement le fait d'une « minorité suractive » de jeunes*

Il ne s'agit pas ici de sous-estimer certaines évolutions récentes inquiétantes sur la nature et les manifestations de la délinquance juvénile qui seront soulignées dans le point suivant, mais de relativiser la part des jeunes délinquants dans l'ensemble des jeunes. La délinquance est en effet principalement le fait d'une infime minorité de jeunes, d'un « noyau dur » que le sociologue Sébastian Roché qualifie de *« suractif »*. Ce constat a été confirmé par l'ensemble des personnes auditionnées pour la présente étude et impliquées dans la prévention ou le traitement de la délinquance des jeunes.

#### *1.2.1. La « théorie des 5 % »*

Cette « théorie des 5% », encore appelée « théorie du noyau dur » ou « théorie du noyau suractif »[435], est développée par le sociologue Sébastian Roché et mentionnée dans le récent rapport du Sénat sur la « délinquance des mineurs »[436].

[433] « La délinquance des jeunes », Sébastian Roché, Seuil 2001, p 15
[434] « Jeunesse, le devoir d'avenir », Commissariat Général au Plan, La Documentation Française, pp 25-97
[435] Revue Futuribles n° 274, avril 2002 consacrée à « la délinquance des jeunes », article de Sébastian Roché « les noyaux délinquants », pp 11-25

**Délinquance des jeunes : « La théorie des 5 % »**

*«Il existe bien un petit pourcentage de jeunes qui commettent une part importante des délits simples ou même graves. Environ 5% de la jeunesse exécutent 50% à 80% des infractions, suivant qu'elles sont graves ou non. Environ 5% des jeunes ayant une activité délinquante réalisent entre 30% et 60 % du nombre total de faits délinquants. »*

*Sébastian Roché*[437]

Selon, une récente enquête du CNRS[438] « il y a bien une nette suractivité délinquante de certains. Pour les petits délits, 5% des jeunes en réalisent près de 50%, pour les actes graves 86% et pour le trafic, ce qu'on appelle le business, c'est même 95% ». En résumé**, les 5% des jeunes les plus délinquants commettent plus de la moitié des délits imputables aux jeunes**

Il y a donc bien une extrême concentration de la délinquance juvénile, une *« tyrannie de la minorité »* en quelque sorte par sa *« suractivité »*. Là encore, selon S. Roché, il faut relativiser : ces minorités, le plus souvent organisées en bande ne « s'installent » pas structurellement dans la délinquance, c'est pourquoi il est préférable de parler de « noyaux suractifs » plutôt que de « noyaux durs » de délinquance. C'est ce que confirment les résultats d'une autre étude citée dans le rapport du Sénat[439] : en général, les relations entre les membres de la « bande » délinquante se défont au bout de 3 ans.

Le taux de récidive des jeunes délinquants est également de nature à nous renseigner sur la gravité supposée du phénomène. Or, selon Mme Sophie Body-Gendrot: *« Nous parlons en fait d'une minorité de jeunes. En matière de délinquance juvénile, il n'y a que 10% de multirécidivistes […] Je rappelle que* ***80% des jeunes qui passent pour la première fois devant le juge ne récidivent pas*** *»* dont les propos sont rapportés par l'étude du Sénat [440].

Le constat des magistrats interrogés par le Sénat est unanime ***« il existe bien un petit pourcentage de jeunes qui commettent une part importante des délits ».***

### *1.2.2. Un constat identique fait par les services de la Prévention Spécialisée en Bretagne*

Au cours de son audition, le Directeur du Service de la «Prévention Spécialisée » de Lanester de la Sauvegarde de l'Enfance du Morbihan[441], a confirmé ces constats nationaux : « *il y a comme un envahissement des responsables politiques par les dysfonctionnements de la jeunesse, source de peur sécuritaire. Or, cette généralisation induit une vision négative de la jeunesse qu'il faut combattre dès lors que* ***les actes de délinquance ne concernent qu'une partie infime des jeunes****. »* Son collègue de la Prévention Spécialisée de l'association Don Bosco de Brest[442] a également tenu à mettre en garde contre les amalgames : tous les jeunes

[436] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 23
[437] Futuribles n° 274, avril 2002, p 12
[438] « Enquête sur la délinquance autodéclarée des jeunes », Sandrine Astor, Gilles Ivaldi, Vincent Tournier, sous la direction de Sebastian Roché, CNRS, CERAT, Grenoble, 2000
[439] Etude « Suivi des trajectoires d'une population de jeunes délinquants réitérants », Patricia Fiacre, IHESI, 1996
[440] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 24
[441] Audition de M. Michel Minne du 7 janvier 2003
[442] Audition de Dominig Mevel du 8 octobre 2002

vivant dans les quartiers défavorisés ne sont pas délinquants **! Jeune en difficulté ne veut pas dire jeune délinquant**…**seulement 5% des jeunes commettent 50 à 65% des actes de délinquances .**

**La « Prévention Spécialisée »**

Née il y a 50 ans pour faire face à la détresse d'une partie de la jeunesse engendrée notamment par les bouleversements de l'après-guerre, la Prévention Spécialisée a officiellement été reconnue par l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention. Son action est régie notamment par les articles 40 et 45 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale. Le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS) s'est réuni en octobre 2002 à Marseille pour célébrer son trentième anniversaire. Au plan national, la prévention spécialisée est mise en œuvre au sein de 338 associations et 9 services publics départementaux par plus de 2 500 professionnels et 4 000 bénévoles. Son action touche 130 000 jeunes dans près de 500 communes implantées dans 86 départements. Les associations de prévention spécialisée sont habilitées par le Président du Conseil général. Elles exercent à ce titre une délégation de mission de service public.

La prévention spécialisée est une forme spécifique d'action sociale promotionnelle et de travail éducatif : *« c'est l'éducation qui est au centre de notre démarche*[443] . Elle se situe à proximité de l'action socioculturelle et socioéconomique, de l'action éducative spécialisée, de l'éducation populaire et du développement social et communautaire. ***On la nomme « spécialisée » par rapport à la prévention générale, car elle s'adresse à des catégories spécifiques de population, à des groupes sociaux particulièrement menacés et non à l'ensemble des habitants d'une zone géographique donnée.***

C'est avant tout sa démarche professionnelle et militante du « travail de rue » qui la distingue des autres formes d'interventions socio-éducatives. L'action de la « Prev' » peut être définie par les caractéristiques suivantes[444] : ***« Leur milieu ? La rue. Leur cible ? Les jeunes de plus en plus jeunes des quartiers en difficulté. Leur credo ? Eduquer en allant vers. Leur logique ? Proposer une alternative aux institutions. Leur outil de travail ? La confiance. Leur hantise ? L'idéologie sécuritaire »*** **.** Elle revendique trois principes d'action : *la libre adhésion* (l'approche des jeunes est fondée sur une acceptation mutuelle) ; *le non-mandat* (les personnes faisant l'objet de l'action ne sont pas désignées ou signalées nominativement par voie administrative ou judiciaire) ; *le respect de l'anonymat* (l'exigence de discrétion du travailleur social fonde la confiance avec son public).

### *1.2.3. Les chiffres des Préfectures en Bretagne*

La tranche d'âge des 16-25 ans n'est pas une référence statistique pour les services de Police. En effet, les seules données officielles communiquées par les Préfectures départementales pour la présente étude concernent la délinquance des mineurs (moins de 18 ans) et des majeurs ( plus de 18 ans). Aussi, les chiffres qui suivent ont trait à la délinquance des mineurs en Bretagne.

En 2001, au niveau régional, on dénombrait 6 165 mineurs recensés comme délinquants par les services de police ou de gendarmerie[445]. Si l'on rapporte cette donnée au nombre de jeunes

[443] C.Guillaumey, Président du CNLAPS, cité dans ASH, n°2282, octobre 2002
[444] D.Lallemand ( ASH n°2282, p 21)
[445] Selon les préfectures des 4 départements de Bretagne (nombre de mineurs mis en cause)

de 0 à 19 ans recensés en 1999[446] (700 293) en Bretagne, il est possible d'en déduire approximativement qu'**en 2001, les mineurs délinquants ne représentaient que 0.88% de l'ensemble des mineurs de la région.**

Si l'on considère que la quasi-totalité des actes de délinquance sont commis après l'âge de 10 ans, le même ratio rapporté à la population des 10-19 ans en Bretagne au dernier recensement de 1999 (384 919) donne probablement une vision plus réaliste : **la part des mineurs délinquants en 2001 dans la population des mineurs de 10-19 ans** (sur la base des données du recensement de 1999) **en Bretagne serait de 1.60% .**

Même si la moyenne régionale de la part des délinquants mineurs dans l'ensemble des délinquants (23.53%) est supérieure à la moyenne nationale (21.18%), force est de constater, a contrario, que 76.47 % des délinquants ne sont pas des mineurs.

| | Finistère | Morbihan | Côtes d'Armor | Ille-et-Vilaine | *Bretagne* | Données nationales |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre de mineurs délinquants en 2001** [447] | 2 053 | 1 339 | 1 066 | 1 707 | *6165* | 177 017 |
| **Part des délinquants mineurs dans l'ensemble des délinquants en 2001** | 22.3% | 25.05 % | 25.06% | 21.71% | *23.53% ( moyenne)* | 21.18% |
| **Nombre de jeunes de 10 à 19 ans en 1999 (recensement)** | 110 267 | 86 768 | 69 562 | 118 322 | *384 919* | / |
| **Nombre de mineurs délinquants en 2001/ nombre de jeunes de 10-19 ans en 1999** | ***1.86 %*** | ***1.54%*** | ***1.53%*** | ***1.44%*** | *1.60%* | / |

## 2. UNE EVOLUTION INQUIETANTE DES CARACTERISTIQUES DE LA DELINQUANCE DES MINEURS

Selon la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine[448] (D.D.S.P. 35), les grandes tendances nationales se retrouvent à l'échelle de la Bretagne. Il est donc possible de reprendre les conclusions du rapport du Sénat[449] sur l'évolution des caractéristiques principales de la délinquance des mineurs en les complétant par les observations recueillies auprès des personnes compétentes auditionnées pour la présente étude. 7 tendances peuvent être mises en lumières :

### *2.1. La délinquance juvénile est en augmentation ces dernières années*

Même si elle reste le fait d'une « minorité suractive », la délinquance juvénile est en augmentation ces dernières années. Toutefois, selon la D.D.S.P 35, une légère décélération du phénomène est perceptible sur les deux dernières années.

[446] INSEE, recensement de la population 1999
[447] Zone police + zone gendarmerie
[448] Audition du Commandant Le Bohec du 7/01/2003
[449] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 16

### 2.2. Le rajeunissement de l'âge d'entrée dans la délinquance

La part des mineurs de moins de 13 ans dans la délinquance est en forte augmentation. Or, selon le sociologue Sébastian Roché[450], « *les petits troubles annoncent les plus grands* ». Ainsi, la précocité pour les « petits » délits influe sur la commission d'actes graves ultérieurs : 74 % des jeunes qui ont déjà commis un délit bénin à 12 ans ou moins sont impliqués dans un acte grave par la suite[451]. Cette observation souligne d'après la D.D.S.P 35 la nécessité, pour prévenir la délinquance des mineurs, d'agir très rapidement, dès le plus jeune âge, pour éviter l'escalade.

### 2.3. L'aggravation des actes de délinquance

Selon le rapport du Sénat, « le nombre de mineurs mis en causes pour des vols avec violence, des viols, des coups et blessures volontaires et des destructions de biens publics ou privés a littéralement explosé puisqu'il a plus que quadruplé depuis la fin des années 70 ». Ainsi, *« à côté de la traditionnelle délinquance d'appropriation, se développe une délinquance violente et gratuite ».*

Ce constat est également celui de la D.D.S.P 35 qui met en exergue la progression, en zone police comme en zone gendarmerie, du nombre d' « *infractions du comportement* » alors que celui des « *infractions du profit* » (vols…) a tendance à régresser. Par la notion d'« infraction du comportement », il faut comprendre la menace et le chantage qui progressent de 50 % chaque année, les violences, l'extorsion, les dégradations, les coups et blessures volontaires ainsi que l'outrage et la rébellion devant la force publique.

Le sociologue Laurent Mucchielli observe lui aussi cette évolution : *« Depuis la fin des années 70, et plus encore depuis la fin des années 80, on assiste à une forte augmentation de ce que l'on peut appeler les violences contre les institutions pour désigner à la fois le vandalisme contre les biens publics et les différentes formes d'irrespect envers les personnes symbolisant les institutions publiques, c'est à dire, d'une part, essentiellement les policiers et parfois les pompiers, d'autre part, les enseignants [452]».*

### 2.4. Le développement d'une délinquance d'exclusion, territorialisée et accompagnée de trafics

Selon le Magistrat Denis Salas[453], il est possible de distinguer 3 catégories de délinquance :

- *la délinquance initiatique* qui n'est qu'un passage à l'acte ponctuel lié à l'adolescence ;
- *la délinquance pathologique* liée à des difficultés familiales lourdes ;
- *la délinquance d'exclusion*, propre aux dernières décennies.

La délinquance d'exclusion peut être définie comme *« une délinquance de masse, territorialisée, essentiellement liée à des parcours de désinsertion durable dans lesquels des groupes familiaux tout entiers vivent dans l'illégalité et dans des cultures de survie, dans des modalités de précarité extrêmement importantes les conduisant insensiblement vers la déviance ou vers la délinquance. »*

[450] « La délinquance des jeunes », Sébastian Roché, Seuil 2001, pp61-62
[451] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 20
[452] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p22
[453] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 26

Cette délinquance d'exclusion se développe sur le terreau du trafic de stupéfiants, qui est une activité très lucrative pour les jeunes sans qualification. Les propos du Père Guy Gilbert devant le Sénat sont particulièrement éloquents : *« La drogue a pris une emprise formidable sur les jeunes : il existe un marché parallèle énorme. Un gamin à qui j'avais trouvé un stage m'a dit : « Mais, curé, tu me prends pour une bille ! J'ai 16 ans, je gagne 10 000 francs par mois nets d'impôts. Ton stage de 3500 francs, tu peux te le foutre où je pense ! »*[454] Le trafic du cannabis est particulièrement florissant du fait de la banalisation de sa consommation chez les jeunes ces dernières années. Et cette économie souterraine de la drogue peut faire de certains quartiers de véritables « ghettos » délinquants.

### 2.5. La multiplication des incivilités, première cause du sentiment d'insécurité

Selon le rapport du Sénat, « *les incivilités correspondent à cette petite délinquance qui reste souvent impunie et qui est très mal vécue au quotidien par les citoyens »*[455]. Il peut s'agir de petits délits : tags, injures, petites dégradations de biens (sièges de bus lacérés, téléphones arrachés, glaces d'abris bus brisées…) ou d'actes non constitutifs d'infractions au sens pénal du terme mais témoignant d'un non-respect des règles de vie en société : abandon d'objets dans l'espace public (bouteilles de bière, saletés, …), rassemblement de jeunes dans les halls d'immeubles…La répétition de ces incivilités engendre un certain sentiment d'exaspération chez la population qui peut se sentir abandonnée par les institutions d'ordre public (police, justice, mairie, …).

Ces incivilités anxiogènes sont largement à l'origine du phénomène de « surgénéralisation » dans l'opinion publique de la délinquance juvénile.

### 2.6. Une délinquance à dominante masculine, mais avec une forte progression de la délinquance des jeunes filles

La délinquance juvénile reste un phénomène largement masculin. En effet, en 2000, au plan national, 88% des mineurs mis en cause dans des actes délinquants étaient des jeunes garçons. Toutefois, la délinquance des jeunes filles est en forte progression ces dernières années : selon la D.D.S.P d'Ille et Vilaine, alors qu'elles représentaient 9 % des jeunes délinquants il y a 5 ans, leur proportion est aujourd'hui de 15 %.[456]

### 2.7. Une tendance à la « rurbanisation » de la délinquance juvénile qui reste néanmoins plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale

Selon la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille et Vilaine[457], il est possible d'observer, au plan départemental comme au plan régional, une tendance au déplacement de la délinquance juvénile des villes vers les zones suburbaines et rurales. C'est pourquoi, il est possible d'évoquer un phénomène de « rurbanisation » de la délinquance juvénile en Bretagne.

Toutefois, la délinquance juvénile urbaine reste plus importante que la délinquance des jeunes en milieu rural. Par exemple, dans le département des Côtes d'Armor, le taux de délinquance des mineurs en « zone gendarmerie » était de 20.73% en 2002, alors qu'en « zone police » il atteignait 28,3%.[458] Ce constat se retrouve dans les autres départements de la région Bretagne.

---

[454] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 27

[455] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 28

[456] Audition du Commandant Le Bohec, 7/01/2003

[457] Audition du Commandant Le Bohec, 7/01/2003

[458] Source : Préfecture des Côtes d'Armor

## 3. REFLEXIONS SUR LES SOURCES DE LA DELINQUANCE JUVENILE : « MINEURS DELINQUANTS, MINEURS VICTIMES »

Comme le Commandant Le Bohec de la D.D.S.P d'Ille et Vilaine[459] qui explique que « ***la grande majorité des mineurs a d'abord été victime avant de passer à l'acte*** », les autres personnes auditionnées pour la présente étude, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Morbihan[460] (D.P.J.J.M.) et Services de la Prévention Spécialisée de l'Association Don Bosco de Brest[461] et de la Sauvegarde du Morbihan[462], constatent que la frontière entre mineur-victime et mineur-délinquant est étroite. Des rapports déstructurés à la famille, à l'environnement, à l'école, à la rue et le cumul des difficultés forment un terreau favorable au passage à l'acte délinquant.

### *3.1. Délinquance et situation familiale*

Les personnes auditionnées ont unanimement insisté sur la place primordiale de la famille dans les sources de la délinquance juvénile. Ainsi, selon le Service de la Prévention Spécialisée de Brest *« les difficultés des jeunes sont presque toujours le reflet de situations familiales troublées. Les parents sont une pièce maîtresse de la socialisation des jeunes. Le goût d'apprendre, l'intérêt pour la scolarité sont dépendants de l'investissement des parents. Les problématiques présentées par les jeunes sont presque toujours le reflet de familles présentant de grandes difficultés : familles dissociées en conflit, alcoolisme parental, dépression, maladie, immaturité psychoaffective… Les parents, dominés par leurs problématiques personnelles ne peuvent se consacrer à leurs enfants de manière continue et positive. »* De même, pour le Service de Prévention Spécialisée du Morbihan *« les relations familiales conflictuelles ou déficientes sont souvent à la fois causes et effets ».*

La D.P.J.J du Morbihan constate également que « la grande majorité des jeunes adressés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse connaissent de graves difficultés familiales qui génèrent des incompréhensions, des conflits, des rejets ainsi que des troubles du comportement. » Enfin, la D.D.S.P. d'Ille-et-Vilaine observe que dans de nombreux cas de signalements qui parviennent à la police « l'enfant n'a plus la place qu'il occupait dans la famille il y a vingt ans : il est devenu un enfant-objet, délaissé et souvent abandonné… alors que les familles monoparentales en conflit ou en difficultés sont de plus en plus nombreuses, l'enfant grandit seul et ce quelle que soit la catégorie sociale d'origine ».

A ce propos, le rapport du Sénat sur la délinquance des mineurs souligne que les familles de délinquants sont souvent des « familles déliquescentes » et/ou « insuffisamment accompagnées » dans leur rôle éducatif[463].

Les mineurs passant à l'acte délinquant sont donc souvent des mineurs en souffrance de parentalité et en mal-être familial.

### *3.2. La délinquance et son environnement*

Si le milieu familial peut être un terreau de délinquance, l'environnement général du jeune peut aussi faciliter le passage à l'acte. C'est ce qu'observe le Commandant Le Bohec qui y

[459] Audition du 7 janvier 2003
[460] Audition du 10 septembre 2002, M.René Lepaumier, Directeur Départemental Adjoint
[461] Audition du 8 octobre 2002, M.Dominig MEVEL
[462] Audition du 7 janvier 2003, M.Michel MINNE
[463] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, pp 51-66

voit une source de souffrance pour le jeune pouvant prédestiner à la délinquance : *« Dans les quartiers défavorisés, on imite les plus grands ( dégradations, racket…), on s'initie aux stupéfiants de plus en plus tôt dès l'âge de 10 ans, on fugue…* ». Or, dans ces environnements défavorables au respect de la loi, *« l'absence de présence des services sociaux ou scolaires le soir et les week-ends est inadmissible. L'enfant est alors trop souvent laissé à lui-même, il reste à la porte, se déstructure et se déscolarise rapidement…* »

C'est dans ces zones et temps à risque que les services de la Prévention Spécialisée interviennent discrètement pour prévenir l'inadaptation sociale et les tentations de délinquance en « *allant vers »* les jeunes…

### 3.3. La délinquance et la scolarité

L'absentéisme scolaire[464] et *l'errance post-scolaire* constituent, dans de nombreux cas, des signaux d'alerte avant le passage à l'acte délinquant. Le Commandant Le Bohec constate ainsi que *« certains jeunes ne se lèvent plus le matin »* et sont *« complètement déscolarisés dès l'âge de 12 ans »*[465].. Il constate le manque de moyen patent des services sanitaires et sociaux de l'Éducation Nationale pour faire face aux enjeux de la prévention de l'absentéisme, de la souffrance psychique et de la délinquance juvénile.

Le rapport du Sénat souligne en ce sens que *« la délinquance est en germe dans l'échec scolaire »* et que dans certains cas et lieux, l'école, dans son rôle de prévention de la délinquance, apparaît comme « *une digue fissurée »*[466]. L' « école de la rue » se substitue alors à l'école de la République.

### 3.4. La délinquance et la rue

Si l'amalgame entre jeune en errance et jeune délinquant mérite d'être clairement réfutée[467], force est de constater néanmoins que l'univers de la rue, même s'il exerce une certaine séduction sur quelques jeunes, est un facteur déstructurant et aggrave le risque de passage à l'acte délinquant. En effet, comme le souligne la Direction Départementale de la Direction de la Sécurité Publique d'Ille et Vilaine, la rue, si elle représente un espace de liberté pour les jeunes, est aussi un « repère de violence, de trafic, de prostitution et parfois de mort ». Les jeunes deviennent vite les premières victimes de leur absentéisme scolaire, pris dans la spirale de l'exclusion et de la délinquance : *« **il ne suffit que de quelques mois pour que la rue déstructure complètement un jeune.** L'alcool et la drogue s'emparent de l'individu et la détresse engendre de nombreuses tentatives de suicide »*[468].

Le rapport du Sénat s'inquiète de cette concurrence de l'école de la rue sur les adolescents décrocheurs : *« Les réunions entre groupes de pairs hors de l'école constituent doncun redoutable môle de concurrence à une école symbole d'échec ou d'inutilité.Attirés dans des groupes, les enfants et les adolescents découvrent rapidementqu'un profil délinquant est susceptible de leur offrir une « intégration » au seind'un quartier et, rapidement, par des trafics et des vols, une rétributionfinancière qu'ils jugent hors d'atteinte dans la légalité. Leur*

[464] Voir le rapport de Luc Machard sur « les manquements à l'obligation scolaire », La Documentation Française, janvier 2003
[465] Audition du 7 janvier 2003
[466] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, pp 66-80
[467] Voir Etude de l'APRAS Rennes sur les jeunes en errance à Rennes
[468] Audition du Commandant Le Bohec le 7/01/2003

*premier rapportavec l'argent est souvent délictuel. L'école de la rue les entretient dans l'illusion que « le crime paie »*[469].

### 3.5. Le cumul des difficultés chez le même individu

Les services de la Prévention Spécialisée auditionnés dans le cadre de cette étude ont insisté sur le fait que les jeunes à risque sur le plan du passage à l'acte délinquant étaient souvent des jeunes cumulant les difficultés. Dans le même sens, l'Association Don Bosco de Brest constate qu'on retrouve fréquemment chez les jeunes qu'elle suit [470]:

- *Des carences en soins* (hygiène de vie et alimentaire, toxicomanies, souffrances psychiques…) ;

- *Des carences éducatives* avec absence d'intériorisation de la loi ;

- *Des carences affectives* avec immaturité, troubles relationnels, passivité ou agressivité, usage de produits toxiques… ;

- *Des comportements de moindre résistance aux frustrations* allant jusqu'à des comportements « hors de la réalité » et des passages à l'acte délinquant ;

- *Des difficultés d'insertion socioprofessionnelle* avec un désintérêt allant jusqu'au refus de scolarité, une absence de projet de vie et un repli sur soi.

Certains jeunes, dans des cas extrêmes, par le vide en eux et/ou hors d'eux, deviennent des « *délinquants par absence d'être »* pour reprendre la formule du Dr Jean Pierre Chartier, Directeur de l'École des Psychologues Praticiens[471] : chez eux, le passage à l'acte est immédiat.

**Les « délinquants par absence d'être »**

« *C'est parce qu'il y a une montée en puissance de ces jeunes que nos dispositifs éducatifs, de soins et même législatifs se trouvent désarmés. Pourquoi ? Regardons comment cela se passe. Dans les transports en commun : « T'as pas une cigarette ? », il n'a pas de cigarette donc je le plante avec mon cran d'arrêt. Nous n'avons jamais connu antérieurement une telle facilité à passer à l'acte meurtrier.« Comment qu'il m'a regardé celui-là ! », c'est la même chose.« Pour en arriver là, on est obligé d'en déduire que ces jeunes n'ont pas construit de représentation humaine de l'autre. Si on a une représentation de l'autre en tant qu'être humain, on ne peut pas se comporter ainsi.* ***Or, ils n'ont pas construit une représentation humaine de l'autre précisément parce qu'ils n'ont pas de représentation d'eux-mêmes.*** *Ces gens sont des vampires. Non pas qu'ils vous sucent le sang –encore que, en s'occupant d'eux, on perde beaucoup de substance- mais parce que, lorsqu'ils passent devant un miroir, aucune image ne se reflète. On a affaire à une délinquance par absence d'être.* »[472]

*Dr Jean-Pierre Chartier*

[469] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 72

[470] Audition 8/10/2002

[471] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 41

[472] Extrait du rapport du Sénat sur « la délinquance des mineurs » ; rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, p 41

## 4. PREVENIR, PROTEGER ET REPARER

Ce point ne prétend pas développer de prétendu « remède-miracle » à la délinquance juvénile, mais plus modestement présenter quelques pistes de réflexion, à partir d'exemples, pour mieux prévenir (4.1) et « réparer » (4.3) l'acte délinquant, lorsque c'est encore possible, et protéger le jeune en danger (4.2)

### *4.1. Prévenir la délinquance*

Prévenir la délinquance c'est d'abord agir sur ses causes avant d'en combattre ou d'en sanctionner les manifestations.

#### *4.1.1. Auprès de la famille*

Il a été dit que la délinquance juvénile était très souvent liée à des situations familiales difficiles ou conflictuelles. Aussi, l'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif et leur fonction de *parentalité* apparaît comme l'un des moyens de prévention. Pour ce faire, la mobilisation de l'ensemble des services sanitaires et sociaux sur cet objectif devrait être renforcée, notamment par l'organisation de permanences la nuit et les week-ends qui sont « le temps de tous les dangers »[473].

#### *4.1.2. Avec l'école*

Pour le Commandant LE BOHEC de la DDSP d'Ille et Vilaine, les choses sont entendues : *« la plus grande partie de la délinquance juvénile commence à 17 h pour finir à 6 h du matin* ». Il souligne ainsi la nécessité de ne pas *« abandonner »* les jeunes à eux-mêmes et à la rue en dehors du temps d'occupation scolaire. Pour lui, *« il est inadmissible qu'un collège ferme ses portes à 16h30 »*, suggérant ainsi qu'une plus grande plage d'ouverture des établissements scolaires serait susceptible de constituer un bon moyen de prévention d'une partie de la délinquance des jeunes.

Enfin, la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative pour mieux prévenir ou « gérer » l'échec scolaire des jeunes et pour renforcer le repérage des « décrocheurs » devrait permettre de réduire les risques liés au décrochage, à l'absentéisme scolaire et à l'« errance post-scolaire » (après les heures de cours) ou « para-scolaire » (pendant les heures de cours).

#### *4.1.3. Dans la rue*

L'abandon du jeune au monde de la rue est un facteur de risque délinquant élevé. Les auditions des services de la Prévention Spécialisée et de la Direction de la Sécurité Publique ont mis en lumière des formes d'actions de proximité, la première « non institutionnelle » et la seconde plus « institutionnelle », permettant de prévenir, sur le terrain, le passage à l'acte délinquant ou sa récidive.

##### 4.1.3.1. L'action discrète de la Prévention Spécialisée

Selon M.Dominig MEVEL, responsable du Service de Prévention Spécialisée de l'Association Don Bosco de Brest[474], l'action de la « Prev' » a pour objectif de « rompre l'isolement affectif ou relationnel et, tant que faire se peut, les trajectoires déviantes de jeunes

[473] Audition du Commandant Le Bohec, DDSP 35, 7 janvier 2003
[474] Audition du 8/10/2002

et de familles marginalisées ou en voie de marginalisation ». Elle est une *« intervention éducative et sociale, individuelle ou collective, agissant dans les quartiers, les groupes d'immeubles, auprès des groupes de jeunes dont la situation sociale et le mode de vie risquent de les mettre ou les mettent effectivement en marge des circuits économiques, sociaux et culturels ».* Les méthodes d'intervention de la Prévention Spécialisée sont la « présence sociale » (travail de rue…), l'accompagnement de l'individu (entretiens, soutien relationnel...) et des familles (parentalité, carences éducatives…), le travail éducatif en groupe ( séjours, sorties…), l'organisation d'actions collectives de quartiers (manifestations, vie associative…), les actions institutionnelles et partenariales (projets, réunions…) et enfin des actions spécifiques (chantiers éducatifs, soutien scolaire, formation et aides financières). En prévenant l'inadaptation sociale, elle prévient aussi la délinquance. Selon le rapport du Sénat sur la « délinquance des mineurs »[475] les éducateurs de la Prévention Spécialisée *« jouent un rôle déterminant dans le décryptage de la demande sociale. Le plus souvent, des solutions tout à fait modestes résolvent des problèmes réputés inextricables pour peu qu'elles soient très ciblées ».* Ce travail de patience et de relation avec les jeunes manque de visibilité sociale et souvent de reconnaissance, il semble pourtant tout à fait essentiel pour prévenir le dérapage délinquant des jeunes à la rue.

#### 4.1.3.2. Police et prévention dans les quartiers : l'exemple du Centre d'Education à la Santé et à la Citoyenneté du Blosne à Rennes

Lors de son audition, le Commandant LE BOHEC, Chef d'Etat Major à la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Ille et Vilaine[476], a présenté une initiative exemplaire des services de police de la ville de Rennes développée en partenariat, notamment, avec les services de l'Éducation Nationale et de l'Agence Nationale pour l'Emploi : la création du Centre d'ñducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.) du quartier du Blosne à Rennes.

Ce centre est un lieu d'accueil et de suivi des jeunes primo-délinquants dans le but principal d'accompagner leur réinsertion et afin d'éviter la tentation de récidive. Ouvert tous les jours, en fin de journée, sauf le lundi, il est animé par quatre policiers. Les jeunes sont incités à pratiquer des activités sportives, culturelles ou ludiques ainsi qu'à des chantiers d'insertion. Cette expérience se révèle une réussite puisque sur 70 jeunes accueillis en 2001, seuls 4 ont récidivé. Une évolution positive du comportement des jeunes vis à vis des institutions telles que les médecins, les pompiers et les policiers est également à souligner.

Le C.E.S.C. de Rennes, fort de son succès, doit être prochainement aggrandi. En effet, pour le Commandant Le Bohec *« il vaut mieux prévenir que punir, à condition de s'en donner les moyens ».*

### *4.2. La Protection Judiciaire de la Jeunesse : Protéger et éduquer le jeune en danger*

Les Ordonnances de 1945 posent les fondements de l'action de la P.J.J qui consiste essentiellement à protéger les mineurs en danger et à prendre en charge l'éducation des jeunes délinquants afin de les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle.

[475] Rapport du Sénat, « la délinquance des mineurs », rapporteur Jean-Claude CARLE, février 2002, Tome 1, pp 88-89
[476] Audition du 7 janvier 2003

### *4.2.1. L'esprit des Ordonnances de 1945 : l'éducation avant la répression*

Au cours de son audition, M.René LEPAUMIER, Directeur Adjoint de la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Morbihan[477], a insisté sur l'esprit des ordonnances des 2 février et 1er septembre 1945 fondant les deux principes essentiels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J) :
- L'éducation prévaut sur la sanction,
- La capacité du mineur à évoluer prévaut sur les faits.

Le premier principe, l'éducation, suppose des moyens pour mettre en œuvre les mesures éducatives, alors que le second fait confiance au temps et à la durée pour faire évoluer le jeune.

[477] Audition du 10 septembre 2002

**Les ordonnances de 1945 sur la Protection Judiciaire de la Jeunesse**[478]

Les principes de la protection judiciaire de la jeunesse ( PJJ) sont posés dans les ordonnances des 2 février et 1er septembre 1945[479].

*L'ordonnance du 2 février 1975 relative à l'enfance délinquante* proclame la prééminence de l'éducatif sur le répressif. Un nouveau droit pénal des mineurs est instauré qui va au-delà du principe de responsabilité atténuée. D'une part, l'ordonnance crée les conditions d'un droit spécifique pour les mineurs et d'autre part, elle met en place l'institution qui va prendre en charge les mineurs. Un corps de magistrats spécialisés est ainsi créé, le juge des enfants qui est un juge unique. Il peut prescrire des mesures éducatives diversifiées et en assurer le suivi. Ces mesures peuvent être confiées par le juge, soit à un service ou à un établissement public, soit à une structure relevant du secteur associatif : observation et éducation en milieu ouvert ; placement en foyer, en internat, semi-internat ou chez une personne « digne de confiance » ; placement dans un service départemental d'aide à l'enfance. Des postes de fonctionnaires spécialisés dans la rééducation des mineurs sont également créés. La notion de minorité est modifiée : la distinction entre les mineurs de 13 ans et ceux de 18 ans disparaît de même que la nécessité de discernement entre 13 et 18 ans. Désormais, quel que soit l'âge des mineurs prévenus, les affaires sont instruites et jugées suivant une procédure identique. L'ordonnance réforme enfin le régime du casier judiciaire des mineurs dans un sens de protection du mineur.

*Avec l'ordonnance du 1er septembre 1945*, l'Education Surveillée qui était une sous-direction de l'administration pénitentiaire, devient une direction autonome, à vocation non plus répressive mais éducative. Il s'agit d'assurer la prise en charge des mineurs délinquants et la protection de ceux dont l'avenir apparaît gravement compromis en raison des insuffisances éducatives et des risques qui en résultent pour leur formation ou pour leur santé. Le juge des enfants instruit, juge et suit ses décisions.

*La mission générale de la P.J.J est de gérer* des établissements et services de l'Etat et de contrôler les établissements et services privés destinés à recevoir des mineurs qui leur sont confiés par les tribunaux pour enfants. Héritière d'un lourd patrimoine de l'administration pénitentiaire, l'éducation surveillée s'est d'abord exercée dans les établissements, les Instituts Publiques d'Education Surveillée(I.P.E.S) qui sont des internats implantés le plus souvent à l'extérieur du milieu habituel des jeunes, inculquant le respect du règlement et permettant l'apprentissage d'un métier. Ensuite, on constate une évolution vers des unités à dimension plus humaine et surtout, implantées dans le milieu habituel des jeunes. Parallèlement se développe l'éducation surveillée en milieu ouvert. Chaque département breton est doté d'un équipement public de la P.J.J qui comporte le plus souvent une unité d'hébergement, un service en milieu ouvert et un service éducatif placés auprès du Tribunal pour Enfants (S.E.A.T). Nombreux sont les départements qui ont développé des actions d'insertion sociale et professionnelle pour accompagner les jeunes dans leur évolution.

[478] www.justice.gouv.fr/pjj/pjj45pp.htm

[479] Sur la réforme de l'ordonnance de 1945, voir « le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs », ASH n°2325, supplément, 19 septembre 2003

### *4.2.2. Mineurs en danger et jeunes délinquants*

Les publics accueillis dans les établissements et services peuvent être regroupés en deux catégories : les « jeunes en danger » et les « jeunes délinquants ».

*- Les jeunes en danger selon les dispositions de l'article 375 du Code Civil :*
« ***Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice*** *à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel. Elles peuvent être ordonnées en même temps pour plusieurs enfants relevant de la même autorité parentale. La décision fixe la durée de la mesure sans que celle-ci puisse, lorsqu'il s'agit d'une mesure éducative exercée par un service ou une institution, excéder deux ans. La mesure peut être renouvelée par décision motivée ».* La compétence de la P.J.J. s'étend en matière d'enfance en danger de 0 à 18 ans.

*-. Les jeunes délinquants qui ont commis des infractions sont du ressort de la P.J.J dès l'âge de13 ans.*
A titre d'illustration, le département du Morbihan accueille et prend en charge les adolescents dans deux structures principales : le Centre d'Action Educative (C.A.E) de Lorient et le C.A.E de Vannes.

### *4.2.3. L'objectif principal de la P.J.J : l'insertion professionnelle et sociale du jeune*

Le mineur en difficulté est pris en charge par la P.J.J dont l'objectif principal reste l'insertion professionnelle et sociale du jeune. Selon M.Lepaumier, les stratégies d'insertion ont dans un premier temps été développées en interne à la P.J.J. Pendant les années 1980 une rupture intervient : cette mission de réinsertion est inscrite dans les dispositifs de droit commun tels que la mise à disposition de personnel de la P.J.J dans les Missions Locales, la départementalisation ou l' implication dans le parcours scolaire du jeune à travers, notamment, les classes relais.

**Les « classes relais »**

Les dispositifs « classes-relais » accueillent des élèves de collège, encore sous obligation scolaire, en risque de marginalisation, et qui sont déscolarisés ou en voie de déscolarisation. Cet accueil spécifique temporaire, d'une durée de quelques semaines à plusieurs mois sans excéder une année scolaire, doit favoriser une réinsertion effective dans un cursus de formation soit en collège, soit en formation professionnelle.

## *4.3. Transgression et « Réparation »*

La transgression d'une règle de droit pénal suppose la connaissance et la reconnaissance de cette norme. Lorsqu'elle survient, et chaque fois que cela est possible, notamment dans le cas d'incivilités mineures, il peut être intéressant et plus constructif de recourir au système de *réparation pénale* qui prend en compte, non seulement la faute mais aussi la dignité du jeune mis en cause.

### *4.3.1. De la relativité du sentiment de transgression chez les jeunes*

Le sentiment de transgression suppose une représentation ou une perception de la limite à ne pas franchir. Or, cette intériorisation de l'interdit n'est pas facilitée par certains messages paradoxaux du monde adulte. Sur certaines infractions ou certains délits, tel par exemple la consommation de cannabis, les discours sont pour le moins ambivalents et contradictoires : sa banalisation chez les jeunes a été permise par une certaine tolérance consciente ou inconsciente des adultes à l'égard d'une substance psychoactive présentée comme une « drogue douce » et qui constitue pourtant un produit illégal. Cet exemple illustre l'une des explications possibles de l'atténuation, chez certains jeunes, du sentiment de transgression. Que devient le sentiment de transgression lorsque la société tolère ce que la loi interdit ? Certains jeunes, en manque de repères, sont alors placés au centre d'un système de valeurs et de normes paradoxales prédisposant à la relativisation du passage à l'acte délinquant.

### *4.3.2. « Réparer » pour réinsérer socialement*

La réparation par le jeune de son acte délinquant vise à corriger l'effet négatif de cette relativisation de l'effet de transgression. Elle vise à restaurer la conscience des limites par la réinsertion sociale du jeune. Pour faire face à la montée des incivilités ou de ce que Philip Milburn, chercheur au C.N.R.S, qualifie de « micro-illégalismes »[480], c'est à dire les *« infractions mineures, sans grandes conséquences, mais qui sont réputées accroître la tension sociale et la dégradation de l'environnement au sein du tissu urbain »,* la justice développe, entre les poursuites et les classements sans suites, une « troisième voie » qui s'apparente à un classement sous-condition sous réserve de l'acceptation par les parties d'une procédure de médiation ou de réparation pénales. Cette dernière est une mesure éducative « péri-judiciaire » réservée aux mineurs et fondée sur l'idée d'une « *justice restaurative* ». La réparation pénale n'est en effet ni une mesure de protection, ni une mesure de répression, elle vise à restaurer du lien social entre le mineur délinquant et la collectivité. En effet, elle n'est pas seulement la remise en état de dommages occasionnés « pour réparer une faute », elle vise aussi, dans une approche socio-psychologique, à réparer l'estime de soi du jeune, *« sa culpabilité morale et son rapport troublé à la collectivité* »[481]. Il s'agit donc de provoquer une prise de conscience du caractère néfaste et illégitime pour la société de son acte illégal tout en valorisant les compétences positives du jeune. La réparation pénale se réalise principalement dans les associations caritatives, les services publics et les collectivités locales et il serait sans doute souhaitable qu'elle soit davantage connue et promue par ces acteurs.

[480] Revue Futurible, n°274, avril 2002, Philip Milburn, « le traitement judiciaire des désordres mineurs », p 91 et suivantes

[481] idem

## CONCLUSION

La situation de la Bretagne demeure encore privilégiée car, si les caractéristiques de la délinquance tendent à rejoindre les évolutions connues au plan national, le faible nombre de jeunes concernés est une réalité.

Les responsables rencontrés ont néanmoins souligné des orientations utiles et souhaitées pour venir en aide à ces jeunes qui sont, pour la plupart, victimes avant d'être auteur d'actes délictueux :

- intervenir dès les premiers signaux d'alerte à l'école ou dans la famille,

- privilégier la prévention et la réparation plutôt que la répression hormis pour les jeunes installés durablement dans la délinquance (théorie des 5%),

- mieux faire connaître le travail développé par les services de Prévention et de Protection judiciaire de la jeunesse en consolidant leurs capacités d'intervention,

- développer, localement, la coopération entre tous les services sociaux, sanitaires, policiers, éducatifs, culturels, ce afin d'apporter un appui aux parents et une aide à la prise en charge des jeunes "à risque".

# PRECONISATIONS

**1. Mieux reconnaître les jeunes en tant qu' « *acteurs à parité* »**

- ***Constituer une représentation des jeunes dans tous les conseils de développement des 21 Pays de Bretagne*** et élargir la représentativité du Conseil des Lycéens de Bretagne à l'ensemble des jeunes.

- ***Harmoniser l'offre de loisirs sur les territoires et rationaliser l'organisation des équipements socioculturels et sportifs à l'échelon intercommunal***, chaque fois que cela est possible, pour anticiper sur les évolutions.

- ***Réinscrire à l'ordre du jour du Conseil régional la mise en place effective d'un « Chèque Culture régional »*** pour faciliter l'accès des jeunes aux arts et loisirs, en particulier aux étapes de l'initiation et du perfectionnement par la formation.

- ***Soutenir et valoriser les initiatives locales s'inscrivant dans la dynamique de projet des jeunes***, par le développement de fonds d'appels à projet régionaux, sur le modèle du fonds des initiatives jeunes créé par certaines collectivités locales de Bretagne. Encourager les démarches réellement participatives : « *avec* et *par* plutôt que *pour* les jeunes ».

- ***Améliorer, par Pays, la connaissance des pratiques socioculturelles et sportives des jeunes*** pour mieux anticiper l'adaptation de l'offre socioculturelle face aux évolutions démographiques.

- ***Poursuivre les actions régionales d'aide à l'ouverture internationale des jeunes***. Le Conseil Economique et Social de Bretagne rappelle, en ce sens, l'intérêt de mettre en œuvre ses préconisations formulées dans le rapport « les jeunes et l'ouverture internationale : vers une dynamique internationale », adopté en mai 2001.

**2.Incivilités/Délinquance**

- ***Réaffirmer le rôle de la famille et de la parentalité, à l'école et hors de l'école,*** dans la prévention des incivilités et de la délinquance juvéniles et améliorer la coordination des professionnels et dispositifs institutionnels pour *aider* les familles, souvent seules et désemparées, face à la délinquance de leur enfant, et mieux prendre en compte la grande fragilité de certaines familles monoparentales.

- ***Accroître la présence des acteurs jeunesse*** de la prévention générale comme de la prévention spécialisée *le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires* pour ne pas abandonner les jeunes à la rue

- ***Promouvoir les dispositifs de réparation*** plutôt que l'incarcération souvent déstructurante, aussi souvent que possible, et lorsque la nature du délit le permet.

- ***Renforcer les accompagnements adaptés auprès des jeunes en errance :*** Lieux d'accueil et d'hébergement spécifiques, prise en charge immédiate par les travailleurs sociaux.

# *CONCLUSION*
# *ET*
# *PRINCIPALES*
# *PRÉCONISATIONS*

Les données recueillies, les témoignages des 22 jeunes rencontrés et les analyses construites à partir des auditions, ont largement démontré qu'en Bretagne, **la jeunesse de 16 à 25 ans mérite d'être mieux connue et reconnue. Elle est une richesse et une chance pour le développement et la vitalité de notre Région.**

***Les jeunes de 16 à 25 ans sont un ATOUT.*** Ils sont déterminés face à leur avenir, de plus en plus nombreux à acquérir un bon niveau d'étude et de qualification, soucieux de leur insertion dans une vie professionnelle dans laquelle ils s'engagent en privilégiant la recherche d'une qualité dans le travail et dans leurs conditions d'emploi et, enfin, souvent attachés à demeurer dans leur région. Leurs valeurs nous rendent optimistes : ils sont portés par des convictions renouvelées où la recherche d'un équilibre de vie entre leur travail, leur vie personnelle, la famille et les loisirs structure leurs pratiques et leur identité. Ils souhaitent écarter les rapports de violence et aspirent au respect des différences. **Nous sommes loin de la caricature des jeunes "à problème".**

**De plus, les jeunes vont constituer UNE RESSOURCE HUMAINE PRECIEUSE pour la Bretagne** car les évolutions démographiques proches (d'ici à 2010) vont susciter dans la plupart de nos 21 pays bretons une tension sur le marché de l'emploi, notamment par une plus grande rareté de la main d'œuvre jeune disponible, au moment même où le départ à la retraite des classes d'âge plus nombreuses va se faire sentir. D'où l'importance d'aider les jeunes de Bretagne à s'inscrire dans des parcours diversifiés de réussite et également de savoir rendre la région attractive aux jeunes d'autres régions.

***Les jeunes sont* PARTIE PRENANTE DE LA VIE EN SOCIETE.** En effet, contrairement à l'opinion la plus répandue les jeunes ne sont pas "indifférents". Ils sont engagés dans différents champs de la vie en société. Si leur contribution est peu visible, c'est parce qu'elle s'exprime moins selon les modes habituels institués par notre société (syndicats, associations, partis politiques, mouvements). Leur activité est appréciée et importante dans les domaines sportifs, culturels, humanitaires, caritatifs, environnementaux et dans celui des services aux familles. Elle témoigne de leurs capacités à prendre localement, et à travers leurs propres réseaux, des responsabilités citoyennes. Si leurs concours paraissent parfois éphémères et de courte durée, c'est parce qu'ils sont souvent contraints à construire leur vie à travers des parcours séquentiels, caractérisés par une grande mobilité où l'aléatoire et l'incertain engendrent, surtout entre 18 et 25 ans, une réelle nomadisation. Notre société par contre n'a pas pris la mesure de leurs aspirations et de leurs capacités. Combien d'instances les *reconnaissent à parité* dans les institutions ? En recherchant leur association ou leur adhésion à nos systèmes de gestion, d'animation, nous souhaitons davantage recueillir leur caution, là où il faudrait reconnaître leur part, leur place à travers leurs propres expressions. Toutes les personnes auditionnées l'ont pourtant souligné **: "tout se passe mieux si on fait *avec* eux et non *pour* eux".** C'est un appel à généraliser par des pratiques contractuelles, le soutien et l'accompagnement de leurs projets. *La démarche participative* peut trouver là toute sa raison d'être.

**Quelles sont les zones de progrès à privilégier pour faciliter leur insertion réussie en Bretagne ?**

La grande majorité des jeunes prépare son avenir à travers des parcours d'étude ou de vie professionnelle de réussite. Néanmoins, il nous faut souligner certaines **« zones de fragilité »** voire de précarité, notamment celles *des jeunes décrocheurs, des jeunes en échecs scolaires répétés*, *des jeunes en errance* de rue et en anomie sociale, *des jeunes au chômage* fréquent, *des 15 000 jeunes qui n'ont aucune qualification*, *des jeunes mineurs installés par la récidive dans la délinquance* et pour lesquels la réinsertion appelle des mesures particulières.

**En Bretagne, leur nombre au total est infime** par rapport aux 380 000 jeunes**, c'est une raison supplémentaire pour nous mobiliser davantage et mieux**. Davantage, car des moyens sont en place, mais souvent ils ne sont pas à la hauteur des enjeux. Mieux, car une mauvaise coordination ne favorise pas toujours la synergie entre les métiers et les services.

Concernant leurs conditions de vie, les constats sont parfois sévères pour un certain nombre d'entre eux et ceux qui cumulent plusieurs types de handicaps ont devant eux un parcours plein d'obstacles :

- Il s'agit de manière assez fréquente de **la faiblesse de leurs ressources**. Certes, les familles assurent une bonne part des charges, mais pour ceux dont les parents sont pauvres, ils ne peuvent être à égalité de chances pour leur avenir. Il faut ajouter que, même pour ceux qui sont dans la vie active, le niveau des rémunérations est parfois peu gratifiant**. La difficulté d'accès au logement** constitue, pour une grande partie des jeunes, un frein à leur autonomie, tant dans les grands centres urbains qu'en certaines zones rurales. Ce déficit et cette inadaptation de l'offre de logement aux besoins et ressources des jeunes, nuit à leur mobilité et à leur insertion sociale.

- ***En ce qui concerne leur rapport à l'entreprise***, leur accueil et leur intégration en milieu professionnel pourraient mobiliser les responsables du management pour que soit effectivement réussie leur insertion, gage pour l'employeur d'une *fidélisation* qui va devenir précieuse au vu de la raréfaction de la main d'œuvre dans certains secteurs dans les années à venir. Par ailleurs, un *accès plus direct* des chômeurs à l'entreprise devrait être encouragé pour dynamiser leur relation au travail. Enfin, une intégration réussie passe aussi par un bon accompagnement du jeune, notamment pendant la première année d'activité professionnelle.

- ***Leur rapport à la santé*** recèle aussi pour quelques-uns des facteurs de vulnérabilité**. Le *mal-être* peut parfois déboucher sur des conduites à risque, addictives ou suicidaires**, et la situation en Bretagne est, sur ce point, particulièrement inquiétante : morts violentes par accident de la route, progression du tabagisme, fréquence des consommations abusives de boissons alcoolisées et de drogues. Ceci appelle **un renforcement des dispositifs régionaux *d'écoute, d'information et de prévention.***

« *Jeunesse, le devoir d'avenir »* titrait récemment un rapport du Commissariat Général au Plan. En Bretagne, plus qu'ailleurs, la Région et de nombreux acteurs ont montré leur capacité à relever des défis et à entreprendre les innovations nécessaires. Ces dialogues et ce pilotage paraissent indispensables pour qu'au plus vite ***une politique régionale de la jeunesse*** puisse être proposée à la Région ainsi qu'à tous les acteurs publics et privés de la région.

# PRECONISATIONS

## PRECONISATIONS GENERALES

➢ **1. Réaliser, au niveau régional, *une synthèse bisannuelle*** sur les situations de vie des jeunes de 16 à 25 ans à partir des études et travaux réalisés et l'enrichir par ***une consultation directe des jeunes.***

➢ **2. Mettre en place, tous les deux ans, une *Conférence Régionale de la Jeunesse*** *(C.R.J.)* qui, à partir de la synthèse bisannuelle et de la consultation directe des jeunes, facilitera la concertation et la coordination entre les différents acteurs concernés par les questions de jeunesse et proposera des programmations régionales expérimentales d'action jeunesse.

➢ **3. Remédier aux situations de *« pauvreté-précarité »*** d'un certain nombre de jeunes (cf autres préconisations)

➢ **4. Expérimenter en Bretagne la création d'un *« point d'accueil unique »*** pour l'écoute, l'information et l'orientation des jeunes, étudiants ou actifs, afin de renforcer et d'optimiser les réseaux existants tout en préservant une répartition géographique équitable de ses antennes territoriales. Soutenir, plus activement, les campagnes d'information visant à lutter contre les inégalités liées à la naissance ou au sexe en promouvant toutes les actions d'égalité des chances.

➢ **5. Intégrer *la dimension santé* dans toutes les politiques publiques** et améliorer la coordination régionale et locale des acteurs-santé intervenant auprès des jeunes.

## PRECONISATIONS POUR LEURS ETUDES

**1. Gérer l'échec scolaire aussi bien que la réussite**
➢ Sensibiliser les enseignants et les familles au dépistage du décrochage scolaire et multiplier les filets de sécurité, les passerelles et les parcours de nouvelles chances tout au long de la vie.

**2. Remédier à la faiblesse des ressources d'un certain nombre d'étudiants**
➢ Améliorer les conditions financières de réalisation des études, et pour ce faire, multiplier et réévaluer les bourses étudiantes en mensualisant systématiquement leur versement afin d'éviter les crises de trésorerie des jeunes.
➢ Développer les prêts d'honneurs aux étudiants (prêts à taux zéro), en prenant exemple sur les dispositifs mis en place par les conseils généraux.

**3. Favoriser les actions de rapprochement entre l'école et le monde professionnel,** en renforçant les aides régionales à la réalisation de stages en milieu professionnel. A tous les niveaux de formation, soutenir plus intensément les formations en alternance permettant aux jeunes de s'informer, de se former, de s'orienter et d'acquérir de l'expérience. Revaloriser le statut des apprentis.

## PRECONISATIONS POUR LEUR ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

**1. Créer au niveau régional une « Bourse-Emploi Bretagne »**
Un contrat unique d'insertion professionnelle liant les engagements du jeune et de la collectivité, l'accompagnement vers et dans l'emploi ainsi que les ressources, pourrait être créé par la Région Bretagne sur le modèle de la Bourse-Emploi 35 mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Cet engagement réciproque du jeune et de la collectivité publique pourrait, par analogie, s'appeler « Bourse-Emploi Bretagne ».

**2. Encourager les actions misant sur un accès plus « direct » à l'entreprise** pour les personnes en difficulté d'emploi et améliorer les conditions d'accueil et de travail des jeunes dans l'emploi. En effet, les rapprochements concrets avec les lieux de travail sont pour beaucoup de demandeurs d'emploi un facteur dynamisant leur permettant de faire valoir, en situation réelle, leurs atouts et potentialités.

**3. Améliorer « l'accompagnement logistique » des jeunes** à l'entrée dans la vie active : Logement, transport et ressources.

**4. Créer un fonds régional d'appel à projets** pour susciter une grande et rapide mobilisation régionale destinée à concevoir des actions particulières de **qualification professionnelle** pour les jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire sans aucun diplôme et, pour certains, sans réelle maîtrise de la lecture et de l'écriture. Ce fonds pourrait être en partie alimenté par les crédits européens.

## PRECONISATIONS POUR LEUR LOGEMENT

**1. Pour tous les parcs de logement**
- Inscrire au budget de la Région Bretagne ***un fonds spécial régional pour le soutien aux expérimentations et aux innovations visant à améliorer le logement des jeunes***.

**2. Dans le parc public**
- Intégrer systématiquement un **« volet jeune » dans les Programmes Locaux de l'Habitat**
- Développer l'information des jeunes sur leurs droits concernant en particulier l'aide du 1% logement dite **« Locapass ».**
- Inscrire au prochain Contrat de Plan Etat-Région les crédits nécessaires au **doublement du nombre de places en Cité Universitaire en Bretagne.**

**3. Dans le parc privé**
- Mettre en place **un Programme Social Thématique** pour le logement des jeunes en mobilisant l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et encourage la création d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat **(O.P.A.H) thématiques pour le logement des jeunes.**
- Organiser **un réseau de propriétaires bailleurs** spécialisés dans le logement des jeunes
- Soutenir les associations ou organismes exerçant un rôle de **médiation entre les jeunes et les propriétaires.**

**4. Dans le parc semi-public**
- Là où il n'existe pas de Foyer de Jeunes Travailleurs, aider à la création de **mini-foyers pour les jeunes**. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux pourrait être confiée aux organismes H.L.M, aux communes ou au PACT-ARIM.

## PRECONISATIONS POUR LEUR SANTE

**1. Améliorer l'information-santé des jeunes**, en utilisant leurs médias (SMS, Internet, télévision, évènements festifs, médiation par les pairs…) et en les impliquant par une ***démarche participative***.

**2. Renforcer les réseaux d'écoute et de soutien** aux jeunes et à leurs familles pour prévenir les conduites addictives et le risque suicidaire.

**3. Soutenir les actions de formation et de conseil** aux parents et éducateurs, notamment dans les associations de parents d'élèves, familiales, d'animation socioculturelle, sportives et de travailleurs sociaux.

## PRECONISATIONS POUR LEUR VIE EN SOCIETE

**1. Mieux reconnaître les jeunes en tant qu' « *acteurs à parité » :***

➢ ***Constituer une représentation des jeunes dans tous les conseils de développements des 21 Pays de Bretagne*** et élargir la représentativité du Conseil des Lycéens de Bretagne à l'ensemble des jeunes.

➢ ***Soutenir et valoriser les initiatives s'inscrivant dans la dynamique de projet des jeunes*** par le développement de fonds d'appels à projet régionaux sur le modèle du fonds des initiatives jeunes créé par certaines collectivités locales de Bretagne. Encourager les démarches réellement participatives : « *avec* et *par* plutôt que *pour* les jeunes ».

➢ ***Poursuivre les actions régionales d'aide à l'ouverture internationale des jeunes***. Le Conseil Économique et Social de Bretagne rappelle, en ce sens, l'intérêt de mettre en œuvre ses préconisations formulées dans le rapport « les jeunes et l'ouverture internationale : vers une dynamique internationale » adopté en mai 2001.

**2. Incivilités/Délinquance**

➢ ***Réaffirmer le rôle de la famille et de la parentalité*** dans la prévention des incivilités et de la délinquance juvéniles et améliorer la coordination des professionnels et dispositifs institutionnels pour *aider* les familles, souvent seules et désemparées, face à la délinquance de leur enfant et mieux prendre en compte la grande fragilité de certaines familles monoparentales.

➢ ***Accroître la présence des acteurs jeunesse*** de la prévention générale comme de la prévention spécialisée le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires pour ne pas abandonner les jeunes à la rue.

➢ ***Promouvoir les dispositifs de réparation*** plutôt que l'incarcération souvent déstructurante, aussi souvent que possible, et lorsque la nature du délit le permet.

# *ANNEXES*

# LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET/OU RENCONTRÉES

| | |
|---|---|
| ⇨ M. AGREKE | Directeur Adjoint de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Bretagne |
| ⇨ M. ANDRIEUX | Chargé de mission au Commissariat Général au Plan |
| ⇨ M. ARIBAUD | Directeur de l'AFPA de Saint-Brieuc / Langueux |
| ⇨ M. BIDAUD | Représentant du Forum Initiatives Jeunes |
| ⇨ M. BLIER | Représentant du Forum Initiatives Jeunes |
| ⇨ Mme BRAS-DENIS | Directrice de l'Association Régionale des Offices HLM |
| ⇨ M. CAFFIN | Directeur de l'Association pour la Promotion d'Action et d'Animation Sociale (APRAS) de Rennes |
| ⇨ M. CHALLAIN | Directeur régional délégué de la DRTEFP |
| ⇨ M. CROZON | Directeur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Brest |
| ⇨ Mme DABIN | Animatrice au Centre Régional d'Informations Jeunesse de Bretagne |
| ⇨ M. DESNOS | Coordinateur Emploi - Formation à la Chambre Régionale d'Agriculture |
| ⇨ M. DEUGNIER | Médecin Inspecteur de la Santé Publique chargée de la Mission Politique de Santé à la DRASS de Bretagne |
| ⇨ Melle DUPONT | Représentante du Forum des Initiatives Jeunes |
| ⇨ M. DUSSUD | Chef Adjoint du Service « Études-Diffusion à l'INSEE Bretagne |
| ⇨ M. de FOUCAULD | Président de la Commission Nationale pour l'Autonomie des Jeunes |
| ⇨ Mme FAYOLLE | Directrice de la Mission Locale à Rennes |
| ⇨ M. FELEZ | Directeur de la Fédération d'Animation Rurale des Pays de Vilaine et de Redon |
| ⇨ M. FLOC'H | Directeur des Ressources Humaines à Coopagri Bretagne |
| ⇨ Mme GALLE-VEILLARD | Vice-Présidente du Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC) de Saint-Brieuc |

| | |
|---|---|
| ⇨ M. GARROTIN | Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation |
| ⇨ M. GELEBART | Responsable de la formation au Crédit Mutuel de Bretagne |
| ⇨ M. GUÉHO | Secrétaire Général de la Fédération Kendal'h |
| ⇨ M. GUIRY | Directeur de Compas – Cabinet de Conseil à Nantes |
| ⇨ M. JOCHAUD | Directeur du Centre de réadaptation de Billiers |
| ⇨ M. L'HYGUINER | Directeur du service "Transport" au Conseil général du Morbihan |
| ⇨ M. LE BAIL | Représentant du syndicat étudiant de l'enseignement supérieur de Rennes 2 (UNEF) |
| ⇨ M. LE BOHEC | Commandant, Chef d'État Major à la Direction Départementale de Sécurité Publique d'Ille-et-Vilaine |
| ⇨ M. LE CALVEZ | Directeur du Bureau d'Information Jeunesse à Vannes |
| ⇨ M. LE GUEN | Directeur de la Communauté de Communes du Poher |
| ⇨ M. LE MOAL | Membre de la Mission Rave de "Médecins du Monde" |
| ⇨ M. LEPAUMIER | Directeur départemental Adjoint à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Morbihan |
| ⇨ Mme LOHÉAC-FAOU | Responsable du Marché Jeunes au Crédit Mutuel de Bretagne |
| ⇨ Mme LONCLE-MORICEAU | Chargée de recherche à l'École Nationale de la Santé Publique (ENSP) |
| ⇨ Mme MARQUILLY | Directrice du CIO de Rennes Sud |
| ⇨ M. MENOT | Directeur d'un Foyer de Jeunes Travailleurs |
| ⇨ Mme MÉVEL | Responsable du Service Prévention à l'association "Don Bosco" |
| ⇨ M. MEUNIER | Président de l'Association "Allo Stop" |
| ⇨ M. MINNE | Directeur des Services de prévention spécialisée – Sauvegarde de l'enfance du Morbihan |
| ⇨ M. MOKHNACHI | Directeur de l'Association "Le jardin moderne" de Rennes |
| ⇨ M. MOURLET | Inspecteur à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports |
| ⇨ Mme NICOLAIZEAU | Chargée de mission à l'Agence Régionale des Offices HLM |
| ⇨ M. ORHAN | Délégué Académique aux Enseignements Techniques à l'Académie d'Ille-et-Vilaine |

| | |
|---|---|
| ⇨ M. PELLAN | Directeur de la Chambre des Métiers de Ploufragan |
| ⇨ Mme PRUDHOMME | Éducatrice, entraîneur de basket |
| ⇨ Mme RENAULT | Directrice du Centre d'Informations Jeunesse de Bretagne |
| ⇨ Mme ROUSSEAUX | Déléguée régionale au MRJC de Saint-Brieuc |
| ⇨ M. SAMSON | Directeur du CROUS de Rennes |
| ⇨ Mme TEISSEIRE | Infirmière scolaire au Lycée Lesage à Vannes |
| ⇨ M. TILLIEZ | Directeur médical au Centre de réadaptation de Billiers |
| ⇨ Mme TRON | Docteur et Directrice Adjointe à l'Observatoire Régional de la Santé en Bretagne (ORSB) |

⇨ Les 22 portraits de jeunes

- Valérie, 22 ans, aide-ménagère à domicile
- Christophe, 23 ans, créateur d'entreprise
- Bertrand, 22 ans, étudiant
- Aurélie, 22 ans, accompagnatrice sociale à la mobilité
- Florent, 23 ans, créateur d'entreprise
- Steven, 18 ans, apprenti
- François, 17 ans, lycéen
- Marlène, 21 ans, en formation
- Emmanuelle, 20 ans, étudiante
- Thomas, 22 ans, étudiant
- Christophe, 23 an, exploitant agricole
- Luis, 20 ans, lycéen
- Vincent, 25 ans, salarié
- Jérémie, 17 ans, apprenti
- Kelly, 21 ans, ouvrière d'usine
- Marie, 16 ans, lycéenne
- Gwénaëlle, 23 ans, enseignante
- Anne-Claire, 21 ans, étudiante
- Thomas, 24 ans, sans emploi
- Julien, 22 ans, pêcheur
- Sensee, 20 ans, sans emploi
- Anne-Claire, 23 ans, étudiante

# TABLE DES MATIERES

**Synthèse**

**Introduction ..... 1**

**I^ère partie : Le contexte démographique et la mobilité territoriale des jeunes de 16 à 25 ans ..... 5**

**Chapitre 1. Le contexte démographique des jeunes de 16 à 25 ans**

**Section 1. La part des jeunes dans la population et leur activité d'après les résultats du recensement de 1999. ..... 7**
**1. Les jeunes dans la population au plan régional ..... 7**
**2. Les jeunes dans la populations à l'échelle des pays ..... 8**
*2.1. La répartition géographique de l'effectif des 16-25 ans ..... 9*
*2.2. La part des jeunes dans la population des pays..... 11*
**3. L'activité des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne ..... 11**
*3.1. Les jeunes de 16 à 25 ans sont majoritairement élèves ou étudiants ..... 11*
*3.2. Les jeunes actifs ..... 14*
3.2.1. Les jeunes en activité professionnelle sont de moins en moins nombreux. ..... *14*
3.2.2. Une baisse du taux d'activité plus sensible chez les jeunes..... 16
3.2.3. Les jeunes en emploi sont de plus en plus qualifiés ..... 18
3.2.4. La proportion de jeunes travaillant dans les secteurs primaire et secondaire est plus importante en Bretagne qu'au plan national ..... 19
3.2.5. Les jeunes actifs sont principalement employés ou ouvriers. ..... 20
3.2.6. L'emploi est plus important dans les pays à faible proportion d'étudiants..... 21
*3.3. Un certain paradoxe du chômage des jeunes en Bretagne ..... 23*
3.3.1. Une proportion de jeunes demandeurs d'emploi plus élevée en Bretagne que dans le reste de la France ..... 23
3.3.2. La part des chômeurs de moins de 25 ans dans l'effectif des 16-24 ans est également plus importante..... 24
3.3.3. Les taux de chômage des jeunes varient fortement d'un pays à l'autre. ..... 25

**Section 2. L'évolution de la tranche d'âge des 16-25 ans depuis 1962 en Bretagne.... 28**
**1. Au plan régional : une croissance puis une nette diminution récente..... 28**
**2. A l'échelle des pays..... 29**
*2.1. Variation des effectifs des 16-25 ans entre 1962 et 1999 à l'échelle des pays..... 29*
*2.2. Variation des effectifs entre 1982 et 1999 à l'échelle des pays : des écarts importants. ..... 31*
*2.3. Les grands pôles urbains et universitaires. ..... 33*

**Section 3. Les projections démographiques. ..... 33**
**1. Les projections au plan régional..... 34**
**2. Les hypothèses de projection par pays à l'horizon 2020. ..... 35**
*2.1. L'effectif des jeunes de 16 à 25 ans en Bretagne à l'horizon 2020 selon le scénario central.36*
2.1.1. Une forte concentration de la progression du nombre des jeunes sur cinq pays..... 38
2.1.2. Un poids très inégal des pays au regard de la présence des jeunes ..... 38
*2.2. Une part inégale des 16-25 ans dans la population au sein de chaque pays ..... 38*

## Chapitre 2. La mobilité territoriale des jeunes de 16 à 25 ans

**Section 1. Le solde migratoire au niveau régional : plus d'arrivées que de départs 41**

**Section 2. Le solde migratoire des pays de Bretagne……42**
**1. Les migrations intrarégionales dépassent les migrations extrarégionales……..42**
**2. Les disparités du solde migratoire des pays de Bretagne et leurs raisons……...43**
*2.1. Les disparités du solde migratoire des pays…….43*
*2.2. La raison principale de ces disparités : l'attraction des pôles urbains, scolaires et universitaires……..48*

**Section 3. Les migrations hors de Bretagne : les départs vers Paris restent mesurés 53**

Préconisations de la première partie……...57

# IIème partie : Les conditions et modes de vie des jeunes

## Chapitre 1. Leurs études

**Section 1 : La Région Bretagne se caractérise par sa réussite scolaire ..... 64**
**1.L'allongement de la durée des études ..... 64**
*1.1.Malgré une population de jeunes en diminution, le nombre d'étudiants augmente fortement 64*
*1.2.La féminisation de la réussite scolaire ..... 65*
**2.Des jeunes de plus en plus diplômés ..... 66**
*2.1.Une élévation générale du niveau de qualification ..... 66*
*2.2.La forte diminution des jeunes « sortis sans diplôme » ..... 67*
2.2.1.Au niveau régional ..... 67
2.2.2.A l'échelle des pays ..... 68
*2.3.Réussite aux baccalauréats : Mention très bien ..... 69*
2.3.1.Un taux de réussite parmi les plus élevé de France ..... 69
2.3.2.La diversité des baccalauréats ..... 72
2.3.3.La réussite de l'enseignement technologique et professionnel ..... 73
2.3.4. Le succès de l'apprentissage ..... 75
**3.Les clefs de la réussite scolaire ? ..... 79**
*3.1.Des raisons historiques ..... 79*
*3.2.Un contexte socio-économique favorable ..... 79*
*3.3.L'obsession de la réussite scolaire ..... 79*
*3.4.La diversité des enseignements proposés ..... 80*
3.4.1.Une possible émulation entre l'école publique et l'école privée ..... 80
3.4.2.La variété des filières d'enseignement ..... 80
*3.5.Des moyens à la hauteur ..... 80*
*3.6.Une offre de formation de proximité bien répartie ..... 80*
*3.7.Une très forte préscolarisation ..... 81*
**4. Parole de jeunes sur leurs études : « je ne lâcherai pas, c'est clair » ..... 81**

**Section 2 : Cette réussite n'est cependant pas encore la réussite de tous ..... 82**
**1. L'amélioration des conditions de vie des élèves et des étudiants ..... 82**
*1.1. Des ressources souvent précaires et insuffisantes ..... 82*
1.1.1. Ressources et égalité des chances ..... 82
1.1.2. Les palliatifs financiers ..... 85

*1.2. La difficulté de se loger* ..... *92*
1.2.1. Le système de « privatisation » du logement étudiant ..... 93
1.2.2. Les barrières à l'entrée (caution, dépôt de garantie) ..... 95
1.2.3. La cohabitation prolongée chez les parents et la colocation ..... 95
1.2.4. Le développement du double logement ..... 96
1.2.5. Situation d'urgence pour le logement des étudiants étrangers ..... 96
*1.3. Les lieux de socialisation et de vie collective des lycéens et étudiants* ..... *98*
1.3.1. Vivre ensemble ..... 98
1.3.2. Faire ensemble ..... 99
**2. La diversification des parcours de formation et des modèles de réussite sociale ..... 101**
*2.1. La diversification des parcours de formation* ..... *101*
2.1.1. L'enseignement technologique et professionnel ..... 101
2.1.2. La valorisation des formations par alternance doit être poursuivie ..... 102
2.1.3. Enseignements agricole et maritime ..... 102
2.1.4. Une répartition équitable de l'offre de formation ..... 103
*2.2. Améliorer l'information et l'orientation pour lutter contre les inégalités* ..... *103*
2.2.1. Les inégalités liées à la naissance ou au sexe demeurent ..... 103
2.2.2. S'orienter dans le labyrinthe des formations ..... 105
*2.3. Rapprocher l'école du monde professionnel* ..... *109*
*2.4. Changer le regard social sur la réussite* ..... *110*
2.4.1. Représentation de la réussite et estime de soi ..... 110
2.4.2. La dévalorisation persistante des métiers de l'artisanat et de la production ..... 110
2.4.3. La réussite de tous, valides ou handicapés ..... 111
2.4.4. La formation tout au long de la vie ..... 111
**3. « Gérer » l'échec aussi bien que la réussite ..... 112**
*3.1. Pression scolaire et risque suicidaire* ..... *112*
*3.2. Des filets de sécurité existent pour les « décrocheurs »* ..... *113*
3.2.1. Le décrochage : un phénomène limité mais insuffisamment pris en compte ..... 114
3.2.2. La lutte contre l'illettrisme et « l'illectronisme » ..... 115
3.2.3. Un filet de sécurité pour les « décrocheurs » : la M.G.I ..... 116
*3.3. Ne pas abandonner les jeunes en rupture : « la pire chose que l'on puisse retirer à un jeune, ce sont des raisons d'espérer »* ..... *118*
*3.4. Jeunes sans qualificaiton et choc démographique de 2005* ..... *119*

Préconisations ..... 120

## Chapitre 2. Leur entrée dans la vie active

**Section 1. La discontinuité des parcours d'entrée dans la vie active ..... 123**
**1. Les barrières à l'entrée dans la vie active sont nombreuses ..... 123**
*1.1. Un certain décalage entre la formation initiale et le niveau des emplois* ..... *124*
*1.2. Le coût du travail pour l'entreprise serait un frein à l'emploi des jeunes* ..... *125*
*1.3. Une certaine gestion stigmatisante des ressources humaines* ..... *126*
*1.4. La mobilité : un luxe nécessaire* ..... *126*
*1.5.La dévalorisation des métiers liés à « l'intelligence du geste »* ..... *127*
**2. La précarité dans l'emploi s'accroît ..... 128**
*2.1. Une précarité de l'emploi croissante subie par les jeunes…* ..... *128*
2.1.1. La forte augmentation des C.D.D ..... 128
2.1.2. Des allers retours entre emploi et chômage ..... 130
2.1.3. Les filles sont les plus touchées par la précarité ..... 131
*2.2…Mais aussi une précarité de l'emploi choisie par le jeune* ..... *132*
2.2.1. Un rapport au travail plus détaché ..... 132
2.2.2. « Surfer » sur la vague de la précarité : le nomadisme professionnel ..... 136

**3. Les contrats aidés pour les jeunes : un système complexe et instable ..... 137**
*3.1. Les contrats aidés du secteur marchand ..... 139*
3.1.1. Des contrats et dispositifs non réservés aux jeunes ..... 139
3.1.2. Un contrat aidé réservé aux jeunes : le « contrat jeune en entreprise » ..... 141
*3.2. Les contrats aidés du secteur non marchand ..... 143*
3.2.1. C.E.S et C.E.C ..... 144
3.2.2. Les « Emplois-Jeunes » ..... 146
3.2.3. Le C.I.V.I.S ..... 150

**Section 2. Des solutions pour lever les freins à l'emploi des jeunes ..... 152**
**1. L'accès à l'emploi des jeunes ..... 152**
*1.1. Les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise..... 152*
1.1.1. Un mode d'accès à l'emploi peu fréquent ..... 152
1.1.2. Témoignage de jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise ..... 153
*1.2. La création d'une « Bourse Emploi Bretagne » ..... 155*
*1.3. Un accès plus direct à l'entreprise pour les personnes en difficulté d'emploi ..... 156*
**2. Les dispositifs d'accompagnement à l'entrée dans la vie active ..... 157**
*2.1. Les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi existants ..... 157*
2.1.1. La nature des principaux dispositifs existants ..... 157
2.1.2. Le réseau d'accueil pour l'insertion professionnelle des jeunes..... 164
*2.2. L'accompagnement « logistique » à l'entrée dans la vie active ..... 165*
2.2.1. Logement et entrée dans la vie active ..... 165
2.2.2. Les transports ..... 172
2.2.3. Les ressources ..... 172
2.2.4. Les jeunes en errance et en grande difficulté ..... 174
**3. Le développement de l'alternance ..... 177**
*3.1. Les contrats d'insertion par alternance..... 177*
3.1.1. Le contrat d'orientation ..... 177
3.1.2. Le contrat d'adaptation ..... 177
3.1.3. Le contrat de qualification ..... 178
3.1.4. Un exemple d'action : le C.M.B ..... 178
*3.2. L'apprentissage..... 178*
**4. Mieux valoriser les jeunes dans l'entreprise ..... 179**
*4.1. Les jeunes : une main d'œuvre encore plus précieuse à partir de 2005... ..... 179*
*4.2…D'où la nécessité d'améliorer l'accueil et les conditions de travail des jeunes ..... 180*

Préconisations..... 181

## Chapitre 3. Leur santé

**Section 1 : Paroles de quelques jeunes sur leur santé ..... 185**
**1. Les « sans problèmes »..... 186**
**2. Les « prudents » ..... 186**
**3. Les « stoïciens » ..... 187**
**4. Les « résilients » ..... 187**

**Section 2 : Les principales causes de mortalité et de morbidité chez les jeunes de 16-25 ans en Bretagne ..... 188**
**1. La mortalité chez les jeunes de 16-25 ans en Bretagne : la tragédie des morts violentes .. 188**
*1.1. Les accidents de la route : première cause de mortalité chez les jeunes ..... 188*
*1.2. La sursuicidité des jeunes en Bretagne ..... 189*
*1.3. Un faible taux de mortalité par maladie en Bretagne ..... 190*

**2. La morbidité chez les jeunes ..... 190**
*2.1. Les affections les plus fréquentes ..... 190*
*2.2. Les pathologies en santé mentale ..... 190*

**Section 3 : Conduites à risque et actions de prévention ..... 191**
**1. La consommation de substances psychoactives ..... 192**
*1.1. L'alcool ..... 192*
*1.2. Le tabac ..... 193*
*1.3. La drogue ..... 194*
1.3.1. Le cannabis se banalise mais sa consommation régulière reste très faible ..... 195
1.3.2. Les autres drogues ..... 196
1.3.3. Prévenir et réduire les risques de toxicomanies ..... 197
**2. Des actions de prévention de proximité ..... 200**
*2.1. Les lieux d'écoute des jeunes ..... 200*
2.1.1. Points écoute jeunes ..... 200
2.1.2. Un exemple de prévention du risque suicidaire : l'action de l'Association « Jeunes Parole Espoir » . 202
*2.2. Les actions financées par le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information sur la Santé (FNPEIS) en Bretagne ..... 203*
2.2.1. La nature du FNPEIS ..... 203
2.2.2. Les actions soutenues par le FNPEIS pour la santé des jeunes en Bretagne ..... 204
*2.3. Les services de santé scolaire et universitaire ..... 207*
*2.4. Les services de santé pour les jeunes actifs ..... 207*
*2.5. Les jeunes bénéficiaires de la C.M.U en Bretagne ..... 208*
2.5.1. La C.M.U de base ..... 208
2.5.2. La C.M.U complémentaire ..... 208

Préconisations ..... 209

## Chapitre 4 : Leur vie en société

**Section 1 : Mieux reconnaître les jeunes en tant qu'acteurs ..... 211**
**1. Une approche des valeurs et croyances des jeunes ..... 212**
*1.1. Leurs valeurs ..... 212*
1.1.1. Vie de famille, Travail, Amitié ..... 212
1.1.2. Les causes des jeunes ..... 214
1.1.3. Un fort attachement à la région Bretagne ..... 215
*1.2. Croyances religieuses ..... 215*
**2. La diversité de leurs pratiques socioculturelles et sportives ..... 216**
*2.1. Un manque de connaissance régionale ..... 216*
*2.2. Une pluralité de pratiques ..... 217*
2.2.1. Les pratiques socioculturelles varient avec l'âge, le statut et le territoire du jeune ..... 217
2.2.2. Une approche du phénomène des « rave-parties » et autres « fêtes techno » ..... 218
*2.3. Les pratiques sportives des jeunes ..... 220*
2.3.1. « Plus on est jeune, plus on est sportif » ..... 220
2.3.2. Une pratique sportive plus diversifiée que celle de leurs aînés ..... 221
2.3.3. Des comportements sportifs qui évoluent avec l'âge ..... 221
2.3.4. Accès à la pratique sportive et niveau de revenu : des inégalités moins importantes que chez leurs aînés ..... 221
2.3.5. Le sport comme vecteur d'insertion sociale ..... 222
*2.4. Conclusion sur la diversité des pratiques culturelles et sportives des jeunes ..... 222*
**3. Leur contribution à la vie de la cité ..... 222**
*3.1. Leur rapport aux institutions officielles : un certain décalage ..... 223*
3.1.1. Les jeunes votent moins que leurs aînés et de façon plus intermittente ..... 223
3.1.2. Une « génération 21 avril » qui sait aussi se mobiliser collectivement ..... 226

*3.2. Des formes de participation des jeunes à la vie de la cité à mieux reconnaître et valoriser . 227*
3.2.1. Les jeunes s'engagent dans la vie associative ..... 227
3.2.2. L'expérience des conseils locaux de jeunes : une tentative de reconnaissance des jeunes à parité ..... 235
3.2.3. Le soutien aux initiatives et la dynamique de projet : « faire avec » plutôt que « faire pour » les jeunes ..... 239
3.2.4. Un exemple de contribution sociale des jeunes : les services aux familles ..... 240

**Section 2 : Incivilités et délinquance ..... 240**
**1. Incivilités et délinquance : le fait d'une « minorité suractive » ..... 241**
*1.1 La tendance à la surgénéralisation de la délinquance juvénile par l'opinion publique ..... 241*
*1.2. Les actes de délinquance sont principalement le fait d'une « minorité suractive » de jeunes 241*
1.2.1. La « théorie des 5% » ..... 241
1.2.2. Un constat identique fait par les services de la Prévention Spécialisée en Bretagne ..... 242
1.2.3. Les chiffres des Préfectures en Bretagne ..... 243
**2. Une évolution inquiétante des caractéristiques de la délinquance des mineurs ..... 244**
*2.1. La délinquance juvénile est en augmentation ces dernières années ..... 244*
*2.2. Le rajeunissement de l'âge d'entrée dans la délinquance ..... 245*
*2.3. L'aggravation des actes de délinquance ..... 245*
*2.4. Le développement d'une délinquance d'exclusion, territorialisée et accompagnée de trafics 245*
*2.5. La multiplication des incivilités : première cause du sentiment d'insécurité ..... 246*
*2.6. Une délinquance à dominante masculine, mais avec une forte progression de la délinquance des jeunes filles ..... 246*
*2.7. Une tendance à la rurbanisation de délinquance juvénile qui reste néanmoins plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale ..... 246*
**3. Réflexions sur les sources de la délinquance juvénile : « mineurs délinquants, mineurs victimes » ..... 247**
*3.1. La délinquance et la situation familiale ..... 247*
*3.2. La délinquance et l'environnement ..... 247*
*3.3. La délinquance et la scolarité ..... 248*
*3.4. la délinquance et la rue ..... 248*
*3.5. Le cumul des difficultés chez le même individu ..... 249*
**4. Prévenir, Protéger et Réparer ..... 250**
*4.1. Prévenir la délinquance ..... 250*
4.1.1. Auprès de la famille ..... 250
4.1.2. Avec l'école ..... 250
4.1.3. Dans la rue ..... 250
*4.2. La Protection Judiciaire de la Jeunesse : « Protéger et éduquer le jeune en danger » ..... 251*
4.2.1. L'esprit des ordonnances de 1945 : l'éducation avant la répression ..... 252
4.2.2. Mineurs en danger et jeunes délinquants ..... 254
4.2.3. L'objectif de la P.J.J : l'insertion professionnelle et sociale du jeune ..... 254
*4.3. Transgression et « réparation » ..... 254*
4.3.1. De la relativité du sentiment de transgression chez les jeunes ..... 255
4.3.2. Réparer pour réinsérer socialement ..... 255

Préconisations ..... 257

**Conclusion et principales préconisations de l'étude ..... 259**

**Annexes**